

GROUPE DE RECHERCHE

Villes et citadins des Tiers-Mondes

(CNRS, ORSTOM, Université Lyon II)

Programme "Citadinités"

Dossier n° 3

FORMES PARALLELES DE REGULATIONS URBAINES

Document provisoire

Mai 1987

Mise en forme du dossier :

- A. BATTEGAY**
- A. BELBAHRI**
- C. FERJANI**
- B. GANNE**
- E. LONGUENESSE**

GLYSI - Département "D" ORSTOM - IRMAC

correspondance : GLYSI - Université Lyon II - Avenue P. Mendès France - 69500 BRON

Tél. : 78 00 69 83

GROUPE DE RECHERCHE
Villes et citadins des Tiers-Mondes
(CNRS, ORSTOM, Université Lyon II)

Programme "Citadinités"

Dossier n° 3

FORMES PARALLELES
DE REGULATIONS URBAINES

Document provisoire
Mai 1987

Mise en forme du dossier :

- A. BATTEGAY**
- A. BELBAHRI**
- C. FERJANI**
- B. GANNE**
- E. LONGUENESSE**

GLYSI - Département "D" ORSTOM - IRMAC
correspondance : GLYSI - Université Lyon II - Avenue P. Mendès France - 69500 BRON
Tél. : 78 00 69 83

AVANT -PROPOS

Le présent fascicule constitue le troisième et dernier dossier de la série visant à rendre compte des travaux développés depuis 1983 par le Groupe de Recherches "Villes et citoyens des Tiers-Mondes" dans son approche comparée des "citadinités" des villes du Tiers-Monde.

Deux documents ont en effet été publiés antérieurement :

- Anthropologie économique de la vie citadine en avril 1986, traitant des rapports du citadin au vivrier, des stratégies budgétaires des ménages, des effets urbains des politiques alimentaires, enfin des stratégies d'accès aux ressources ;

- Anthropologie et sociologie de l'espace urbain en octobre 1986, abordant les questions suivantes : mobilité et transports, ségrégations sociales et spatiales, activités et emplois ainsi que le rôle des ethnicités et des cultures citadines dans l'organisation des espaces urbains.

Ce troisième dossier reprend et met en forme l'un des axes de travail du groupe visant à inventorier les formes parallèles de régulation urbaine trop souvent rejetées dans le domaine de "l'informel", de l'"Inorganisé", de l'anarchique, voire de la déviance.

A la base de nos débats, figure précisément une interrogation critique des notions de norme et de déviance (d'où l'intitulé initial de ce dossier : Anthropologie de la norme et de la déviance). Or, ce qui n'est pas officiellement contrôlé, n'est sans doute pas non plus le moins structuré... Il importait donc d'établir un premier panorama de ces diverses pratiques sociales qui, pour être tenues comme secondaires, marginales ou parallèles, voire stigmatisées comme déviantes, constituent bien souvent -et pas seulement dans les villes du Tiers-Monde- un pan important des régulations "informant" la ville : au point, dans certains cas, que l'on ne peut se passer d'elles pour rendre compte des dynamiques urbaines en cours... Quatre thèmes principaux nous ont ainsi retenus qui structurent les quatre chapitres du dossier :

- chapitre 1 : "Corruption - clientélisme comme système"
- chapitre 2 : "Criminalité - justice - répression"
- chapitre 3 : "Pouvoirs parallèles et intermédiaires : arbitrages et régulations"
- chapitre 4 : "Economie souterraine et pratiques clandestines".

Chacun de ces chapitres reprend les exposés effectués lors des diverses séances thématiques et rend compte des débats généraux ainsi que des séances de travail et de synthèse (séances dites du "mardi") qui suivirent. Un certain nombre de textes spécifiques issus de ces séances restreintes viennent ainsi compléter les thèmes abordés dans les chapitres 1 et 2. (1)

Tels quels, ces dossiers visent plus à animer un débat qu'à le clore, en contribuant à mettre en perspective toute une série de résultats de recherche, à défricher peut-être quelques champs peu explorés, et à amorcer en tout cas une démarche comparative qui semble tout autant intéressante au niveau heuristique qu'au plan du contenu.

-0-0-0-0-0-0-

Le groupe "Villes et citadins des Tiers-Mondes" existe depuis 1983 et a sa base à Lyon. Il résulte d'une initiative conjointe du CNRS, de l'ORSTOM et de l'Université Lyon II. Soutenu par la Commission Rochefort dans le cadre du Programme Mobilisateur n° 4 du Ministère de la Recherche et par l'Action Scientifique Programmée CNRS/ORSTOM, il est animé, sous la responsabilité de B. GANNE et Ph. HAERINGER, par le GLYSI (Groupe Lyonnais de Sociologie Industrielle), le Département D de l'ORSTOM (Urbanisation et socio-systèmes urbains) et l'IRMAC (Institut de recherche sur le monde arabe contemporain).

NOTE

(1) Le travail de mise en forme des chapitres a été réalisé par B. GANNE pour le chapitre 1, A. BATTEGAY pour le chapitre 2, C. FERJANI, E. LONGUENESSE et A. BELBAHRI pour les chapitres 3 et 4. C. CAIRE, C. FERJANI, M. DERNOUNY, A. BELBAHRI, ainsi que Madame HOCQUARD (audiotypiste) ont participé au décryptage des débats.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : CORRUPTION ET CLIENTELISME COMME SYSTEME	1
Introduction par Ph. HAERINGER	3
Le détournement d'espace : corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique Centrale par J.L. PIERMAY	7
Débat	24
Survie quotidienne des couches populaires à Lomé (Togo) : première évaluation par Couri M. TOULABOR	31
Débat	40
El Hadj Mus ou le protrait d'un médiateur par A. BELBAHRI	45
La corruption au quotidien par D. AUGUSTIN-HAERINGER	55
Débat	61
ESSAIS DE SYNTHESE	69
Récapitulation du sous-groupe de travail par Ph. HAERINGER	71
Grande corruption - Etat - Pouvoir par J.L. PIERMAY	75
Etiologie de la corruption au Sénégal par F. ZUCARELLI	85
Lumières sur la genèse et la généralisation de la corruption dans le Tiers Monde par M. DERNOUNY	91

Systèmes de corruption et groupes sociaux par C. COIT	97
Débat	100
Quelques lectures sur la corruption par A. BELBAHRI	105
Bibliographie	109
CHAPITRE 2 : CRIMINALITE, JUSTICE, REPRESSION	111
Introduction par Ph. HAERINGER	113
Marginalité urbaine et système pénal par G. HOUCHON	117
Encorements humains et incrimination des comportements à Dakar par R. COLLIGNON	127
Débat	132
Criminalisation des conduites sociales : le point de vue d'un béninois par L. CRINOT	137
ESSAIS DE SYNTHESE	143
Le pénal comme instrument dans la compétition sociale par J.L. PIERMAY	145
Les enfants de la rue : une assimilation trop rapide à la jeunesse délinquante par D. POITOU	153
Délinquances en perspectives par A. BATTEGAY	157
En forme de conclusion par Ph. HAERINGER	167
Eléments de bibliographie	173
ANNEXE	175
L'insécurité urbaine : une étude comparée (Le Caire, Djakarta, Recife, Abidjan) Ph. HAERINGER, A. ROUSSILLON, F. RAILLON, M. AUBREE	177

CHAPITRE 3 : POUVOIRS PARALLELES ET INTERMEDIAIRES arbitrages et régulations	189
Introduction par A. BELBAHRI	191
Le réseau social (social network) dans le cheminement des litiges urbains par G. HOUCHON et Nsimba YI MASAMBA S.	195
Débat	203
Le "Sémçar" : ébauche d'un portrait d'intermédiaire par A. BELBAHRI	211
Débat	215
Les mobilisations populaires et la formation des quartiers périphériques de la ville de Mexico par O. NUNEZ	219
Débat	251
Compte rendu de la séance du groupe de travail restreint (17/12/85) par A. BELBAHRI	259
CHAPITRE 4 : ECONOMIE SOUTERRAINE ET PRATIQUES CLANDESTINES	263
Introduction par A. BELBAHRI et Ph. HAERINGER	265
Drogue, société et pouvoir : quelques réflexions sur le cas colombien par C.GROS	269
Questions	281

Norme sociale ou norme du sociologue ? Les vendeurs de médicaments sur les marchés de Dakar sont-ils des déviants ? par D. FASSIN	287
Débat	297
Les échanges clandestins entre Madagascar et la Réunion par B. MAISON	299
Questions	305
Organisation en marge des activités modernes à St Denis de la Réunion : les coursiers malgaches par H. BERRON	307
L'économie souterraine des Antilles françaises par K. COIT	311
Violence, parasitage de l'économie urbaine et redistribution : le cas du Liban par N.B.	317
Débat	335

CHAPITRE 1

CORRUPTION ET CLIENTELISME

COMME SYSTEME

INTRODUCTION

Ph. HAERINGER

Nous sommes peu habitués à traiter de la corruption comme objet scientifique, mais peut-être ce thème est-il en passe d'émerger. Témoin ce numéro spécial de la revue Pouvoirs qui vient d'être consacré à ce thème (1) ; témoins aussi un certain nombre d'ouvrages parus ces dernières années dans le cadre des pays francophones. Je pense notamment au livre de l'Ivoirien Sarassoro (un juriste), qui traite de la corruption des fonctionnaires en Afrique (2). En fait, lorsqu'on examine de plus près bibliographies et mots-clés on constate que, s'il existe bien de nombreuses références en français dans ce domaine, peu d'études lui sont expressément consacrées. En général, le sujet n'est abordé qu'au détour d'un chapitre, et très rapidement.

Tel n'est pas le cas de la littérature anglo-saxonne où, même si l'on se limite au cadre de l'Afrique noire, les écrits sur le sujet sont abondants et spécifiques. On n'y craint pas d'aborder en face et pour lui-même le thème de la corruption.

Cette constatation pose une première question. Cette différence ne peut être imputée à la seule disproportion des effectifs de chercheurs à l'oeuvre d'un côté et de l'autre. Confirmerait-elle la très nette impression, ressentie par tous ceux qui ont vécu en Afrique, que certaines formes de corruption sont beaucoup plus développées dans les pays anglophones que dans la plupart des pays francophones ? La production littéraire serait donc en proportion de l'importance du phénomène. Mais en ce cas, pourquoi cette importance différenciée d'un pays à l'autre, sur un substrat culturel pourtant comparable ?

En y réfléchissant, il m'a semblé qu'une partie de la réponse pouvait probablement être trouvée dans les différences opposant deux types d'administration légués par deux types de colonisation, le modèle français s'avérant nettement plus concentré et centralisé que le modèle colonial britannique. On trouvera des explications analogues dans un ouvrage consacré à d'autres lieux et d'autres temps, la ville de Florence aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle (3). J. Cl. Waquet, après examen de la littérature disponible, met en lumière le fait que la question de la corruption semble toujours liée à un plus ou moins grand centralisme du pouvoir administratif. Elle trouverait son maximum dans une situation de décentralisation extrême mais, paradoxalement, elle ne serait signalée que dans les situations de centralisme administratif. Dans l'Ancien Régime, la corruption n'est jamais désignée comme telle ; au contraire, depuis la révolution jacobine, la corruption est à la fois devenue plus exceptionnelle et plus "criminelle". Elle est désormais stigmatisée alors qu'auparavant les mêmes pratiques entraient dans la norme d'un fonctionnement social différent. Est-ce que cette analyse est totalement légitime ? Notons que dans la Nigeria d'aujourd'hui le paradoxe tombe : dans le contexte d'un régime peu centralisé, la corruption est forte et sa dénonciation aussi.

Voilà en tout cas une question centrale sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir avec l'exposé de J. L. Plermay.

Mais il faut aller plus loin. Il convient en effet de distinguer divers aspects, divers niveaux du phénomène de corruption. Il y a d'abord la corruption exercée sur et par les hommes de pouvoir, la bonne grosse corruption économique et politique qui fait la manchette des journaux et dont le livre de Péan, par exemple, décrit les méandres (4). A l'autre bout il y a la petite corruption, celle de tous les jours et de tout le monde. Celle-ci nous intéresse tout particulièrement, car c'est à ce niveau que nous allons peut-être découvrir le plus d'éléments pour alimenter notre réflexion sur les citadinités. Cet aspect sera au coeur de l'exposé de Toulabor : la corruption au quotidien. En complément, Belbahri évoquera le personnage d'un intermédiaire, d'un "médiateur". Il est heureux que, pour traiter de cette quotidienneté, nous ayons le témoignage de collègues originaires des sociétés dont ils parlent, des témoignages de l'intérieur.

Ces apports devraient nous permettre de dépasser une analyse de la corruption comprise comme la transgression d'un code (moral ou légal) et de découvrir une fonction d'ajustement ou

de réinterprétation. Ajustement et réinterprétation aussi bien d'un système normatif (moderne ou citoyen) largement dysfonctionnel, que de rapports sociaux traditionnels très perturbés, mais encore opérants.

Avant de commencer la séance, il n'est pas inutile de passer en revue les termes les plus couramment utilisés pour désigner les faits de corruption. Il en existe une infinité, qu'ils soient répertoriés dans le Larousse ou qu'ils soient forgés par la pratique du langage populaire. Si l'on en croit le Larousse, la corruption serait "un crime du fonctionnaire ou de l'employé qui trafique de son autorité, ou de ceux qui cherchent à le corrompre". Il est précisé que le code pénal de 1810 ne visait que les fonctionnaires publics, mais que des textes complémentaires ont étendu la définition aux employés du secteur privé. Voilà pour la corruption. Quant à la concussion, il s'agit de "l'exaction commise dans l'exercice d'une fonction publique, particulièrement dans le maniement des deniers publics" (Petit Larousse). La prévarication qui, étymologiquement consiste à "entrer en collusion avec la partie adverse", est plus généralement l'action de "celui qui manque aux obligations de sa charge". Le népotisme est une allusion aux pratiques de certains papes qui favorisaient leurs neveux (nepos, neveu) ; c'est donc "l'abus qu'un homme en place fait de son crédit en faveur de sa famille".

Il faudrait encore évoquer une foule d'autres termes : vénalité, gabegie, incurie, pots de vin, trafic d'influence, faux en écriture, commissions, usure, fraude... Le profit n'est pas toujours directement d'ordre financier ; il y a aussi les perversions de nature politique : corruption électorale, clientélisme, favoritisme, patronage politique, tribalisme, esprit de clan, etc... On peut également relever des termes plus spécifiques aux situations de survie ou de débrouille urbaine, constitutifs de modes de fonctionnement parallèles : ajustement, redistribution, parasitisme, médiation, protection, parrainage... On sait notamment que tout néo-citadin se trouve pratiquement obligé, pour se maintenir dans la ville, d'avoir recours à un protecteur. Ces termes nous conduisent déjà à une interprétation sociale des faits de corruption.

Nous pourrions poursuivre ce repérage de vocabulaire à travers les exposés qui vont suivre.

NOTES

(1) "La corruption", n° 31 de la revue Pouvoirs, 1984

(2) Hyacinthe SARASSORO, La corruption des fonctionnaires en Afrique, Economica, 1980

(3) J. Cl. WAQUET, De la corruption. Morale et pouvoir à Florence aux XVIIème et XVIIIème siècles, Fayard, 1984

(4) Pierre PEAN, "Affaires africaines", Fayard, 1983

LE DETOURNEMENT D'ESPACE

**Corruption et stratégies de détournement
dans les pratiques foncières urbaines en Afrique Centrale**

J.L. PIERMAY

"Aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire est que la corruption, la concussion, l'avidité, la cupidité et les détournements des deniers publics ont atteint leur point culminant. On pourrait même dire qu'ils sont institutionnalisés. Jamais le pays n'a été aussi pillé et le peuple aussi exploité. De temps en temps, la presse étrangère, scandalisée, finit par donner des détails troublants. En dépit des secrets bancaires et de la censure de la presse, le commun des mortels sait que les actuels dirigeants comptent parmi les plus grands riches du monde. Cette presse révèle que si les dirigeants zaïrois pouvaient seulement rapatrier le quart de leurs fabuleuses richesses, les dettes extérieures du Zaïre, et le déficit budgétaire seraient immédiatement résorbés".

(Lettre ouverte au Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, par un groupe de parlementaires, 1er novembre 1980.

In : Politique Africaine 1 (3), septembre 1981, p. 104-105

La délimitation du concept de corruption est malaisé. Dans les pays étudiés (Zaïre, Congo, Gabon, République Centrafricaine), la corruption, même si elle est variable selon les lieux, étonne par son ampleur et perturbe gravement le fonctionnement des appareils d'Etat. D'une manière générale, elle n'est pas un phénomène marginal. Mais est-elle un phénomène significatif de la ville africaine d'aujourd'hui ?

CORRUPTION ET POUVOIR

Une définition courante précise que la corruption correspond aux "moyens que l'on emploie pour faire agir quelqu'un contre son devoir, sa conscience". Notion relationnelle, elle est aussi le "fait de se laisser corrompre" (Petit Robert). La difficulté essentielle vient de l'ambiguïté qui subsiste quant aux termes de "devoir" et de "conscience" dans une société où la multiplicité des systèmes de pensée et des cadres juridiques ne permet pas de donner une réponse unique. Quelles règles définissent le devoir dont on parle ? Quelles valeurs fondent la conscience individuelle et collective ? Ces valeurs sont-elles acceptées par l'ensemble de la communauté ? Ou bien les uns et les autres se réclament-ils de traditions différentes, en sont-ils à des stades variables d'assimilation des diverses règles ?

Autre difficulté, la corruption proprement dite est inséparable de toutes les autres violations de ces règles. Ainsi, les détournements de fonds sont assimilés à la corruption, tant par les législations africaines que par l'opinion publique de ces pays. Mais on pourrait en dire autant des détournements de règles et de l'acquisition d'avantages indus liés à la fonction.

La corruption ne peut se définir que par rapport à des règles. Mais la Loi moderne, les Coutumes des diverses ethnies, les nouvelles ébauches émergeant çà et là, entrent en concurrence. Habituellement, la corruption n'est envisagée que par rapport à la seule loi moderne, mais n'est-ce pas un point de vue partial, celui notamment du Tribunal, ou celui du chercheur élevé dans une tradition occidentale ? Car la Loi officielle n'est pas, en Afrique Centrale, malgré toutes les tentatives d'adaptation des Etats indépendants, l'expression des règles de la société et des systèmes de valeur que celle-ci reconnaît. On devrait donc pouvoir, en théorie, parler de corruption vis-à-vis des règles coutumières, ou de tout autre système de pensée en vigueur.

La corruption pose en fait le problème du pouvoir. On ne peut monnayer que les prérogatives que l'on détient, ou bien celles pour lesquelles on est en mesure de faire croire qu'on les détient, ce qui est une autre forme de pouvoir. Tout détenteur d'une parcelle de pouvoir -et celles-ci sont nombreuses- est susceptible d'être le bénéficiaire direct d'un détournement. Mais la réalité de la pratique frauduleuse ne peut être jugée qu'en fonction des règles qui

fondent le pouvoir qui a permis cette action. Or, la difficulté est grande, dans la mesure où de nombreux pouvoirs sont issus de plusieurs cadres de référence : ainsi, le "chef de quartier" existe-t-il à la fois par rapport à la coutume et par rapport à la Loi, et aussi parfois suite au consensus d'une communauté locale (1) ; l'homme politique doit à la fois respecter les principes de l'Etat et certaines solidarités spécifiques ; l'homme d'affaires est en même temps dépendant d'un système international et d'un système politique local.

Parfois, ce qui peut être jugé comme un cas de corruption en fonction d'un ensemble donné de règles, peut ne pas l'être à travers une autre logique. Ainsi, la pratique des "cadeaux" donnés en certaines circonstances à l'autorité coutumière -par exemple, chez les Baluba, préalablement à la requête du plaignant- est considérée dans le cadre moderne comme une pression illégale. De même, une opération pratiquée de manière sciemment frauduleuse en fonction de la loi en vigueur peut être entreprise pour "tenir son rang" dans le cadre des solidarités familiales ; vraie ou fausse, cette allégation est souvent avancée lors des procès devant les tribunaux ; ceux-ci en tiennent parfois compte comme une circonstance atténuante.

La multiplicité des cadres de référence favorise certainement la corruption. Encore serait-il nécessaire de distinguer le jeu conscient et délibéré qui permet à un individu de profiter simultanément des avantages des deux systèmes, et les tentatives d'adaptation, menées par des responsables coutumiers, des leaders locaux ou par les administrations, pour faciliter les transitions entre les systèmes en présence. Mais la différence est-elle toujours clairement perceptible ? Un bon exemple peut-être trouvé dans la réglementation foncière officielle ; la Coutume envisage des liens de nature religieuse entre la communauté humaine et le sol, en fait ses génies. La Loi considère le sol comme un bien susceptible d'appropriation, notion étrangère à la tradition. Elle propose une procédure longue et complexe (indemnisation des détenteurs coutumiers, délivrance d'un Permis d'Occuper, mise en valeur du terrain par le bénéficiaire, établissement d'un titre foncier qui fait du bénéficiaire le propriétaire du terrain (2)). Cette procédure est destinée à permettre la transition entre les deux systèmes et à empêcher un accaparement abusif des terres. mais cette transition cache essentiellement un changement de conception vis à vis du sol. Malgré toute la bonne volonté du demandeur du

terrain et de l'administration compétente, la Coutume est bafouée, une indemnisation ne pouvant annuler des droits imprescriptibles de nature religieuse.

La situation est encore plus complexe -c'est le cas habituel en ville- : les règles coutumières ont évolué au contact des influences occidentales et ont pris en compte la valeur de l'argent ; les revendications coutumières peuvent donc fort bien prendre l'habit de la tradition en vue de la satisfaction d'intérêts issus de la tradition, mais être orientées vers des stratégies très modernes.

De leur côté, les intervenants "modernes" peuvent fort bien augmenter considérablement leurs avantages, même en restant dans les cadres légaux. Une supériorité importante est ainsi accordée à tous ceux qui possèdent une bonne connaissance des procédures en vigueur, du milieu, et des projets administratifs. Les démarches officielles constituent une longue course d'obstacles, dont le but théorique est de préserver les droits des tiers ; mais, en fait, seuls réussissent ceux qui, par leurs relations ou leurs moyens financiers, viennent à bout des différents blocages. La connaissance du milieu permet de jouer sur la variabilité des situations foncières locales. La connaissance préalable des projets de l'administration permet, comme ailleurs, d'anticiper les mouvements d'urbanisme et de spéculer. La création d'un lotissement ou d'infrastructures, la non appartenance d'un terrain au périmètre urbain (3), les opérations de morcellement des titres fonciers "ruraux", sont autant de situations activement recherchées par les spéculateurs. Ainsi, émergent des "spécialistes", qui tirent leurs pouvoirs de leur bonne connaissance des mécanismes, et de leurs responsabilités.

Les premiers de ces spécialistes furent les géomètres. Hommes de terrain, ils ont su très tôt faire la jonction entre les règles localement en vigueur et les procédures officielles. Déjà dans l'administration coloniale, les géomètres chargés du lotissement des quartiers nouveaux savaient se réserver certaines des parcelles les mieux situées, et en faire profiter parents et amis, par exemple autour du marché de Mont-Bouët, à Libreville (1958). Jouant sur la complexité des processus et sur la méconnaissance de ceux-ci par la population, ils savent également monnayer leur intervention et pratiquer l'extorsion de taxes indues auprès des demandeurs de terrains. Mais leur pouvoir est aujourd'hui fortement récupéré par les hauts fonctionnaires, nouveaux "spécialistes" de ces transitions. Ainsi, dans le lotissement "face

SOBRAGA" (Libreville, 1971), un des terrains les mieux situés fut d'abord réservé par le géomètre de service, puis confisqué par le ministre, qui y construisit une grande villa. Il est vrai que les circuits de procédure ont tendance à s'allonger et à faire intervenir des fonctionnaires de plus en plus haut placés, voire le Conseil des Ministres lui-même.

La coexistence de systèmes juridiques contradictoires bénéficiant de la légalité, et/ou d'une part importante de légitimité, engendre une situation confuse dans laquelle peuvent s'épanouir toutes les formes de débrouillardise, de détournements et de corruption.

PROMOTION DE LA CONFUSION

La juxtaposition de toutes ces interventions ponctuelles finit par constituer un véritable détournement de toute la politique de l'Etat. A Libreville, toujours dans le quartier situé face à la brasserie SOBRAGA, sur 95 dossiers cadastraux dépouillés, 50 concernent des parcelles attribuées à des hauts fonctionnaires. Pourtant, les demandes de terrains, extrêmement nombreuses, proviennent de tous les horizons sociaux. Encore fut-il impossible de déterminer les circonstances dont bénéficièrent les autres attributaires, notamment leurs relations avec des personnalités bien placées. Presque tous furent sélectionnés par le ministre du Budget, ce qui laisse sous-entendre que le piston fut largement déterminant.

Il est intéressant, pour les personnes influentes, de bénéficier d'une telle situation ; mais il l'est encore plus d'en favoriser l'émergence et le développement. Ainsi se développe une promotion de la confusion, qui passe par la pratique administrative quotidienne (4), mais aussi par l'action législative. En République Populaire du Congo, les Constitutions successives à partir de 1968 ont proclamé que la terre appartenait au peuple, représenté par l'Etat. Mais fin 1982, la Loi Foncière et ses décrets d'application n'avaient toujours pas été promulgués ; les oppositions sont trop fortes, de la part de hautes personnalités, et en définitive, de la Cour Suprême. Les textes de l'époque coloniale, qui sauvegardent les intérêts coutumiers, sont donc toujours en vigueur, bien que les services compétents tentent de convaincre l'opinion publique du contraire. Situation également confuse au Zaïre, où les mesures de zaïrianisation (1974) avaient retiré aux étrangers le droit d'usage de leurs établissements commerciaux et de

leurs locaux d'habitation au profit de nationaux, tout en maintenant les droits de propriété des premiers jusqu'à ce qu'ils soient remboursés par les seconds. Les manoeuvres qui en ont résulté et les mesures partielles de rétrocession des biens aux étrangers sous certaines conditions, ont créé une situation inextricable, dont certains ont tiré de grands bénéfices.

On peut ainsi émettre l'hypothèse que le déphasage persistant entre la Loi et les réalités ne serait pas seulement lié aux profondes transformations que connaît la société africaine, mais aussi, et peut-être de plus en plus, à la volonté délibérée de l'appareil d'Etat de maintenir et d'amplifier les avantages de ses membres. Il faut de toute façon discréditer l'idée, fréquemment exprimée dans les administrations zaïroises, que la corruption est un mal nécessaire pour permettre à l'immense majorité de la population urbaine de survivre dans des conditions économiques extrêmement difficiles. Bien sûr, dans ce pays, la corruption n'est possible qu'à ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir, et proportionnellement à celle-ci. La corruption et toutes les formes de détournement profitent donc avant tout aux plus puissants. Si l'on excepte les formes de redistribution, elles aggravent donc les inégalités sociales ; et, dans tous les cas, accusent les contrastes de pouvoirs. Une telle affirmation ne serait-elle par un bruit volontairement répandu pour cacher les véritables causes de la corruption ?

Les détournement constituent ainsi un véritable système, avec ses règles propres, qu'il faut maintenant envisager.

LA PLACE PRIVILEGIEE DES HAUTS FONCTIONNAIRES

La corruption, les détournements, profitent avant tout aux plus puissants du système politico-administratif. Dans quel but ? Une partie importante est redistribuée dans le cadre de solidarités à base essentiellement ethnique. Mais les ressources de l'Etat sont importantes, et la différence reste grande entre la richesse du détenteur du pouvoir et celle de sa clientèle. Une hiérarchie tend ainsi à s'établir, consistant en une accumulation croissante avec l'étendue du pouvoir exercé. Le fonctionnaire le mieux pourvu en titres de propriété foncière est, à Libreville, le Président de la République : détenteur d'un seul terrain lors de son arrivée à ce

poste en 1967, il en possède personnellement 39 (7 hectares au total), situés dans les quartiers les plus cotés. A ce palmarès, suivent les principaux membres du gouvernement dans un ordre proche de l'ordre protocolaire. Le deuxième est le Premier Ministre, propriétaire de 6,2 hectares, répartis en 9 terrains, mais dans l'ensemble moins bien situés. Il est vrai que celui-ci, originaire des environs immédiats de Libreville, détient d'assez vastes terrains péri-urbains comptés dans ce total. La différence entre les deux principaux personnages de l'Etat est donc plus forte que ne semble l'indiquer la stricte comparaison des superficies possédées. Dans l'ensemble, les personnalités autochtones de la capitale ne disposent toutefois pas d'avantages sensibles par rapport à celles qui n'en sont pas originaires. Si l'on prend l'ensemble des propriétaires de parcelles, on s'aperçoit que bien peu de bénéficiaires viennent s'intercaler en ce début de liste, l'exception la plus notable étant celle d'un homme d'affaires français, détenteur de très vastes terrains à bâtir. Certes, celui-ci finit par occuper la première place, mais grâce à des terrains nus ; de plus, il semblerait qu'il joue au moins en partie le rôle de prête-nom. Les autres membres des familles les mieux placés n'apparaissent dans la liste qu'après les hautes personnalités déjà nommées. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une analyse grossière, qui ne tient pas compte des sociétés constituées par ces mêmes personnalités, ni des prête-noms, ni des terrains ressortissant d'autres statuts que de celui de Titre Foncier (Permis d'Occuper ou occupation illégale) (5). Le patrimoine réel des autres personnalités est en réalité bien plus considérable.

Cet exemple librevillois est le plus net de ceux qui furent relevés dans les cinq villes étudiées. Mais il n'est pas le seul. Toujours à Libreville, en 1968, un arrêté octroya à titre gratuit les 18 parcelles d'un nouveau lotissement, d'une superficie de 18 hectares, créé près de l'aéroport ; les bénéficiaires furent 18 ministres en exercice (classés sur l'arrêté selon l'ordre officiel). Dans presque toutes les villes, des réserves foncières ou des terrains d'Etat ont été morcelés au profit de hautes personnalités, sans que les procédures soient respectées. Dès 1969, mais surtout à partir de 1976 (peu avant la proclamation de l'empire), le Président Bokassa vendit -au profit de qui ?- environ 200 maisons d'Etat précédemment destinées au logement de fonctionnaires, de coopérants ou à des bureaux administratifs. De hautes personnalités acquirent à bas prix des villas anciennes situées à proximité immédiate du centre-ville, et des logements construits par la Société Nationale de l'Habitat. Le Ministre des Finances de

l'époque, par exemple, obtint ainsi pour 3 690 000 F CFA (6) une grande villa qu'il loua à une entreprise étrangère pour 400 000 F CFA par mois.

Le Président de la République domine incontestablement la hiérarchie. Mais son rôle n'est pas seulement plus fort que celui de ses collaborateurs. Il est aussi d'une toute autre nature. Au Zaïre, l'opinion habituelle est que "la parole du Président a force de loi", et le Chef de l'Etat lui-même laisserait persister cette rumeur (7). Dans plusieurs pays, le Président de la République peut prendre des décisions en contradiction avec les textes officiels, accorder des dérogations, permettre des raccourcis de procédure, voire bouleverser des situations pourtant régulières devant la loi. Les exemples sont nombreux : à Libreville, les hautes personnalités obtiennent à titre définitif des terrains nus, précédemment à la mise en valeur théoriquement obligatoire, alors que la procédure légale est, dans l'ensemble, peu usitée, et les nouveaux titres fonciers, rares par rapport au nombre de parcelles réellement mises en valeur. A Kisangani (Zaïre), un lotissement occupé par les médecins de l'hôpital d'Etat fut brutalement attribué à l'Université pour le logement de ses enseignants ; une situation inextricable s'ensuivit, les deux groupes faisant jouer deux logiques contradictoires, mais toutes deux admises. Le Chef de l'Etat est donc à la fois juge et partie, acteur le plus intéressé ainsi que juge suprême, devant lequel on présente le recours de dernière instance.

PROJET POLITIQUE, CORRUPTION ET DETOURNEMENT

En regard d'une telle concentration de pouvoirs, la correspondance des hiérarchies économique et politique ne peut être due au hasard. Comment l'interpréter ? En liant l'enrichissement à la fonction, le Chef de l'Etat se crée des fidélités indéfectibles et constitue un régime stable au-delà des différences ethniques, de l'absence de cohésion nationale et de la précarité des techniques étatiques d'encadrement. Mais ne peut-on aller plus loin ? L'accaparement des terrains, la pratique des commissions, la distribution gratuite -et parfois obligatoire- d'actions aux hauts fonctionnaires de la part des sociétés étrangères désireuses de s'installer, permettent la concentration des pouvoirs économiques détenus par les nationaux aux mains de ceux-là mêmes qui exercent le pouvoir politique. Cette coïncidence permet la non-émergence d'un contre-pouvoir économique, susceptible de constituer un

facteur limitant de l'autorité politique. Ne peut-on voir là une manière de domestiquer l'argent, élément perturbateur de sociétés où la finalité est avant tout sociale et politique ? Un parallélisme doit certainement être fait avec les sociétés d'autosubsistance dans lesquelles l'argent acquis par les cadets est récupéré finalement par les aînés au moyen de mécanismes sociaux qui ont intégré l'usage de la monnaie, et dont les prestations se sont alignées sur les montants disponibles de celle-ci (8). Il est remarquable qu'un tel système soit particulièrement net au Gabon, pays où la croissance économique est de loin la plus forte de la région. Loin de favoriser le développement, cette masse monétaire permettrait surtout de conforter les rapports sociaux issus des nouvelles structures étatiques.

Cette subordination du pouvoir économique est également sensible en ce qui concerne les sociétés privées elles-mêmes. Ainsi, au Zaïre, celles-ci, nationales ou étrangères, sont tenues de consacrer une partie de leurs fonds à des travaux locaux ou régionaux d'intérêt public normalement dévolus à l'Etat : la MIBA (Minière de Bakwanga), société chargée de l'extraction du diamant, a largement financé l'aménagement de la ville de Mbuji-Mayi (construction de l'aéroport, bitumage de la voirie, création d'un lotissement destiné aux fonctionnaires de l'Etat, aide logistique permanente aux autorités régionales, etc.). De la même façon, la Gécamines est tenue pour responsable, tant par l'opinion publique que par le gouvernement, de la région minière du Shaba. En 1983, les sociétés rivalisaient à Kinshasa, chacune aménageant un rond-point de la capitale. Pressions politiques et zèle publicitaire se combinent sans doute pour donner naissance à cet évergétisme moderne.

L'annihilation du contre-pouvoir économique se double d'une lutte contre les autres contre-pouvoirs éventuels. Les pouvoirs fonciers locaux issus de la Coutume n'existent pas à Kisangani (Zaïre) et à Bangui (R.C.A.). Ils ne représentent plus grand chose à Mbuji-Mayi (Zaïre), bien que la ville ait été en 1959 une création de l'ethnie Baluba. Leurs rôles ont fortement diminué à Libreville (Gabon) par rapport à l'époque où l'étudiait G. Lasserre (9). Ils ne subsistent de manière importante qu'à Brazzaville (Congo). Mais, dans cette ville, leur existence est liée en fait à l'alliance des pouvoirs coutumiers, ou se disant tels, avec les pouvoirs administratifs et politiques. Le coup d'Etat de 1968, substituant la prépondérance des nordistes à celle des sudistes, a provoqué un net affaiblissement des "propriétaires fonciers" de la capitale, sudistes. De même, à Libreville, l'effacement progressif dans les

hautes instances nationales des autochtones de la capitale (Mpongoue et Fang de l'Estuaire), est concomitant de la diminution de leurs pouvoirs fonciers. Cet affaiblissement des pouvoirs coutumiers peut-être souhaité par certaines catégories de citoyens : membres d'ethnies allochtones, de plus en plus nombreux en ville, voire autochtones désireux de se dégager des contraintes anciennes. A l'opposé, des fonctionnaires peuvent trouver avantageux de s'allier au pouvoir coutumier. Ainsi, à Brazzaville, les "propriétaires fonciers coutumiers" ne procèdent pas à une opération de lotissement sans quelques autorisations qui s'obtiennent contre promesse de cession gratuite de plusieurs parcelles à de hautes personnalités. Le travail de lotissement lui-même est effectué par des techniciens, c'est-à-dire des géomètres du Cadastre débauchés pour l'opération. Le quartier Diata-Stade de la Révolution, ainsi constitué aux dépens d'une réserve foncière malgré l'opposition des services administratifs techniques, doit une grande partie de son caractère résidentiel aisé à ces faveurs. Les chefs coutumiers ne constituent donc pas un contre-pouvoir, mais sont alliés de certains administratifs, et sont subordonnés aux stratégies de ces derniers. A ce titre, ils disposent d'une fraction de pouvoir, non seulement issue de la coutume, mais aussi de la Loi, et qui peut donner lieu à des détournements variés.

Sans doute plus importantes en milieu urbain sont les initiatives populaires, surtout présentes dans les quartiers périphériques récents, où les habitants ont encore un esprit de pionnier à la suite de quelques individus dynamiques parfois bien placés dans la fonction publique.

Dans ces quartiers, des règles sont souvent mises au point localement. A Bede I, quartier périphérique de Bangui, peuplé après 1972, existe un Comité d'Urbanisme issu de l'initiative locale et soutenu ensuite par le Ministère de l'Urbanisme. Créé à l'origine pour veiller à la salubrité, il a pris en charge des projets de restructuration qui doivent permettre l'ouverture de rues et la réalisation d'équipements publics. Le Comité est composé pour moitié de membres élus, pour moitié de représentants des associations du quartier. Chaque habitant peut cotiser, s'il le désire, mais des droits particuliers s'attachent à ce geste ; des montants mensuels sont prévus, et varient selon l'âge, le sexe et le métier. Des règles sont établies pour permettre la réattribution des terrains non occupés, des procédures pour l'établissement du futur tracé de rues. Là, derrière le formalisme juridique, s'opère une synthèse de règles modernes et coutumières, qui traduit bien l'originalité de la société urbaine. Mais, dans ce nouveau

Le système, des pratiques de détournement peuvent aussi exister. Cela ne semble pas encore le cas à Bede I, mais on peut noter que le problème délicat des rapports entre le Comité d'Urbanisme et le chef de quartier -premier occupant du secteur, donc issu d'une autre logique- n'est pas résolu. L'ambiguïté règne : le chef, président d'honneur du Comité, dispose-t-il du droit de veto, comme il s'emble l'affirmer ? Le conflit n'a pas encore éclaté, mais les règles locales présentent des failles qu'une personne avisée pourrait exploiter. A Libreville, une forte solidarité existait dans le quartier "Derrière les Charbonnages" ; mais le leader incontesté s'est mis à vendre, cher, des parcelles, alors qu'il avait seulement le devoir de les distribuer en accord avec les règles établies en commun.

Les attitudes officielles vis à vis de ces solidarités modernes varient selon les pays, mais aussi selon les services. A Bangui, mais surtout à Brazzaville, des associations de quartier discutent de problèmes d'urbanisme, contruisent des écoles, se cotisent pour l'adduction d'eau ou la création de rues. Mais ces initiatives sont rares au Zaïre et au Gabon. Non soutenues par l'administration, elles peuvent aussi être combattues, et la rumeur publique dit qu'il ne faut pas "provoquer" l'Etat en réalisant ce qu'il n'a pas pu ou pas voulu faire. A Libreville, des voisins unis par des solidarités ethniques ou bien sous la conduite de leaders dynamiques, continuent parfois de cotiser, notamment en vue de l'ouverture de rues, qui manquent cruellement à l'intérieur des vastes îlots délimités par la voirie principale. L'argent ainsi collecté est destiné à l'achat de carburant ; il est remis à un administratif en qui l'on a confiance -les détournements ne sont pourtant pas rares-, à charge pour ce dernier de faire les démarches nécessaires à l'obtention d'un bouteur de la municipalité. Mais ces démarches entraînent presque toujours, les engins étant réservés le plus souvent à des opérations de prestige, à moins que ce ne soit pour les besoins privés de hauts fonctionnaires et de leurs maîtresses. Un exemple a été relevé, d'un fonctionnaire municipal bloqué dans sa carrière pour avoir soutenu avec trop d'insistance une de ces communautés de quartier, tandis que le dénonciateur bénéficiait d'une promotion rapide à la suite de cette affaire. Tant au Zaïre qu'à Libreville, les enquêtés manifestent leur découragement : le soutien apporté aux initiatives locales n'aurait fait que diminuer depuis de nombreuses années, tandis que l'investissement-travail effectué à l'initiative des partis uniques a quasiment disparu partout.

CORRUPTION ET DETOURNEMENTS, TECHNIQUES D'ENCADREMENT URBAIN

Une hypothèse optimiste serait de penser que la ville, créatrice d'une nouvelle société, secrète peu à peu ses règles, synthèse des différentes coutumes, de la loi, et de l'expérience urbaine des citoyens. Cette élaboration s'observe dans quelques quartiers périphériques récents, qu'ils soient mono-ethniques ou non. Mais le temps use les solidarités. Dans les quartiers anciens, les cas d'entraide au niveau d'un quartier sont rarissimes : à Akebe-Plaine (Libreville), les ruelles tracées par les premiers occupants entre 1960 et 1965 sont progressivement appropriées par leurs descendants. Mbuji-Mayi, ville pourtant presque exclusivement mono-ethnique (Baluba), créée en 1959 par un peuple soudé face à l'adversité, s'est rapidement déchirée selon des critères claniques, puis aujourd'hui socio-économiques ; les conflits y sont aussi violents qu'ailleurs.

La loi du plus fort s'impose de manière générale. Aujourd'hui, la force est issue de l'Etat, même si celui-ci se révèle bien faible en apparence. Mais ses prérogatives sont détournées pour assurer le pouvoir, puis le profit personnel de ceux qui le servent. La place prépondérante des fonctionnaires dans la corruption illustre de manière un peu paradoxale la prépondérance actuelle des pouvoirs étatiques dans les villes d'Afrique Centrale. Peu à peu, les hauts cadres affermissent leur pouvoir, s'appropriant ou domestiquant les contre-pouvoirs éventuels, bloquant l'émergence des solidarités qui ne seraient pas ordonnées autour d'eux-mêmes. La corruption, les détournements sont devenus les véritables "techniques d'encadrement" des villes d'Afrique Centrale. Ils permettent la manipulation de la ville au gré des circonstances et des intérêts des plus puissants. Ils sont à la base d'une loi nouvelle, non écrite, mais essentielle pour qui veut obtenir un avantage, bénéficier d'une promotion, voire sauvegarder ses droits ou pouvoir exercer librement son activité.

La répression de la corruption doit être envisagée dans cette optique : il est bien évident qu'elle ne touche qu'une minorité des affaires répréhensibles. N'importe qui ne peut obtenir

réparation d'une injustice ; les tribunaux ne sont pas, en général, indépendants du pouvoir. Les dénonciations de cas, qui paraissent quotidiennement dans les éditoriaux des journaux L'Union (de Libreville), Salongo et Elima (de Kinshasa), Boyoma (de Kisangani), etc., ne sont pratiquement jamais suivis de poursuites judiciaires, et tout se passe comme s'il ne s'agissait que d'un exutoire pour les mécontentements populaires. Dans ces conditions, une poursuite judiciaire ne peut déboucher sur une répression effective que dans la mesure où la décision vient de haut, c'est-à-dire du Président de la République lui-même. Mais sanctionne-t-on la malhonnêteté, un défaut d'allégeance ou la disgrâce politique du coupable ? La corruption et les détournements présentent pour le pouvoir en place l'immense avantage de maintenir sur le système une redoutable ambiguïté : fondements du pouvoir, conditions de l'exercice de responsabilités, ils constituent aussi sur la tête de chaque dirigeant une "épée de Damoclès" à la taille de la fonction, que la Loi officielle permet de faire tomber, mais dont la chute dépend de l'inobservation de certaines règles non écrites. La confusion, désormais entretenue au sein même de la législation d'Etat, est devenue méthode de gouvernement très efficace pour le maintien du pouvoir en place. Le système est en équilibre, et il serait très aventureux pour un responsable de le remettre en cause, ne serait-ce que dans la pratique quotidienne.

Bien sûr, des différences existent entre les pays. L'originalité principale semble être le degré de généralisation des pratiques frauduleuses. Le stade le plus avancé est aujourd'hui atteint au Zaïre où toute situation de rareté -obtention d'un papier, d'un produit subissant une pénurie, voire soin médical, inscription dans une école ou réussite à un examen- est susceptible de donner lieu à corruption. Mais l'explication fondamentale est-elle réellement différente ? Dans les trois autres pays étudiés (Congo, et surtout R.C.A. et Gabon), il semblerait que le phénomène soit en voie d'extension. Au Zaïre même, la corruption n'est pas organisée à la base, en général. Certaines exceptions existent, rapportées par la rumeur publique : ce serait le cas de la "Brigade de Roulage" (Police de la route) de Mbuji-Mayi, dans laquelle les fonctionnaires en faction seraient tenus de remettre chaque soir à leurs chefs une somme fixe prélevée sur celles extorquées aux camionneurs arrivant en ville ; un défaut de reversement aurait pour conséquence une affectation à un carrefour moins lucratif. Ce système est exceptionnel. Rien n'a été remarqué de tel dans les services du cadastre, pourtant fort corrompus, mais hiérarchisés de manière bien moins efficace. La corruption généralisée est plutôt un héritage de la période d'anarchie qu'a connu le pays pendant la guerre civile

(1960-1965) ; le phénomène n'a pas été enrayeré, et peut sans doute être analysé aujourd'hui comme une tolérance officielle, extension du système décrit plus haut, et permettant d'élargir le cercle des prédateurs de l'Etat, donc de la clientèle des puissants.

La gestion urbaine souffre évidemment de cette logique, de l'absence de règles claires. L'encadrement de la ville est incohérent. Les pouvoirs intervenant sont multiples et concurrents, provoquant l'allongement des procédures et opposant de nombreux obstacles. La loi, certes, est méconnue par les citoyens, mais comme son efficacité réelle est réduite, cette ignorance a en elle-même des conséquences limitées. Ce qui manque le plus au citoyen est la compréhension politique du milieu dans lequel il vit. Cette connaissance des mécanismes de décision et de pouvoirs est différentielle ; elle s'acquiert avec l'ancienneté de la vie en ville et surtout avec l'exercice de responsabilités. Elle est source de profondes inégalités et de multiples formes d'extorsion (ventes multiples de parcelles, levées de taxes indues...). La terminologie officielle zaïroise parle de l'"encadrement politico-administratif", signifiant par là que l'administration est inséparable de l'exercice du pouvoir politique, contrairement à la tradition occidentale qui établit en général une coupure nette entre les deux fonctions. De nombreuses décisions officielles ne peuvent être comprises qu'à travers leur signification politique.

Ainsi, l'encadrement de la ville suppose une organisation territoriale, précisant les limites d'exercice des responsabilités. Mais, en Afrique Centrale, l'organigramme n'est jamais une donnée neutre du système administratif ; il est une donnée mouvante, variant selon les rapports de forces, donc une donnée politique. La remarque peut être faite au niveau de la délimitation de la zone urbaine. Les conflits entre l'Etat, les communes urbaines, la région voisine et les autorités coutumières ont établi les limites de la région urbaine de Kinshasa (10). A Brazzaville, le pouvoir nordiste en place depuis 1968 a favorisé l'extension de la commune vers les quartiers péri-urbains septentrionaux, et maintenu hors de celle-ci les quartiers Mfilou, plus anciennement peuplés, mais surtout habités par des Lari et des Kongo (sudistes) ; le but évident était de rééquilibrer au profit des nordistes le rapport numérique de la population communale. Dans plusieurs villes, les volontés municipales de rectifier les limites en fonction des superficies actuellement occupées, voire des prévisions d'urbanisation, se heurtent à l'accaparement en cours de terrains péri-urbains par des personnalités influentes.

Les délimitations internes de la ville présentent souvent les mêmes incertitudes. Elles sont très rarement portées sur carte ; parfois, les listes des subdivisions administratives sont fausses ou se contredisent (Bangui, Libreville), les niveaux hiérarchiques dans l'administration locale bien emboîtés au Zaïre (intervient essentiellement un personnel administratif), sont parfois concurrents en R.C.A. et au Gabon, car relevant de logiques différentes (personnel administratif au sommet, chefs issus d'une "coutume reconstituée" à la base). Les limites se recoupent parfois, comme à Bangui, à Kisangani. Ce qui compte souvent est moins l'administration d'un territoire que le contrôle d'un groupe d'hommes. La base de l'encadrement est d'ordre social et politique et non d'ordre territorial. Elle est elle-même objet de compétition, chaque responsable essayant d'empiéter sur le territoire de son homologue voisin. Ainsi, à Kisangani, certaines taxes étaient-elles, en 1980, prélevées deux fois, et même dans un quartier (Mabe), trois fois, par des pouvoirs concurrents. La gestion foncière ne dispose pas de bases stables ; à tous les niveaux, elle est politique et non gestion. Face à ces niveaux emboîtés et concurrents, toute opération d'aménagement est d'une redoutable complexité, et nécessite ou bien une conjonction bien improbable d'intérêts, ou bien une décision énergique du chef de l'Etat, seul à disposer de l'autorité suffisante.

Les blocages qui résultent de la précarité des techniques d'encadrement permettent de poser la question de la survie d'un tel système. Dans les villes où l'espace n'est pas mesuré (Kisangani, par exemple), les conflits ont une importance limitée, et un partage de l'espace tend à s'établir entre pouvoirs concurrents. L'acuité du problème s'accroît quand le sol est fortement valorisé, peut-être en raison d'une extension trop importante de la ville, certainement suite à l'afflux d'argent et à l'expansion économique (Mbuji-Mayi, Libreville). Il est significatif que les tensions les plus vives aient été décelées à Libreville, malgré une incontestable augmentation du pouvoir d'achat des salariés modestes. Ces tensions n'y sont plus analysées par les participants en terme de conflits ethniques, mais réellement en termes politiques. Quel est l'avenir des villes ainsi encadrées ?

NOTES

(1) J.L. PIERMAY, "Pouvoirs et territoire dans l'administration locale de la ville de Bangui (République Centrafricaine)", Recherches Géographiques à Strasbourg, n° 18, pp;115-126.

(2) Au Zaïre, la propriété du sol reste à l'Etat. Le bénéficiaire du "Certificat d'Enregistrement" n'est que propriétaire de la mise en valeur effectuée sur la parcelle, et concessionnaire définitif de celle-ci.

(3) Le Périmètre Urbain est délimité par voie officielle. Les terrains extérieurs à celui-ci, dits "ruraux", peuvent acquérir le statut de Titre Foncier moyennant un montant de mise en valeur beaucoup plus faible que pour ceux situés à l'intérieur du périmètre. Ils bénéficient toutefois des mêmes droits que les terrains urbains, et bien que souvent plus vastes que ces derniers, sont intégrés tels quels dans le Périmètre officiel de la ville, si celui-ci est élargi. Les différences de statuts font fréquemment de la frange péri-urbaine, un lieu privilégié pour la spéculation foncière.

(4) J.L. PIERMAY, "Naissance et évolution d'une ville post coloniale : Mbuji-Mayi (Zaïre) : acteurs et enjeux fonciers", in Espaces disputés. Pratiques foncières locales en Afrique Noire, Karthala, 1986, pp; 133-143

(5) Il est toutefois probable que ces autres statuts soient peu usités par des personnalités pour lesquelles l'obtention d'un titre de propriété foncière est aisée.

(6) 1 F CFA = 0,02 FF

(7) "Lettre ouverte au Citoyen Président Fondateur du Mouvement Populaire de la

Révolution, Président de la République, par un groupe de parlementaires, 1er novembre 1980", in Politique Africaine, 1, (3), pp. 103.

(8) C. MEILLASSOUX, "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance", Cahiers d'Etudes Africaines, 1960, (4), pp. 38-77.

(9) G. LASSERRE, "Libreville, la ville et sa région", Etude de Géographie Humaine, A. Colin, 1958, 347 p.

(10) M; PAIN, Kinshasa. écologie et organisation urbaine, Université de Toulouse-Le Mirail, 1979, tome 1, pp. 126-12.

DEBAT

R. DE MAXIMY

Je connais bien de Zaïre. Dans l'exposé qui vient d'être fait, il me semble que d'un côté, on traitait bien la corruption, mais que toute une autre partie n'en traitait pas du tout. Je crois qu'il faut distinguer bien clairement ces deux aspects.

Ph. HAERINGER

Cela montre bien que l'on ne peut pas traiter la corruption de façon isolée.

La corruption : un problème de décalage culturel ?

R.M.

Justement : essayons de distinguer les différents niveaux.

A un premier niveau, je vois ce que l'on pourrait appeler le poids de la tradition qui n'est pas la coutume uniquement. C'est l'habitude de vivre et le référent que l'on a constamment dans sa ligne de vie où que l'on soit. Ce qui fait qu'un citadin, même s'il ne vit plus dans la brousse, vit toujours avec son référent et sa morale, lesquels se situent en décalage par rapport à la réalité urbaine qu'il vit. A ce moment, il ne s'agit pas à proprement parler de "corruption" : on est dans un système de valeur qui se trouve dépassé par la réalité ambiante. Cette tradition est liée à un système de tradition dans lequel l'autorité -qui peut être de toute origine (un père de famille, un vieillard...) a un rôle de protection qui impose le cadeau. D'ailleurs, le langage courant l'exprime très bien puisqu'on "coordonne" ou on "cadote". A ce propos, il y aurait sans doute quelque chose à chercher du côté de ce qui a été dit par Mauss dans "l'essai sur le don"...

Le rôle des obligations familiales relève du même système. Je me souviens d'un exemple très précis à Kinshasa. Il y a quelques années, quelqu'un sans réelle formation s'est retrouvé à un poste clé de l'urbanisation à Kinshasa. Je lui avais alors suggéré d'aller à Lubumbashi en disant qu'il trouverait là-bas des collègues architectes experts qui pourraient l'aider et le soutenir. Il a refusé parce qu'en fait il était de Lubumbashi : il serait ainsi amené à détourner de l'argent pour le donner à sa famille. J'ai tenté de le raisonner en lui conseillant d'arguer qu'il travaillait là avec des français, donc dans un système différent qui lui permettait de ne pas se conformer à cette "habitude". Il m'a répondu : "Je suis obligé parce que si je ne détourne pas de l'argent alors que je suis là-bas, ils me tueront".

La pression de l'environnement est réelle et c'est ainsi. C'est peut-être l'impression qu'ont pu avoir des Corses il n'y a pas longtemps. Quand un maire corse faisait mettre l'électricité dans un village, il disait : "c'est ma famille, c'est nous". Pouvoir et rôle familial se mélangeaient ainsi. N'est-ce pas en fait ce qui se maintient et se perpétue en Afrique.

On a des exemples identiques à Yaoundé où le maire de Yaoundé avait récupéré des dizaines d'hectares en plein centre de la ville. Il a fait viabiliser ces hectares non pas pour lui apparemment, mais pour relier les quartiers excentrés au centre de la ville. Le maire avait en fait un but précis : il voulait s'imposer comme chef coutumier. Il y avait un pouvoir à prendre. Dans un tel contexte, je ne crois pas qu'il s'agisse de corruption. Il s'agit d'une façon traditionnelle de fonctionner qu'on adapte aux moyens du moment. Les techniques ont certes changé, mais les

mentalités et les traditions sont les mêmes. Ca n'est pas à proprement parler de la corruption. Il convient de bien distinguer ce premier niveau.

Corruption : compensation de l'inadaptation des textes par rapport aux pratiques ?

Il y a un second niveau qui ne me semble pas non plus de la corruption : il englobe toute une série d'attitudes et de réactions face à des textes mal adaptés. Au Zaïre, la plupart des textes datent en effet de la colonisation. La pratique est de les contourner, les adapter, etc. C'est là une forme d'"africanisation" plutôt que de corruption : une recherche empirique balbutiée... On cherche en tâtonnant à créer une nouvelle façon de fonctionner, à créer une nouvelle norme qui n'est pas encore reconnue officiellement.

Corruption politique et corruption au quotidien :

P.H.

Cela revient à peu près à distinguer la pratique des "grands", qui est effectivement une question de pouvoir consistant à "fidéliser" un certain nombre de gens et le niveau des pratiques quotidiennes, celles qui permettent au citoyen de base de s'en sortir dans l'écheveau des difficultés qui se présentent à lui jour après jour. En recourant à un certain nombre d'"intermédiaires" qui l'aident à résoudre ses problèmes tout en en tirant profit au passage. Une corruption bien différente de celles des princes.

R.M.

c'est bien pour cela que j'insiste sur le niveau "dysfonctionnement de l'appareil administratif" qui n'est effectivement pas de la corruption. Et ce décalage n'est pas le propre de l'Etat, c'est aussi celui de l'Université et de l'Eglise (puisque l'Université c'est l'Eglise au Zaïre)...

... mais comment tracer la frontière ?

Jean-Luc PIERMAY

Je voudrais revenir sur l'exposé : j'ai en fait assez peu employé le terme de corruption qui comporte toujours une connotation "jugement de valeur" empêchant de comprendre les choses. J'ai plutôt parlé de détournement d'argent, de procédures diverses... Le problème est bien de tracer la frontière : ne passe-t-on de manière insensible de "l'adaptation" à la "corruption" ? Comment tracer une limite claire ou carrée là-dedans ? C'est très difficile.

R. de M.

La corruption, c'est l'altération ou le détournement d'un pouvoir. Quand il n'y a pas pouvoir, il n'y a pas corruption : c'est pour cela qu'il me semble que le mot "corruption" ne convenait pas : il ne peut y avoir altération de quelque chose qui n'existe pas.

Corruption et confortation des inégalités économiques et sociales

P.H.

Essayons, justement, dans un premier temps, d'en rester à cette relation entre corruption et maintien du pouvoir, élargie peut-être à l'idée de confortation des équilibres sociaux. Pour les besoins de la discussion, ce niveau peut sans doute être provisoirement isolé du reste, à savoir le niveau de la quotidienneté, de la "débrouille".

Y.

En Amérique Latine, dans un pays où il y a une pauvreté extrême et une démographie très poussée, la corruption est très vivante : et elle résulte de ces deux phénomènes. C'est moins quelque chose lié à l'Etat que la confrontation d'une inégalité socio-économique avec une démographie très poussée. C'est encore un autre niveau à considérer, intermédiaire peut-être entre celui de la quotidienneté et celui de la pratique de ceux qui gouvernent... La question est différente de celle de la seule utilisation faite par les politiques pour le maintien de leur pouvoir.

Z

Je voudrais reprendre la question : peut-on dire de la corruption qu'elle conforte seulement les équilibres sociaux ? Ne doit-on pas considérer qu'elle creuse en fait les inégalités ? Aux trois types d'explications donnés par J.L.P., ne conviendrait-il pas d'ajouter un quatrième, celui touchant à la précarité des statuts.

En général, les gens en situation précaire visent à s'assurer des "connaissances" : c'est bien cela qui les pousse à la corruption. Bien plus en tout cas que les arguments habituellement invoqués ("j'ai une grosse famille, etc.). En général, les fonctionnaires qui détournent les deniers publics placent leur argent dans une banque. La famille, ils ne s'en soucient plus. Ce sont souvent des arguments alibis pour justifier ces pratiques là. On cherche au début à s'assurer contre la précarité. Et à la fin, on continue à "détourner" comme de façon atavique et presque sans raison.

P.H.

Il y a effectivement une évolution à noter dans ce domaine. Au début, la famille est bien présente et la redistribution dans le cercle familial et ethnique s'effectue. Puis cela se distend peu à peu, d'autant plus d'ailleurs que l'on monte vers les sommets de la hiérarchie. Et les choses semblent alors changer de nature. Il y a bien alors à la fois un enrichissement réel -et souvent fulgurant- et la confirmation d'une stature d'homme de pouvoir. Prenons le cas de la Côte d'Ivoire et de la série de procès pour gros scandales financiers qui touche actuellement le principal dauphin présumé du Président : s'agit-il de disqualifier un prétendant de poids avant les futures grandes échéances politiques en s'en servant comme d'un bouc émissaire, ou est-ce au contraire l'amorce de tout un mouvement visant à sanctionner tous les gens qui se sont illégalement enrichis ? Purge déguisée ou lutte anti-corruption ? Les deux objectifs sont mêlés. Reste un échelon, celui du chef de l'Etat. Piemay avait tout à fait raison de distinguer la situation du Chef de l'Etat de celle des autres princes. Il est évident que quand Louis XIV a construit Versailles, comme Houphouët construit Yamoussoukro, il a dû amasser une somme d'argent considérable. Comme il était le roi, personne ne songera jamais à dire qu'il s'agissait de corruption. Il était le roi, donc l'Etat. Au plus pouvons-nous parler de dilapidation.

Corruption : désignée de l'extérieur ? ...

A. BELBAHRI

Ne convient-il pas de distinguer encore un autre niveau ? Certes il y a le niveau du roi ou du Chef d'Etat qui semblent pouvoir se permettre ce qu'ils veulent. Mais quand on regarde un certain nombre de scandales supportés par la presse, que ce soit en Algérie, au Maroc ou dans d'autres pays, on note qu'il s'agit souvent du Premier Ministre ou du Ministre des Affaires Etrangères pris dans des affaires de corruption ou de pots de vin avec des firmes multinationales. Ce qui est en cause ici, c'est l'image de l'Etat à l'extérieur : et on en parle. Quand à ce qui se passe à l'intérieur, y compris ce qui peut être fait par le Chef de l'Etat, cela apparaît comme normal et on ne l'évoque pas...

M. DERNOUNY

Il y a eu un cas au Maroc qui a fait grand scandale : le ministre en question est actuellement à un poste clé.

A.B.

Ce qui prouve que la dénonciation ne semble pas valoir pour l'opinion interne...

... ou apportée de l'extérieur ?

C. COIT

Je voudrais insister sur le rôle de l'impact de l'extérieur dans le développement de la corruption.

J'ai connu un Africain qui avait un poste important dans son pays et qui dirigeait tous les travaux des multinationales en rapport avec la Banque Mondiale. C'était lui qui payait les salaires. Un des chefs de la Banque Mondiale était venu le voir. Il savait bien, disait-il que le salaire de l'Africain était minime, par rapport à ce qu'il gagnait lui, l'européen, mais on pourrait arranger ça. L'Européen a donc proposé : "Vous augmentez mon salaire de 5 000 F par mois, moi je vous verse la moitié dans une banque en Suisse. Comme ça tous les deux on gagne 2 500 F par mois. Aucun problème. Evidemment, l'Africain a été très tenté par l'offre, mais il s'est dit : "si j'accepte, je serai entre les mains de ces gens. Je ne serai plus chez moi". Finalement il n'a rien fait. L'Européen a compris : il est allé voir directement le patron du gars en question, le ministre lui-même qui a fait l'affaire... Trois semaines plus tard, le gouvernement a été renversé. C'est mon ami qui a eu gain de cause : mais ça aurait pu être l'inverse. Ceci pour dire deux choses 1. la corruption vient souvent du contact avec l'étranger et joue sur les importantes différences de revenus 2. une fois qu'on accepte les pots de vin, on est pris dans un engrenage.

R. de M.

Je persiste à dire qu'il n'y a pas de corruption dans cette affaire. La corruption n'est qu'un outil, et c'est plus important. Il s'agit d'accaparement de pouvoirs, de terrains, etc. Haeringer le sait très bien, il parle de princes. Qu'est-ce qu'un "prince"? C'est le "premier" qui prend. La preuve c'est qu'on accepte le critère de l'opinion publique. L'opinion publique ne dit rien. Ca se passe à l'intérieur ? C'est accepté.

C'est tellement bien accepté qu'un type qui a soi-disant été dénoncé parce qu'il a détourné revient dans ses fonctions pour monter plus haut.

La corruption : nouveau système de gouvernement ?

La notions de précarité des statuts évoquée plus haut me semble très juste : la précarité incite à former une classe possédante qui aura à défendre, en même temps que le régime, ses propres intérêts. C'est un **système tournant à très grande vitesse**. Je connais le cas de quelqu'un qui venait d'être nommé ministre. Il arrive décomposé en disant : "je suis nommé ministre, c'est la catastrophe !". On lui demande pourquoi c'est la catastrophe. Il dit : "Si je suis ministre, je suis obligé de détourner de l'argent pour mon groupe. Si je refuse d'être ministre, je vais en prison tout de suite". Donc, pas de choix. Mais il savait qu'une fois ministre on allait pointer systématiquement tout le fric qu'il peut avoir et tous les chèques qu'il avait dans son avoir, etc.

Il faut donc bien voir que c'est moins là de la corruption que l'instauration d'un nouveau système de gouvernement, un nouveau système de lois. La corruption n'est qu'un outil.

P.H.

Mais parler d'un outil, c'est aussi dire que tout le monde est innocent, ... C'est déculpabiliser l'acte de corruption. Devons-nous le faire, devons-nous complètement évacuer toute référence à un code moral ?

Corruption et crise économique

E.

En fait, ne dénonce-t-on pas la corruption qu'en période de crise ? Si l'on prend l'exemple de la Côte d'Ivoire, il semble que tant qu'il y a eu croissance économique, on ait fermé les yeux. C'était une complicité tacite de tout le monde. Aussi bien des personnages du gouvernement que de la société elle-même. Par conséquent, toute personne nommée à un poste pouvait détourner. C'est seulement dans les années 70-80, lorsqu'il y a eu la crise et les retombées du pétrole, que l'on a commencé à dénoncer la corruption. C'est ce moment là que l'on choisit pour éliminer quelques têtes afin de montrer que l'Etat ne reste pas indifférent.

Corruption et crise politique

P.H.

Si la crise économique amène à dénoncer la corruption ; la crise politique également. On a vu cela souvent, notamment à l'occasion des changements de pouvoir dans les pays anglophones. Le pouvoir précédent est toujours accusé de corruption. Les nouveaux, généralement des militaires, lancent une grande campagne de moralisation. Que vaut le code moral alors mis en avant ? Quelle légitimité, quelle signification ?

La corruption ne peut être que relative à des "règles" ...

J.L.

Je crois qu'on ne peut pas analyser le phénomène de corruption si on ne précise par les règles par rapport auxquelles on dit qu'il y a détournement, qu'il y a corruption. Ca c'est le préalable absolu. Actuellement, quand on parle de corruption, on se réfère aux règles qui existent. J'ai donné des exemples de corruption. Des corruptions par rapport à des règles qui sont en émergence dans les quartiers populaires. Des règles non écrites qui ne sont pas bien formulées à l'intérieur d'un quartier. On peut avoir corruption par rapport à certaines de ces règles et pas corruption vis-à-vis d'autres.

De la même façon, si on considère que l'on est actuellement dans l'émergence de règles nouvelles réelles, basées sur ce système de corruption, c'est sûr que toute la notion de corruption disparaît définitivement. Donc on ne peut pas parler de corruption sans définir les règles. C'est un préalable indispensable, sinon on ne peut pas s'entendre.

... et à des "règles" Inadaptées .

T

Moi, le mot corruption me gêne un peu, surtout à partir du moment où, dans une société, tout le monde accepte le phénomène. Dans ton exposé tu disais que les Etats que tu analyses sont des Etats faibles. Faibles certes dans certains domaines, mais tout à fait forts dans d'autres. Quand tu dis du mal du Chef de l'Etat par exemple, tu t'aperçois de la puissance de l'Etat. Donc, en ce domaine là, l'Etat est fort... Mais si l'on n'arrive pas à arrêter la corruption, c'est parce que les règles édictées ne sont pas des règles adaptées au système social. Il est normal que l'on corrompe au sein du système. Ca fait partie de la coutume, etc. Le pauvre sujet d'un roi vient avec ses cadeaux. Ce sont des démarches très normales, mais complètement inadaptées transposées au niveau de l'Etat moderne : lequel a ses règles, que l'on ne suit pas... Ca n'est pas parce qu'on ne veut pas, c'est parce que cela ne convient pas à la situation.

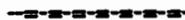
"Corruption" et "parlers" locaux

A.B.

Juste une idée qui nous permettrait peut-être d'avancer : ne conviendrait-il pas d'étudier, dans les parlers locaux eux-mêmes, comment ils nomment la corruption : qu'appelle-t-on "corruption" ? On verrait ainsi par rapport à quoi, par rapport à quelles normes...

P.H.

La linguistique comme démarche explicative...



SURVIE QUOTIDIENNE DES COUCHES POPULAIRES A LOME (TOGO)

PREMIERE EVALUATION

COMI M. TOULABOR

Lomé, comme l'ensemble des métropoles du tiers-monde, se caractérise par un contexte démographique explosif (1) qui engendre une situation socio-économique d'une grande précarité du fait des structures d'accueil surchargées voire inexistantes.

Pour les couches populaires, Lomé est une ville-jungle où vivre au jour le jour exige une opiniâtreté à toute épreuve et des improvisations permanentes. La maîtrise du quotidien passe avant tout par la "captation" de l'espace économique. Ainsi les couches inscrivent-elles leur existence dans des activités très aléatoires qui composent pour l'essentiel leur identité individuelle et collective.

Déterminons dans un premier temps certaines de ces activités pour ensuite caractériser leur nature et préciser les catégories d'individus qui s'y adonnent. Enfin, en guise de conclusion, nous nous poserons un certain nombre de questions, en attendant une étude plus fouillée et plus approfondie (2).

1. Quelques modalités pour survivre au quotidien

Comme ailleurs, vivre ou tout simplement survivre en ville de Lomé suppose la résolution d'un préalable capital : trouver de l'argent frais pour acheter. Ce qui présuppose que l'on exerce une ou des activités permettant de se le procurer. Rejetées du circuit économique dit "officiel", les couches populaires vont recourir à toute une batterie d'activités "parallèles" leur permettant d'accéder à ce pouvoir d'achat qui fait défaut. Bornons-nous à en énumérer quelques unes en guise d'illustration :

- Menus métiers occasionnels sans qualification dans les secteurs "officiel" et "informel"
- Piratage de disques : autour des marchés de Lomé, de jeunes gens exploitent à fond à l'aide de chaînes HIFI les droits d'auteur mal protégés dans nos Etats, moyennant 1 500 francs CFA la cassette. On aimerait savoir d'où provient leur outil de travail (chaîne HIFI, disques, cassettes). Volé ou acheté ? Dans cette dernière alternative, d'où provient le capital initial ?
 - Vente à la criée de produits aussi hétéroclites que l'eau, cigarettes, savon, montres, T-Shirts, etc.
 - Partage : eau, marchandises...
 - Revente de biens d'entreprise volés : ciment, bois, essence, pièces de rechange, outils de travail...
 - Revente de produits agricoles ou d'élevage subtilisés
 - Prostitution occasionnelle encouragée ou tolérée
 - Cirage de chaussures
 - Trafic de drogues (cannabis notamment)
 - Trafic de pierres précieuses (3)
 - Trafic de produits rares entrant dans la confection de certains gris-gris : ossements d'hommes et de grands fauves, cheveux de fée, etc...
 - Délation et animation politique : on estime que depuis 1974, près de 5 milliards de francs CFA ont été versés aux délateurs et animateurs, ces derniers étant des chœurs dansant les louanges du chef de l'Etat
 - Mendicité, qui n'est pas toujours le fait des invalides.

Cette liste qui n'est pas exhaustive donne une idée de l'éventail des possibilités d'action et des limites offertes aux couches populaires pour s'inscrire dans l'espace économique et agir sur lui afin de conjurer l'implacable loi du ventre, même si ces activités les maintiennent apparemment à la périphérie du système économique.

Apparemment seulement car, elles peuvent servir de tremplin à ceux qui cultivent l'esprit d'épargne, la ruse et la volonté comme vertus cardinales vers des secteurs d'activités plus "honorables" en leur fournissant le capital primitif.

Par exemple, les richissimes commerçantes de tissus à Lomé prétendent avoir été des revendeuses d'eau glacée à la criée avant de rouler dans leurs rutilantes Mercedes-Benz. Ce que traduit fort bien cette maxime populaire franco-africaine, empreinte d'un individualisme hautain : "Chacun s'asseoit, Dieu le pousse !".

Ces activités qui, dans le but de multiplier les maigres revenus, peuvent être combinées, sont structurellement liées à la délinquance de l'Etat (cleptomanie, droit de cuissage, etc...) et sont soit des reliquats de pratiques anciennes (mendicité, prostitution...) (4) soit des phénomènes récents (piratage de disques, trafics de drogues, délation, animation...) (5).

2. Une économie en Triptyque

Aux secteurs dits "structuré" ou "officiel" et "non structuré" ou "informel" qui semblent caractériser le fonctionnement de l'économie des pays du tiers-monde, certains auteurs comme Alain MORICE ajoutent avec raison un troisième secteur dit "parallèle". Plus, connu sous le nom de système D, il est défini par A. MORICE comme étant le secteur "officiellement non officiel" (6).

Classé selon le mode d'organisation et de gestion de l'économie occidentale, le secteur dit "officiel" constitue l'espace économique privilégié d'intervention de l'Etat, des sociétés transnationales (UDEEC, DYWINTO, Colas, CFAO, SCOA, UAC, SGGG, etc...) et des acteurs économiques autochtones qui ont particulièrement réussi. Ainsi en est-il des entreprises comme Travaux Atlantique (supprimée en 1977 à la suite d'une tentative de coup d'Etat), Clarence OLYMPIO et TACO qui sont pratiquement les seules créées par des nationaux capables de rivaliser sur le terrain des européennes citées.

Le secteur dit "informel" constitue une étape intermédiaire entre les secteurs "officiel" et "parallèle". Il regroupe les tâcherons du petit commerce, des activités du bâtiment, des services de réparation, du transport, de l'alimentation, de l'artisanat du bois, du textile, du cuir, des métaux, etc... . On pourrait s'étendre davantage encore. Cependant, on tient à souligner

l'insatisfaction que l'on ressent en parcourant la littérature sur ce secteur, parce qu'à notre point de vue par trop économiciste. Car, à force de vouloir lui appliquer implicitement ou non un modèle "idéal" de fonctionnement et d'organisation, on finit par oublier les acteurs et l'essentiel pour eux qui est le revenu que peut procurer ce secteur inadéquatement qualifié de "marginal" ou "de subsistance".

Prenons un cas intéressant parmi d'autres : les revendeuses de tissus à Lomé brassent d'énormes affaires qui leur procurent des revenus dépassant largement la simple subsistance. En 1966, cinquante d'entre elles réalisaient un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs CFA (7). Treize années plus tard, en 1979, douze seulement réussissent à porter ce chiffre à 10 milliards : soit un peu plus du triple (8). Ce qui représente plus de 14 % du budget de l'Etat togolais à l'époque. Par ailleurs, on connaît personnellement à Atakpamé, centre sud du Togo, un transporteur routier capable de payer comptant une douzaine de camions Mercedes 3T sur le champ !...

Si en définitive, ce secteur se révèle plus performant que les sociétés publiques et parapubliques qui ont la réputation d'être des excroissances de "l'Etat débile" (G. Myrdal) et emploie une part très importante de la population active, on se demande si les termes de "secteur de subsistance" ou de "secteur marginal" sont vraiment justifiés. A moins que le premier reprenne abusivement celui de l'anthropologie économique ou de la géographie humaine et que le second se réfère au système économique international dominant.

Au dernier stade se situe le secteur "parallèle" ou de "débrouillardise", sous-produit des deux précédents auxquels il est structurellement et sociologiquement lié. Officiellement non officiel, ce secteur vit dans l'extralégalité et n'a donc pas une existence juridique reconnue. Ce qui ne doit pas conduire à méconnaître son existence sociale. Pour le découvrir, il faut accepter de descendre aux enfers, dans le maquis social où les acteurs mènent leurs activités, d'une grande précarité, dans la semi-clandestinité, à la différence du secteur "informel" qui opère au grand jour et connaît une certaine légalité (formalités administratives parfois) et soumis à certaines obligations (patente parfois). On n'a pas ou plus besoin de capital primitif pour s'installer, et on ne s'établit pas forcément : on bouge constamment vers des endroits plus propices.

Il peut apparaître une hiérarchisation verticale dans la structuration de l'économie. On estime, en réalité, que cette hiérarchisation est plutôt horizontale et que les trois secteurs cohabitent en bonne intelligence, se rendant parfois d'inestimables services. Pour certains acteurs sociaux, le système D sert de passerelle (obligée) vers un secteurs plus "honorables", tandis qu'il peut apporter un complément de revenu à des individus déjà installés dans d'autres secteurs. Dans un système social où les positions de pouvoir (moderne) sont très fluctuantes, les acteurs dominants jouent souvent sur plusieurs tableaux quand ils le jugent nécessaire pour sauvegarder leur condition de vie matérielle (9). Ainsi, il n'est pas rare que les fonctionnaires emploient occasionnellement voire durablement une main d'oeuvre disponible à bon marché pour écouler leurs rapines. La réussite sociale est d'autant appréciée qu'elle est fulgurante et spectaculaire : on ne lésinera sur aucun moyen pour y parvenir (la délation par exemple). Si les acteurs dominants peuvent tripoter plusieurs touches du clavier social pour s'assurer matériellement, il n'en est pas de même des couches populaires dont il faut à présent préciser les contours.

3. Couches populaires : Au delà des palabres

Concept venu essentiellement de la sociologie urbaine, "couches populaires" est apparu comme un phénomène consubstantiel de l'espace urbain. Partie flottante de la population citadine, on peut dégager trois paramètres pour la caractériser : le nombre, la marginalisation sociale et la précarité des situations économiques. Ces paramètres sont d'une grande relativité eu égard au cadre sociologique très instable où tout peut vaciller du jour au lendemain.

Néanmoins, on propose de retenir cette définition provisoire à teinture socio-économique : peuvent être inclus parmi les couches populaires les individus qui par l'insuffisance de leur pouvoir d'achat éprouvent d'énormes difficultés à satisfaire leurs besoins matériels quotidiens les plus élémentaires : manger, se vêtir, se loger, etc... . Globalement on peut regrouper sous cette définition :

- Les inactifs : c'est-à-dire les personnes en âge de travailler et qui ne l'ont jamais fait pour des raisons diverses

- Les chômeurs : les individus au revenu déjà modeste qui ont perdu leur emploi. Nous excluons les ministres, les hauts fonctionnaires et cadres du secteur public ou privé "adéfisés" (10)
- les gagne-petits des secteurs dit "officiel" et "informel"

Cette énumération donne une idée du champ couvert par la notion de "couches populaires" qui embrasse le sous-prolétariat urbain (couche inférieure de la population laborieuse) et une large partie de la population loméenne (11). Souvent jeunes, analphabètes ou déscolarisées et laissées pour compte, ces couches négocient quotidiennement leur survie sur le terrain de la hargne, de l'acharnement et de l'imagination. Que certains parviennent à s'en sortir et à devenir des tâcherons qui émigrent vers le secteur dit "informel" n'enlève rien à la précarité de leur situation (12).



Cette étude est à affirmer et à parfaire. On doit mener une enquête sur le terrain (maquis ou enfer) pour répondre à certaines questions :

- Comment entre-t-on dans le système D ?
- Existe-t-il un rapport entre l'ethnicité et ces activités ?
- Quelles sont les activités où certaines ethnies sont prépondérantes ?
- Comment ces travailleurs de l'ombre organisent-ils leur journée de travail ?
- Quel est leur capital initial ? Où le trouve-t-il ?
- Quel est leur revenu journalier ? Leur épargne ?
- Où et comment se logent-ils ? Se nourrissent-ils ?
- Comment dépensent-ils leur argent ?
- Prennent-ils des loisirs et comment ?
- Leurs liens avec leurs parents, leur environnement ?
- Comment voient-ils leur avenir ? Leurs projets ? (13)

Un point délicat d'aborder touche leurs relations avec le système politique. Considérés par le pouvoir politique comme des délinquants potentiels -donc facilement réprimables- peut-on dire qu'il n'existe aucun dialogue entre eux et le pouvoir ? Apparemment, l'Etat, qui est pour eux un OVNI, est écarté de leur appréhension du système social : doit-on conclure à un refus de dialogue de leur part et portant à une non-reconnaissance de l'Etat par eux ? Dans une telle hypothèse, quels sont les différents facteurs qui expliquent leurs attitudes ?

Enfin, une question qui nous semble grave et qui peut être posée face à des situations de marginalisation sociale : comment dans une société réputée pour son esprit communautaire, d'entraide et d'intégration sociale réussie, des individus, souvent jeunes, sont abandonnés et laissés à eux-mêmes ? Les explications urbanistiques ne présentent pas toujours une argumentation satisfaisante. On pense que l'esprit communautaire des sociétés africaines est souvent présenté avec exagération dans les travaux scientifiques et les discours des leaders africains. On estime plutôt qu'il reste enfoui dans l'Africain un "individualisme intériorisé" qui se réveille et se déploie toutes les fois que l'exigent des intérêts qu'il juge vitaux pour lui (14). Sans négliger cependant les arguments urbanistiques, une fouille archéologique doit être entreprise dans ce site souterrain pour mieux comprendre.

COMI M. TOULABOR

NOTES

(1) Terminus de l'exode rural, Lomé compte à l'heure actuelle près de 400 000 h (sur une population nationale totale estimée à 2,7 millions) contre 150 000 en 1960, 250 000 en 1976 et 350 000 en 1980.

(2) Abdou TOURE fournit un exemple d'analyse intéressante dans son ouvrage Les Petits Metiers à Abidjan. L'imagination au secours de la "conjoncture". Paris, Karthala, 1985, 290 p.

(3) Ces trafics, artisanaux rapportent rarement des fortunes et n'ont rien à voir avec l'"internal connection"...

(4) Au nom de l'"authenticité", la prostitution est considérée comme étant les restes d'un "mal nécessaire" où le maître de maison était tenu d'honorer le lit de son hôte par une fille. Cf. Togo-Dialogue, novembre 1983.

(5) La contre bande entre le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo connaît des amplitudes remarquables depuis des lustres.

(6) A. Morice, "Commerce parallèle et troc à Luanda", Politique africaine 17, mars 1985.

(7) L'Express, 20 juin 1966.

(8) Libération, 17 septembre 1979.

(9) Par des mesures arbitraires, l'autorité politique confisque des entreprises, des biens mobiliers et immobiliers, et des comptes en banque des particuliers. Des fonctionnaires perdent leur emploi pour des raisons futiles, alors que sont promus à leur places des individus qui n'ont reçu aucune formation pour assumer ces postes. L'autorité politique fait et défait les fortunes.

(10) Le pouvoir politique emploie pudiquement souvent l'expression "appelés à d'autres fonctions" de laquelle les Togolais ont tiré le sigle A. D. F. pour les agents licenciés (abusivement).

(11) Le dernier chiffre officiel connu donne en 1975 200 000 chômeurs pour l'ensemble du Togo. Chiffre ridicule par rapport à la réalité déjà prévalant à cette époque-là.

(12) A ce titre, on peut dire que le secteur "informel" est un système D qui a réussi.

(13) Ces questions sont plus ou moins suggérées par l'ouvrage d'A. Touré (op.cit.).

(14) La délation rémunérée (même vis à vis de ses propres parents) au Togo participe à illustrer ce point de vue.

DEBAT

Corruption : une notion relative ...

Philippe Haeringer

La corruption n'est perçue en tant que corruption qu'en cas de crise : elle varie avec le système de normes : elle varie aussi avec la conjoncture, suivant l'appréciation que l'on peut faire de la "transgression" : on a vu ainsi que c'est la crise qui amène à dénoncer la corruption.

... aux divers groupes sociaux

Bernard Ganne

Et elle varie selon les acteurs sociaux, un même acte pouvant être considéré suivant les cas comme "corruption" ou non : tout dépend du modèle social légitime que l'on suit, lequel n'est pas le même pour les couches acculées à se débattre en ville pour survivre ou pour les fonctionnaires ou les commerçants... La corruption est relative... La question alors à poser est pourquoi brusquement tel comportement est stigmatisé comme corruption : de la part de qui, par rapport à qui ? ... La stigmatisation de la corruption ne se fait ainsi qu'à un certain moment par certaines couches par rapport à d'autres.

J'ai par ailleurs été très frappé en essayant de faire le point sur les définitions avancées dans nos débats à propos de la corruption. Au début, on disait que la corruption, c semblait essentiellement être un phénomène de **rémanence** de l'ancien système social : on "cadote" et on continue à le faire.

Ensuite on a dit : ça n'est plus seulement la rémanence de l'ancien système, c'est une **extrapolation** de l'ancien système (africanisation, adaptation), l'adaptation de l'ancien système face au désordre instauré en fait par le nouvel ordre économique, administratif et politique.

Ensuite on a parlé d'une **opposition** entre les systèmes de **redistribution** et de **régulation** : en s'interrogeant pour savoir si cela maintenait le système ou approfondissait les disparités sociales.

Enfin on a parfois semblé dire que ce qui se passait, c'était en fait **radicalement nouveau**, que ça n'avait rien à voir avec l'ancien système (ou alors que l'ancien système ne concernait que le domaine du quotidien). La corruption apparaissait alors comme un **nouveau système de gouvernement**, doté de nouvelles règles n'ayant que peu à voir avec le système antérieur. On a ainsi brossé un champ vraiment large autour de tout cela avec une matrice qui semble nous mener progressivement de l'ancien au moderne... Quelle dérive !

Corruption : "délinquance" ?

P.H.

L'explication de la corruption en tant que système ne doit pas faire oublier qu'elle peu aussi être perçue comme une **transgression**, comme un fait de "**délinquance**" au même titre qu'un vol de poules, lorsque le détournement de millions fait dire au corps social que trop c'est trop.

B.G.

Mais la stigmatisation des "délinquants" varie avec le temps et les lieux : en Angleterre, au début du XIXe siècle, il y avait encore plus de 200 cas de peines de mort prévus, y compris pour des vols qui aujourd'hui semblent très bénins.

Corruption étatique et Institutions Internationales

G

Il y a une dimension qu'on n'a pas suffisamment souligné, c'est le rôle de la dimension internationale. A quel moment au niveau international y a-t-il dénonciation du fonctionnement des Etats. Pour ma part, j'aurais tendance à mettre l'accent sur la grosse corruption, c'est-à-dire celle qui touche au fonctionnement de l'Etat et qui fait que certains Etats ne perdurent que par la connivence organisée au niveau économique et politique international. La question serait de savoir à partir de quel moment il y a dénonciation par exemple de la part de la Banque Mondiale...

René de Maximy

Et au nom de quel pouvoir elle le fait : car il s'agit bien là encore d'un grand problème de pouvoir: la B.M., le F.M.I. On risque en effet de ne rien comprendre si on se limite à des visions trop étroites et trop introverties du fonctionnement du monde. Les pays qui ont le plus de prêts à l'extérieur ne se verront pas remboursés. A ce moment là, il faudra bien que la baraque casse et que les valeurs changent. On verra bien alors que c'est un problème de structure sociale, de société.

La corruption n'existe pas en soi, ce n'est qu'un outil, un révélateur à un moment donné.

P.H.

C'est justement une partie de l'explication de la crise ivoirienne que je présentais tout à l'heure. Le FMI est "sur le dos" de l'administration ivoirienne ; il y a d'énormes trous. Lorsqu'apparaît un trou de dix milliards, forcément il faut que le scandale éclate.

Mais cela intervient très peu dans les problèmes rencontrés par le citoyen moyen face à ses problèmes quotidiens.

Y.

Ne pourrait-on pas parler un peu plus des Etats qui se sont organisés pour se maintenir en profitant de l'aide internationale ? Pensons à toute l'aide au Tiers Monde et aux gros détournements qu'elle occasionne...

P.H.

Le cas du Sahel est un peu particulier, et il ne faut pas oublier que pour la plupart des autres pays, l'aide internationale ne constitue qu'une faible partie des ressources.

R. de M.

Plutôt d'ailleurs que ces problèmes de détournement la question à poser me semble plutôt être de savoir qu'est-ce que ces Etats qui sont sortis pour un certain nombre d'entre eux d'une époque coloniale (du moins en Afrique) qui ne se sont pas constitués mais ont été octroyés pour une grande partie, en étant faits sur un modèle d'Europe Occidentale : qui ont été des parodies et qui continuent à fonctionner comme des parodies, avec une administration

absentéiste, qui détourne le fric, etc. et une réalité parallèle qu'on appelle informelle et qui est la réalité profonde de ces pays là. La réalité c'est que l'informel, c'est la réalité de l'Afrique.

D

On ne peut pourtant pas dire que le niveau international soit sans retombée sur la vie quotidienne.

Lien entre "petite" et "grande" corruption

Jean Luc Piermay

Je crois qu'il y a un lien entre les deux types de corruption, la grande et la petite, et un lien très fort. Je prends un exemple : c'était en 76. J'avais enseigné quelques années en Centrafrique et puis je suis passé au Zaïre. J'ai trouvé deux situations différentes. Dans les deux cas, au niveau de l'Etat, il y avait la corruption. Mais il y avait une différence fondamentale entre les deux types de corruption. Au Zaïre, corruption généralisée. En Centrafrique, Bokassa pouvait s'en mettre plein les poches, les ministres oui, mais sous contrôle. Et c'était tout ! La petite corruption n'existait pas vraiment en tant que telle ; adaptation ? Oui, mais pas de petite corruption. Là la répression était immédiate. La petite corruption, elle est quand même possible grâce à une tolérance.

P.H.

Cependant, la nature de l'Etat n'est pas réductible aux rapports de ce dernier avec le grand Capital. Il y a quand même d'autres intervenants.

La corruption : un avatar de la constitution des Etats "modernes" ? ...

R. de M.

Certes. mais quand on regarde la Zaïrisation qui a été faite en 1974 et qui a commencé en 1973, on se rend compte qu'il y a un lien très étroit. La Zaïrisation a été une saisie du capital en place au Zaïre par des groupes ethniques, des familles et des proches du Président. Ca s'est traduit par une redistribution extrêmement rapide. On a vu doubler le nombre des petites échoppes dans les quartiers. Et ça s'est traduit six mois après par un marasme total : la dévaluation, l'arrivée du FMI et la spirale descendante du Zaïre, passant de un Zaïre pour deux dollars à un Zaïre pour 50 centimes en quelques années. Donc il y a un lien très étroit parce qu'à ce moment là, on avait cassé tout le système de fonctionnement qui liait cette ancienne colonie belge qui fonctionne comme une colonie d'ailleurs, avec ses sources d'approvisionnement et ses marchés essentiellement européens. En six mois, tout à dégringolé parce que tout fonctionnait avec ce soutien là, qui n'était pas un soutien d'aide internationale, mais le soutien d'un marché qui mettait en exploitation le Zaïre et qui renvoyait quelques petites choses pour le maintien de l'outil de travail. Tout a été cassé du jour au lendemain.

Ph. H.

Et quelle influence sur les pratiques administratives ?

R. de M.

Pendant une période, il y a eu euphorie et généralisation du système ; après il y a eu chute. Tous ceux qui avaient un minimum de pouvoir le rentabilisaient au maximum. Après, accélération maximale de la petite corruption, pour survivre. Et là, on voyait que c'était un phénomène de société qui n'était plus lié à la corruption en elle-même pour un enrichissement, mais qui était lié à elle comme seul moyen pour passer le cap de la crise. Alors on voit bien qu'il y a une liaison avec le capital international.

... ou un effet des distorsions entre systèmes économiques ?

Z.

A partir du moment où les nationaux commencent à prendre des responsabilités et s'ils sont issus de milieux pauvres, ils commencent à faire de la corruption pour s'enrichir. Dans un cas comme la Tunisie les exemples ne manquent pas. A partir du moment où l'Européen part chez lui, et que c'est un Tunisien qui prend sa place, à partir de là, on voit que la corruption se développe. Elle devient même très sophistiquée.

R. de M.

Parce que l'Européen est assez payé pour ne pas avoir besoin d'être corrompu, et qu'il a un système de référence qui n'est pas tunisien.

M.D.

J'ai l'exemple d'un Français qui a pris la nationalité marocaine pour sauvegarder un système qu'il avait instauré lui-même.

R. de M.

La cheville productrice du Zaïre, c'est la Société Générale de Minerais qui se traduit au Zaïre par la Gecamines qui est une société zaïroise d'exploitation des mines de cuivre. En réalité, plus de 50 % de la production des mines sert à payer des experts et des professionnels européens qui sont là parce que la mine ne marcherait pas soit-disant sans eux (Est-ce vrai ? Je ne sais pas).

Dans ce cadre là, il y a eu des comptabilités parallèles. Il y a un patron de la Gecamine et un autre système. La vente du minerai ne peut pas se faire au Zaïre. On ne fait confiance qu'à des gens qui ne sont pas du Zaïre. On fait confiance à la SGM qui organise le marché international et qui tient la production nationale de cuivre. Au niveau des cadres du pays, ça ne fonctionne que par la corruption. Ça devient un système "d'achat" de personnes pour maintenir une situation de fait extrêmement rentable pour un pays extérieur.

S.

Au Sénégal, il y a un système qui est très intéressant pour blanchir son argent ou en tout cas pour se faire une notoriété propre par l'Islam. Il suffit de financer des mosquées, diverses opérations, de payer un voyage à la Mecque, de prêter un avion. Il y a quelqu'un qui a affecté un Boeing 707 pour transporter 71 personnes de Dakar, avec pèlerinage à la Mecque, frais d'hébergement à sa charge, etc.

Dans la ville du Président, il y a un énorme trafic d'armes, de transistors, de toute sorte d'objets de provenance extérieure. Il y a une circulation d'argent intéressante dans cette ville.

P.H.

Tout une série de cas variés ont été évoqués, indiquant bien les diverses dimensions du problème : peut-être conviendra-t-il après de tenter de les classer ?

EL HADJ MUS ou le portrait d'un médiateur

A. BELBAHRI

Le langage populaire est généralement infaillible. Il existe, dans le langage toute une gamme de mots, utilisés dans la vie quotidienne, et qui, discernés à des individus, signifient leur fonction sociale. Ces mots servent à camper des types sociaux, des personnages génériques sur la scène urbaine.

"Mus " est le surnom que les habitants d'une ville moyenne au Maroc ont donné à un footballeur à la retraite. Au sens propre, le vocable veut dire "couteau". Lorsque l'on sait qu'un couteau est un instrument pointu, à la lame plate et brillante, et qui peut être à double tranchant, on ne peut qu'applaudir la sagesse populaire. Le surnom d'El Hadj Foulen (1) lui va vraiment comme un gant.

Le footballeur international devient intermédiaire

J'ai été voisin de Mus pendant plusieurs années. C'est ainsi que j'ai eu l'occasion de le connaître. Il est marié, il a trois filles et, comme il a été un footballeur de renom, les autorités l'ont récompensé en lui confiant la gestion des services sportifs d'une grande entreprise semi-publique. Il a joué dans une équipe célèbre à Casablanca et, dans les années cinquante, il a été acheté par un club français. Il a ainsi pu figurer dans les rangs d'équipes prestigieuses telles que Nimes, Reims et bien d'autres.

De retour au Maroc, Mus a été désigné comme entraîneur officiel d'une équipe permanente à Rabat. Il a pu ainsi nouer des relations intéressantes et non moins intéressées avec des personnalités de l'administration, des individus situés, certes, dans des positions secondaires mais qui avaient "les épaules larges". Cette expression est utilisée au Maroc pour qualifier les personnes qui disposent d'une certaine surface sociale , d'un réseau de connaissances

utiles dans les relations avec les fonctionnaires. Nous savons par ailleurs quels types de relations peuvent entretenir des clubs de football et des autorités politiques ; ceci est vrai dans tous les pays où existe ce noble sport.

Beaucoup de scandales, rapportés par les médias, ont révélé des liens non désintéressés entre des personnalités politiques locales en France et des clubs de football.

Comme un poisson dans l'eau

Après quelques années passées dans la capitale du royaume, Mus a regagné Casablanca, sa ville natale, et le vivier où s'étaient révélées ses compétences sportives. Son fief était constitué par les quartiers populaires. Là, il faisait figure de vedette. Les gamins, dans la rue, ne cessaient de l'interpeller à chacune de ses apparitions et de lui palper les jambes magiques. Les adultes, attablés à la terrasse des cafés, lui lançaient des regards admiratifs et racontaient ses exploits, tout en insistant sur ses qualités humaines. Simple, modeste, avare en paroles, Mus représente une certaine façon d'être Casablançais. Croyant sans puritanisme, intégré à la ville sans être européanisé, sobre par économie, souriant par convivialité urbaine, Widadi (2) de coeur, et agité au passage d'une jolie fille, l'ancien footballeur a appris progressivement à faire fructifier le capital de sympathie dont il bénéficiait. Les économies qu'il a pu réaliser en France et à Rabat, lui ont permis d'acheter deux maisons qu'il a mises en location. Cela lui permettait d'avoir un apport mensuel d'argent. Comme sa bonne réputation faisait oublier ses origines sociales plutôt modestes, il a demandé en mariage la fille d'un notable Casablançais, patron d'une usine de textile et député à Rabat. C'est à partir de ce moment qu'a réellement commencé la carrière de médiateur de Mus.

L'avant-centre devient pivot

Avant son mariage, Mus avait déjà résolu quelques petites affaires. Profitant d'une retraite précoce et de la petite rente que lui assurait la location de ses maisons, il avait le temps et l'art pour dénouer les imbroglios juridico-administratifs : cela allait de l'extrait d'acte de naissance ou

du certificat de résidence dont il fallait activer la passation de l'employé au citoyen, jusqu'au passeport tant désiré qui croupissait dans un tiroir poussiéreux, en attendant un intercesseur. Les exemples sont nombreux. Nous avons choisi celui d'un étudiant actuellement en France.

R. a passé son baccalauréat de mathématiques à Casablanca et a décidé de tenter sa chance à un concours qui consistait à sélectionner une vingtaine d'étudiants pour une école d'ingénieurs en France. Les heureux élus devaient signer un contrat de huit ans avec un Ministère. Trois mois après le concours, R. apprit par ses copains qu'il était reçu. Fou de joie, il alla à Rabat pour faire confirmer la bonne nouvelle. Il avait bel et bien réussi. Seulement, il avait trois mois pour se faire établir un passeport. *"Sans problèmes ! lui dit-on, nous sommes début juin, à la fin du mois, ce sera fait"*. Juillet, août, septembre, toujours rien ! L'école en question avait déjà commencé depuis un mois et R. n'arrêtait pas de faire des aller-retour quotidiens entre son domicile et la circonscription de sa commune. Un matin, il entendit la plus mauvaise nouvelle de sa vie : *"Monsieur, nous sommes désolés, mais votre dossier est perdu"*.

Pour plus de commodité pour le lecteur voici un schéma représentant les innombrables démarches à faire pour obtenir cet inestimable passeport vert :

Phases	Pièces demandées	les intermédiaires	temps réel
1	Extraits d'acte de naissance Certificat de résidence	Cheileh "_____"	15 jours 15 jours
2	Certificat de vie	"_____"	15 jours
3	Extrait du Casier Judiciaire	Mus	1 mois
4	Certificat de salaire ou de scolarité	Sans	Tout de suite

coût total de l'opération (timbres fiscaux compris) 2 000 DH (1 DH = 1,10 F.)

En fait comme nous l'avons déjà vu, après la quatrième phase l'étudiant n'avait pas son passeport. Au niveau de la province (Préfecture), on lui avait dit que son dossier était égaré. C'est surtout à la fin du circuit que Mus a été le plus efficace. En une matinée, l'affaire était réglée. Plusieurs personnes au niveau de l'administration locale "ont eu leur café" équivalent de "pot-de-vin". R. ne pouvait plus regagner l'école d'ingénieurs à laquelle il était destiné. C'était trop tard. Il a perdu une année à trainer à Casablanca. L'année suivante, il a pu aller en France mais pour étudier les mathématiques à l'Université. Selon Jacob Van Klaveren (3) la corruption n'est autre chose que l'exploitation des fonctions publiques suivant les lois du marché ; lorsqu'elle se produit, les emplois deviennent une forme particulière d'entreprise, dont la production est le service public, et dont les administrés forment la clientèle.....

La retraite au flambeau

Une fois marié, Mus a pu obtenir, grâce à son beau-père, un poste de chargé des affaires sportives dans une ville moyenne. Comme tous les cadres de l'entreprise semi-publique à laquelle il appartenait, Mus a pu bénéficier d'une résidence gratuite et d'un salaire confortable. Au début un nombre limité de personnes étaient au courant de ses compétences. Sa femme a joué un grand rôle d'information des clients potentiels. Elle déployait tout son art discursif pour vanter les mérites de son mari. L'information se faisait essentiellement au niveau du voisinage et au hammam :

"Moi, mon mari était un footballeur célèbre, disait-elle. Il a été reçu partout par les plus hautes autorités. Il est même plus connu que mon père qui, pourtant, est entrepreneur et député de la capitale économique du Maroc. Le pauvre, mon mari, il a un cœur blanc (i.e. le cœur sur la main) ; il ne peut pas s'empêcher de rendre service : telle femme répudiée sans pension , tel lycéen expulsé sans raison, tel chômeur à qui on refuse un travail....Mais comme tu sais, chère voisine, les gens sont ingrats (textuellement : ils oublient le bien qu'on leur fait")

La femme de Mus vivait son séjour dans cette ville comme une relégation. Il n'y avait pas de loisirs. Il lui apparaissait que les gens étaient moins civilisés, moins raffinés. Elle décrivait un monde tellement féérique aux autres femmes que celles-ci en sont arrivées à se demander pourquoi elle était venue s'enterrer dans ce bled perdu, marqué plus par le labeur quotidien que par les mondanités Casablancaises. La nouvelle ville de Mus est caractérisée par des contrastes sociaux et culturels, peut-être plus marqués et plus visibles que dans d'autres villes du pays. D'abord c'est une ville-usine néo-coloniale : à l'est la ville indigène parsemée de bidonvilles, et à l'ouest, l'ex-ville européenne avec son appendice, l'acité ouvrière. A l'est, le commerce, l'artisanat, les métiers du tertiaire....et la prostitution. A l'ouest les villas avec des jardins et des rues géométriques.

Même s'il réside parmi les cadres, Mus n'est pas confondu, aux yeux des gens, avec cette catégorie. Son mode de vie se distingue de celui du reste de la population. Il continue à vivre comme un Casablancais moyen. Il ne considère pas que circuler en mobylette est une chose dégradante. Il achète ses provisions en petites quantités, aux paysans de la région, et aime bien marchander. En remplaçant les Européens, dans les années 60, les techniciens locaux ont singé leurs habitudes. Cela s'est traduit par des comportements ostentatoires qui tranchent avec leur position sociale effective et avec leur environnement immédiat : ils ont des voitures, astiquées par des domestiques plusieurs fois par semaine, qui ne servent qu'une fois par mois à l'occasion d'un voyage à la grande ville la plus proche, c'est à dire Casablanca. Mais à la différence des Européens qui partaient souvent en famille pour rompre la monotonie de leur ville, nos cadres marocains s'évadent individuellement.

Mus ne se déplace à Casablanca ou à Rabat que pour régler les affaires importantes qui lui ont été confiées, ou pour accompagner l'équipe locale de foot ball dans ses rencontres à l'extérieur. Dans un premier temps, Mus ne s'occupait que des affaires assez importantes, dont l'enjeu pouvait être l'obtention d'une bourse pour un étudiant, d'une mise en disponibilité pour un fonctionnaire ou l'exemption de taxes douanières etc.... Sa position stratégique provenait du fait qu'il était bien introduit dans la capitale administrative. On disait alors de lui qu'il était capable d'arracher un condamné à mort à son bourreau. Il ne pouvait toutefois pas intervenir au niveau strictement local tant qu'il restait étranger à la ville.

Mais au milieu des années 70, la ville en question prenant de plus en plus d'importance économique, a vu son statut administratif se transformer : elle est devenue chef-lieu de province. Ceci a entraîné un mouvement important de fonctionnaires, dont certains provenaient de Rabat ou de Casablanca. A partir de cette période, la position de Mus s'est améliorée, c'est à dire qu'il pouvait, désormais, intervenir au niveau local. L'exemple suivant pourrait le mieux illustrer l'efficacité de notre médiateur.

S. est immigré en France où il travaille depuis 22 ans. Il y a quelques années, il a commencé à envisager la construction d'une maison au Maroc pour assurer son retour, avec sa petite famille (il a 4 enfants). S. et son épouse sont originaires de la ville de Mus, mais ils n'ont aucune envie de s'y établir. C'est une ville sans distractions, et où l'interconnaissance est très pesante. Ils opteraient volontiers pour une grande ville ou une petite ville côtière plus agréable à vivre. Le type de construction qu'ils envisagent est une villa avec un jardin, c'est à dire une réinstallation à l'européenne. Mais avec le mouvement de spéculation immobilière qui s'est énormément développé ces dernières années, le prix du mètre carré dans les grandes villes côtières marocaines devient inabordable pour un O.S. en France. Aussi S. se résigna-t-il à investir dans sa ville d'origine. Et Mus lui en a donné l'occasion. Les autorités, sans doute dans le but de fixer des hauts fonctionnaires dans cette ville ingrate, ont mis en vente, pour un prix symbolique, des terrains dans une zone appelée à se développer. Il s'agit d'un ensemble de lots allant de 250 à 450 m². Pour éviter toute spéculation, les bénéficiaires étaient tenus de ne pas les vendre avant 5 ans. Mus apprit à S. que, justement, un fonctionnaire haut placé, avait décidé de céder sa part quatre ans avant l'expiration du délai légal. S. a payé les 450 m² à 100 000 DH (4). Le terrain en question avait coûté à son digne propriétaire cinq fois moins cher. Mus devait prélever sa commission au passage, c'est à dire 10% du montant de la transaction.

La fonction de médiateur

Quiconque a vécu au Maroc, peut constater que Mus est en fait un type social, c'est à dire qu'il n'est pas unique en son genre et qu'il est représentatif d'une situation sociale qui est née et qui s'est développée depuis l'indépendance

Sans chercher à réduire la complexité et la richesse de ces personnes qui se retrouvent de fait dans cette position, nous pouvons les caractériser par quelques traits principaux : ils bénéficient d'une certaine mobilité au niveau de leur zone résidentielle ; mais, en général, ce ne sont pas des notables, car la caractéristique d'un notable, c'est entre autres, son enracinement local. Le médiateur est très mobile. Il est d'ici, mais d'ailleurs. Le notable étale un certain prestige économique et symbolique. Une partie de l'opinion publique locale se reconnaît en lui. Il est représentatif, par sa richesse notoire, ou par ses prises de position généralement conservatrices, d'une partie de cette opinion. S'il était considéré comme corrompu, il serait méprisé socialement, même s'il peut bénéficier d'un soutien politique populaire. Le médiateur, au contraire, affiche une neutralité sociale et politique. Il est peu loquace, justement parce qu'il ne prend pas parti. Sa visibilité sociale est réduite au maximum. Il se signale par sa modestie apparente. C'est le personnage à propos duquel on se pose toujours des questions : d'où vient-il ? comment vit-il ? où met-il tout son argent....?

A la différence du fonctionnaire ou du notable corrompu, Mus inspire le respect. Il est en règle avec la morale. Il est Hadj, c'est à dire qu'il a fait son pèlerinage à la Mecque. Ce titre, qui lui confère une notabilité sociale, ne semble pas, aux yeux des gens, terni par sa fonction de négociateur. Mus serait indigne de porter le titre socialement honorifique de Hadj s'il sombrait dans la débauche, s'il faisait le commerce du vin, par exemple. Son intégrité morale serait alors remise en cause. Dans son rôle de médiateur, la qualité de Hadj lui donne, au contraire un surcroît de crédibilité. Il assure un service social, et il le fait avec sagesse, discrétion et confiance.

Ce personnage est typiquement urbain. Son avantage réside dans son insertion dans des réseaux sociaux délocalisés, et dans le domaine de la fonction publique. Ces réseaux sont justement distendus dans le milieu rural où les relations administrateurs-administrés sont assurés par des relais institutionnalisés comme le Cheikh ou le Moquaddem. Ces derniers sont des agents administratifs locaux, chargés des relations entre les paysans et les autorités centrales. Ils ont joué une fonction de relais du pouvoir dans la période du protectorat français. Ils avaient pour rôle d'informer et de prélever l'impôt auprès des tribus. Ils assuraient eux-mêmes leur rémunération en se faisant payer directement par les paysans, et en nature. Cette tradition s'est

perpétuée à la campagne. Tout agent de l'Etat (instituteur, agronome, vétérinaire....) exerçant ses fonctions dans les régions les plus reculées du pays, se voit offrir régulièrement des cadeaux (volailles, légumes, céréales, miels...) qu'il ne peut refuser sans vexer les paysans. Ces présents sont destinés à personnaliser la relation avec les représentants du Makhzen (5). Avec le développement de la dépendance des paysans vis à vis de l'Etat et donc de l'Administration, le service public est devenu un produit négociable contre des biens agricoles. Ces bénéfices en nature dont peut jouir le fonctionnaire, sont considérés comme légitimes. Ils sont la contre-partie de son sacrifice, de son éloignement par rapport à la ville.

Le médiateur dont nous avons brossé le portrait n'est évidemment pas le seul à pratiquer ce que l'on appelle la corruption. Celle-ci est très répandue dans la société, à tel point qu'elle est entrée dans les moeurs. Il est aujourd'hui de notoriété publique que plusieurs niveaux de l'Administration sont corrompus, c'est à dire que des fonctionnaires acceptent, en échange d'avantages monétaires en nature ou en services réciproques, d'agir contre leur devoir. Celui qui est au plus bas de l'échelle publique explique ses déviations par celles de ses supérieurs. Mais le mal est tellement endémique que rares sont les citoyens qui peuvent y échapper. Lorsque parfois il se produit une campagne de presse contre ce fléau, les gens pensent que seules les grosses affaires de "pots de vin" sont visées. La corruption est devenue quotidienne. Si un opérateur comme Mus peut alimenter tranquillement son capital, c'est qu'il y a une disposition des deux côtés, Administration et administrés. Ceux qui se montrent rétifs à ce genre de pratiques passent aux yeux de leurs concitoyens pour des naïfs, voire des masochistes.

A mon avis, l'attitude vis à vis de l'Administration s'explique par une attitude générale vis à vis de toute infrastructure nouvelle non intégrée à la réalité marocaine. L'exemple de ces infrastructures nouvelles c'est la ville. Ainsi, le langage commun distingue entre le m'tawar, c'est à dire le rusé, le débrouillard qui ne se fait pas d'illusions sur la réalité sociale et la morale qu'elle sous-tend, et le naïa, le naïf, le crédule qui croit au caractère formel de la justice. Ces deux figures urbaines, celle du naïf et du débrouillard, sont inséparables d'une certaine conception de la ville et donc, dans le contexte marocain, de l'Administration.

NOTES

(1) Foulén, équivalent en français de : "un tel"

(2) Widadi : Supporter de l'équipe d'El Widad (WAC), un des deux plus grands clubs de la ville. Un bon casablançais, ne peut être que Widadi ou Rajaoui (Raja)

(3) Cité par J.C. WAQUET "**De la corruption, Morale et pouvoir à Florence au XVIIe et XVIIIe siècles**" Paris, Fayard, p. 10

(4) 100 000 DH = plus ou moins 114 000 Francs

(5) Makhzen : ce mot désigne le pouvoir central. Pour la période précoloniale, les historiens font la distinction entre "bled El Makhzen" et "Bled Siba" ; respectivement "les territoires soumis au pouvoir central" et "les territoires où les tribus étaient en dissidence".

LA CORRUPTION AU QUOTIDIEN (1)

D. AUGUSTIN-HAERINGER

Un même mot pour des niveaux différents -le dessous de table du ministre à la signature d'un contrat ou les centaines de francs glissés à un commis- et des pratiques très différentes suivant les pays - de la corruption institutionnalisée, au remerciement pour service rendu -, et les corps de métier pratiquants.

... QUANT AU NIVEAU :

On laissera de côté quant au niveau, la corruption des hauts fonctionnaires et grands industriels qui s'apparente aux pratiques courantes dans les pays développés des hommes qui décident : dessous-de-table blanchis, comptes suisses, services "un prêté pour un rendu" par le biais des amis de promotion, des amitiés politiques ou des liens familiaux ; de temps en temps un scandale éclate, à la une des journaux, puis se dilue dans le temps et de multiples procès, où ne comparaissent que des comparses... Le mot "corruption" étant frappé d'ostracisme en Europe, on utilise des périphrases "l'affaire X ou Y, le scandale de la société immobilière Untel, le dessous de la vie de B..." ; comme si ce mot, passé de mode en Europe, ne pouvait qu'être réservé à des sociétés considérées comme mineures, hier encore sous tutelle, dont on brocarde les travers car leur corruption se traduit par des espèces sonnantes et trébuchantes et des signes extérieurs, une ostentation, à la manière d'un enfant heureux d'un nouveau jouet. Cette corruption-là est brocardée avec dédain par ceux-là mêmes dans les pays développés qui la pratiquent à un haut niveau et l'encouragent chez leurs pupilles d'hier...

On s'attachera plutôt à la corruption journalière, pratique de vie courante, qui permet de franchir, avec succès, les mille et une embûches du monstre des états en voie de développement ; l'administration.

QUANT AUX PRATIQUES ET AUX PAYS

Quant aux pratiques différentes suyant les pays, il convient de distinguer :

- la corruption-menace, institutionnalisée (souvenir du Libéria du Président Tubmann notamment, où il était indispensable de glisser dans le passeport des billets de 5 dollars pour passer "normalement" les formalités police et douane, puis pour obtenir la clé d'une chambre d'hôtel pourtant réservée par la compagnie d'aviation longtemps à l'avance).

- la corruption-traffic, variante du vol organisé, commune dans les douanes et les ports, qui est comptabilisée par les négociants privés dans leur prix de revient...

- la corruption-tracasserie, apanage des policiers lors de vérification de papiers (les fameuses "pièces") des individus à pied, en vélo ou en auto : c'est le rackets mis sur pied par un corps de métier, aux moments cruciaux du mois. Pouvoir exorbitant d'un corps de métier qui détient le droit de transformer un citoyen légal en citoyen illégal, en lui subtilisant sous des prétextes divers -à moins de payer rançon- les précieux papiers qu'il a eu tellement de mal à arracher au moloch sans visage : l'administration.

LA CORRUPTION DEBROUILLE OU LE FIL D'ARIANE

A la différence des variantes précédentes, on ne paye pas avant ; on paye après, en remerciement du service rendu, ou le paiement est échelonné au fur et à mesure que se déroule le fil d'Ariane dont il convient de ne pas perdre le bout.

L'administration à la fois mère nourricière et mère dévoreuse :

- extrême fractionnement des tâches, confiées à une multiplicité de commis, en général d'un faible niveau scolaire, peu rétribués, souvent avec retard. Le secteur public, nourricier même irrégulier, emploie les 3/4 des salariés dans certains pays africains parmi les "moins avancés" ; quasi inexistence d'un secteur privé créateur d'emplois rémunérateurs, à l'exclusion du secteur dit "informel".

- structure administrative très hiérarchisée mais encadrement déficient : les cadres moyens et supérieurs ne sont pas formés à la gestion humaine, donc ne gèrent pas véritablement leurs subalternes ; de plus, souvent mal rétribués, ils sont "obligés" de passer beaucoup de temps à leurs affaires personnelles (recouvrement du secteur public et du secteur informel : souvent, seuls les salariés publics peuvent "investir" dans le secteur informel et la petite entreprise). Enfin, happés par des tâches politiques, des réunions ou des missions à l'étranger -qui sont autant de soupapes de sécurité dans le mécontentement ambiant-; ils ne peuvent assurer la bonne marche de l'administration.

- laxisme et absentéisme larvé : l'acte le plus bénin (se soigner, faire signer un papier pour une autorisation, se faire payer...) requiert du non-fonctionnaire comme du fonctionnaire de longues attentes : l'administration, mère dévoreuse. A MOINS DE...

A MOINS d'emprunter les circuits parallèles dans une administration-bis aux rouages bien huilés, à la diligence exemplaire, où la corruption débrouille joue pleinement son rôle.

Par exemple, un dossier d'engagement du personnel (premier emploi d'un jeune fonctionnaire à la fin de ses études universitaires, par exemple) peut mettre de trois mois à un an pour aboutir par les filières normales. Il faut donc suivre le dossier, parcourir avec lui toutes les étapes, pour éviter sa perte ou son oubli, dans des bureaux où, très souvent, règne un désordre indescriptible. Il faut faire en sorte que le dossier soit toujours en haut de la pile pour qu'il soit traité en premier ou à l'inverse, en cas de problèmes litigieux (contentieux avec une administration, trop perçus, impôts non-payés, etc.) qu'il rejoigne la pile des dossier en éternelle attente.

On peut utiliser simultanément et/ou successivement pour soi-même la filière "famille élargie" (frère éloigné ou cousin) , la filière "village", la filière "ethnique" et en dernier lieu la filière "camarade de promotion ou d'études", cette dernière sortant du cadre traditionnel ; elle est plus risquée car le camarade de promotion ou d'études d'hier peut devenir le rival d'aujourd'hui.

D'où l'importance du réseau relationnel traditionnel où, à chaque étape, le suiveur essaye de faire passer son dossier entre les mains d'un "frère" : service souvent gratuit quand on fait les démarches soi-même dans sa propre sphère traditionnelle ; ou rémunéré quand on confie son dossier à un suiveur patenté qui distribuera les petits cadeaux à chaque étape en fonction du service rendu et de la diligence à le rendre : le suiveur patenté récupérant au passage son dû à moins qu'il n'attende une occasion propice pour rappeler le service rendu (prêt à long terme à l'occasion d'un mariage, d'une naissance ou d'un décès, interventions diverses).

Le suiveur patenté peut-être un planton / chauffeur / commis qui dispose de suffisamment de temps du fait même de ses fonctions (transmission du courrier d'un ministère à l'autre, courses diverses...), qui, débrouillard, a fait la preuve qu'il pouvait aisément mêler fonction officielle et corruption-débrouille. Ce peut être aussi dans certains cas, notamment dans le secteur privé non autochtone, une personne engagée à cette seule fin : "suivre" les affaires et dossiers dans les administrations ; en effet, le salaire du suiveur patenté et officiellement recruté par la société privée pour cela, est de toutes les façons nettement inférieur aux sommes perdues en cas de dossiers ou de contrats égarés ou qui traînent (pratiques courantes des entreprises privées au Zaïre ou au Nigeria).

Tout se passe comme si les administrés, fonctionnaires ou non, donc faisant eux-mêmes partie du système et/ou le subissant, déjouaient grâce aux liens traditionnels, les pièges d'une organisation perçue comme étrange et coercitive, notamment dans les grandes villes , les grandes capitales africaines, dont la croissance trop rapide est allée de pair avec la difficulté de se loger, de se nourrir, de travailler, de vivre tout court, et la montée de la tension dans les rapports humains (2). Les liens familiaux et traditionnels, même s'ils étaient perçus comme coercitifs au village, sont en ville revalorisés dans de nouvelles fonctions. Ces fonctions peuvent être souvent rétribuées symboliquement (3) mais rétribuées quand même, rétribution

inversement proportionnelle à l'étroitesse des liens qui unissent le suiveur à celui qui lui rend service (4).

A la limite, la fonction, le travail pour lequel l'Etat rétribue officiellement son fonctionnaire perd de sa réalité dans la mesure où le fonctionnaire passe d'une part une grande partie de son temps à résoudre ses problèmes personnels, qu'il a avec son administration (trouver un logement dans les lotissements officiels, faire accepter son enfant à l'école, le faire vacciner ou soigner, obtenir une décision de congé annuel ou une promotion, etc.), en utilisant les services de l'administration-bis ; d'autre part il passe une autre grande partie de son temps en servant cette administration-bis, par exemple en traitant en urgence les dossiers confiés par les suiveurs, moyennant une petite rétribution-récompense... Il ne reste plus de temps pour le travail courant, ou si peu, pour les dossiers "non suivis"...

Pour la plupart des urbains, d'un milieu modeste sans être marginal -les petits salaires qui ont peu de chances de progresser notablement- la corruption-débrouille c'est le moyen de garder la tête hors de l'eau jusqu'au jour où peut-être un enfant ayant fait des études...

NOTES

(1) Notes rédigées à l'attention des participants du séminaire pour être présente, par écrit, au débat. Concernent l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.

(2) Les disputes dans un bureau ou dans la rue ou dans un quartier sont souvent ponctuées d'injures ethniques.

(3) Dons en nature

(4) L'unité de base est souvent en Afrique Occidentale le billet de 500 F ou de 1 000 F CFA, en fonction du niveau de vie du pays, quand le service est rétribué normalement, sans liens

particuliers entre les deux parties : lien uniquement ethnique, sans liens familiaux ou de classe d'âge.

DEBAT

Corruption : suppléance par rapport à l'irrationalité réglementaire de l'Etat "moderne" ?

R. de Maximy

"Médiateur", le mot employé par A. Belbahri a été très bien choisi. Il y a dans le contact de deux entités sociales, sociologiques, deux faits de société qui s'affrontent dans la ville. On l'a assez dit, on a parlé de modernité, en mélangeant ce terme à avec l'Europe, Histoire, International, etc. Donc, il y a vraiment un affrontement entre deux sociétés. Il y a des gens qui se mettent en intermédiaire. Ils n'ont rien de corrompu en eux-mêmes : ce sont des prestataires de service. Cela existe dans toutes les sociétés. Là où il y a corruption, c'est quand il lâche le petit billet pour avoir un avantage.

Il se trouve, en effet, qu'il y a une défaillance de cet Etat qui se dit moderne, qui exige des gens, des passeports, des vaccinations et qui à côté de ça se moque de l'hygiène publique et a une administration parallèle. Dans ce système là, on a une société qui se veut moderne et qui ne respecte pas ses engagements de société moderne. Exemple : les flics ramassent du fric parce qu'ils ne sont pas assez payés, parfois il ne sont pas payés pendant six mois. Cela se fait au Mexique, ça ne se fait pas qu'en Afrique. Des quantités de fonctionnaires ne sont pas rétribués dans les temps. C'est leur façon de se faire rétribuer les services comme dans une fontaine publique. On nous parlait l'autre jour d'un chef de quartier qui contrôlait l'eau. On parlait de corruption. Moi j'ai fait une enquête à Douala, j'ai demandé à tous les gens s'ils étaient prêts à payer pour avoir de l'eau à une fontaine publique proche, plutôt que de ne pas avoir d'eau. Ils ont tous répondu oui. Si le type, qui est chef de quartier, entretient la fontaine publique qui est laissée à l'abandon et qui se détériore, les gens ont de l'eau. Ils préfèrent se payer ce petit service et ce n'est plus de la corruption. Là où il y a de la corruption, c'est quand un fonctionnaire, qui est directeur de service, détourne le fric, ramasse des millions sur des contrats publics. C'est de la corruption parce que là, ils sont dans le système moderne : ils ne le font pas pour survivre.

Dans ce dernier cas, ce sont des individus qui, à un poste-clé, profitent de leur situation pour détourner de l'argent contre et la tradition, et les habitudes du pays, et les habitudes modernes et la législation, etc. C'est pour eux directement.

Il y a donc deux niveaux différents : l'adaptabilité au quotidien ; le fonctionnaire placé qui détourne des millions.

P. Haeringer

Mais y a-t-il réellement rupture, discontinuité ? Quelle différence entre le fonctionnaire haut placé qui détourne des dizaines de millions et le postier qui refuse de fournir le mandat, ou l'employé de mairie qui refuse de délivrer un extrait d'acte de naissance en attendant qu'on les paye.

R. de M.

C'est la tradition de leur culture... Pour moi, ça ne participe pas d'un même principe d'existence ou d'un même principe de réflexion morale.

Corruption ou service social ?

C. COIT

Mais faire payer les gens qui viennent chercher de l'eau à la fontaine publique, n'est-ce pas un abus de pouvoir ?

R. de M.

Certes, mais cela s'inscrit dans une politique générale d'adaptation, pour essayer de trouver des formes pratiques permettant de vivre en ville. Je crois que c'est bien dans cette perspective qu'il faut aborder ce problème, sinon, on passe à côté de la question.

M. DERNOUNY

En poursuivant, ne conviendrait-il pas de parler des formes de quotidienneté qui s'entrecroisent en ville, au pluriel ?

De plus, est-ce que tout ce que nous observons au plan quotidien n'est pas aussi fonction de la façon dont l'argent devient de plus en plus la seule norme reconnue dans les attitudes devant la vie ?

Il y a certes un lien entre les comportements évoqués et les formes de survie en ville : mais il faut voir aussi que c'est une manière de monter dans la hiérarchie sociale... C'est une manière de gérer le pouvoir qu'ils ont, de le faire fructifier...

P.H.

Tout à l'heure, A.B. a utilisé une bonne formule à propos du "médiateur" : il a dit qu'il "mettait à profit son capital de sympathie..."

R. de M.

C'est en fait un bon prestataire de services...

P.H.

Oui, mais pour rendre ce service, il est obligé d'en passer par l'argent, d'utiliser les intermédiaires...

R. de M.

A l'instant où on institutionnalisera cela, on ne parlera plus de corruption...

A.B.

A mon avis, Mus le médiateur n'est pas corrompu. Il profite d'une situation où existe la corruption des fonctionnaires. Il a une position charnière ; il assure un service social.

M.D.

D'autant plus que, du côté des administrés, il y a un besoin immédiat à résoudre. Car on assiste par ailleurs à une inflation des administrations. Pour le cas du passeport, on a un dossier qui doit passer entre deux personnes, il passe entre dix, vingt. Il se perd dans les tiroirs.

Rééquilibrage ou renforcement des Inégalités ?

M.C. DUPRE

Il me semble qu'on a un peu oublié les niveaux sociaux. Deux systèmes coexistent sans vraiment se rencontrer. Il y a un niveau social où ce que l'on décrit là fonctionne effectivement

comme un **système d'équilibrage** : c'est le niveau de la quotidienneté, avec compensation des inégalités sociales. Par contre, à un autre niveau, qui n'est plus le niveau de la quotidienneté, mais celui des princes, ça fonctionne comme un système qui **conforte les Inégalités sociales**.

Vous avez, dans tous les cas, une administration publique qu'on définit comme un personne intègre, juste et efficace, qu'on laisse faire, et, en face, permanence et subsistance plus ou moins accentuée d'un système d'entraide, de rééquilibrage, de redistribution qu'on appelle traditionnel, qui est également présent dans nos propres sociétés. Il y a les différentes relations entre les deux systèmes.

Si au Gabon, il y a un parallélisme entre la hiérarchie ministérielle et la surface foncière urbaine, c'est qu'il ne faut pas oublier que Bongo n'est quand même que le deuxième président ; il y a donc une stabilité au niveau des présidents, relativement rare ; et Bongo fait cette politique, très habilement, pour empêcher l'apparition d'un contre-pouvoir. Mais ce genre de politique n'a pas pu être mené à son terme de façon aussi évidente dans les républiques voisines où les habitants sont plus nombreux, où les revenus ne sont pas les mêmes.

Corruption : désignation objective ou enjeu social ? ...

Alain BATTEGAY

Sur la deuxième partie d'aujourd'hui, l'aspect quotidien, ce qui m'a frappé c'est que d'un côté il y avait des choses qui se rapportaient aux rapports des habitants à l'Etat : donc on ne sortait pas d'une notion de corruption qui était liée à une notion de service public de l'administration d'un Etat qu'on peut avoir. Au contraire, l'autre exposé a élargi les perspectives : il est passé à l'analyse des activités parallèles et a démultiplié complètement ce qu'on pouvait entendre par la nation. L'Etat n'était qu'une des composantes de ces comportements urbains. Agréger ainsi "corruption" et "fonctionnaires" me semble lié à une tradition intellectuelle précise résultant du fait que les analyses de la corruption sont souvent développées soit en sciences administratives, soit par des gens qui s'intéressent au rôle du fonctionnaire (Sarassoro).

Ce qui n'est pas le cas des études anglo-saxonnes, où l'on cherche plus qui définit la corruption, qui dit qu'un tel ou un tel est corrompu. C'est là la question majeure. En remarquant que dans les villes, il y a un certain nombre de milieux, qui prennent pour acquis "nouveaux" un certain nombre de comportements de leur groupe, alors que d'autres milieux voient ces mêmes comportements comme corrompus...

P.H.

Mais quand on parle d'activités illégales ou souterraines comme Toulabor, ne sort-on pas du concept strict de corruption ?

... ou enjeu politique ?

C.C.

Pour moi, la corruption commence à être sérieuse quand ça commence à perturber le fonctionnement de l'Etat. Au contraire, votre médiateur, il arrange les choses. En fait, il ne perturbe pas. Il fait en sorte que les choses aillent mieux. Vos petits gangsters là, ils se débrouillent pour pouvoir vivre, pour ne pas être à la charge de l'Etat. Ce n'est pas tellement perturbateur pour l'Etat.

A.B.

Le haut fonctionnaire est considéré comme réellement corrompu à partir du moment où il se fait corrompre de telle manière qu'il remet en cause certains projets politiques, un projet important politiquement pour certains groupes. Il y a un individu qui n'a pas compris le jeu et qui décide de se remplir les poches. Là, on lui tape dessus.

R. de M.

Effectivement : j'ai pour ma part été dans un système où il y avait des gens qui touchaient du "bakchiche" qui se montait à plusieurs centaines de milliers de francs CFA ou millions.

J'avais quant à moi clairement affiché que dans le projet qui nous réunissait, ce que l'on cherchait était une certaine efficacité. S'ils passaient un contrat avec une société et que le travail ne valait rien, on savait qu'ils avaient touché de l'argent, et on les coinçait. S'ils faisaient par contre passer quelque chose d'utile et de positif et que ça ne coûte pas plus cher que par d'autres voies, on savait qu'ils avaient aussi touché quelque chose, mais on fermait les yeux. Evidemment, on entretient le système : mais on en joue aussi de façon un peu machiavélique en fonction des choix politiques que l'on fait, qui sont toujours ceux du moindre mal. Dans ces perspectives, la corruption devient un faux problème, ça ne devient qu'une arme pour ou

contre les gens qui gèrent le système de fonctionnement de la société en question et du pouvoir, et pas autre chose.

Je crois que dans ces cas là, on ne peut absolument jamais dissocier corruption et pouvoir. Si on le fait, on passe à côté de la plaque.

La corruption du menu fretin, si vous voulez ne m'intéresse pas tellement.

"Corruption" = système social d'échange ?

B. GANNE

Pour ma part, j'ai énormément apprécié que Toulabor nous aide à sortir la corruption du ghetto dans lequel on l'enferme pour la resituer dans une toile de fond beaucoup plus large, en montrant que c'est tout un mode d'organisation sociale. Il y a un moment où, suivant les sociétés et suivant les groupes, il y a un seuil où l'on se met à parler de "corruption". Il faudrait peut-être travailler sur la définition de ce seuil, et comment il arrive qu'à un moment, brusquement, un comportement social, qui apparaît normal, reconnu et accepté par tous, soit stigmatisé comme corruption, et par qui, comment, à quel moment, etc.

C'est très important, je trouve, de prendre en compte cette toile de fond d'ensemble. Prenons des exemples : j'ai beaucoup apprécié l'exemple d'A. Belbahri parce que, finalement, ce qu'il décrit c'est ce que nous on a connu dans notre société sous le terme de "notables" servant d'intermédiaires.

Un exemple de chercheur : on sait très bien que pour obtenir une recherche, il faut être dans des bons réseaux, c'est-à-dire des réseaux connus, et il y a un mode de fonctionnement social (je ne sais pas si c'est don/contre don, ou échange, etc.) qui fait que si vous n'êtes pas sur un bon canal au bon moment, vous êtes sûr de ne pas arriver au bout.

En fait, c'est tout un système d'échange, un système social qui se bâtit, qui se tisse. Mais il y a peut-être un moment, quand ça sera trop gros, où on dira : "ça c'est de la corruption", halte au "copinage", etc.

Corruption = transgression

R. de M.

C'est quand il y a transgression qu'il y a corruption. Et il y a transgression lorsqu'il y a violation des structures. C'est là qu'il faut voir le problème.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

ESSAIS DE SYNTHÈSE

SOUS-GROUPE DE TRAVAIL
"CORRUPTION ET CLIENTELISME COMME SYSTEME"
RECAPITULATION DE LA REUNION DU
MARDI 16 AVRIL 1985

Participants : Alain Battégay, Katharine Coit, Mohamed Dernouny, Bernard Ganne, Philippe Haeringer, Odile Journet, Mireille Lecarme, Danièle Poitou.

Excusés : Abd-el-Kader Belbahri, Jean-Luc Piermay, C. M. Toulabor.

Comme à l'accoutumée, la question posée était de savoir selon quels principes nous allions diviser le thème de ce mois pour répartir l'effort de synthèse. La séance plénière de la veille (lundi 15) ayant été organisée en fonction de deux niveaux d'appréciation du phénomène de la corruption (échelle de l'Etat et échelle de la vie quotidienne), nous pouvions partir de là. Mais, en reprenant les éléments des débats consécutifs aux exposés de J. L. Piermay, C. M. Toulabor et A. Belbahri, il nous est apparu qu'un troisième niveau -intermédiaire- devait être retenu : celui des structures de la société urbaine ; il nous fallait, en effet, examiner les enjeux des systèmes de corruption à ce niveau, évaluer leur incidence sur la reproduction ou la confortation des catégories et des groupes sociaux.

Définir, puis découper un thème, procède nécessairement d'un certain arbitraire. Il ne nous a pas échappé que les faits de corruption au niveau supérieur avaient inévitablement des répercussions en chaîne sur l'économie d'un pays et sur les pratiques sociales jusques y compris la quotidienneté. Mais, en même temps, il est clair qu'une relation verticale oblige à deux regards de sens opposé (du haut vers le bas et du bas vers le haut) et qu'en outre, dans le thème qui nous occupe, cette dialectique verticale ne saurait rendre compte de tout.

Nous avons donc bien retenu trois approches complémentaires qu'il conviendra, à l'occasion de la synthèse trimestrielle (17 juin), de mettre en relation. Nous sommes convenu que chacune des équipes en charge de l'une de ces approches conduira son analyse sans trop se soucier de frontières. Les zones de recouvrement n'en seront que plus instructives.

Les équipes se sont constituées de la manière suivante :

1 - Grande corruption - Etat - Pouvoir

Bernard Ganne, Jean-Luc Piermay, Danièle Poitou

2 - Systèmes de corruption et groupes sociaux

Alain Battegay, Katharine Coit, Mireille Lecarme, C. M. Toulabor

3 - La corruption dans la vie quotidienne

Abd-el-kader Belbahri, Mohamed Demouny, Philippe Haeringer, Odile Journet.

Pour préciser le contenu de chaque sous-thème ainsi défini, on se contentera, ici, d'énumérer un certain nombre de mots clés et de courts questionnements. Ces énoncés ne sont, bien entendu, qu'indicatifs, mais ils tiennent compte à la fois des débats du 15 et du 16 avril et d'une lecture attentive d'un premier corpus de textes dont on trouvera la liste ci-dessous.

1. La corruption selon la nature de l'Etat. Centralisme ou autonomies locales. Stade de développement des institutions et de la bureaucratie. Comparaison avec les monarchies d'Ancien Régime et avec les démocraties occidentales d'aujourd'hui. Comparaison entre anciennes colonies britanniques et anciennes colonies françaises. Comparaison entre Etats à pouvoir fort et Etats aux pouvoirs affaiblis. La corruption au niveau du Prince, au niveau des Barons et de la classe politique. Son rôle dans la constitution d'une "aristocratie" nationale.

Coïncidence des hiérarchies économiques et politiques. Accès au pouvoir. Précarité du pouvoir. La corruption comme passage (rite) obligé pour monter et se maintenir dans le train du pouvoir ? La corruption comme anticipation de l'après-pouvoir (constitution d'une base arrière). Le devoir d'ostentation. Corruption ou redevance due au chef ? Le référent de la chefferie traditionnelle. La corruption (commissions sur les marchés de l'Etat, détournement de fonds, népotisme, etc...) comme prérogative et condition d'exercice du pouvoir. Inadéquation, dans cette hypothèse, de la notion de corruption ? Le fait du Prince. "La loi, c'est ce que dit le Président". Répercussion de la corruption des "grands" sur les pratiques de la base. Par quels canaux ? Attitude du pouvoir central à l'égard de la corruption des dignitaires, des cadres, des fonctionnaires, du corps social tout entier. Place de cet argument dans les crises politiques et les coups d'Etat. la conscience de l'intérêt général, de la chose publique. La notion d'intégrité. L'idée de culpabilité. Le rôle éventuel de la religion d'Etat. Les campagnes d'éradication de la corruption. Médias. Délation. Contrôles. Formation. Autres méthodes. Les procès exemplaires. Ce qu'ils cachent. Le regard international et l'image qu'on lui compose. L'opinion publique vis-à-vis de la grande corruption. L'impact de la crise économique sur la radicalisation de cette opinion.

2. Le rôle des pratiques de corruption et de clientélisme dans la structuration de la société urbaine (et globale). Fidélité tribale. Népotisme. Favoritisme. Patronage politique. Clans. Corporatismes religieux. Corporatisme et corruption dans la fonction publique (corruption individuelle ou collective dans le cadre d'un service ou d'un corps). Ententes durables, collusion entre secteur public et secteur privé (prévarication). Diverses formes de ce phénomène. Exploitation des fonctions publiques suivant les lois du marché. Trafics d'influence. Rançonnement. Rentes de situation abusives. Classes d'âge. Attitude des jeunes vis-à-vis de la "réussite" de leurs aînés. Corruption et autres abus dans les stratégies individuelles ou collectives d'ascension sociale. La corruption comme pratique offensive (lutte pour la vie, compétition, ostentation). La corruption comme pratique d'ajustement (réinterprétation de normes administratives et réglementaires trop pesantes ou incomprises, compensation de salaires trop faibles ou irrégulièrement versés, accès aux nouveaux modèles de consommation).

Corruption et clientélisme comme mode de redistribution (pourtant : les riches deviennent plus riches, les pauvres deviennent plus pauvres...). La corruption comme pratique de sauvegarde ;

faire face à des obligations sociales "traditionnelles". Corruption ou loi "naturelle" du plus fort ? Transgression ou consensus ? Dysfonctionnement social ou fonctionnalité de la corruption ?

3. Rapports quotidiens du citoyen (et aussi de l'entreprise) avec l'appareil administratif.

Inadaptation culturelle (du fonctionnaire comme de l'administré). Incurie, absentéisme, vénalité du fonctionnaire (mal formé, mal encadré, mal payé, accaparé par ses affaires personnelles). Pléthore des effectifs. Extrême morcellement des tâches et des responsabilités. Vulnérabilité et impuissance du néo-citadin. Difficulté d'accès à tout service : école, santé, "papiers", autorisations, etc... Rareté des biens et services. Mais aussi, pouvoir discrétionnaire de certains corps de fonctionnaires (policiers, etc...) : racket organisé. Stratégies individuelles ou collectives de défense ou de survie : obéissance aux systèmes de corruption (fil d'Ariane des circuits parallèles, appel à un "suiveur" ou "médiateur" patenté, ou à un réseau de "frères" de même ethnie, ou encore à un "protecteur" influent) ou recours à des pratiques occultes elles-mêmes transgressives.

Définition d'un secteur économique souterrain, illicite, non productif (à distinguer du secteur informel) : usure, vol, magie, drogue, prostitution occasionnelle, mendicité-racket, trafic de devises, détournements, passages en fraude, etc... Passage à la délinquance ou mutation progressive d'une situation de victime (ville cruelle) en une position plus offensive : la corruption "débrouille" comme signe reconnu d'intégration à la société moderne, et spécialement à la société macro-urbaine.

On voit la difficulté qu'il y aura, à chaque niveau retenu, à demeurer dans le cadre d'une stricte définition du concept de corruption, à supposer que celui-ci soit toujours pertinent pour désigner les faits qu'on y range habituellement. Ces faits renvoient à l'évidence à des comportements qui n'ont rien de "corrompu", même au regard des valeurs jacobines de référence, qu'il conviendra parfois d'oublier ou de mettre entre parenthèses pour en introduire d'autres. Mais ils tirent aussi avec eux une foule de déviances dont certaines nous introduisent au thème du mois prochain : "Justice/Répression".

GRANDE CORRUPTION - ETAT - POUVOIR

Jean-Luc PIERMAY

La corruption n'est pas spécifique de l'Afrique Noire. M. Berges, étudiant la scène politico-administrative marseillaise se demande si elle n'est pas un ordre normal de fonctionnement de toute institution de pouvoir, non seulement dans les secteurs périphériques mal intégrés, mais jusqu'au centre de tout Etat (1). La corruption en Afrique Noire est-elle seulement plus évidente parce que le jeu du pouvoir y est plus lisible ?

Peut-on même véritablement parler de "corruption" ? D'après les "social scientists", le fait n'existe pas sans le sentiment d'être corrompu. Qu'en est-il en Afrique Noire ? Le terme existe, les médias en parlent, et parfois, des procès sont intentés sous cette accusation, notamment à la suite de coups d'Etat, souvent justifiés par le manque d'intégrité de l'équipe précédente. L'opinion publique dénonce la corruption et critique la mollesse de la répression. Mais des ambiguïtés subsistent, car à l'intérieur de réseaux de solidarité restreints et fondamentaux, une opinion contradictoire se fait entendre, exigeant avec insistance l'utilisation des relations et la redistribution des avantages inhérents à chaque fonction, au profit de tous les membres du groupe. Y aurait-il plusieurs logiques ?

La corruption pose en fait la question du système de référence employé pour la définir. En Afrique Noire, du fait du décalage existant entre une société civile et l'origine de l'Etat, du fait aussi de la transformation rapide des modes de penser et de vivre, notamment en milieu urbain, plusieurs systèmes de règles coexistent. La Loi, les différentes coutumes, se juxtaposent et se contredisent, et ce qui est normal par rapport à telle règle est déviant par rapport à telle autre. Incontestablement, les décalages culturels jouent un rôle important dans l'explication de la corruption, décalage de la société civile par rapport à l'image que l'on voudrait en donner, inadéquation de la législation aux schémas culturels en vigueur.

Mais la corruption africaine est-elle seulement la conséquence normale d'un choc historique ? L'Etat africain, les pouvoirs en place peuvent être créateurs d'un système de référence adapté aux aspirations de la société, en favorisant la réduction progressive des décalages constatés. La ville, siège des pouvoirs dominants et coeur des transformations sociales, serait le lieu privilégié de cette évolution. Mais le rôle des "médiateurs" (les plus efficaces sont aujourd'hui les cadres de l'administration et les hommes politiques) est ambigu : retirant leur pouvoir de leur capacité de réaliser les ajustements nécessaires, ils peuvent également favoriser le maintien des décalages, voire les accentuer, créant ainsi une situation de confusion dont ils peuvent tirer le plus grand parti. Au niveau du pouvoir d'Etat, n'y a-t-il pas une contradiction à considérer comme candides, ceux qui, par les études suivies, par les voyages incessants, par l'information reçue, sont le plus à même de comprendre le caractère déviant de leurs attitudes par rapport à leur discours ?

Plusieurs exemples, pris dans des lieux variés, présentant des formes diverses de corruption, tant par le contenu que par la manière dont les faits ont été connus, devraient nous aider à comprendre l'esprit du phénomène.

QUELQUES AFFAIRES DE CORRUPTION

L'Affaire Dioulo

Emmanuel Dioulo, grâce à des talents d'organisateur, a gravi rapidement les échelons de la carrière politique ivoirienne. Elu maire et député d'Abidjan en 1980, il faisait figure, fin 1984, de successeur possible du "Vieux". La désignation devait avoir lieu en 1985. Or, surgit brusquement un énorme scandale. Une réorganisation à la tête de la B.N.D.A., banque d'Etat particulièrement mal gérée jusque là, permet de découvrir une dette énorme (19 milliards de F CFA) de la part de la COGEXIM, l'une des sociétés de Dioulo. Celui-ci tente de transiger. Le 18 mars 1985, le Tribunal lui enjoint de payer la somme que lui-même reconnaissait devoir (7 milliards de F CFA). Le 20 mars, le bureau politique du Parti Unique s'étonne de la légèreté de la peine. Immédiatement, Dioulo fuit à l'étranger, et rapidement, l'affaire semble s'apaiser. Le déroulement de l'affaire fut révélée par l'hebdomadaire "Jeune Afrique".

Quel était le but de l'"empire Dioulo" ? La redistribution ? Bien sûr, celle-ci joue un rôle essentiel dans la stratégie de l'individu. L'opinion publique cite Dioulo comme l'exemple même de celui qui partage (la redistribution serait-elle encore moins importante dans le cas des autres hommes politiques ivoiriens ?). Mais, du fait de l'accumulation capitaliste réalisée par Dioulo ("un des cent milliardaires ivoiriens"), celle-ci ne peut expliquer fondamentalement la corruption ; la redistribution n'est qu'un moyen. L'accumulation capitaliste ? Certes, , mais celle-ci est inséparable de la stratégie politique dont le but est, sans doute, de rendre possible l'enrichissement et d'assurer une protection (Dioulo fuit quand il est question de lever l'immunité parlementaire). La rapidité de l'accumulation s'explique-t-elle par la précarité du statut politique, et la volonté d'assurer ses arrières ? Non, car les remises en cause étaient rares avant ce scandale ; de plus, Dioulo, dans son ascension politique, n'a guère été prudent.

Le scandale réside officiellement dans le manque d'intégrité de Dioulo. La réalité du délit ne semble pas contestable. La COGEXIM a reçu l'avance de fonds pour trois campagnes successives d'achat du café, et n'a pas remboursé ; or, les stocks de café ont disparu. D'après un ancien collaborateur de Dioulo, la COGEXIM avait choisi de travailler avec la B.N.D.A., parce que cette société était désorganisée, et cela permettait d'entretenir un climat de confusion dont l'Etat, propriétaire de la Banque, pouvait être tenu pour responsable. Le banquier, réorganisateur de la B.N.D.A. et accusateur de Dioulo, se tient uniquement dans ses arguments sur le plan financier. Mais maîtrise-t-il vraiment le succès de ses accusations ?

Dioulo, lui, parle de machination. Jaloué par les politiciens d'appareil, il raconte toutes les attaques qu'il a déjà dû subir. Malgré la réalité du délit, il semble bien qu'il ne puisse pas ne pas y avoir eu montage politique. L'interférence de données politiques est magnifiquement démontrée par l'épilogue actuel de l'affaire. La fuite de Dioulo en est le véritable tournant. Ainsi, Dioulo avoue son échec, et sans doute sa culpabilité. Pourtant, l'affaire tend à s'apaiser rapidement. De l'étranger, en effet, Dioulo est libre de ses interventions, et menace de publier des révélations sur la nature du régime ivoirien.

Ainsi, peut-on se demander la véritable raison du déclenchement de l'affaire. Le Président de la République joue un rôle central. Chacun des protagonistes s'adresse à lui en tant que juge

suprême. Mais il est aussi partie prenante : pour Jeune Afrique, "dans cette affaire, le député-maire d'Abidjan n'a pas été protégé" (13 mars). Le 20 mars, le Président participe à la réunion du bureau politique du Parti Unique et à la surprenante déclaration de celui-ci. Peut-être des membres de la famille du Président auraient-ils été associés à certaines sociétés de Dioulo ; celui-ci le suggère dans l'une de ses lettres. Acteur essentiel, Houphouët-Boigny aurait très bien pu être l'instigateur de la campagne. De toutes façons, il en savait plus, et le savait plus tôt, que ce que l'on a bien voulu écrire ; ainsi, il pouvait utiliser le scandale, sinon le contrôler. Il n'est pas question de respect des règles (nombreux sont ceux qui les bafouent, et ne sont pas sanctionnés), encore moins de "moralité", mais plutôt de jeu politique dans une société où chacun est "mouillé", c'est-à-dire potentiellement accusé.

Le déroulement de l'affaire est souvent "réinterprété" par les protagonistes et par l'opinion publique. L'échec est considéré comme un désaveu. C'est ainsi que fut perçu le déclenchement du scandale : Dioulo n'était plus protégé. Ses rivaux ont utilisé tous les moyens pour provoquer l'échec : transformation de la législation économique (afin de provoquer la faillite de la société), accusations de nature politique (afin de provoquer le retrait de l'appui présidentiel), pratiques de sorcellerie (destinées à entraîner le désaveu des esprits). L'échec est l'exclusion du jeu ; il est la sanction sociale de celui qui a été reconnu comme s'écartant de son statut. De même, l'opinion favorable entourant la réussite (par exemple, la fuite de Dioulo) ne peut s'expliquer que par la croyance en l'appui décisif apporté par les Forces spirituelles ; cet appui prouve que l'individu s'est comporté en accord avec l'équilibre cosmique, et qu'il en a été récompensé.

Ainsi, richesse, réussite et pouvoir sont-ils sans doute indissolublement liés. Le but de Dioulo n'était pas spécifiquement ni l'ascension politique, ni l'enrichissement. Il était l'acquisition d'un statut supérieur, sans doute même le plus élevé. Sa volonté de contrôler le plus grand nombre possible d'hommes s'inscrit dans cette logique : large redistribution, maintien de ses prérogatives coutumières, élection à la tête de la plus grande municipalité, fonction de chef de file à l'Assemblée Nationale. Les statuts des individus fondent les relations interpersonnelles et jouent un rôle plus important que les règles codifiées.

Le "système Bongo"

Contrairement à l'affaire Dioulo, dont le déroulement a été maîtrisé par les nationaux, au moins jusqu'à la fuite de l'intéressé, le système Bongo a été révélé par des étrangers, notamment Pierre Péan (2), et cette divulgation a été à l'origine d'une grave crise de relations internationales entre le Gabon et la France. De plus, même si le scandale Dioulo a valeur d'exemple pour la société ivoirienne, il n'atteint pas l'ampleur du second, et surtout, ne met pas fondamentalement en cause le rôle du chef de l'Etat.

Issu de la domination néo-coloniale, le système a été marqué, d'après P. Péan, par l'importance grandissante prise par Bongo et ses collaborateurs les plus proches, obtenue grâce à la richesse économique du pays. Toutefois, les relations privilégiées avec les anciens protecteurs français n'ont pas été réellement remises en cause, et des stratégies trans-frontalières sont élaborées. En échange de pots-de-vin, de cessions d'actions à un petit nombre de dirigeants gabonais, de pressions politiques, les entreprises étrangères jouissent de conditions privilégiées. Au-delà des affirmations officielles, l'accaparement est le but, les projets de développement sont choisis en fonction de préoccupations politiques et de l'importance des commissions. Les scandales n'ont pas manqué, mais les enquêtes n'ont pu aboutir, du fait de l'importance des ramifications qui auraient été dévoilées.

Le chef de l'Etat est directement mis en cause. Il est la clef de voûte d'un système qui, du fait de sa stabilité, accorde à chacun un rang économique en accord avec son statut politique (3). Comme dans le cas précédent, le statut est une donnée globale : le chef de l'Etat est le premier par la richesse, par les prérogatives coutumières (il soumet les hauts fonctionnaires à l'"initiation" -humiliante pour l'intéressé- à une société secrète), par son rang dans la franc-maçonnerie (à laquelle ses collaborateurs doivent également être initiés). La constitution d'une telle pyramide permet la domestication, sinon la suppression, des différents contre-pouvoirs, et assure la stabilité de l'ensemble. L'accaparement de la masse monétaire, aspect le plus évident, n'est ainsi qu'un élément d'un système bien plus complexe, et permet surtout la non-émergence d'un contre-pouvoir économique. Quelle que soit l'importance de cette masse monétaire, le but

semble être de conforter les rapports sociaux issus des nouvelles structures étatiques, et s'oppose donc aux objectifs, déclarés, de développement. Donnée globale, le statut n'est pas qu'individuel. Il est aussi familial, par le biais du népotisme et de la redistribution.

On peut noter la prégnance très forte du jeu politique. Dans ce système très hiérarchisé, la règle en vigueur est moins la législation existante que les relations interpersonnelles basées sur le statut de chacun, pondéré -mais secondairement- par le statut familial. Au sommet, le Président de la République peut manier les règles à sa guise : au Zaïre, l'opinion commune veut que sa parole ait force de Loi.

Ainsi, toute relation entre individus relève-t-elle du jeu politique, et cette remarque est valable même à des niveaux très subalternes de la société. Là est sans doute une différence essentielle avec les pays industrialisés, où se sont cristallisées des règles précises, gérées par une administration en grande partie indépendante. Toutefois, des rapprochements peuvent parfois être faits et, dans les pays industrialisés, le jeu politique impose ses règles, non seulement au sommet, mais partout où des pouvoirs ayant une certaine autonomie peuvent se constituer (par exemple à l'Université, plus que dans les établissements d'enseignement secondaire).

La Loi n'étant pas vraiment la règle usitée, peut-on utiliser le terme de "corruption" ? Il faut remarquer que la Loi peut servir à l'occasion, dans le cadre du jeu politique, comme moyen officiel de régulation de celui-ci. L'ambiguïté provient de la multiplicité des cadres de référence, et de l'utilisation opportuniste de ceux-ci. Le but prime les moyens utilisés ; l'objectif final -conforter la pyramide sociale ou réaliser de nouveaux équilibres- l'emporte sur les règles exprimées. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a très clairement une volonté de manipulation des règles de natures variées (loi nationale, lois étrangères, coutume...). En ce sens, le terme de corruption garde sa valeur, mais doit être remis dans un cadre plus vaste dont l'appellation serait "jeu politique".

CORRUPTION ET NATURE DE L'ETAT

Centralisme et autonomie

Il ne peut s'agir ici que de centralisme, d'autonomie, réelles, et non formelles. Une mauvaise coordination donne une autonomie de fait à des services autres, à des niveaux hiérarchiques subalternes, et leur permet de jouer une stratégie autonome. Ces emboîtements déficients peuvent relever d'un manque de structures adéquates et de cadres compétents, mais une autre explication peut les attribuer à une stratégie voulue : au Zaïre, si de larges secteurs donnent l'impression d'une grande anarchie, les domaines essentiels (Sécurité, Sociétés minières...) sont bien tenus. Peut-être la désorganisation est-elle en fait un mécanisme subtil qui permet la réalisation des ajustements entre statuts, pouvoirs et richesses, et qui assure au régime une base stable, en liant fidélité et promotion sociale.

Corruption au sommet et pratiques de la base

Aux deux extrêmes de la société, deux phénomènes caractéristiques de déviance sont observés : corruption en haut, pratiques de survie en bas. Toutes deux sont en contradiction avec les règles établies. Mais l'attitude vis à vis des normes officielles est totalement différente : en bas, il s'agit de pratiques d'ajustement, en contradiction avec des règles inadaptées au milieu social, et qui, en général, ne sont absolument pas ressenties comme déviantes. Il n'y a pas corruption, diraient les "social scientists". En haut, l'inadaptation des règles pourrait être résorbée ; mais des exemples (Congo, Zaïre) ont montré que les décideurs favorisaient plutôt la multiplicité des règles et la confusion, plus aisée à exploiter. Il y a là corruption et jeu politique.

Les pratiques de survie sont, dans toute l'Afrique Noire, largement et également réparties. Tel n'est pas le cas de la corruption, liée à l'exercice d'un pouvoir. Dans certains pays (Congo, R.C.A.), on dit qu'elle s'étend, dans d'autres qu'elle se restreint (Niger) ; dans quelques uns, on

parle de corruption généralisée (Nigéria, Zaïre). Elle varie en fonction des circonstances politiques, de la volonté officielle (ou de la capacité) de la réprimer, de la limiter aux plus hautes sphères, ou au contraire, de tolérer une large expansion au profit de tous les pouvoirs, même des plus infimes. Ce phénomène est l'objet de stratégies politiques, tandis que les pouvoirs d'Etat ont peu de prises sur les pratiques de survie (4). Ainsi, la corruption est un facteur inégalitaire, car opéré par ceux qui détiennent un pouvoir sur ceux qui en ont moins, et, en dernier lieu, sur les "sans importance" ; elle ne peut donc être considérée comme une pratique de survie, même si elle donne à chacun l'illusion de pouvoir en tirer parti.

Un lien existe cependant entre la corruption et les pratiques de survie : certaines pratiques d'ajustement ne sont pas de survie, ce sont celles mises en place par les "médiateurs". L'intervention de ceux-ci est indispensable, mais en même temps, leur fonction est source de pouvoir, et la limite entre usage (adaptation) et abus (corruption) du pouvoir est extrêmement malaisée à établir. Dans les cas de corruption généralisée (c'est-à-dire d'une corruption exercée jusque très bas dans l'échelle sociale), la limite est encore plus malaisée car la déviance est non seulement exercée, mais reconnue comme une norme par la majorité de la population : à Kinshasa, "il faut travailler en désordre ; si vous travaillez en ordre, on va croire que vous avez peur" (5).

Corruption nationale et corruption internationale

Un changement d'échelle s'impose. La corruption d'Etat, qui asseoit et perpétue les équilibres politiques existants, est-elle un phénomène purement interne au pays considéré, ou bien a-t-elle des ramifications, voire une origine internationales ?

L'existence de ramifications est évidente : le passage de la frontière donne à Dioulo une liberté de mouvement bien plus grande, et bouleverse à son avantage le jeu politique. Le système Bongo, issu d'un "système Foccart", déborde les limites du Gabon, et permet à ses participants des stratégies frontalières : pressions politiques dans un sens ou dans l'autre, commissions, investissements extérieurs (les comptes en Suisse, par exemple). Comme à l'intérieur même du pays, le jeu politique se nourrit des différences de législations, de régime, de statuts (par exemple de salaires entre homologues des deux pays). De même, l'étranger et ses médias

jouent un rôle essentiel dans l'information sur la corruption, avec ou non des complicités dans le pays concerné. Ici aussi, l'effet de frontière joue, par la sécurité relative apportée par une législation et des statuts différents.

Peut-on pour autant affirmer que l'origine de la corruption constatée actuellement dans les pays africains trouve son origine dans les relations internationales ? Des exemples contradictoires peuvent être donnés. Dès l'époque coloniale, la présence d'administrateurs européens nécessitait des collaborateurs - intermédiaires - adaptateurs (traducteurs, géomètres...), qui pouvaient tirer pouvoir de leur fonction : rôle évident de l'intervention extérieure. Aujourd'hui, les pratiques de pots-de vin par les grandes sociétés ne peuvent qu'avoir un effet de démonstration.

Néanmoins, même si celles-ci étaient à l'origine de la corruption des décideurs les plus importants, elles ne pourraient expliquer à elles seules sa diffusion à une large partie du corps social. En fait, le jeu politique trouve un terrain particulièrement favorable en Afrique Noire, où les enfants sont habitués dès leur jeune âge à des relations sociales subtiles. Les solidarités claniques ou ethniques, vécues comme fondamentales, sont l'origine de détournements de "règles" officielles, et surtout de l'utilisation des statuts modernes dans des stratégies traditionnelles (népotisme, clientélisme...). Mais la société urbaine d'aujourd'hui a dépassé ces schémas classiques. Notamment, l'argent est devenu une valeur essentielle, souvent avidement recherchée. Même si les stratégies traditionnelles subsistent, par exemple afin de permettre la constitution de clientèles, elles sont souvent subordonnées à des objectifs beaucoup plus modernes. L'exemple de Dioulo montre bien, qu'à delà d'une redistribution jugée importante par les bénéficiaires, le but réel est l'accumulation capitaliste. Même si un objectif aussi élaboré n'est pas toujours discernable, l'argent reste un but, ne serait-ce que pour apporter, par des dépenses ostentatoires, le prestige et le pouvoir, c'est-à-dire un statut. De plus, un tel jeu peut être favorisé par le pouvoir d'Etat, soit seulement par incapacité de créer des règles adaptées, soit aussi par une véritable stratégie politique. Dans un tel contexte, la situation des entreprises étrangères est loin d'être toujours confortable : la variabilité des baromètres de la sécurité des investissements, de même que la faible implantation d'entreprises multinationales en Afrique par rapport à d'autres pays du Tiers Monde, incitent à

être très prudent. Les toiles d'araignée sont si complexes que l'on peut se demander dans chaque cas qui est l'araignée.

NOTES

(1) M. BERGES, "Peut-on sortir de la corruption ? ", Pouvoirs, n° 31, 1984, pp. 65-76.

(2) P. PEAN, Affaires africaines, Fayard

(3) J.L. PIERMAY, "Le détournement d'espace. Corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique Centrale", à paraître dans Politique Africaine, 1986.

(4) R. COLLIGNON, "La lutte des pouvoirs publics contre les "encombrements humains" à Dakar", Revue Canadienne des Etudes Africaines, 18, n° 3, pp. 573-581.

(5) Construire la ville africaine. Plan Construction et Habitat, ADRET, 1984 (enquête K 17, p. 86).

ETIOLOGIE DE LA CORRUPTION

AU SENEGAL

F. ZUCCARELLI

Premier constat

L'Afrique est un continent immense de 30 millions de kilomètres carrés, représentant trois fois la superficie de l'Europe prise de Brest à l'Oural.

Il y a autant de différences, aux plans ethniques et culturels, entre les Issas de Somalie et les Wolofs du Sénégal, qu'entre un brestois et un originaire du Kazakhstan.

Il faut donc éviter les généralisations qui sont sources d'erreurs grotesques.

Deuxième constat

Qui vient contredire le premier : il y a un certain nombre de traits communs à l'ensemble africain.

Parmi ceux-ci, retenons la très rapide évolution de la société traditionnelle vers la société moderne.

Entre la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique et l'indépendance des Etats africains, il s'est passé moins de cent ans (1885 - 1960), soit une transition très rapide qui a été la source de graves traumatismes socio-culturels ; si bien que l'Africain contemporain se trouve dans une situation ambiguë, écartelé entre la modernité imposée et le poids du passé traditionnel.

Un exemple fera mieux comprendre ce que je viens d'indiquer.

Etiologie de la corruption au Sénégal :

On a qualifié la corruption qui se manifeste dans les Pays en Voie de Développement de "maladie infantile" de l'indépendance. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un mal chronique, certains des Etats concernés ayant obtenu leur indépendance, au moins théorique, depuis plus d'un siècle.

En tout état de cause, ce phénomène social revêt le caractère d'un véritable péril national :

- il ne peut y avoir de saine gestion de l'Etat lorsque les agents de la puissance publique négligent sciemment de lever l'impôt et les taxes, en échange de rétributions occultes (1) ;

- la santé morale est gravement atteinte lorsque les fonctionnaires n'agissent que par esprit de lucre, le cas échéant contre le droit, et que les citoyens acceptent cet état de fait comme inéluctable ;

- dès lors le service public est constitué de prébendiers, ce qui incite au népotisme et au favoritisme ;

- à la limite, la corruption des élus et des cadres de la nation est déstabilisatrice, nombreux étant les putschs et soulèvements qui, depuis 1964, se sont justifiés par le manque de probité des gouvernants .

L'ampleur du mal mérite qu'on en recherche les causes.

Avant que celles-ci ne soient exposées, il convient d'établir le cadre dans lequel se développe la corruption, celui de l'élite bureaucratique.

Dans son noyau dur elle est à l'origine de l'indépendance recouvrée. Parvenue au pouvoir, elle a organisé l'extension du secteur public (sociétés d'Etat, d'économie mixte, établissements publics).

L'Etat africain nouvellement indépendant, constitué dans le contexte d'une domination économique étrangère, a voulu infléchir le processus d'accumulation, en fonction d'objectifs nationaux. Il en a pris les moyens par le contrôle des centres de décision et par l'instauration d'un nouvel ordre économique interne, s'appuyant souvent sur le concept de "voie africaine vers le socialisme".

Ce faisant, il a mis en place une classe (ou une catégorie sociale) qui accapare les pouvoirs politique, administratif et économique.

Dans ce contexte d'une élite bureaucratique omnipotente, il me semble que les facteurs favorisant ce type de délinquance sont :

- des revenus officiels très faibles,
- alors que les intéressés sont plongés dans la société de consommation,
- et qu'ils supportent le poids supplémentaires des structures familiales traditionnelles.

Quant au passage à l'acte, il est facilité par :

- la complexité des procédures administratives,
- le manque de contrôle hiérarchique, efficace,
- le consensus de l'opinion publique face aux pratiques de la corruption.

Ces deux derniers éléments sont, eux aussi, largement influencés par la persistance du système familial africain.

Reprenons, dans un ordre différent, les facteurs de délinquance liés à la modernité.

- L'environnement se prête à la corruption. La publicité tapageuse pour des produits de luxe ; les magasins où les marchandises importées sont présentées à profusion ; les journaux occidentaux véhiculant un certain type d'existence ; de fréquents voyages en pays d'imitation du modèle européen. S'y ajoute une fierté ancestrale, désormais mal placée, qui exprime la puissance sociale par un luxe ostentatoire.

La multiplication des incitations à la dépense nécessite l'appel au crédit. Le budget familial ainsi largement écorné doit supporter les dépenses supplémentaires d'électricité, de téléphone, de garage, d'essence, d'assurances...

- Or, ces obligations créées par la société de consommation sont d'autant plus lourdes, pour ceux qui y succombent, que les salaires sont, en comparaison, dérisoires. Le titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur se voit verser, au Sénégal, un salaire de début de l'ordre de 100 000 F. CFA (1981).

- Un autre élément d'entrée en délinquance est constitué par la famille africaine élargie. Il ne s'agit pas de mettre en cause la société traditionnelle et de lui imputer ce mal. Il apparaît simplement que la contradiction entre le système économique moderne (emploi, salaire), et l'organisation de relations interpersonnelles ancestrales aggravent les charges des salariés.

Les sénégalais qui ont un revenu fixe doivent prendre en charge ceux de leurs proches qui sont dans le besoin. La coutume et la pression sociale interdisent tout manquement à cette règle de conduite.

A partir du recensement de population de 1970, j'ai calculé que chaque habitant actif de Dakar, entre 18 et 55 ans, doit supporter une moyenne de 7,6 personnes inactives. A cela s'ajoute la parenté vivant hors de la capitale. Cette situation est, généralement, insupportable pour le budget du salarié.

- Les structures administratives facilitent le passage à la corruption. Les constructions théoriques du droit sénégalais sont très proches de celles du modèle français. La similitude se retrouve dans les techniques et procédés juridiques, et jusque dans le langage ésotérique. L'ensemble est d'un maniement délicat.

Il est évident que, plus les procédures sont complexes et plus elles sont étrangères au grand public. Spécialement dans un pays où les analphabètes restent majoritaires. Dans cet univers

Kafkaïen, le fonctionnaire se meut avec l'aisance du connaisseur.

Il profite de l'ignorance générale.

- Il le peut d'autant plus que le contrôle, clé de voute du système français, est ici aléatoire. L'exercice de l'autorité hiérarchique de contrôle se heurte à divers obstacles.

La parenté et l'appartenance a des communautés ethniques ou religieuses conduisent à entretenir des relations à la fois très étendues et très liées. Les excès de cette situation créée par la tradition négro-africaine conduisent au favoritisme et à l'absence de sanction malgré des cas patents de détournements des deniers publics.

La mentalité purement sénégalaise de la "Kersa" qui répugne à refuser un service, facilite également toutes ces interventions et couvre toutes les indécidatesses.

D'ou la répugnance des responsables, à tous les niveaux, à infliger les sanctions qui s'imposent. Le milieu auquel ils appartiennent les assaillera véritablement de reproches s'ils usaient du droit de contrôle et de sanction dont ils sont les bénéficiaires.

- Il faut ajouter que la corruption de ceux qui ont le pouvoir de décision satisfait l'ensemble de la famille élargie, en raison de la redistribution qui se fait des gains anormaux. Il y a donc, pour cela, un large consensus face aux manoeuvres répréhensibles. Néanmoins, l'enrichissement illicite heurte, de plus en plus, l'esprit égalitariste des sénégalais.

A travers l'exemple qui vient d'être donné, on voit qu'il y a imbrication de la tradition négro-africaine et de la modernité.

Il apparaît clairement, dès lors, que pour comprendre l'Afrique contemporaine, il est nécessaire de faire un bref retour sur la période précoloniale, c'est-à-dire sur l'une des composantes (tenace) de la situation actuelle.

(1) Pour ce qui concerne le Sénégal, sur un budget de 120 milliards de Francs CFA (1980-1981) plus de 19 milliards ont pris le chemins des banques Suisses.

LUMIERES SUR LA GENESE ET LA GENERALISATION DE LA CORRUPTION DANS LE TIERS-MONDE.

M. DERNOUNY

Ni claire, ni définie, la pratique de la corruption s'annonce multiple et variée au regard des différents cas de figure et d'engendrement que l'on peut observer. Généralisée aujourd'hui à la presque totalité des pays du tiers-monde (le monde occidental a mis fin à ce fléau au début de notre siècle), la corruption se présente comme répondant à ce vieux principe machiavélique, à savoir que "tous les moyens justifient la fin". En fait, malgré une désapprobation générale à l'endroit de ce fléau, tout le monde pense qu'il n'y a pour ainsi dire aucune alternative. Plutôt, la corruption semble inévitable, irremplaçable voire nécessaire. Et dans ce sens, elle peut, selon l'individu, répondre à une volonté d'ostentation, de prise de pouvoir ou tout simplement de gestion d'un pouvoir (réel ou symbolique) acquis, comme elle peut au contraire prendre valeur de protestation psychologique, sociale, culturelle, politique, etc...

Dans la présente note, nous tenterons dans une perspective diachronique, une approche des conditions d'émergence de ce fléau dans le tiers-monde, de relever certains éléments historiques sur la manière dont ce système s'est ébauché, cristallisé, voire transformé au gré des conjonctures particulières. Certes, la croissance urbaine, la création donc d'un cadre de vie nouveau sont pour une part importante dans l'explosion de ce système de la corruption, mais son origine se trouve incontestablement, entre autres, dans les modalités de l'instauration du système du pouvoir et la fonction des partis politiques.

Télescopage Institutionnel

A l'évidence, l'Indépendance, dans la majeure partie du tiers monde a permis l'affirmation, à travers les Etats nationaux succédant au pouvoir colonial, des identités nationales. Guidés par la

notion d'utilité et de la raison, appelés à mener la "double tâche de promouvoir le développement et d'incarner une identité propre", les états nationaux, et plus généralement les catégories dirigeantes, se sont présentés comme le premier ressort de l'épanouissement du citoyen (épanouissement sous tendant entre autres de mettre fin à l'aliénation, l'effacement des séquelles du passé : déportation, esclavage...).

Cependant, les transformations politiques enregistrées ont été acquises presque partout sans bouleversement des structures sociales. La petite bourgeoisie "riche" a progressivement pris la relève des métropolitains, parfois grâce à eux - ne remettant radicalement en cause ni l'idéologie coloniale, ni les inégalités sociales. En fait cette acculturation des Etats nationaux aux valeurs si visiblement rejetées auparavant intègre un processus normal, tant le pouvoir politique et culturel ne pouvait aucunement compter sur une assise économique du fait que l'industrialisation entreprise souhaitée ne relevait pas d'une bourgeoisie indigène.

Sans parler des régimes qui adoptèrent d'emblée la méthode autoritaire, bon nombre de dirigeants se sont tournés vers l'emploi d'un code symbolique accessible à tous, procédant ainsi à un télescopage de l'ancien et du nouveau. De fait, bon nombre de dirigeants ont repris le manteau de leaders messianiques, ont procédé à une réappropriation d'un système de pouvoir fortement ancré dans la tradition et la culture locale, ceci en vue de l'exercice et de la légitimation d'un pouvoir qui veut incarner néanmoins des idées neuves.

Seulement, cette seule manière de (ré) agir, les seuls prestige et force d'un dirigeant charismatique (en fait de nombreux Etats sont devenus la propriété en quelque sorte d'un dirigeant charismatique) ne peuvent suffire à mettre fin aux réticences ou aux rebellions, à cimenter au fil du temps, les relations qui s'établissent au sein d'une organisation (étatique ou de parti politique). D'où, par conséquent l'instauration d'un système de faveurs, et de contre récompenses (soit en fait la traduction d'un système de protection où le puissant accorde ses faveurs au faible qui doit, le moment venu, se montrer reconnaissant) ; faveurs ainsi négociées à travers une relation de patronnage et qui peuvent être octroyées à un individu ou à une communauté.

"Loi", "droit", ou la corruption comme violence légalisée :

Dans ce processus d'affirmation des pouvoirs nationaux, on notera l'émergence et l'affirmation de ce principe unique et rationnel : la loi écrite.

Que ce soit dans les dites "démocraties pluralistes" ou dans des pays à régime politique fortement autoritaire, c'est au nom de cette loi écrite, (décret dont la perception par l'ensemble de la société, majoritairement analphabète et pour le moins imparfaite et dont l'exécution est à son tour garantie par la force) que les uns et les autres en sont arrivés à s'imposer. Est-il erroné de voir là une reproduction par les états nationaux de la relation qui prévalait, du temps de la colonisation, entre l'indigène et le colon (qui impliquait souvent la misère pour l'un et l'aisance et la richesse pour l'autre, confortée par l'idéologie coloniale de la réussite : propagande coloniale + religion).

Ceci étant, certaines analyses, s'évertuent à considérer ce système de patronnage et de clientélisme, comme étant, sinon la reproduction, du moins la conséquence du système de dons et contre-dons, régissant les sociétés traditionnelles et tant décrit par les anthropologues. Ce rapprochement est, à notre sens, pour le moins hâtif, eu égard au rôle assigné à l'un et l'autre système respectivement dans les sociétés modernes et traditionnelles et surtout à ce qui caractérise celles-ci.

Système intégrant une morale (prudence, perspicacité, capacité mobilisatrice, sagesse...), des procédés politiques (basés sur l'instruction, le raisonnable et surtout l'expérience) ne permettant à aucune activité humaine de s'y soustraire, ni d'être régie par d'autres lois et principes, le système de don et de contre don avait en effet valeur symbolique. L'illustration extrême de cet état de fait se présente dans les offrandes aux saints locaux, garant de l'intégrité territoriale, et qui n'ont pour but que d'implorer ce faisant l'intervention divine. Ainsi donc le système de dons et de contre-dons, produit d'une société où les actes des hommes qui la constituent relèvent de l'intérêt collectif, se différencie du système de patronnage, de corruption fruit d'une société atomisée, mettant face à face des opportunités individuelles.

Ceci amène la formulation de l'hypothèse suivante : à savoir qu'il n'y a corruption que là où la politique est devenu technique (Moravia), c'est-à-dire là où s'est affirmée la notion de citoyenneté (d'individu), qui échappe cependant souvent à la compréhension des concernés eux mêmes. En somme, là où s'est affirmée la loi écrite (et dont le citoyen n'a, en fait, qu'une vague idée abstraite) mais surtout dans la situation de non praticabilité et non respect de celle-ci.

De fait, si on examine avec minutie ce qu'il en est du maniement de la loi dans la plupart des pays du Tiers-Monde, on s'aperçoit que non seulement il y a comme un frein, comme une volonté pour permettre à la majorité des citoyens d'y accéder, de s'y approcher ; en somme on est loin d'une réelle perception culturelle de la loi écrite (alors que le droit coutumier était certes oral, mais connu et respecté de tous) mais que ceci aboutit à un résultat paradoxal où cette loi finit par n'avoir aucune emprise sur l'individu tant elle est, à tout moment passible de monétarisation, donc de détournement et perversion par rapport du cadre qu'elle est censé régir.

Dans ce contexte, la corruption et ses dérivés s'inscrivent fondamentalement dans des rapports qui sont forcément ceux d'une violence, infligée ou non, tolérée ou non, mais toujours, conformes à la loi, à la raison, en d'autres termes, suivant des données avouées ou implicites ayant trait à un projet de société affirmé pour tous.

Cas de figure et d'engendrement :

Dans le discours, la corruption ne semble ni claire, ni définie. Il n'est pas rare, dans certains cas, d'entendre des expressions comme "Errachi wal merchi, bhal bhal" : le corrompu n'est en rien différent du "corrompeur". La corruption est comparée unanimement à une sorte de "fleuve impétueux et irresistible, ramassant tout à son passage" (selon l'expression d'un groupe de chanteurs marocains) et que les obstacles qu'elle rencontre et dépasse rendent plutôt forte et puissante.

Cependant c'est au regard des différents cas de figure et d'engendrement qu'il est possible de saisir quelque peu le sens de toute démarche appelant la pratique de la corruption et les manières de faire, et de préciser certains critères de différenciation entre une démarche relevant

d'un service à caractère symbolique (voir le texte de Belbahri) et/ou monétaire et celle que l'on peut sans hésitation qualifier de corruption.

Certains pourront par convenance, par timidité, par humanité et que sais-je encore, refuser, s'arrêter au début de cette voie ou à mi-chemin, mais personne ne pense qu'il y a un moyen, une route qui, parcourue jusqu'au bout, ne conduise à la corruption (corrompre ou être corrompu).

Certains individus (du bas ou du haut de l'échelle sociale), par prudence, par humanité peut être, avouent que dans de nombreuses circonstances, ils ont été poussés à la corruption ; d'autres, et non sans justifications, emportés parfois par d'une inhumaine férocité, en tout cas plus cohérents avec eux mêmes, ne cachent pas qu'ils l'ont été entièrement.

Le résultat pratique, est qu'on peut "briller" en se livrant à un emploi aussi large et obstiné de la corruption (surtout dans les hautes sphères du pouvoir, de l'administration...). Mais il y a comme un accord tacite, un seuil de tolérabilité à propos de la corruption. En effet, on ne peut, compte tenu sa position sociale, se permettre d'être plus corrompu que son voisin du même palier. Cet accord répond manifestement à un souci d'équilibre des pouvoirs. On note cependant de nombreux cas de personnes qui, en revanche, ont refusé de verser dans la pratique de corruption, mais qui s'y sont mises, récompensées ainsi de leur intégrité comme de parfaits corrompus. Ceci s'explique dans la mesure où, compte tenu de ce souci d'équilibre de pouvoir, la personne refusant la corruption dérange parce qu'elle s'inscrit en faux dans ce mécanisme complexe qu'est la corruption.

Dans d'autres cas, on peut s'en sortir avec plutôt plus d'avantages que de dégâts : en le désapprouvant et le condamnant dans le discours et quand, venant au fait, on ne se refuse pas à s'en passer : ceci appelle à son tour plusieurs manières d'agir et de faire.

Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de corruption qui intéresse des individus isolés, mais celle-ci répond obligatoirement à la démarche d'une chaîne hiérarchique.

Cependant, sortie de cette hiérarchie, la décision d'appliquer ou non la loi de la part d'un petit employé par exemple, de donner ou non ce qui est de droit, ou de non droit peut relever d'une stratégie individuelle autant offensive que défensive : pour arrondir ses fins de mois par exemple, sans quoi il ne pourrait (sur)vivre ou se poser dans la hiérarchie sociale, (démarche offensive) : mais en procédant au retournement du principe qui régit les relations de pouvoir, ceci peut aboutir à une pratique de non droit (donc négation de celui-ci) et vice-versa.

Pour le citoyen corrompu, l'homme de loi, peut, selon le cas, favoriser l'obtention de ce qui est légitime ou pas. Ainsi, il n'est pas rare de voir que, par le biais justement de la corruption, on assiste à une utilisation de la loi pour contrecarrer la violence liée à la corruption ("Nethedah", entend-on dire au Maroc à l'employé qui refuse de livrer un papier administratif sollicité, comme pour lui signifier qu'il y a d'autres moyens et réseaux pour l'obtenir...).

Ces quelques remarques sur la genèse de la corruption dans le Tiers-monde, ne doivent pas nous détourner de la façon spécifique dont ce système se développe d'un pays à un autre, d'une région à une autre. Une chose est sûre, c'est que si ce système permet à certains l'accès au pouvoir, et à d'autres à la richesse, pour la majorité, il intègre paradoxalement une volonté de vivre décevant qui tient aujourd'hui, pour le moins que l'on puisse dire, d'un "espoir interdit".

SYSTEMES DE CORRUPTION ET GROUPES SOCIAUX

K. COIT

En avant propos je pense qu'il faut soulever la question de notre approche. Est ce que notre rôle est de décrire ce qui se passe avec "l'objectivité" scientifique ou est-ce que ce n'est pas aussi notre fonction d'en indiquer les effets néfastes ? A mon avis si on se restreint au premier rôle on se comporte comme le botaniste qui voyant un arbre couvert d'un parasite se préoccupe seulement de décrire ce dernier sans expliquer comment il est arrivé sur l'arbre , sans parler de l'impact de ce parasite sur l'arbre...

A force de ne pas vouloir faire de la morale on risque de ne pas dire l'essentiel. D'ailleurs il ne s'agit pas de morale mais de causes et effet. A mon avis la corruption est un des plus grand fléau des pays en voie de développement. Elle empêche le développement pour toutes sortes de raisons :

- En enrichissant ceux qui ont le pouvoir elle augmente plutôt que de diminuer l'écart entre riche et pauvre et n'aide pas les plus pauvres a accéder à un pouvoir d'achat, à un niveau de vie qui leur permettrait d'être un moteur de développement.
- En créant une situation où seuls, les débrouillards et les corrompus arrivent au pouvoir, elle décourage l'initiative à la base et les systèmes démocratiques.
- La corruption est censée être une réponse au manque de capitaux à ceci près que les capitaux accumulés dans les PVD par ces moyens sont investis en Suisse et aux U. S. A. plutôt que dans les pays créateur de ces fonds, donc ils contribuent plutôt à une balance des paiements désastreuse.
- En ce qui concerne le développement de services sociaux (santé, écoles et infrastructure, etc...) non seulement la corruption empêche les améliorations (détournement de fonds,

embauche de personnes incompétentes (inexistantes) mais elle assure une distribution de ces services vers les moins nécessiteux.

D'un point de vue psychologique la corruption décourage l'initiative honnête, la compétence et le mérite. Pourquoi travailler pour un examen si on sait qu'une autre personne achètera son diplôme et aura son poste ?

Ces pays ont le plus grand besoin de capitaux (publics ou privés) mais investis dans le pays, compétence, services, etc... . C'est justement dans ces domaines où la corruption blesse le plus.

Dans le domaine des droits de l'homme et de la répression l'existence de la corruption est un moyen extraordinaire pour un pouvoir autoritaire de contrôler et de réprimer. Des accusations de corruptions suffisent. Pour que les uns puissent dominer les moins puissants, les possibilités de chantage qu'offre la corruption sont parfaites.

Il serait trop facile de montrer l'impact des méfaits de la corruption sur la vie quotidienne. Il serait intéressant d'étudier ce que sont devenues les civilisations corrompues du passé, même si l'Afrique n'a pas inventé la corruption. Si on prend les USA au 19^{ème} siècle période de développement qui peut être comparé à la période que l'Afrique traverse actuellement (urbanisation, industrialisation, croissance de la population) c'était aussi une période où la corruption était importante. Loin d'être une aide au développement des USA ce n'était qu'en contrôlant la corruption que ce pays est devenu le pays le plus "développé" du monde .

Les grandes villes américaines à la fin du 19^{ème}, avaient presque toutes des administrations corrompues, élues par élection frauduleuse ou par des "machines" politiques qui échangeaient des votes pour des emplois, pot de vins, détournements de fonds, fraudes dans l'établissement de contrat, "conflicts of interest" qui veut dire qu'un administrateur municipal pouvait aussi diriger un établissement en contrat avec la municipalité etc... . Les villes étaient très mal gérées. Les seuls services sociaux étaient soit privés soit ceux de l'"appareil". Car il y avait des récompenses pour ceux des quartiers d'immigrés qui soutenaient l'"appareil". Le

"boss" local agissait un peu comme un service social pour ses fidèles et offrait de l'aide aux veuves, orphelins, malades pour se maintenir au pouvoir. Seulement il n'y avait pas d'aide pour tous les nécessiteux et l'aide était minime par rapport aux profits que gagnaient les protégés de l'appareil au pouvoir : dans les "affaires" de plus les services minimaux de la ville n'existaient pas. Le résultat ville après ville était une "réforme du gouvernement". C'est en attaquant les méfaits de la corruption que la bourgeoisie locale a souvent réussi à prendre en main les gouvernements locaux en opposant les pratiques corrompues des gens de l'appareil à leurs pratiques de gestion "exemplaire" basées sur le "management" des entreprises. Il n'y avait pas d'opposition entre classes ou entre riches et pauvres, mais entre ceux qui géraient bien et ceux qui étaient corrompus. Les villes qui persistaient à garder les vieilles pratiques n'ont pas eu l'essor économique. Ceci est évidemment très schématique mais tend à démontrer que si la corruption est fréquente au moments ou il y a de grands bouleversement sociaux, culturels et économiques ce n'est pas un passage obligé. Loin de cela c'est un frein important au développement.

DEBAT DE SYNTHESE

(17/6/85)

Corruption et jeu politique ...

E. LONGUENESSE

Pour moi, la corruption dans les pays que je connais, plus précisément la Syrie, c'est exactement l'inverse de ce que vous avez cité avec l'affaire Dioulo : ce sont les dirigeants de l'Etat qui ramassent les commissions. Ce ne sont pas les milliardaires qui redistribuent, parce que les milliardaires se confondent avec l'Etat. Dans la corruption, il y a bien deux faces : il y a ceux qui prennent et ceux qui distribuent..

J.L.PIERMAY

Dioulo me semble pourtant un très bon exemple de ce que tu as dans la mesure où il est haut placé, non seulement dans l'échelle économique, mais dans l'échelle politique. C'est un des cent milliardaires ivoiriens ; et il est en même temps maire d'Abidjan, député, leader d'un groupe important à l'Assemblée nationale...

Il a donc sa place dans les deux systèmes. C'est sûr qu'il a profité du système politique. Il a fait des détournements importants, mais en même temps il a redistribué.

... Intérieur...

F. METRAL

Par rapport à la Syrie, je ne poserais pas la question en terme de "but". Ca m'a étonné que vous posiez la question dans ces termes. C'est peut-être une déformation d'anthropologues, mais j'analyserais plutôt le processus : à qui elle profite, comment, par quels créneaux ? En Syrie effectivement, il y a plusieurs questions à poser : les processus : où va l'argent ? , et la justification ou la façon dont s'est faite la dénonciation.

On voit très bien les deux phénomènes jouer en Syrie, où on a un système qui est à visage socialiste, tout au moins à étiquette, et où il y a eu, à partir d'un certain moment, notamment à partir du moment où il y a eu la redistribution de l'argent du pétrole venant de l'Arabie Saoudite, captation par les gens qui étaient dans l'appareil du pouvoir, au profit de leur propre famille ou de leur propre réseau. Là on a l'articulation entre deux systèmes : un système d'Etat socialiste bureaucratique, qui s'articule sur un système lignager, tribal, traditionnel.

Il y a eu captation des postes, notamment par les haut militaires, par ceux qui étaient bien placés dans l'Etat, qui étaient la clé nécessaire pour avoir les contrats d'importation, et qui les faisaient avoir à leur famille. Si on répond à la question "but", pourquoi ? C'est pour avoir de l'argent. A quoi ça a servi ? Bien sûr à des fortunes personnelles, ça a servi à faire monter le niveau social d'une communauté, ou de certaines qui étaient peut-être jusque là socialement défavorisées. Ça a servi à faire des alliances de classes entre ces nouvelles communautés.

On ne peut pas répondre d'une seule façon.

X

Mais quelle incidence pratique lorsqu'on descend en bas de l'échelle sociale : quel effet sur le quotidien ?

F.M.

Il y a une incidence directe au niveau de l'Etat : ça a servi bien sûr à la défense du président, ça a servi également au maintien du pouvoir, mais l'argent des rackets, des corruptions, a servi aussi à payer des milices.

Tous ces prélèvements ont contribué au pouvoir de ceux qui étaient là pour faire d'autres rackets. Ils avaient le pouvoir et l'armée. Et c'est aussi descendu dans la société, mais peut-être pour d'autres raisons : à ce niveau, ça joue parce que les gens, pour maintenir un niveau de vie, sont obligés, à partir du moment où il y a inflation, de "s'arranger"...

Mais, il est sûr qu'en Syrie, il y a une utilisation politique de la corruption. Ainsi, périodiquement, le chef de l'Etat, qui est pourtant au cœur de ces prélèvements illégaux, va dénoncer la corruption, et ça va lui servir pour mettre en prison quelques uns des militaires dont il veut se débarrasser.

X

Economie et politique sont partout étroitement imbriquées. Au Nigéria également ce sont les hommes d'affaires qui, à partir d'un certain niveau de puissance économique, arrivent à obtenir un poste politique. Mais peut-être la différence avec les pays francophones est elle due au fait que dans ces derniers, on fait sa fortune surtout par le fonctionariat : l'accès aux fonctions politiques importantes précède en quelque sorte la richesse économique.

... extérieur.

Y

Une chose est certaine, bien soulignée précédemment : l'arrivée de capitaux extérieurs que ce soit par contrat, par aide ou que ce soit l'argent du pétrole exacerbe le phénomène de corruption, et au plus haut niveau. Quand il y a une brutale ouverture, un afflux d'argent venant de l'extérieur dans un système politique centralisé, il est certain que ceux qui tiennent le système politique vont être des clés par lesquelles il faudra passer pour l'introduction de capitaux. Là il y a au moins, semble-t-il, un contexte qui va favoriser l'éclosion ou le développement d'une corruption.

Dénonciation de la corruption

Z

Et la dénonciation sera tout autant politique. Lorsque les intérêts se dissocient, on peut assister à une course entre les divers protagonistes : quel est celui qui dénonce l'autre le premier ? Qui sera dans la meilleure situation pour avoir le dernier mot pour coincer l'autre... La dénonciation n'est pas un effet de la corruption elle-même.

P. HAERINGER

On remarque pourtant que certains phénomènes exogènes comme la crise, dont nous avons par exemple parlé à propos de la Côte d'Ivoire, peuvent pousser l'opinion publique et en particulier la classe moyenne, à dénoncer plus vigoureusement la corruption. C'est le cas actuellement en Côte d'Ivoire. Il n'y a jamais eu autant d'affaires de corruption que depuis que la

crise est réellement installée.

Avant, les phénomènes de corruption finalement amusaient plutôt la galerie. Les gens de la rue, tout le monde, les conversations dans les bureaux s'amusaient des affaires qui éclataient dans les années 60, 70 : est-ce qu'il va s'en tirer ? c'est tout.

Maintenant, il semble qu'une certaine opinion informée constituée, je le répète, principalement de la classe moyenne, dénonce comme pervers, comme négatif sur le sort de chacun et sur le sort de la Côte d'Ivoire en général, la corruption, notamment celle de Dioulo.

Ce qui est dénoncé, c'est finalement le scandale économique. La dénonciation ne se réfère pas nécessairement à un code interne

B. GANNE

Mais "dénonciation" et "corruption" sont indissociables. Il n'y a pas de corruption sans dénonciation et c'est la dénonciation qui permet de stigmatiser une situation qui n'est pas perçue comme corruption.

Quand on dit que les gens ne perçoivent pas telle pratique comme corruption, c'est parce qu'ils la perçoivent dans un jeu, qu'ils l'admettent comme légitime. Dans un premier temps au Burkina, les gens trouvent normal que les politiques "bouffent" comme on dit là-bas et que cela tourne. Ça faisait partie de l'ordre des choses normales et admises. La dénonciation vient après. Elle stigmatise un état de fait comme étant une corruption : et le dénonce, mais c'est le rapport de force où surgit cette dénonciation qu'il convient de comprendre. Car cela ne vient pas à n'importe quel moment. Il faut comprendre l'utilisation sociale qui est faite de la dénonciation de la corruption.

Prenons un exemple proche de nous. Dans le monde de la recherche, il y a les ATP. On n'est pas du tout corrompu, mais chacun sait que si on n'est pas sur les bonnes filières on a peu de chances de l'avoir. J'emploie un vocabulaire qui est choisi. Ce n'est pas encore stigmatisé. Un jour il y a des gens qui en auront assez et qui vont dire : "Il y en a assez de ces réseaux, regardez comme ils sont corrompus, regardez comme c'est pourri !".

La situation matérielle n'aura pas changé, ce qui aura changé, c'est l'utilisation et la stigmatisation. Ce qui veut dire qu'en fait la "dénonciation" est partie structurelle de la corruption. Elle fait surgir la corruption en même temps qu'elle la nomme. Elle produit un mouvement social pour s'opposer à cela. La question alors c'est que si il n'y a corruption qu'à partir du moment où elle est stigmatisée, il convient de se demander qui dénonce et pourquoi, et dans quels types de rapports . Ça ne surgit pas n'importe quand et n'importe comment.

F. ZUCCARELLI

Mais la corruption c'est aussi un certain nombre de délits qui sont définis dans un certain nombre de codes. Ces codes ont défini la corruption active et depuis bien longtemps. La corruption ne surgit pas seulement quand on commence à en parler.

B.G.

Mais ma question est de savoir à partir de quand et dans quel jeu social on éprouve le besoin de brandir la "corruption" ?

Corruption "importée" et corruption "légitimée"

A. BELBAHRI

Moi, je rejoindrai assez ce qui vient d'être dit en insistant sur la stigmatisation de l'acte en tant que corruption.

J'ajouterai que ce n'est pas par hasard que le plus souvent il y a stigmatisation quand il s'agit d'affaires de corruption en lien avec l'extérieur.

Il y a une corruption qu'on nomme comme ça dans une discussion d'analyse, qui est quotidienne, structurelle dans une société donnée.

Pourquoi est-ce uniquement dans les grosses affaires, les scandales, qu'on parle de corruption ? Là, la dénonciation me paraît concomitante avec l'acte lui-même.

En essayant de réfléchir, on se pose la question : y a-t-il une catégorie ou des groupes sociaux particuliers au niveau du pouvoir, sont plus les victimes de ces scandales dans les affaires de corruption avec l'extérieur ? D'après les quelques affaires dont j'ai eu connaissance à travers les journaux, il s'agit le plus souvent de technocrates, c'est-à-dire de gens qui ont une certaine légitimité dans l'Etat de par leur formation, mais à qui il manque une estime sociale.

Ceux là, ce sont des "victimes" de ce type de scandales, parce que ça ne coûte rien au pouvoir, de façon globale, de faire tomber ces gens là, puisqu'on peut remplacer un expert par un autre.

Tandis que quelqu'un qui a une légitimité sociale assez étendue, il est difficile de le toucher, et ce parce que celui-là pratique une corruption légitimée car elle est intégrée dans le processus global. Ce n'est pas une corruption importée.

Causes "internes" ou causes "externes" ?

P.H.

Peut-on opposer ainsi corruption "interne" et corruption "externe" ?

Pour reprendre ce qui se passe en Afrique Noire, que la plupart d'entre nous connaissent, toutes les affaires de corruption qui n'ont pas éclaté ou qui ont fait des petites bulles d'air dans les années 60 ou 70, avant la crise, étaient exactement de même nature que celles qui éclatent maintenant en faisant grand bruit. C'était la même chose : des ministres des travaux publics qui recevaient des "commissions" de

10 % . Cela n'était pas dénoncé. La corruption était extérieure aussi : pourtant elle n'avait aucun impact sur la vie interne du pays.

X

Et puis, il peut être tentant de faire croire que tout le mal est extérieur. Le cas du scandale du pétrole au Nigéria est éclairant en ce domaine. Dans un premier temps, les 6 milliards de détourné sont été imputés au fonctionnement de la Société Nationale du Nigeria : et puis après, on a dit que c'était les "trois compagnies étrangères qui étaient responsables du détournement. Donc, la dénonciation en fait a été déviée sur les multinationales.

Il est maintenant difficile de trouver des informations et c'est intéressant de voir le glissement des responsabilités aux multinationales en fin de compte.

Y.

Au delà de ces problèmes de niveau interne ou externe, ce qui me semble très important dans le phénomène de corruption, c'est la façon dont il est utilisé par les systèmes politiques en

place pour impliquer l'ensemble de la société dans la reproduction du système. J'ai enseigné, par exemple, dans un lycée en Tunisie. Tout le monde sait que les enseignants, c'est écrit dans le code de la fonction publique, n'ont pas le droit, en tant que fonctionnaires, d'exercer un autre métier. Seulement on ferme les yeux sur les enseignants qui travaillent à côté ; on ferme les yeux sur l'enseignant qui donne des cours particuliers dans l'enceinte du lycée en obligeant pratiquement tous les élèves à venir à ses cours, puisqu'il pose à l'examen des questions sur ce qu'il fait en cours privé et non sur ce qui se fait dans le cours normal.

L'administration le sait, tout le monde le sait, et on n'en parle que le jour où il y a des grèves des enseignants pour améliorer leur situation.

Idem pour l'ouvrier du transport, sur lequel on ferme les yeux quand il a sa camionnette bâchée pour faire du transport clandestin parallèle quand il prend un congé maladie. Il y a toujours et régulièrement 30 % du personnel qui est absent. On laisse ça, ainsi tout le monde est obligé de rentrer dans le système.

P.H.

Et tout le monde est mouillé.

Z.

Ne pourrait-on pas plus travailler la corruption en tant que liée à la croissance urbaine , à la particularité de la loi et à la modernisation dans les pays du Tiers Monde ?



QUELQUES LECTURES SUR LA CORRUPTION

A. BELBAHRI

Les approches de la corruption étudiée dans les sociétés occidentales ou dans les pays en développement sont d'inspirations diverses : morales, wébériennes ou fonctionnalistes.

1/ La corruption comme atteinte au devoir d'intégrité. C'est une atteinte à l'intérêt général en vue d'avantages sociaux ou économiques de caractère personnel (Van KLAVEREN)
D'après J.Cl. NAQUET, c'est la tendance dominante des approches anglo-saxonnes (cf. James SCOTT, Hyacinthe SARASSORO)

2/ La corruption c'est le résultat d'un décalage entre des systèmes bureaucratiques rationnels et des comportements culturels inadaptés.

C'est la thèse de l'inadéquation entre les systèmes de valeurs occidentaux et la culture des ex-colonisés (cf. études de S. AINA sur le Nigéria ; R. WRAITH et Edgard SIMPKINS).

"Dans le domaine de la nature et des causes de la corruption bureaucratique au Nigéria, il faut noter qu'il a été établi qu'en l'espèce la corruption est plus forte et plus systématique dans le secteur public que dans le système privé. Les raisons communément invoquées sont : la carrière publique est source aux yeux d'une population peu développée et pauvre, de considération sociale et de richesses, le manque de prestige et d'intégration de l'appareil d'Etat qu'on a tendance (y compris dans la fonction publique) à considérer comme d'origine coloniale et, par conséquent, étrangère. L'Etat est une "vache à lait" qu'il est naturel de traire au profit de la parenté et des amis ; le déplorable exemple de la classe politique et l'étalage d'une corruption généralisée, à tous les échelons, y compris celui de l'administration locale qui en souffre considérablement, poussent à cette conviction... 'Sola AINA : "Bureaucratic corruption in Nigeria : the continuing search for causes and Cures" in International Review of Adm. Sciences, vol. XLVIII, 1982, n° 1, pp. 70-76)

SARASSORO (Hyacinthe), Juriste ivoirien, étudiant la corruption au Ghana, Zaïre, Côte d'Ivoire et au Mali, pense que le fonctionnaire africain resterait sujet à trois types de pressions :

- **L'une qui vient du public** et s'oppose à un ordre administratif nouveau, pesant, inefficace et inadapté aux moeurs

- La seconde résulte **des modèles de consommation** occidentaux et qui est puissamment agie par la **volonté traditionnelle d'ostentation**.

- La troisième reflète **le poids des structures sociales et mentales africaines**. Membre d'une famille où les parasites sont nombreux, solidaires d'une tribu qui lui impose **népotisme et favoritisme**, l'employé des jeunes républiques a bien du mal à **intérioriser** et plus encore à mettre en pratique le devoir d'intégrité. Il se rallie bientôt à ceux qui pensent que, tout bien considéré, "voler l'Etat n'est pas voler" (La corruption en Afrique - Ed. Economica). L'Etat est considéré ici comme une sorte de greffe, un corps étranger dont l'extériorité en fait une source de profits particuliers. On peut se demander, si, au contraire, les sociétés considérées ne généralisent de telles pratiques que parce que, justement, elles ont complètement intégré l'Etat ? Ce serait une nationalisation des réseaux étatiques en quelque sorte.

3/ La corruption, perturbation du corps politique n'est-elle pas en fait, indispensable à l'équilibre du Corps Social ? (inspiration de l'analyse Mertonienne). Selon Jacob Van KLAVEREN (cité par J.CI. NAQUET), la corruption n'est autre chose que **l'exploitation des fonctions publiques suivant les lois du marché**. Lorsqu'elle se produit, les emplois deviennent une forme particulière d'entreprise, dont la production est le service public, et dont les administrés forment la clientèle : les juges, alors, vendent les sentences, les douaniers les licences d'importation et les dignitaires de la Cour des places dans l'appareil de l'Etat. Cette "fraude érigée en système" est, pour Van Klaveren, indissociablement liée à un certain stade de développement constitutionnel.

Appuyant cette thèse, J.CI. NAQUET montre qu'à Florence, dans la première moitié du XVII^{ème} siècle, les candidats aux offices n'achetaient pas seulement leurs charges, mais aussi, éventuellement, ceux qui pouvaient les aider à acquérir ces emplois (De la corruption, morale et pouvoir à Florence aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, Paris, Fayard)

4/ Si la corruption est une maladie, quelles médecines a-t-on essayé ?

Sola AINA les énumère :

- il y a d'abord les "croisades" à travers les médias. Sans effets !
- les déclarations et condamnations des chefs politiques, juste après les coups d'Etat.

Mais cela continue. Est-ce structurel ?

- il y a les mesures institutionnelles : comités de vigilance, commissions des codes de conduite ; mesures d'épuration administrative.

- il y a même des efforts de formation éthique

- il y a aussi l'idée que : c'est le système capitaliste qui corrompt, il faut le remplacer par... un système socialiste. Et la corruption continue.

Articles et ouvrages consultés

- Sembène Ousmane "Le mandat", Présence africaine, 1966
- Hyacinthe Sarassoro La corruption des fonctionnaires en Afrique, Economica, 1980
- Pierre Péan Affaires africaines, Fayard, 1983
- J. Cl. Waquet De la corruption. Morale et pouvoir à Florence aux XVIIème et XVIIIème siècles, Fayard, 1984
- Janos Kenedi "Faites-le vous-même. L'économie parallèle en Hongrie", Cahiers libres 369, Maspéro
- Collectif "La corruption", n° 31 de la revue Pouvoirs, 1984
- Collectif "Les pouvoirs africains", n° 25 de la revue Pouvoirs, 1983
- Dossier de presse "L'affaire Dioulo" (diverses coupures e x t r a i t e d e Jeune Afrique et de Afrique-Asie, mars et avril 1985)
- Sola Aina "Bureaucratic corruption in Nigeria. The continuing search of causes and cures", in International Review of Administrative Sciences, 1-1982, pp. 70-76

- Dele Olowu "The nature of bureaucratic corruption in Nigeria", in International Review of Administrative Sciences, 3-1983, pp. 291-297
- Colin Leys "What is the problem about corruption ?", in The Journal of Modern African Studies, 3-2-1965, pp.215-230
- C. M. Toulabor "L'énonciation du pouvoir et de la richesse chez les jeunes "conjoncturés " de Lomé (Togo) " in n° 4 du Bulletin du C.E.R.I (Centre d'études et de recherches internationales de la Fondation nationale des sciences politiques)
- J. L. Piermay "Le détournement d'espace. Corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique centrale", in Politique africaine, n° 21, mars 1986, pp. 22-36.
- A. Belbahri "Portrait d'un médiateur dans une ville moyenne du Maroc" (article préparé dans le cadre du groupe)
- Danielle Haeringer "La corruption au quotidien en Afrique occidentale" (notes préparées dans le cadre du groupe)

CHAPITRE II

CRIMINALITE, JUSTICE, REPRESSION

INTRODUCTION

Ph. HAERINGER

Si certains juristes spécialistes de droit foncier ou de droit du travail ont fait leur jonction avec les équipes de recherche sur la ville, cela s'est peu vérifié au niveau des spécialistes du droit pénal, sans doute parce que les disciplines fondatrices de la recherche urbaine, y compris la socio-anthropologie, se sont peu intéressées à la criminalité citadine. Ce désintérêt n'est certes pas total, mais il ne s'est guère contredit qu'à la périphérie de l'objet : répression politique, problématique de la corruption, lutte anti-drogue, délinquance juvénile. Ce dernier thème, notamment, a d'ores et déjà mobilisé de nombreux chercheurs. Il reste que, globalement, la criminalité et son traitement pénal sont peu connus des anthropologues urbains, au moins dans la sphère de l'Afrique noire francophone, dont il va être essentiellement question aujourd'hui.

Ce domaine doit-il rester celui des "pénalistes" et des criminologues au sens le plus strict ? La criminologie doit-elle entrer en anthropologie ? La réponse à cette dernière question paraîtra d'autant plus devoir être positive (et négative la réponse à la première question) que l'on prétendra étudier une criminalité "citadine". Associer ces deux vocables, c'est en effet déjà prendre le parti de n'aborder la criminalité que dans le cadre d'un champ social déterminé. Mieux, c'est déclarer vouloir l'appréhender comme un fait social non seulement signifié, mais signifiant. Une chose est de tenir compte du contexte pour interpréter une criminalité (c'est l'objet de la criminologie), une autre est de se saisir du dossier "criminalité", élargi à son traitement pénal et répressif, comme d'un élément d'interprétation de la société dont il est issu.

Si telle doit être l'inspiration de notre démarche, cela revient à prendre du recul par rapport au pénal, sans qu'il puisse être pour autant question de le marginaliser a priori. Les interrogations centrales tourneront nécessairement autour de sa légitimité et de sa cohérence. On

s'interrogera, par exemple, sur l'ambiguïté des pratiques policières, ou bien sur le décalage existant entre le code pénal et les pratiques judiciaires d'une part, entre le code pénal et les pratiques sociales d'autre part. Dans ces distorsions gisent à l'évidence des indications sur les systèmes de valeur qui opèrent et s'affrontent dans les sociétés étudiées. De la façon dont des conflits sont gérés ou résolus, sans doute pourra-t-on inférer, pourvu que l'on soit en mesure de comparer des expériences différentes, des caractères propres aux "citadinités" correspondantes. Mais non sans s'obliger à des détours.

Ces détours, il faudra les faire à la fois en amont et en aval du pénal. En amont pour identifier, dans les situations urbaines étudiées, les facteurs criminogènes (économiques, sociaux et culturels), pour en étudier l'historicité, y compris celle de la criminalité elle-même et des formes qu'elle prend ; mais aussi pour s'interroger sur les représentations de la criminalité et de la délinquance, sur les frontières entre la norme et la déviance, sur la dénonciation et la non-dénonciation.

En aval ou, plus exactement, au-delà du pénal, ce sont les enjeux cachés derrière l'argument pénal qu'il conviendra de débusquer : le pénal comme prétexte. Ces enjeux peuvent être de l'ordre de la compétition économique et sociale, ethnique (y compris la lutte entre nationaux et étrangers), politique, idéologique. Plus spécifique au milieu urbain de la lutte pour le "droit à la ville" et tout particulièrement pour le sol urbain (déguerpissements).

La stigmatisation d'un fait de délinquance peut être un outil de gouvernement et s'assimiler à un chantage (à l'insécurité, aux abus d'une catégorie sociale, etc...). Alors s'établit un jeu subtil entre le pouvoir, les médias (même de parti unique) et l'opinion (même réduite à un simple sentiment populaire). Lorsque celle-ci résiste, quelle légitimité faut-il lui accorder ? Est-elle détentrice d'un "bon sens" populaire ou de valeurs "authentiques" . Est-elle un garde-fou ? Mais il existe aussi des "psychoses" collectives endogènes qui mettent le gouvernement au pied du mur, et le somment de répondre à un appel à répression.

Dans cet entrecroisement de valeurs, dans cette interrogation sur la norme et la déviance vues à travers des optiques elles-mêmes entrecroisées, dans ce jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs, dont certains ne sont que des "émotions" ou des inerties, nous découvrirons

nécessairement une part des "citadinités" que nous cherchons. D'autant que la délinquance aura joué comme un "amplificateur", selon la formule de Guy Houchon (un criminologue entré en socio-anthropologie...), que nous écoutons à présent.

MARGINALITE URBAINE ET SYSTEME PENAL**G. HOUCHON**

Le travail (1) qui a été soumis à votre appréciation critique est le résultat de facteurs très personnels, au départ. Ces facteurs très personnels sont à combiner avec une mouvance théorique et méthodologique dans les champs que j'ai essayé d'explorer : ils sont liés à l'occasion d'avoir pu travailler pendant un certain nombre d'années en Afrique noire ; ils sont également le produit d'une nostalgie et d'une révolte. Nostalgie, non pas pour ce pittoresque qu'est la misère des autres, mais nostalgie d'un contact infiniment plus direct, permanent et prégnant avec le terrain que ne l'autorisent mes tâches d'aujourd'hui. Révolte, et alors là nous sommes plus immédiatement liés aux problèmes théoriques et méthodologiques que je viens de soulever, révolte parce qu'une interprétation par trop simpliste, sans construction d'objet, des phénomènes de déviance, dans le cadre d'une socio-pathologie que j'estime dangereuse, conserve une certaine place dans les travaux où se rencontrent ma discipline qui est la criminologie et ceux de l'anthropologie et de l'ethnologie. Ainsi les situations de marginalité écologique et économique ont été fréquemment associées à la dangerosité criminelle dans des formules vagues de sens commun. Leur traitement dans la littérature représente une source apparemment inépuisable de négligence scientifique. De la pathologie de l'espace à la pathologie sociale et de celle-ci à une pathologie individuelle, les étapes sont vite franchies sans que l'on soit troublé ne serait-ce que par divers accrocs à la règle de l'homogénéité des niveaux. Et toute cette science mal faite n'épuise pas les effets idéologiques d'épouvantail que l'on en tire. On crie au loup de la criminalité, ce qui légitime une certaine dynamique policière et pénitentiaire qui demanderait à être soigneusement analysée.

Ainsi, dans le secteur informel de l'économie, l'intervention policière se caractérise de trois manières.

1° La place considérable accordée à la délinquance statutaire dans l'ensemble de l'activité criminalisée (police des prix, marchés, immigration, délinquance juvénile, vagabondage, chanvre, distillation clandestine, circulation nocturne, couvre feu...). Cette police de l'activité de survie agit, pour une partie de la population exposée, de manière à renforcer ses caractéristiques d'adaptabilité ; pour d'autres au contraire, les vaincus, elle constitue le premier chaînon d'une carrière dans la marginalisation, voire dans la criminalisation. Tandis que l'abondance d'autorisations et de documents exigés et la difficulté de les obtenir, en tant que produit d'un service public, ferme ou rend précaire l'accès à des niveaux plus élevés pour les agents économiques, cette situation précipite les candidats au travail vers des formes plus élémentaires d'activités ou vers les activités illégales soit de manière marginale, artisanale, sauvage, ponctuelle, soit à l'abri d'une organisation criminelle protectrice, soit dans un cadre sous-culturel qui reflète une réactivité permanente à un conflit de normes.

2° Cet effet de la réglementation urbaine est d'autant plus vif qu'il existe une certaine ambivalence dans l'énergie de la poursuite. Certes, le harcèlement policier ou une politique "paternaliste" et l'inefficacité policière sont des données universelles maintenant bien mises en évidence par toute une sociologie policière comparée. Mais il est bien évident que ce qui techniquement se révèle en une proactivité de très faible niveau d'effectivité, d'efficience et évidemment d'efficacité, et une réactivité souvent marchandée et paresseuse qui s'analyse au niveau de la microsociologie des bureaucraties policières, doit être placée dans une perspective structurale et ne fait alors que refléter les contradictions des systèmes économiques et politiques globaux dans lesquels cette police fonctionne.

3° Une troisième caractéristique qui est une constatation universelle dans la vie policière du tiers-monde, tout particulièrement dans le domaine des activités économiques, c'est la corruption. Dans le texte qui vous est soumis, j'ai constaté, et ceci ne fait que s'accroître, que ce que l'on appelle globalement la corruption n'épargne évidemment pas les démocraties occidentales ni les Etats socialistes. Mais il y a au niveau interindividuel, microsocial africain un

trait de cette corruption policière administrative qui m'apparaît propre : c'est qu'il s'agit d'une expectative quotidienne qui conduit à une sorte de fiscalisation du rapport policier ou administratif, à une banalisation d'un risque qui se traduit dans la relation monnayée, que ce soit pour obtenir la prestation légitime d'un service ou que ce soit pour éviter un ennui. Il faut sans doute ajouter ici que la corruption policière vient alourdir la précarité du secteur informel et agit sur son accès, la fixation des prix, l'élasticité du marché de l'emploi. Et pourtant, la faible efficacité dont j'ai parlé fait que la police n'agit pas sur la demande des biens ni des services que le secteur informel est capable de fournir. On peut dire au contraire que la police fait les beaux jours des activités déviantes lucratives.

J'ai parlé il y a un instant d'une dynamique policière et pénitentiaire. Deux remarques s'imposent. La première est que pour tout esprit acculturé à un modèle idéalisé de justice pénale, il peut sembler que je saute un maillon du système puisque je ne m'arrête pas au fonctionnement "forain" de la justice. C'est-à-dire analytiquement, au moins pour les pays francophones, au rôle du ministère public et du juge d'instruction(2) ainsi que des juridictions de fond.

Quand on examine leur rôle et à condition de se placer d'un point de vue plus sociologique, et qu'on étudie la pénalité africaine comme engendrant des formes concrètes de rapports sociaux qui naissent de la réaction sociale organisée, on est extrêmement frappé de l'évanescence, de l'inconsistance de ce chaînon judiciaire dans la réalité pénale africaine.

Je suis obligé d'entrer un peu dans les détails de sociologie pénale si je veux être compris et ne pas être taxé d'arbitraire en raison de cette dernière proposition. On peut en gros proposer deux modèles de fonctionnement du pénal dans une société. Un modèle de légalité, modèle respectueux de la procédure, qui correspond à une course d'obstacles que l'accusation doit gagner pour renverser la présomption légale d'innocence. La pièce maîtresse d'un tel modèle dans le système d'administration de la justice pénale est constituée par ses parties judiciaires et tout particulièrement le tribunal. Face à ce premier modèle existe un autre, le modèle de contrôle de la criminalité. L'image de la course d'obstacles est remplacée par celle de la chaîne de montage, il s'agit de faire progresser le plus efficacement possible des personnes appréhendées vers la pénalité. Le centre de gravité du système se

déplace alors du tribunal vers l'activité policière. Une variété de ce modèle du contrôle remplace l'image de la chaîne du montage par celle d'une une gare de triage constituée afin de désengorger la voie directe police - prison. C'est le modèle qui me paraît le plus caractéristique des situations pénales que j'ai pu observer en Afrique noire et la littérature d'Amérique latine présente de nombreuses données qui semblent aller dans le même sens. L'utilisation abusive et massive de la détention provisoire, situation qui semble reprendre chez nous, en est un symptôme important. Ce qui me conduit à une seconde remarque portant sur le pénitentiaire proprement dit. Nous ne disposons pas encore d'analyses sociologiques de terrain suffisamment différenciées du pénitentiaire en Afrique, mais il est cependant plus que probable que l'univers carcéral africain se caractérise par une logique de la défaite dont toutes les étapes ont été assez irrésistiblement franchies dans la période de vie libre qui a précédé, et que dans cette logique de la défaite le judiciaire intervient très périphériquement. Pour confirmer le désastre, quantitativement : les statistiques de fonctionnement des tribunaux africains révèlent des chiffres dérisoirement bas que ne peut expliquer le mouvement des deux autres sphères (policières et pénitentiaires), et qualitativement tout s'est probablement joué avant l'audience.

Face à ce tableau le moment est venu de préciser que devant une socio-pathologie qui traite de la délinquance africaine de manière non problématisée comme concept et qui l'aborde de façon subsidiaire et impressionniste tant au plan statistique, empirique, processuel que théorique, nous disposons maintenant d'outils conceptuels plus précis et qui conviennent plus particulièrement pour l'Afrique. Plus exactement leur logique rencontre à l'analyse moins de résistance encore qu'en Europe ou dans d'autres pays industrialisés. Divers travaux s'étendent sur une trentaine d'années allant de l'examen du phénomène dû à la criminalité impunie à l'étude du fonctionnement des appareils et à celle de la formation des représentations sociales sur la déviance et la criminalité, et nous conduisent à proposer ce que j'appellerai un nominalisme bien tempéré de la problématisation du concept de criminalité ou de délinquance. On l'aperçoit de mieux en mieux comme un phénomène social construit (dont l'ontologie n'est qu'un effet de surface auquel nous nous accrochons au plan psychologique), phénomène social construit dans le cadre du fonctionnement du contrôle social, opérant comme un rapport à la norme et/ou à la base matérielle de la société. On abandonne donc la recherche d'ontologie qui nous orientait vers une criminogénèse là où il

n'y a fondamentalement que des constructions sociales forgées par une matrice de définitions de situations chez les acteurs sociaux individuels et collectifs. Plutôt que de poursuivre une théorie criminologique pure, observons une séquence de la réaction sociale organisée en matière de délinquance juvénile africaine.

Si l'on se rend aux cachots de la Brigade spéciale de la protection de l'enfance à Kingabwa (Kinshasa, Zaïre), on trouvera un matin quelconque une population dont la moyenne d'âge oscille entre 13 à 14 ans. Comment sont-ils arrivés là ? Chaque soir vers 20 h, les camions de la Brigade spéciale s'ébranlent vers les quartiers les plus peuplés de la capitale et le personnel procède à des arrestations à la suite desquelles les mineurs "vagabonds" sont entassés dans deux grands cachots sans fenêtres et nauséabonds. Dans l'un des cachots sont placés les filles et les garçons de moins de 10 ans, dans l'autre les garçons de plus de 10 ans. Pendant l'opération tout mineur qui peut être attrapé est arrêté. La ratissage se termine généralement vers 22 h. Le lendemain avant 10 h, 90 % de ces jeunes sont relâchés contre paiement par leurs parents d'une "amende transactionnelle", sans enquête. Leurs noms sont transcrits sur un registre et si le comptable des services de la ville est présent l'amende perçue fait l'objet d'un reçu. Vers 10 h du matin, une vingtaine de mineurs restent dans les cachots. Ils devraient être acheminés vers les tribunaux sous-régionaux ou de paix compétents territorialement selon les cas. Cependant la Brigade ne dispose des moyens de transport que pour effectuer des rafles du soir et le transfèrement devient une affaire compliquée. D'autre part, les magistrats des divers ressorts sont présents à leurs cabinets une ou deux fois par semaine, selon des horaires irréguliers. Les mineurs sont alors transférés vers les tribunaux par taxi, les frais sont prélevés sur les amendes versées par ceux qui ont été libérés. Dans ces conditions, il arrive que les mineurs fassent un séjour d'une semaine dans les locaux insalubres de Kingabwa. Ils ne sont pas pourvus d'une cuisine, de sorte que les jeunes peuvent à peine y être nourris. Quand la situation devient intenable, il n'est pas rare qu'on prenne l'initiative de les lâcher. A ceux qui restent et sont mis à la disposition du juge s'ajoutent deux autres catégories de jeunes : ceux que leurs parents conduisent devant le magistrat en introduisant une demande de correction paternelle (art. 3 du décret du 6/12/1950), ceux qui font l'objet d'une plainte d'un tiers lésé ou d'une arrestation en flagrant délit. Beaucoup d'entre eux ont également transité par les locaux de la Gendarmerie s'ils n'ont pas pu bénéficier d'une solution à l'amiable entre les parents et les victimes. Ainsi, on poursuivra pour viol des garçons

dont le comportement sexuel précoce était parfaitement normal mais pratiqué avec une jeune fille dont l'âge invalide juridiquement un incontestable consentement de fait. Si les parents du garçon se refusent à verser une indemnité, calculée sur la dot dévalorisée, ou à engager leur fils dans les voies du mariage, le garçon sera poursuivi pour viol.

Revenant à la théorie, nous dirons donc que pour qu'il y ait criminalisation secondaire c'est-à-dire une forme extrême de marginalisation sociale, elle-même graduée dans ses conséquences, il faut qu'un comportement ou une faille statutaire présente une certaine visibilité sociale et qu'il soit possible de la "renvoyer" c'est-à-dire de la sortir du domaine de la régulation sociale (pressions informelles à la conformité) pour l'amener dans le champ institutionnel de la réaction sociale organisée, dont une partie hautement symbolique mais fonctionnant à la marge est le système pénal. C'est ainsi qu'un de nos doctorants est maintenant sur le terrain au Bas-Zaïre, dans la zone de LUOZI, dans un milieu rurbain en essayant de déterminer comment depuis l'existence d'un monopole d'Etat de la pénalité, des populations gèrent leurs conflits, quelle place elles leur accordent et de quelle place s'empare le pénal. Notre hypothèse fondamentale qui permet de relier cette perspective assez micro-sociologique à une conception structurale plus large est que le type de formation sociale détermine largement les modalités de recours à l'appareil d'Etat par le pénal.

En ayant maintenant précisé quelque peu une position théorique qui m'a paru à relecture plutôt allusive dans le document qui a été soumis à votre sagacité, il me paraît possible de mieux suivre ce que j'ai voulu faire, notamment en procédant à une analyse secondaire des données de A. BAMISAYE dans son étude sur l'écologie criminologique d'Ibadan et en proposant une relecture des données et des tabulations de CLINARD et ABOTT dans les quartiers séparés de Kampala.

Dans la première espèce, j'ai pu montrer qu'alors que les données ne vérifiaient aucune conception physico-spatiale des conditions criminogènes, on voyait surgir en relais une hypothèse culturaliste dans le cadre de la perspective fonctionnaliste et consensuelle classique en socio-criminogénèse. Ce n'est donc plus la qualité et la localisation de l'habitat, mais la vitesse du changement social, l'hétérogénéité, l'impersonnalité moderniste qui rendraient compte de la situation qu'observe BAMISAYE. Or, l'apport des données

historiques sur le développement d'Ibadan comme type urbain, l'analyse par type de délinquance et notamment la notion de délinquance statutaire, viennent indiquer que les taux de criminalité apparente traduisent la conjonction de forces socio-ethniques en présence et la dynamique policière qu'il faut interpréter dans le cadre de la politique urbaine.

Dans la deuxième espèce, le travail tabulaire est beaucoup plus long, il apparaît que les différences taudis/non taudis entre quartiers présentaient un degré suffisant de signification statistique pour être intégré dans un système explicatif satisfaisant. Si on prend les différences comme indicatrices d'un modernisme plus accentué dans un quartier, on peut les interpréter comme provoquant une plus grande isolation sociale, ce qui rend compte d'un recours plus fréquent à la politique du renvoi. Dans l'autre quartier, on se trouve face à une plus grande homogénéité qui conduit à régler les conflits à l'intérieur de la communauté et aussi à empêcher qu'ils ne prennent une acuité et surtout une visibilité sociale telles qu'ils attirent l'attention du système pénal.

Prenons maintenant l'approche criminologique du secteur informel. Elle peut être éclairée par quatre facteurs d'interprétation dont trois peuvent être induits des matériaux empiriques.

1° La réaction sociale organisée et singulièrement celle organisée dans la dynamique policière. J'ai examiné cette question comme biais d'entrée dans notre matière.

2° L'adaptation à la position dans la structure sociale et dans les structures des opportunités (chances d'épanouissement) que nous avons rencontrée avec leurs versions optimiste (adaptation) et pessimiste (échec en spirale).

3° La porosité de la frontière entre activités légales et activités illégales.

4° La notion de mode de production qui est le lien avec l'approche macro-sociologique, (il s'agit ici plutôt d'une hypothèse que d'un concept induit du terrain).

Etant donné qu'il s'agit du facteur d'interprétation le plus criminologique, je vais examiner en détail le troisième facteur. Il faut se demander dans quelle mesure les activités susceptibles d'être criminalisées peuvent entrer dans la logique du mode de production subsidiaire. Cela paraît certain en ce qui concerne les services tels que la prostitution, la vente de drogues, de bières ou d'alcools interdits ou de loteries illégales. L'illégalité de l'activité conditionne sa précarité (sans toutefois que cela signifie une masse réduite de revenus). Un certain nombre de services trouvent leurs clientèles parmi les défavorisés eux-mêmes, parce que comme tout le reste du secteur ils offrent un produit de qualité inférieure et parfois dangereuse (intoxication, M. S. T. ...). D'autre part, le risque d'être pénalisé est légalement réparti tant dans le secteur informel dans son ensemble qu'au niveau de la carrière longitudinale de l'individu. Ce sera donc la visibilité sociale de l'acte et la vulnérabilité de l'acteur qui seront les facteurs les plus sûrs de la pénalisation. D'où la dynamique policière et pénitentiaire dont je parlais dans l'introduction.

Il me reste un mot à dire sur la politique criminelle. Tout comme il est vain de la détacher de la politique économique et de la politique sociale, il est sans fondement de vouloir la régenter technologiquement à partir d'un point de vue criminologique. Ce qui peut être fait est d'apporter un certain nombre de constats qui à certains moments peuvent être utiles dans la mise en oeuvre de la politique criminelle.

On part d'une observation centrale, c'est que le système d'administration de la justice pénale suit une loi commune de survie et d'expansion propre à toute institution. La machine pénale s'emballa rapidement, son existence rassure à tort, car en s'en remettant à l'Etat pour la solution des problèmes de déviance, on s'exagère les possibilités réelles de contrôle et de régulation par le système pénal. Or cette machine étatique est engagée dans un ensemble de fonctions hautement symboliques et souvent nuisibles à la solution des situations problématiques entre personnes et entre groupes. L'histoire de la réforme pénale est une histoire d'efforts pervers. En effet, les conduites déviantes ou criminalisées sont très diversifiées, très adaptatives et susceptibles de nombreuses perceptions différentes, d'où mon insistance sur une

approche différentielle des situations de précarité d'habitat ou de travail. C'est sur ces opérations cognitives et socio-affectives qu'il nous faut travailler dans le cadre d'une politique urbaine africaine pour adopter un profil bas qui autorise le maintien d'un minimum d'accord social autour des valeurs, sans freiner le changement social et sans criminaliser les différences d'être et d'avoir.

NOTES

(1) G. HOUCHON, "La théorie de la marginalité urbaine dans le tiers-monde. Etude différencielle du squatting et de l'économie informelle dans leurs aspects criminologique", Psychopathologie Africaine 1982, XVIII, 2, 161-229.

(2) A l'exception du Zaïre, du Rwanda et du Burundi où le Ministère Public instruit directement des affaires pénales.

"ENCOMBREMENTS HUMAINS" ET INCRIMINATION DE COMPORTEMENTS A DAKAR

René COLLIGNON

J'ai été amené à m'intéresser aux problèmes de marginalité et de criminalité d'un point de vue très particulier. Vivant à Dakar depuis des années et lisant la presse quotidienne, je me suis amusé, au début des années soixante-dix jusqu'à 1982, à découper des articles du Soleil le seul quotidien national. J'ai été frappé par une campagne de presse à partir du début des années soixante-dix concernant toute une catégorie de personnes stigmatisées socialement. A partir de ma pratique en milieu psychiatrique au sein de l'équipe du Professeur Henri Collomb au CHU de Fann-Dakar, m'intéressant au sort social réservé aux malades mentaux, j'étais particulièrement attiré par cette question qu'on a appelé d'un terme qui a fait fortune localement : "**les encombrements humains**". Ca m'a intrigué ; j'ai constitué des dossiers à partir de coupures de presse depuis 1960 jusqu'en 1975. Ce qui m'a frappé aussi, c'est que jusqu'en 1975, il n'existait pas de législation sénégalaise concernant les malades mentaux, et curieusement, à ma connaissance, la loi française de 1838 qui régit toujours les internements psychiatriques en France, n'a jamais été promulguée au Sénégal (contrairement à de nombreuses législations métropolitaines à l'époque coloniale). Il y avait un texte administratif (de 1938), mais pas de législation spécifique concernant les malades mentaux.

Entre l'indépendance et la promulgation de la loi de 1975, quelle place avaient les malades mentaux dans un certain type de stigmatisation sociale ?

Quelques mois avant l'apparition du terme "d'encombrement humain" (en 1972), un arrêté paraît au J.O. en août 1971 portant création d'un Comité national de lutte contre l'envahissement de Dakar par les colporteurs, lépreux et aliénés. Le terme "d'encombrement humain" apparaît par la suite et est très vite officialisé lors d'un Conseil National de l'Union progressiste sénégalaise, le Parti qui, de fait, était unique. Ce terme est lié à la manière dont se fait la gestion de l'espace urbain par la puissance publique dans le cadre de Dakar, qui a donné lieu à deux types de mesures: cette politique de lutte contre les "encombrements humains" vient prendre le relais d'une politique antérieure dite de "déguerpissement". Il y a eu un glissement entre les deux. La politique de déguerpissement a été initiée par le pouvoir colonial avant l'indépendance, au lendemain de la seconde guerre mondiale ; elle s'est prolongée, et a consisté en fait en un déplacement massif de population qui a donné lieu à la création de Pikine, une agglomération érigée ex nihilo dans les dunes de sable au Nord/Nord-Est de Dakar, à une quinzaine de kilomètres du centre, qui vient dédoubler Dakar. Il s'agissait donc, dès le début des années cinquante, d'une politique de déguerpissement des quartiers centraux et des zones d'habitats précaires, proches de la zone industrielle. Il y avait, en effet, dans la ville coloniale ce qu'on appelle le Plateau, la partie la plus urbanisée "en dur" où se trouvaient, en gros, les européens. Même s'il n'y a jamais eu de façon délibérée une politique coloniale de ségrégation au niveau de l'urbanisation, il y a eu quand même, sous prétexte d'arguments de type sanitaire, autour de la première guerre mondiale, constitution du quartier indigène de Médina où on a refoulé les gens. En fait, la politique n'était pas de séparer population blanche et noire, mais d'établir des critères de construction "en dur" correspondant à certaines exigences sanitaires. Si une partie de la population indigène acceptait les critères de construction, elle était tout à fait admise à habiter le plateau. Dans les faits cependant, cela a correspondu à un refoulement de la population autochtone du plateau.

Quand cette première politique s'est achevée après l'Indépendance, il y a eu plus tard, début des années 70, un choix de développement basé sur le tourisme. L'arrêté de 1971 évoqué tout à l'heure (Comité national de lutte contre l'envahissement de Dakar) a correspondu à peu près à la création d'une délégation nationale au Tourisme. Il y a eu des interventions multiples des délégués au tourisme auprès des responsables pour renforcer les mesures répressives contre toute une catégorie de personnes considérées comme gênantes. Cette notion

"d'encombres humains" a ainsi amalgamé plusieurs catégories de personnes : mendiants, lépreux, colporteurs... Ce qu'ils ont de commun, c'est d'occuper la rue.

Ce qu'on a évoqué tout à l'heure aussi -et ce n'est pas toujours très facile à analyser comme thème- ce sont les doubles casquettes de certains personnages. Le thème d'encombrement humain est quasi officialisé par Senghor, repris par toute une série de personnages politiques. En ce sens, le cas des malades mentaux me semble assez intéressant parce qu'au même titre que les lépreux (et peut-être moins que les lépreux parce que ceux-ci sont plus représentatifs de ce point de vue) on voit bien, pour ces catégories visées, l'implication étroite entre les mesures sanitaires, les mesures de prophylaxie médicale et de police sociale, de contrôle social. Au sujet des lépreux au Sénégal, il y a un nombre de textes législatifs assez impressionnant. Le texte qui me paraît le plus significatif, ce n'est pas un texte de loi, c'est une circulaire présidentielle signée Senghor en 1967 où tout y est, en fait, avec des glissements constants entre les justifications de type sanitaire, prophylactique, les mesures de protection sociale. Tout y est ; c'est assez intéressant. A partir de tout ça, on voit les amalgames qui s'opèrent, les glissements et comment finalement justifier une répression par rapport à ces gens, sinon par une incrimination de comportements socialement acceptés ou tolérés : le vagabondage, la mendicité et les petits métiers de la rue transformés en "délits" qui peuvent justifier les mesures répressives à l'égard notamment des lépreux et des malades mentaux.

Après ce préambule, je vais faire un petit détour où je vais rejoindre peut-être un certain nombre de choses évoquées tout à l'heure par Houchon. J'ai lu ce très intéressant ouvrage (Les forces cachées de la justice) de deux chercheurs du CNRS, Philippe Robert et Claude Faugeron qui font une analyse de la crise de la justice pénale en France. Il est très illustratif du fonctionnement de la justice pénale et me paraît très clair et très utile pour entamer une réflexion sur le sujet.

Ce que disait Houchon est tout à fait confirmé par eux, pour ce qui est de l'évolution de la pratique judiciaire en Europe. Les auteurs commencent par une petite réflexion soulignant qu'on a trop tendance à réduire le système pénal à sa partie la plus visible et qui est de moins en moins importante dans la pratique quotidienne même en Europe : la partie la plus visible -c'est tout ce que Houchon a appelé "forain" (public)- de tout le système qui fonctionne de

façon séquentielle. On entre dans la machinerie et ça se développe dans une sorte d'entonnoir ; l'entrée est beaucoup plus large avec des effets de ventilation et de sélection à chacune des étapes du processus entamé. Dans leur analyse de la pratique judiciaire en France, Robert et Faugeron montrent qu'il y a une évolution qui va de plus en plus vers un renforcement en quelque sorte du premier niveau, qui est celui du policier et de l'action de la gendarmerie, avec une espèce de régression des instances suivantes.

Les auteurs montrent très bien à partir de toute une série de critères, ceux par exemple de l'analyse statistique, ce glissement de fonctions déjà évoqué, où il y a une survalorisation des premières instances. Il y a tout un chapitre très convaincant de critique de l'illusion constamment entretenue des statistiques judiciaires passant pour un reflet de la criminalité alors qu'elles constituent essentiellement le reflet des capacités de traitement de ces instances d'intervention répressive.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le droit pénal sénégalais qui date de 1965 (en gros inspiré du système français) on distingue plusieurs catégories de contraventions avec différentes instances d'interventions.

Ph. Haeringer :

Qu'est-ce qu'on pourrait mettre alors sur le compte de la citoyenneté africaine, puisque c'est si semblable ?

R. Collignon :

Houchon a évoqué tout à l'heure un article que nous avons publié dans Psychopathologie africaine en 1977. Il s'agit de la contribution d'un psychologue, André Midol, qui était coopérant au Sénégal et également conseiller au niveau du Ministère de l'Intérieur s'occupant de formation professionnelle. C'était un article intitulé : "Affaires courantes ou criminalité ? l'activité d'un commissariat de sécurité publique". C'est un peu pour ça que j'ai exposé le plan de la ville de Dakar. Midol a étudié l'activité quotidienne pendant sept mois dans un commissariat de sécurité publique dans le quartier de Rebeuss. C'est un des quartiers qui fait la médiation entre la Médina et le plateau ; c'est tout près de la prison centrale. Il y a une série

de rues très commerçantes ; il y a , à proximité, le marché de Sandaga, qui est le plus grand marché dakarais.

Le bureau des interventions est géré essentiellement par deux brigadiers plus âgés, que leurs collègues considèrent comme des aînés et qui vont jouer un rôle de conciliation. Ils traitent à peu près 90 % des plaintes enregistrées au Commissariat. Il y a toute une série de considérations dans l'article sur le renvoi, la sélection : qu'est-ce qui fait que telle affaire a été classée sans suite, telle autre affaire déferée ? Il y a des jeux de sélection qu'on retrouve un peu partout. Par exemple, des étrangers ont beaucoup plus de chance de se voir déferer au Parquet que quelqu'un qui a une autre insertion dans le quartier ; ce dernier peut négocier les choses autrement. On peut s'entremettre pour lui. On s'aperçoit par exemple que très peu de femmes sont enregistrées alors qu'au niveau des délits commis, elles en commettent certainement autant (notamment les coups et blessures).

Le commissariat ne fonctionne pas qu'à la demande des gens du quartier, mais une série d'affaires sont introduites par un autre service policier. On s'aperçoit que ces affaires là, et c'est là qu'on rejoint un peu le début du propos, c'est en général tout ce qui a trait aux délits sur la voie publique. C'est là qu'on revient aux "encombrements humains" et toute l'incrimination d'une série de comportements liés au vagabondage.

Ph. H.

C'est ceux-là qui ont des suites ?

R.C.

Bien sûr. Cela ne veut pas dire qu'à l'instance suivante les suites ne s'interrompent pas. Beaucoup d'affaires sont classées sans suite au-delà d'un certain niveau.

Il y a eu le travail de fin d'étude d'un élève commissaire de police montrant justement les contradictions de leur action. Il développe une série de réflexions très pertinentes sur les rapports entre les différentes instances et la position assez difficile qu'ils ont en tant qu'instance de maintien de l'ordre public à assumer.

Ce qui me paraît intéressant dans le travail d'André Midol, c'est qu'il montre ce que Houchon a évoqué tout à l'heure, le rôle très original finalement qu'a su trouver la police dans sa pratique concrète en contact avec la population en Afrique, que l'on prenne le cas zaïrois ou le cas sénégalais.

Midol évoque plusieurs raisons, notamment en étudiant le recrutement de ce corps particulier par rapport aux juges par exemple. Les gens qui s'engagent dans la police sont en général des gens de milieux très populaires. Ils sont passés par l'école de la rue. Ils fonctionnent de façon très proche du mode de fonctionnement de la population. Il y a aussi une espèce de propension très générale à utiliser sa position professionnelle pour élargir sa palette de contacts, de manière à élargir ses possibilités de succès à tous les niveaux.

DEBAT

X

Où se situent les "encombres humains" à Dakar ? Les quartiers périphériques sont très encombrés.

R.C

Là, les pouvoirs publics se soucient peu s'il y a encombrement. Qu'il y ait du monde à Pikine, ce n'est pas le problème. Non, c'est bien essentiellement le plateau, la "ville moderne".

Ph. H.

Je crois qu'il y a peut-être une confusion parce que Collignon faisait le lien entre les opérations officielles contre les positionnements géographiques des populations du centre ville, d'où la politique de déguerpissement (des quartiers de bidonvilles ou taudifiés) avec une autre politique qui prend la suite et qu'on peut lui relier, celle de la lutte contre les "encombres humains". Mais il ne s'agit pas de la même chose.

K. Belbahri :

Est-ce qu'il y a un lien direct avec les lieux touristiques dans la ville ?

R.C.

Oui. En fait, ce qu'on avance toujours c'est la nécessité de donner une image propre de la ville pour les étrangers de passage et les touristes qu'on tente d'attirer.

Ph. H. :

Est-ce que ce n'est pas réducteur de dire : "par rapport au tourisme" ? C'est peut-être ce qu'ils disent. C'est peut-être seulement une question d'amour propre : l'image vis-à-vis de soi.

G.Houchon

C'est une question de sécurité dans la ville. On la retrouve dans notre histoire européenne. Si on lit certains sociologues comme Dupesieu, qui a fait les premiers travaux considérables sur les premières cités ouvrières, on voit très bien que l'argument sanitaire est un argument pénal. En fait, c'est l'ensemble des craintes raisonnées ou irraisonnées de la bourgeoisie, qui craint aussi bien le vol de vélo, maintenant c'est le vol de sa voiture...

Et tout le discours dont vous parliez tout à l'heure, qui conditionne un certain nombre de rafles, je l'ai vu souvent à Kinshasa parce que je connaissais les personnes qui étaient ce qu'on appelle dans la sociologie américaine "les entrepreneurs moraux", qui menaient une série de paniques qui aboutissaient souvent à ce genre de pratiques. Et c'était des gens qui, par ailleurs, avaient des attitudes caritatives, charitables.

R.C.

Je n'ai pas relu depuis longtemps le roman de Aminata Sow Fall, *La grève des battù* (Dakar, NEA). Ce qui est intéressant dans son roman, c'est qu'elle montre en fait une certaine pratique de la mendicité remplissant certaines fonctions sociales jugées nécessaires au bon fonctionnement social. Elle raconte une grève de mendiants à Dakar qui désorganise complètement la société. On ne peut plus rendre l'aumône prescrite par les règles coraniques.

M. Lecarme

Est-ce que vous avez eu vent d'un arrêté qui interdit la mendicité dans les cars. Parce qu'entre juillet 1983 et juillet 1984, sauf les Talibés...

R.C.

Oui, il y a toute une série de textes qui sont venus renforcer la répression de la mendicité avec toujours cet effet de tolérance de plus en plus circonscrite par rapport à une pratique religieuse. Ceci dit, si on appliquait les textes de loi, il est tout à fait possible d'attaquer les Marabouts.

Ph. H.

Ce qui fait l'intérêt de cet exemple sénégalais, c'est justement la contradiction fondamentale entre ce souhait de nettoyage et la loi coranique.

R.C.

Et aussi la sensibilité sociale qui n'accepte pas sans réaction qu'on incrimine, qu'on criminalise et pénalise des comportements quotidiens considérés comme normaux et légitimes par la population : les petits métiers de la rue, la mendicité, etc... et qui rendent des services à tout un chacun. Comment peut-on criminaliser un comportement banal et considéré comme normal ?

Ph. H.

Ce qui fait que là l'opinion publique ne marche pas. Alors que lorsqu'il s'agit des voleurs (criminalité proprement dite), ça c'est une autre histoire.

R.C.

Ce n'est pas facile à analyser, je crois. On voit des espèces d'explosions qui paraissent extrêmement violentes. On peut voir dans certains cas un jeune qui est pris par la population parce qu'il a dérobé une bouteille de whisky. Le gendarme ou la police interviennent pour le

"sauver" d'abord. Le type peut risquer la taule. En même temps ce n'est pas sûr non plus. Il y a une espèce d'explosion (de la foule) qui paraît extrêmement violente, on a l'impression qu'on va lui faire la peau. Il est tout à fait possible, si quelqu'un arrive comme médiateur, s'il le connaît, que les choses puissent se négocier. Cela renvoie à une réflexion plus anthropologique sur la philosophie pénale, différente dans le droit coutumier et dans le droit moderne (cf. par ex. l'ouvrage de Yves BRILLON, Ethnocriminologie de l'Afrique Noire, Paris/Montréal, Vrin/Presses Universitaires de Montréal, 1982).

Ph. H.

Dans la réaction populaire, dans le cas évoqué, il y aurait d'abord une réaction primaire extrêmement violente et contre le voleur, systématiquement, et ensuite, si un médiateur s'interpose et provoque un début de réflexion ou de recul, l'opinion peut changer.

G.H.

Il y a un autre cas de figure qui m'a toujours frappé. Nous avons un projet de démonstration dans un centre où il y avait des gosses qui étaient étiquetés délinquants. Centre complètement ouvert qui n'était pas très loin d'une voie ferrée qui rejoignait Kinshasa. Il était donc très facile de s'en aller. Chaque fois que l'on retrouvait un gosse qui s'était échappé, on le battait et, à cette séance se trouvaient tous les autres gosses. J'ai remarqué plusieurs fois que des gosses qui avaient planifié très clairement leur départ pour le lendemain, s'étaient joints plus furieusement encore que les autres à ce qui est une réaction à l'échec. Ils anticipaient leur échec possible. Ils ne pouvaient plus rater car c'est ce qui allait se passer.

Dans le marché, tout voleur est automatiquement tabassé...

Ph. H.

Je me permets de faire un lien avec la discussion de l'autre fois sur la corruption où il a été dit que l'opinion publique est en faveur de la pratique de corruption de la part de ses proches s'il s'agit d'obtenir des avantages consistants. Mais s'il s'agit d'une corruption pour acquérir un avantage minable, alors elle est blâmée.

G.H.

Je ne sais pas si cela a été dit l'autre fois, mais il y a une interprétation de la corruption qui m'a toujours paru extrêmement séduisante : c'est un réseau de redistribution qui est constitutif de capitaux nécessaires, pour les capitalistes qui vont faire fructifier leur argent quelque part. Et on va le chercher là où il est. Et alors, à ce moment-là, on procède par un circuit économique totalement valable, d'où la nécessité que ce soit substantiel. Si c'est minable ou si ça rate, l'échec est scandaleux. Il est pénalisé.

Finalement, la banqueroute frauduleuse et la banqueroute pénale c'est quelque chose qui est tellement bête, tellement moche que cela paraît méchant. Et c'est poursuivi pénalement.

Y

Vous parlez de médina. Qu'est-ce qu'une médina à Dakar ?

R.C.

La médina à Dakar, c'était un espace insalubre, de marais, où les populations indigènes ont été refoulées par des mesures d'urbanisme se donnant des justifications sanitaires et prophylactiques suite à la terrible épidémie de peste de 1914 à Dakar et au Sénégal. La Médina, s'oppose au Plateau, la ville administrative aux constructions modernes correspondant à des

normes d'urbanisme définies et constitue une zone où l'auto-construction est beaucoup moins rigoureusement contrôlée. Il y a ainsi une opposition assez tranchée entre la ville coloniale et la ville indigène. Le terme lui-même vient de la référence islamique (la ville d'Arabie Saoudite) ; il a servi à dénommer beaucoup de quartiers, de villages du Sénégal.

REFERENCES

COLLIGNON René, 1984, "La lutte des pouvoirs publics contre les "encombres humains" à Dakar", Canad. J. Afr. St/ Rev. Canad. Et Afr., 18, 3 : 573-82

ROBERT Philippe et FAUGERON Claude, Les forces cachées de la justice. La crise de la justice pénale, Paris, Le Centurion, 1980

MIDOL André, "Affaire courante ou criminalité ? L'activité d'un commissariat de sécurité publique", Psychopathologie africaine, 18, 2, 1977 : 197-232

CRIMINALISATION DES CONDUITES SOCIALES : LE POINT DE VUE D'UN BENINOIS.

Lazare CRINOT

1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA SITUATION

De prime abord, il importe de rappeler que le phénomène de **criminalisation** de divers comportements sociaux auquel l'on assiste notamment en milieu urbain dans les pays en voie de développement revêt d'une manière générale un **caractère épisodique** et se localise dans des rayons géographiques déterminés dans les villes concernées. En effet, pour prendre l'exemple de la République Populaire du Bénin que nous connaissons le mieux, les mesures d'évacuation et les rafles policières sont tantôt consécutives à un scandale décrié par l'opinion publique -c'est ainsi par exemple que, pendant toute une période des rafles furent constamment exécutées par la police administrative de Cotonou dans le marché Dantokpa et à ses abords à l'encontre d'individus plus ou moins suspects, à la suite d'un certain nombre de cambriolages ou de vols à la tire intervenus dans ce marché, dans les années 1980-1982-. Elles interviennent tantôt à titre purement dissuasif, soit à la suite de voies de fait ou d'attentats à la pudeur, dont quelques personnes se sont plaintes dans certains quartiers populeux ou boîtes de nuit. Elle apparaissent aussi comme une réponse (parfois sans enquête préalable) des pouvoirs publics à diverses situations déplorées ou tout simplement invoquées de manière informelle par la couche sociale que l'on peut considérer, à divers égards, comme privilégiée ; notamment à l'occasion de réunions interministérielles ou d'autres rencontres qui n'ont aucun rapport avec les faits concernés. Ces mesures interviennent enfin en prélude aux préparatifs de la visite d'un hôte de marque, soit à ceux d'une fête nationale. De ce point de vue, elles apparaissent plutôt comme des mesures justifiées par des

considérations non de salubrité, mais de bienséance. Ainsi, de la même manière que des parents font le ménage et enjoignent leurs enfants de se retirer de leurs chambres pour faire "bonne mine" ou pour conférer une certaine solennité au lieu qui doit servir de cadre de réception d'hôtes à l'occasion d'une visite, les autorités politico-administratives ordonnent le déguerpissement d'une catégorie de population dans les quartiers que doit traverser un cortège officiel.

On peut cependant regretter que, dans toutes ces hypothèses, des personnes soient ainsi transformées, malgré elles, en cibles et traitées comme des ordures ou objets inanimés en ce sens que leurs faits ou comportements qui, d'ordinaire, ne gênaient ou ne devraient gêner personne, pris isolément, sont inconsciemment ou non criminalisés et érigés en scandales par les pouvoirs publics dès lors qu'intervient une cause étrangère ou que la population s'y mêle. C'est la part que prend la population (notamment la couche sociale occidentalisee) dans cette situation qui nous avait conduit à parler (dans nos précédents développements) de sa complicité dans la marginalisation et la criminalisation de la catégorie sociale concernée, puisque c'est la couche sociale, considérée comme ayant une conduite normale, irréprochable qui, loin de trouver une solution à la situation de l'autre catégorie, regarde le mendiant, l'infirmes ou le débile mental comme des anormaux et éprouve une gêne à la proximité de ces derniers. Il y a peut-être lieu de se demander si cette impression que l'on se fait plus ou moins inconsciemment du voisin ne procède pas d'un certain égoïsme inhérent à l'espèce humaine.

Si, dans les deux premiers groupes d'hypothèses (scandale décrié par l'opinion-disuasion, voies de fait ou invocation de situations banales) la réaction des autorités politiques revêt un caractère plus ou moins répressif ou tout simplement préventif ; en revanche, il n'en est pas de même dans une troisième hypothèse (préparation de visite d'hôtes de marque ou de fêtes nationales) où la réaction est dépourvue de caractère pénal pour prendre une coloration plutôt politique. Dans un cas comme dans l'autre, l'observateur averti voit, dans ses mesures, une fuite en avant de la part de pouvoirs publics qui se bornent à s'attaquer aux conséquences du mal plutôt qu'à ses causes. Sinon, comment peut-on imaginer que consécutivement aux cambriolages et vols à la tire intervenus au marché Dantokpa en 1980 par exemple, les autorités politiques soient allées jusqu'à déconseiller, voire interdire par la

voie des ondes, le port de sacoches ou de porte-documents en bandoulière en ville, notamment à Cotonou ? Il en est de même pour les évacuations et rafles des sans toits (mendiants, infirmes ou vagabonds) qui grouillent aux alentours des marchés, supermarchés et lieux de culte. **Il ne s'agit donc là que de solutions éphémères et artificielles à des problèmes constants** et beaucoup plus complexes au fond. La solution au problème suppose que l'on fasse préalablement état de ses causes.

2. LES DONNEES DU PROBLEME DE LA CRIMINALISATION DES CONDUITES SOCIALES

Les causes du phénomène nous semblent pouvoir être recherchées dans deux principales directions : sur le plan de la politique d'urbanisme elle-même (A) et sur le plan économique et social (B).

A/ Du point de vue urbanistique

Incapables pour l'instant d'apporter une solution efficace aux problèmes posés par le développement incontrôlé des villes, les pouvoirs publics de la plupart des pays en voie de développement se contentent en effet de réactions sporadiques face aux faits dénoncés ou déplorés par l'opinion, comme pour prouver qu'ils ne sont pas insensibles aux plaintes formulées par les populations. Cette observation pose le réel problème de l'incapacité des pays du tiers monde à assumer pleinement les conséquences de l'adoption sans bénéfice d'inventaire d'un urbanisme de type occidental (1). D'où la nécessité de la redéfinition des modes de développement des villes et de la réorientation de la politique d'urbanisme dans les pays en voie de développement (dans ce sens, B. GRANOTIER, La planète des Bidonvilles, Editions du Seuil, 1984, également le Courrier op. cit. p. 69 et ss.)

Incontestablement, la ville, de par l'anonymat qu'elle offre et l'abondance des biens qu'elle concentre, apparaît comme le terrain privilégié de la marginalité et des comportements déviants. Ainsi que l'observa un auteur (2) : "Le mode de vie urbain, par ses conséquences indirectes, apparaît comme un facteur important de développement de la délinquance, en ce qu'il crée des conditions propices à la formation de personnalités perturbées sur le plan affectif et sur celui de la socialisation "

Il n'est pas superflu de signaler que le caractère envahissant de la présence des vagabonds, mendiants, infirmes et autres délinquants virtuels que la couche sociale privilégiée tend le plus souvent à considérer comme une population-résidu se trouve considérablement accentué par le déséquilibre démographique qui caractérise généralement les villes du tiers-monde. En effet, ce déséquilibre fait que, dans certains milieux urbains, l'existence de cette population marginalisée est beaucoup plus remarquable dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés, où la population nationale est relativement mieux répartie territorialement, à cause du développement harmonieux des agglomérations. C'est également ce déséquilibre qui explique la grande fréquence des rafles policières à Cotonou (par rapport aux autres centres urbains) où justement les vagabonds et délinquants primaires sont plus nombreux. Selon des statistiques relativement récentes, en 1979, cette ville abritait à elle seule la moitié de la population urbaine nationale estimée à plus de 700 000 habitants (3). Peut-on cependant expliquer uniquement le problème de la déviance et de la marginalité urbaines tel qu'il se pose dans les sociétés africaines par l'adoption plus ou moins brutale par les populations d'un mode de vie occidental dans les villes ?

B/ Du point de vue économique et social

A cet égard, le problème de ce type de criminalisation se pose, à notre sens, en des termes différents selon que ceux qui en font l'objet sont des malades, infirmes ou plutôt des bien-portants.

S'agissant de la première catégorie de victimes composée d'aveugles, de sourds, de muets, d'autres infirmes ou débiles mentaux, le problème se pose notamment en termes d'absence d'établissements spécialisés ou de centres de rééducation.

En effet, d'une manière générale, les centres hospitaliers béninois fonctionnent assez mal en raison de la précarité des moyens dont ils disposent. Nombreuses sont les familles qui, incapables de s'occuper autrement elles-mêmes de leurs malades, les abandonnent à la nature ou à la rue. Le seul centre neuro-psychiatrique dont dispose tout le pays au quartiers

Jacko (Cotonou VI) est souvent obligé de libérer des déséquilibrés mentaux qu'il sait non guéris pourtant, incapable qu'il est de soigner ou de canaliser efficacement ces derniers.

En ce qui concerne la seconde catégorie, le problème se pose plutôt en termes d'inexistence de politique de lutte contre le chômage et l'oisiveté ; le tout étant aggravé par l'exode rural, hélas, encore constant. Il est en effet notoire que le chômage prédispose à des comportements déviants et partant à la marginalité en milieu urbain. Les pays en voie de développement manquent généralement de structures d'accueil ou de "récupération" des sans diplômes qui sont ainsi réduits à la mendicité la plupart du temps.

Indéniablement, le mendiant infirme ou non, comme le majeur ou le mineur sans toit (communément qualifiés de vagabond) ne connaît pas de frontière dans son évolution en milieu urbain. Tous les cadres et tous les moyens sont donc bons pour lui afin de pouvoir survivre. C'est, nous semble-t-il, aux pouvoirs publics qu'il appartenait d'aménager un certain nombre de garde-fous pour apporter quelque solution à la situation de cette catégorie sociale. Mais, pour ce qui concerne le mendiant en particulier, un autre problème demeure : celui de savoir comment concilier la stratégie à adopter avec les considérations d'ordre religieux (notamment dans la croyance islamique) qui commandent la tolérance de la mendicité. Il va donc falloir redéfinir les modes d'observation de la charité du point de vue religieux.

Ces développements, loin d'être exhaustifs, sont essentiellement le fruit des observations que nous avons pu faire sur le terrain pendant que nous étions à Cotonou (Bénin). L'approche que nous avons adoptée pour cette étude n'est certes pas la meilleure. Elle permet néanmoins de mettre en relief quelques éléments qui expliquent dans une certaine mesure le phénomène de criminalisation de conduites sociales tel qu'il se présente en A.O.F. en général et particulièrement en R.P. Bénin.

NOTES

(1) Cf. dans ce sens B. GRANOTIER in "Urbanisme et Aménagement du territoire", Dossier in Le courrier ACP CEE n° 81, septembre-octobre 1983, p. 69 et s. ; également J.F. TRIBILLON : "Genèse et développement du droit de l'urbanisme" in Encyclopédie juridique de l'Afrique, tome V, ch. XVII, p. 498 et s.

(2) D. POITOU, "Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria", Cahiers d'études africaines, 1981-1983, XXI, 1-3, p. 115.

(3) Cette ville regroupait en 1979 plus de 350 000 habitants, ce qui représente une densité démographique de 70,3 habitants au kilomètre carré. Cf. à ce propos S. CREPIN, "Le développement urbain béninois", communication au séminaire sur la Politique Nationale de l'habitat et du logement en R.P. Bénin, Cotonou, décembre 1982, p. 2 à 5 ; également Rapport de la commission n° 5 au séminaire, op. cit. p. 6 et s., Urbanisation, Urbanisme et criminalité, thèse, sciences criminelles, Paris X, 1981, p. 37 et ss.

ESSAIS DE SYNTHÈSE

LE PENAL COMME INSTRUMENT DANS LA COMPETITION SOCIALE

**J. L.
PIERMAY**

Le domaine pénal est une construction sociale. La définition de la délinquance varie en fonction des lieux et des moments, et les campagnes tendent à focaliser la répression sur un aspect précis pendant un temps limité. Bien sûr, ces remarques ne concernent pas la seule Afrique Noire, mais là, l'inadaptation des règles à une société en pleine transformation. La faible efficacité et l'indépendance limitée du pouvoir judiciaire, de même que le poids prépondérant du système répressif et le jeu du pouvoir plus apparent que dans les démocraties occidentales, rendent plus évidentes les manipulations. Ne pouvant réprimer tout ce qui est considéré comme délinquance, l'Etat africain est conduit à faire des choix, très révélateurs des buts réels de celui-ci. Ce sont les raisons de ces choix qu'il convient d'étudier dans un premier temps, avant d'examiner les méthodes utilisées et les conséquences de cette action.

Un premier critère de choix est la facilité : il est plus aisé et plus efficace de réprimer la déviance statutaire (par exemple, vente sans patente, défaut de papier ou de ticket d'impôt...) que la délinquance active (vols, assassinats). Mais la définition de la déviance statutaire est fort élastique, et malgré la faiblesse des moyens d'intervention de l'Etat, la répression est souvent polarisée sur des attitudes qu'il est très difficile de qualifier de délinquantes : l'article de R.

COLLIGNON le montre bien dans le cas des "encombres humains" de Dakar. D'après les déclarations officielles, l'enjeu est le développement d'une activité touristique, ce qui ne fait que camoufler l'aspiration au confort, donc à la ségrégation sociale, de la bourgeoisie dominante. Un exemple semblable, mais dans un domaine différent, peut être donné pour Bangui : vers 1975, le Président de la République ordonna aux enfants de mettre le feu aux toits d'herbe séchée qui subsistaient le long des axes principaux, ceci dans le but de favoriser la couverture des maisons en tôles ondulées. Il y a là criminalisation d'un comportement que les méthodes classiques - promulgation d'un décret d'urbanisme - n'auraient aucune chance de faire évoluer. La définition de normes de délinquance, et le lancement de campagnes de répression seraient une réaction normale de la part d'un pouvoir faible, ou du moins désarmé face à l'ampleur d'un problème considéré comme crucial.

Ainsi, les mêmes comportements répressifs sont-ils appliqués à des faits qui ne relèvent aucunement de la délinquance, ni même de la déviance statutaire. En 1977, lors de la guerre du Shaban le régime zaïrois procéda à la "mobilisation" des jeunes, à Kisangani comme ailleurs dans le pays : bouclage de quartier au petit matin par l'armée, rafle des jeunes, entassement de ceux-ci au camp militaire. La journée fut consacrée à la récupération des infortunés "mobilisés", par leurs familles ou par leurs établissements scolaires. Celle-ci fut obtenue, selon les cas, soit par le versement d'une contre-partie monétaire, soit par trafic d'influence. Seuls restèrent au camp les jeunes qui n'avaient pas été réclamés. D'eux, on se soucia fort peu. Les avions, réquisitionnés pour relier Kinshasa aux terrains d'opération, ne purent les convoyer aux camps d'entraînement qu'une fois la guerre terminée. Radio-Trottoir annonça plus tard que le ravitaillement de la base n'avait pas été prévu en conséquence, et que plusieurs jeunes étaient morts de faim. Au delà de la prévention de la délinquance, et même de la prophylaxie sociale, il faut envisager que le pénal est un moyen de domination sociale. Il est à remarquer, dans l'exemple ci-dessus, que les jeunes furent traités en fonction de leur statut social : le quartier encerclé était un quartier populaire ; les jeunes scolarisés, surtout dans l'enseignement supérieur, furent libérés collectivement et sans contre-partie monétaire, car les directeurs d'établissements surent, aux yeux des responsables du camp, faire jouer leur propre statut, et sans doute faire miroiter de futurs échanges de services. En revanche, les "sans-statuts" (sans famille, ou en rupture de famille) subirent le sort le plus dur.

La règle n'est pas la même pour tous, mais varie de manière subtile selon le statut de l'individu et celui de son groupe familial.

L'enjeu n'est pas toujours de conforter l'équilibre social existant. Il peut être aussi de le renverser, ou du moins d'affaiblir des contre-pouvoirs menaçants. Un bon exemple est fourni par l'article de Jean-Jacques MANDEL, "Série B sur le Wouri" (Autrement, hors-série n° 9, octobre 1984, "Capitales de la Couleur ") : le banditisme se perfectionne à Douala, se structure et s'enhardit. Son plus illustre représentant fut Essono, qui, le premier, osa s'attaquer aux Blancs. Mais l'essentiel de cette analyse n'est pas le phénomène de la délinquance lui-même, mais l'utilisation qui en est faite. Cette affaire coïncida avec la période d'incertitude politique qui marqua le début du conflit Biya-Ahidjo. Si la police combattit Essono - qui fut tué, semble-t-il, en septembre 1983 - , on n'en laissa pas moins se propager ensuite le mythe du déros populaire et invincible, qui ose transgresser les tabous, et victorieux même contre les étrangers. Pendant plusieurs mois, enhardi par le mythe Essono, un mouvement anti-Blancs se continua et s'amplifia, la peur s'installa chez ces étrangers, et nombreux sont ceux qui partirent définitivement. La vérité sur Essono ne fut révélée, et des mesures adéquates ne furent prises qu'après la ré-élection du président Biya. Enjeu politique, donc, avec utilisation de la fibre nationaliste, et du sentiment d'opposition à un pouvoir dominant. Les enjeux dépassent les délinquants eux-mêmes, et peuvent être selon les cas, sociaux, urbanistiques, nationalistes, voire économiques, ethniques, en un mot politiques.

Les méthodes pratiquées sont ainsi celles du jeu politique. Les règles n'ont que peu d'importance : édictées, elles peuvent facilement être inusitées, l'Etat n'ayant pas vraiment les moyens de les faire appliquer ; certaines doivent être périodiquement ré-activées (comme l'interdiction faite aux fonctionnaires d'occuper des logements de l'Etat), ce qui montre bien leur efficacité limitée. D'autres, en revanche, sont créées dès que souhaitées et entrent immédiatement et pleinement en fonction. Ce système, satisfaisant pour qui concentre entre ses mains les pouvoirs législatif et exécutif, renforce en revanche le sentiment d'incertitude et d'insécurité de la masse de la population. Les références sont-elles toutefois entièrement absentes ?

Ce ne sont pas d'abord des règles, mais des statuts, qui organisent les rapports entre individus : statut dans la société urbaine moderne, statut dans la société clanique traditionnelle ; statuts mouvants et non fixes, du fait de la transformation rapide des aspirations , des modes de vie et de pensée des citoyens africains d'aujourd'hui.

Dans ce jeu, le rôle du pouvoir dominant est évidemment le plus aisé : c'est lui qui fixe les règles du moment, et qui met en oeuvre les moyens pour les faire respecter. Mais, derrière les illusions du pouvoir absolu de l'Etat, se cachent des forces avec lesquelles il faut composer. Dans l'exemple des "engorgements humains" de Dakar, le gouvernement sénégalais mobilise la presse, qui lui est largement dévouée, et dont le rôle est de créer dans l'opinion publique, un sentiment favorable pour la campagne menée. L'affaire Essono est plus complexe : il semble que le pouvoir camerounais, officiellement ennemi de la vague de criminalité, laisse pourrir la situation de telle sorte que l'opinion publique, inquiète de la remise en question des équilibres économiques et politiques, détourne son agressivité contre un autre pouvoir, potentiellement concurrent de celui de l'Etat. L'opinion publique est ici alliée objective de l'Etat, et la rumeur ("Radio-Trottoir") joue un rôle plus évident que les médias organisés. Le pouvoir d'Etat, mal assuré, soit structurellement soit du fait de la crise, peut d'autant moins agir isolé qu'il n'est pas lui-même monolithique. Il entre donc dans un jeu complexe, fait d'alliances tactiques, et qui, de désarmé, le rend efficace, pour un temps limité.

Une telle stratégie laisse, par suite de difficulté de contrôle ou par choix délibéré, une certaine liberté d'action à d'autres pouvoirs : grandes administrations, sociétés, police, justice notamment. Ceux-ci peuvent élaborer à leur tour des alliances tactiques, et interpréter les ordres et les règles en fonction d'objectifs propres : perception d'"amendes transactionnelles", confiscation de biens, renforcement de pouvoirs. Un système plus élaboré : A Mbuji - Mayi (Zaïre), la société minière exploitant le diamant industriel (MIBA, Minière de Bakwanga) ne fut pas toujours soutenue par le pouvoir d'Etat contre les exploitants clandestins. Toutefois, de 1966 à 1982, date de la légalisation de cette activité, la société bénéficia des méthodes expéditives de la police. Pour ceux chez qui on avait trouvé les précieuses pierres, et qui ne pouvaient justifier d'une autre source de revenus, la peine prononcée était une lourde peine d'emprisonnement et la confiscation des biens. Le système policier et pénal de la ville devait être largement orienté vers ce type de répression, exigeante

en moyens et profitable à tous les pouvoirs locaux. Mais même après la libéralisation, les militaires, de leur propre initiative, continuaient de prélever tribut auprès des "creuseurs", qui n'étaient pourtant plus clandestins.

Cette polarisation du système répressif, combinée à la promptitude de la procédure, favorisa le jeu des "débrouillards". Comme les enquêtes de police fonctionnaient surtout sur délation, il n'était pas difficile de se débarrasser d'un individu jaloué, à condition de prendre soin d'enterrer quelques diamants sur sa parcelle. PIUS NGANDU NKASHAMA (La Malédiction, Agence de Coopération Culturelle et Technique, Editions SILEX, 1983) raconte l'histoire d'un de ces citadins, engagé sur une mine clandestine par le patron de celle-ci ; brusquement, la police intervient, tire ; les "creuseurs" fuient, certains sont arrêtés, quelques uns en réchappent ; ainsi, le héros. Celui-ci se renseigne après coup :

" Le "patron" s'est partagé le butin avec les soldats. Il leur donne la moitié du sable exploité, des prisonniers, des fermes et du "lutuku" (1). En retour, ils lui laissent ses femmes et sa mine. Il procédera à des nouveaux engagements pour la nuit prochaine et le drame se répétera. Comme il ne promet de payer que le lendemain matin, sa supercherie lui rapportera beaucoup de diamant pour rien. Et comme il travaille de mèche avec les autorités de la place, et surtout avec le commandant du camp militaire, il n'a rien à craindre ; et tout le monde est content." (pp 93-94) .

Exemple extrême dans un milieu exceptionnel, peut-être. Mais il illustre à la fois la complicité de pouvoirs variés, rendue possible par la nécessaire entente de pouvoirs au sommet (l'Etat, la société minière), la divergence des stratégies aux différents échelons hiérarchiques, et la perpétuation de la domination sociale existante au profit de ceux qui maîtrisent l'information, les relations, et la définition des règles du jeu. A tous les niveaux, le jeu est politique.

Les cadets sociaux, qui constituent la population cible privilégiée de la criminalisation, ne manquent toutefois pas de possibilités de réponse. Il leur est possible, notamment, de s'insérer dans des stratégies qui les dépassent, mais dont ils peuvent perturber le déroulement.

La réponse la plus rudimentaire est la réinterprétation de l'événement. Essono, le bandit-héros de Douala, doit son succès, explique-t-on, aux "talismans venus de l'Inde", et aux gadgets des Etats-Unis : curieux télescopage entre la protection accordée par les esprits (étrangers, cela fait encore plus sérieux), et l'image de justicier invincible des films policiers, entre les croyances ancestrales et le merveilleux moderne. De manière très significative, PIUS NGANDU NKASHAMA intitule son livre "La Malédiction" ; comment ; en effet, peut-on comprendre que, sur sa propre terre, en exploitant la richesse qu'il estime être sienne, le "creuseur" muluba puisse être traqué, à travers tous les régimes, par tous les pouvoirs en place ? La réinterprétation ne permet pas un infléchissement des stratégies externes ; tout juste permet-elle d'apporter une explication logique à un phénomène subi.

La répression est créatrice de solidarités, ainsi que le montre R. COLLIGNON dans le cas des marchands ambulants poursuivis par la police, mais bénéficiant de la complicité de la population de Dakar. Mais il s'agit essentiellement d'une protection passive. A l'inverse, la véritable révolte de la société civile est rare : mais il y eut la révolte des élèves des Bangui (quand l'empereur BOKASSA leur imposa l'achat d'uniformes fabriqués dans une de ses usines personnelles, et que l'on accusa ceux qui ne les portaient pas d'être des "voyous") ou les émeutes du Nigéria du Nord. La révolte suppose de larges solidarités, et une organisation que peuvent apporter, par exemple, les confréries islamiques ; mais de telles structures sont rares aujourd'hui, en Afrique. Plus fréquente est l'émotion collective, issue de rumeurs ou de faits réels. Le mécanisme de la formation est complexe : l'affaire Essono mélange la rumeur, le fait réel et la réinterprétation. L'injonction faite aux enfants de brûler les toits d'herbe séchée de Bangui provoqua une telle agitation dans les quartiers populaires que le Président de la République dut revenir sur ses déclarations, et choisir un bouc émissaire, en l'occurrence le maire de la ville, qui fut destitué. Toujours à Bangui, des mesures furent prises contre les commerçants "Haoussa" à la suite d'une rumeur qui les accusait de sorcellerie. Par peur, par démagogie ou par calcul, le pouvoir d'Etat tient compte des "sans importance", seulement puissants par leur nombre.

Enfin, la réaction sans doute la plus fréquente de la société civile est d'adaptation aux nouvelles conditions. Les marchands du secteur intermédiaire peuvent développer des relations plus complexes avec un protecteur ou avec la police, à l'image de certains

transporteurs routiers de Mbuji-Mayi, qui souscrivent une sorte d'"abonnement" pour éviter les contrôles trop fréquents. Les structures économiques ou sociales peuvent évoluer sous cette pression : création d'écoles coraniques dont le maître est rétribué, supprimant pour les talib2 la nécessité de mendier (Dakar, R. COLLOGNON) ; accentuation du caractère clandestin de l'activité, comme pour les vendeurs d'alcool autochtone. "La réglementation de ces activités de survie, par la complexification procédurière qu'elle impose pour légitimer leur exercice, aboutit par un effet pervers à renforcer les caractéristiques d'adaptabilité de ce secteur en rejetant dans une marginalisation encore accrue une frange importante de la population urbaine" (R. COLLIGNON, p. 581) (2). Mais le pouvoir répressif lui-même peut aussi s'adapter, et s'imposer des règles permettant d'éviter des oppositions insurmontables : tolérance pour la mendicité dans les conditions fixées par les traditions religieuses (R. COLLIGNON), quasi impunité assurée aux fonctionnaires lors des déguerpissements à Mbuji - Mayi pour éviter les conflits entre services.

Ces réactions des cadets sociaux, quand elles sont assez puissantes, détournent de leur signification les mesures, les campagnes entreprises par les autorités. Ne sont-elles pas, quand elles se manifestent, le signe de l'échec du pouvoir ? Sans doute celui-ci s'est basé sur une mauvaise définition de la délinquance non acceptée par la société civile ; mais n'est-ce pas aussi, de sa part, une mauvaise analyse politique, concernant les rapports de forces en présence ? A moins que cela ne relève d'une véritable stratégie, tendant à rendre la population active plus malléable et plus disponible aux sollicitations des entreprises nationales et transnationales installées dans le pays (Y. CABANNES et A. MORICE, cités par R. COLLIGNON).

NOTES

(1) lutuku : alcool de manioc.

(2) On pourrait objecter que toutes ces activités ne sont pas de survie, et que l'existence des premières constitue un paravent bien utile aux secondes !

LES ENFANTS DE LA RUE : UNE ASSIMILATION TROP RAPIDE A LA JEUNESSE DELINQUANTE

Danièle POITOU

Lié au développement spectaculaire des villes du Tiers-Monde depuis une vingtaine d'années, un phénomène se manifeste aujourd'hui avec une ampleur telle qu'il n'est plus possible de le laisser dans l'ombre, celui de la jeunesse urbaine vivant dans les rues de ces villes et souvent perçue comme marginale et délinquante.

En réalité, ce phénomène n'est pas vraiment nouveau, car toutes les villes du monde, à toutes les époques, ont connu des "gavroches" ou des Oliver Twist ! Mais ce qui caractérise la situation contemporaine, c'est la dimension préoccupante prise par le nombre de ces enfants et de ces jeunes engagés dans les activités informelles, plus ou moins légales et plus ou moins lucratives, grâce auxquelles ils assurent tant bien que mal leur subsistance.

En Amérique latine, où le problème se pose d'une manière particulièrement aigüe, le nombre de ces jeunes se chiffre par millions. En Afrique, bien qu'il n'atteigne pas les mêmes proportions, le problème commence à être reconnu au niveau officiel par les gouvernements jusque là enclins à l'occulter. Ainsi en témoignent les déclarations ministérielles prononcées en mars 1985, à l'occasion du Forum d'Abidjan consacré aux "Enfants et jeunes de la rue" dans le cadre d'un programme Inter-ONG élaboré sur ce thème à l'échelle mondiale.(1)

A l'analyse, on constate le caractère non pertinent et inopérant d'une vision trop réductrice de cette fraction de la jeunesse et de sa perception schématique en terme de délinquance et de marginalité économique ou sociale.

Les recherches récentes et les observations présentées à Abidjan montrent en effet qu'il convient de discerner dans cet ensemble plusieurs catégories :

1°/ Les enfants **dans la rue** ; ils constituent en Amérique Latine, de loin, la catégorie la plus importante. Ils travaillent dans la rue et entretiennent des relations plus ou moins régulières avec leur famille. Nombreux sont ceux qui vont à l'école et la plupart rentrent dormir chez eux. Beaucoup participent pécuniairement à l'entretien de la famille.

2°/ La seconde catégorie, moins nombreuse mais plus complexe, se compose des enfants de la rue proprement dits, dont les rapports avec la famille sont beaucoup plus lointains, et qui trouvent dans la rue abri et nourriture.

3°/ Une troisième catégorie regroupe les enfants **abandonnés** , pour qui la rue représente la dernière chance de survie matérielle et psychologique, et dont tous les liens avec la famille biologique sont rompus.

Ces catégories se retrouvent dans les villes africaines ; elles recourent d'autres classifications qui différencient, par exemple, les migrants d'origine rurale et les "vagabonds" d'origine citadine composés de jeunes déscolarisés.

En définitive, il n'est plus exact, numériquement ni qualitativement, de considérer cette partie de la population des rues comme marginale, puisqu'elle constitue aujourd'hui une proportion sans cesse croissante des citadins, et qu'elle représente, de fait, une nouvelle composante économique des sociétés urbaines. L'hétérogénéité des catégories observées oblige à reconsidérer les politiques menées à leur égard pour trouver des réponses appropriées et différenciées, à caractère moins répressif. Elle incite à repenser la théorie classique de la marginalité urbaine, et à proposer une problématique nouvelle débouchant sur la remise en cause du modèle de développement "à l'occidentale" imposé à ces sociétés.

Car c'est en référence à une situation globale de récession économique mondiale qu'il faut interpréter ce phénomène contemporain d'enfants et de jeunes de la rue, trop vite assimilés par l'observateur extérieur à la jeunesse délinquante.

NOTE

(1) Pour des développements plus complets, cf. Danièle POITOU, "La rue squattée en Afrique" in Les Annales de la Recherche Urbaine, n° 27, juillet 1985.

DELINQUANCES EN PERSPECTIVES

A. BATTEGAY

Les remarques qui suivent ont été rassemblées en écho à ce séminaire, tiennent compte des contacts et des échanges qui ont eu lieu au Forum d'Abidjan sur les jeunes et les enfants de la rue (1), et s'inspirent de travaux de recherche entrepris sur la situation des jeunes issus de l'immigration maghrébine, en France, dans les années 1980.

Dans de tels travaux de recherche, le thème de la délinquance était, au début des années 1980, bon gré, mal gré, incontournable. La rubrique "fait-divers" des journaux locaux se nourrissait d'actes de violence et de délinquance commis par "des individus de type maghrébin" et le stéréotype : "jeune maghrébin = délinquant" était prégnant, qui parcourait récits de presse, discours politiques et conversations quotidiennes, et qui alimentait toute une rhétorique sur l'insécurité dans les villes.

Des voitures brûlées lors de "rodéos" dans la banlieue lyonnaise avaient reçu de larges échos dans la presse, à la radio et à la télévision, et dressé ainsi une sorte de toile de fond d'actualité faite de violences spectaculaires. L'opinion publique et les pouvoirs politiques s'en étaient émus, ce qui avait suscité des demandes pressantes d'intervention, d'études, de recherches concernant la délinquance des "jeunes immigrés", les moyens de la réduire ou de la gérer socialement, les conditions possibles d'une insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

La délinquance des jeunes immigrés était donc à l'ordre du jour et s'inscrivait de diverses manières dans le paysage des recherches, études, enquêtes, prenant comme domaine d'investigation la situation des jeunes immigrés ou des banlieues, et impliquant chercheurs de

diverses disciplines et journalistes. Chacun a dû alors se situer dans ce contexte , les uns prenant pour objet le phénomène de délinquance des jeunes immigrés , d'autres abordant le phénomène par des voies détournées ou incidentes, d'autres enfin préférant esquisser la question en ayant l'air de la considérer comme périphérique à leur démarche.

Ces manières diverses de se situer renvoient à des différences de projets, de compréhension. Les analyses prenant pour objet les faits et les comportements de délinquance eux-mêmes ont souvent été conduites dans un sentiment d'urgence et orientées par des soucis d'amélioration ou d'adaptation des politiques existantes : il s'agissait de comprendre le phénomène pour mieux le gérer socialement et tenter d'en réduire l'ampleur. Des études en termes d'étiologie de la "déviance réelle", de repérage des situations de délinquance, de traitement policier et judiciaire ont été menées, qui ont conduit à des interprétations de l'importance de la délinquance des jeunes immigrés, à la fois :

1. comme une conséquence de conditions sociales favorables à la production d'un nombre élevé de délinquants : pauvreté économique des familles, difficultés d'insertion scolaire et professionnelle, ségrégation sociale et spatiale, xénophobie et racisme ;

2. comme une conséquence de perturbations du processus de socialisation des jeunes immigrés, par un certain nombre de problèmes et de difficultés qui leur sont spécifiques (conflit culturel qui aggrave la crise d'adolescence, crise d'identité due à des statuts et des identifications incohérents et dévalorisés) ;

3. comme un effet de signalements et d'attitudes institutionnelles qui adoptent des critères de repérabilité de la déviance et de traitement différent selon l'appartenance sociale et ethnique du sujet.

Ces interprétations et les données produites s'inscrivent dans les habitudes d'analyse inspirées des théories criminologiques (criminologie du passage à l'acte ou de la réaction sociale) et satisfont partiellement des demandes de connaissance -sans épuiser pour autant des demandes de compréhension qui s'inquiétaient des phénomènes de délinquance des jeunes immigrés tout en interrogeant des dynamiques sociales d'ensemble.

La prise en considération de telles demandes de compréhension, leur traduction ou leur inclusion dans des démarches scientifiques, a conduit à déplacer et à dédramatiser l'approche de ces phénomènes de délinquance, pour aigus qu'ils soient. Cette dédramatisation, loin d'être un aveuglement ou une indifférence à l'actualité, était le fruit d'une attention décalée à ces phénomènes de délinquance, qui les resituait dans les perspectives d'une histoire sociale et urbaine, qui soulignait leurs régularités sociologiques dans l'expérience et l'histoire des migrations, ou qui décryptait la banalité de l'expérience sociale de l'insécurité telle qu'elle peut être saisie par une anthropologie du citadin. Bref ces approches, à titres divers, prenaient le parti de naturaliser les phénomènes de délinquance en essayant de mettre à jour ce qui, en eux, était de l'ordre des processus sociaux. Les remarques qui suivent s'inscrivent dans de tels efforts de compréhension.

I - Une première piste de recherches part du constat que cette demande sociale de connaissance concernant la délinquance des jeunes immigrés se formule dans un contexte d'inquiétude et de peur, et fait l'hypothèse qu'à plusieurs titres, sociologie de la jeunesse délinquante et anthropologie des peurs citadines ont partie liée. Cela conduit alors, entre autres, à entendre comme des catégories de perception de la jeunesse les qualifications qui prétendent la décrire, et à interroger cette figure de discours qu'est la criminalisation, la pathologisation ou la marginalisation de la jeunesse, comme une transcription des rapports d'une société à la jeunesse ou à des fractions de la jeunesse. Cela ne veut pas dire pour autant que tout est dans le regard qu'une société porte sur sa jeunesse et que les phénomènes de marginalité et de délinquance ne seraient qu'image construite ou projetée : seulement que ces phénomènes cristallisent des hantises et des peurs et que les mises en scène sociales dont ils sont l'objet et qui les alimentent en exerçant des effets structurants, donnent à lire l'histoire de ces sociétés.

Les exemples français de Gavroche, de l'enfant vagabond et des Apaches du début du XXe siècle, des blousons noirs et des loubards des années 60 deviennent dans cette perspective des personnages significatifs, qui disent une part de leur époque et dessinent une sorte de paradigme dans lequel viendrait prendre place le délinquant maghrébin des années 80. La

référence aux analyses de Michèle PERROT (2) sur les Apaches Parisiens au début du XXème siècle est ici éclairante. Le terme Apaches désigne d'abord une bande de jeunes, dont les méfaits font trembler Belleville, puis, par extension, les jeunes voyous urbains. Ces Apaches cristallisent une peur latente devant ces rebelles à la discipline industrielle : celle d'une France vieillissante et pourtant en pleine mutation, qui traverse une crise générale des disciplines traditionnelles. Cette jeunesse née dans les banlieues et la première à se sentir à ce point parisienne, prend bruyamment possession du coeur de la ville d'où leurs pères ont été chassés, et, ne se contente plus des barrières sociales et urbaines qui traçaient les limites d'usage de la ville. La ville est leur domaine, ils excellent à en utiliser les virtualités, à utiliser les ressources d'une foule et d'un espace dont ils connaissent tous les parcours et les recoins. La "zone" est leur frontière et ils sont les acteurs d'un western urbain qui dessine un espace-Apache articulé dans Paris.

Délinquants, ils le sont et de manière d'autant plus inquiétante qu'ils le revendiquent et qu'ils suscitent l'admiration d'une fraction de la jeunesse des classes populaires. Ils s'affichent de manière provocante, habillés avec une élégance désinvolte, sautant dans les automobiles et recherchant la une des journaux. Ils constituent une sorte de micro-société avec ses hiérarchies, ses rites, ses valeurs, qui affirme une volonté d'échapper au destin gris d'ouvrier et qui proclame son refus ou son mépris du travail.

Ils provoquent une inquiétude disproportionnée, mêlée à la fascination devant ces usages de la ville et de ses ressources, devant ce mode de vie "délinquant" qui est perçu comme un défi et comme le signe ou la conséquence du dérèglement des modes de socialisation traditionnelles. N'y-a-t-il pas là la manifestation d'une urbanité de banlieue, insolente et sauvage, "apache", héritière de toute une tradition qui se prolongera et se revouvellera ? Cette tradition est bien sûr celle de Paris et plus généralement des villes françaises et la remarque n'est transposable dans d'autres villes qu'à condition d'en faire apparaître les traditions propres. Retenons ici seulement que si cette manière de vivre les villes, si cette urbanité inquiète tant c'est qu'elle est perçue comme une urbanité de la revanche et du défi, et si elle fascine autant, c'est qu'elle semble avoir partie liée à la modernité, qu'elle en territorialise de manière illégitime les signes et les objets.

II - D'autres pistes de recherches proviennent, non de l'histoire urbaine des villes européennes, mais d'études sur l'expérience ethnique dans les grandes villes américaines et du constat de la régularité et de l'importance de la présence, dans le secteur des activités criminelles des immigrants récents, comme si un processus de succession de populations s'opérait dans ce secteur économique, analogue au processus de succession de populations observé sur le plan résidentiel. Le passage par le secteur des activités criminelles constituerait ainsi une marche d'une "étrange échelle de mobilité sociale", qu'auraient parcourue les immigrants (les irlandais, puis les juifs, puis les italiens...) en terre américaine. Dans une perspective socio-historique, cette forme de délinquance apparaît ainsi comme autre chose qu'un signe de désorganisation sociale de communautés transplantées : comme une forme adaptée d'accès à des ressources pour des populations en situation minoritaire, ayant à faire face à un environnement hostile sans disposer de ressources financières ou économiques importantes, ni d'appuis relationnels ou institutionnels dans la société d'accueil suffisamment solides pour leur ouvrir les voies de la réussite. L'idée qu'il s'agit là d'un processus permettant à ces communautés d'immigrants de réaliser une sorte d'accumulation primitive accélérée a même été avancée.

De nombreuses indications, plus précises, peuvent être tirées de l'exemple italo-américain, qui a donné lieu à des études dont certaines sont devenues classiques, et qui concernent l'histoire de la mafia aux Etats Unis , le fonctionnement des affaires de famille à New York, la vie des quartiers italo-américain, dans de grandes villes. Les processus que ces études mettent en lumière peuvent être lus en ayant en mémoire les phénomènes de délinquance des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France. A travers ces lunettes américaines, des correspondances s'esquissent, qui mériteraient d'être travaillées dans le cadre d'études comparatives. Une ligne force de ces correspondances concerne l'importance, dans l'évolution et l'apparition de diverses formes de délinquance dans la communauté italo-américaine, des phénomènes de génération. C'est dans la génération issue des immigrants eux-mêmes, celle qu'on appelle la deuxième génération et qui est la première à être née en terre américaine et à avoir des contacts aussi directs avec la société américaine que se forment les premières bandes de jeunes des quartiers italo-américains, qui représentent à la fois une forme adaptée de socialisation de la jeunesse en milieu urbain (groupe de pairs) qui n'est pas forcément criminogène , et un élément important dans le développement des syndicats criminels américains. Le style de délinquance de cette génération, indisciplinée et souvent violent se

modifiera par la suite quand arriveront dans le secteur des activités illégales les générations suivantes, plus scolarisées et disposant d'avantage d'expérience et de ressources financières, et qui se comporteront en "business man" gérant la compétition entre bandes et familles rivales et réduisant les violences. Par la suite les "affaires de famille" se diversifieront, des activités licites venant s'ajouter et côtoyer les activités illégales dans des rapports complexes. Bref l'ère du crime italo-américain suit l'évolution de la communauté italienne et cette évolution est celle de générations successives qui s'adaptent différemment à la société américaine.

Un autre aspect pertinent, pour notre propos, provient du constat que certaines activités définies comme illégales par la loi américaine sont considérées comme tout à fait respectables par la communauté italo-américaine. Ainsi en est-il de la consommation de l'alcool (à l'époque de la prohibition) ou de la pratique des jeux d'argent, considérés comme immoraux en pays protestant, alors que, dans les pays catholiques le jeu d'argent est considéré comme une activité normale, qui ne devient immorale qu'à certaines conditions (lorsqu'un joueur utilise de l'argent qui ne lui appartient pas, par exemple). Cette divergence entre les normes de la société environnante et celles de la communauté italo-américaine, fait sans doute de cette communauté, pour ceux qui organisent et vivent de ces activités illégales à la fois un champ de ressources et un marché. Mais surtout cette discordance renforce la frontière qui distingue la communauté italo-américaine dans la société américaine. Des définitions divergentes de situations, des conceptions parfois contradictoires de différents éléments de la vie sociale, des évaluations parfois opposées de comportements se distribuent de part et d'autre de cette ligne de partage entre intérieur et extérieur de la communauté. Cette frontière, même si elle est perméable sous certains aspects, vaut comme limite d'univers disjoints de communication et a des dimensions sociales, morales, urbaines. De l'extérieur les quartiers italo-américains sont perçus, comme le montre William. F. WHYTE (3) pour les années 1930 - 1940, comme des repaires de politiciens corrompus et de délinquants, de pauvreté et de crime, comme des quartiers où règne une grande confusion morale et sociale, alors même que leurs habitants les vivent comme des systèmes sociaux hautement organisés et intégrés. L'exemple développé par WHYTE des différences de conceptions concernant le rôle de la police illustre sur un point précis cette discordance, et éclaire les formes de gestion de la délinquance qui en dérivent. La conception "extérieure" au quartier énonce que les policiers doivent faire respecter la loi sans faveur ni privilège ; l'autre conception, partagée par les habitants et certains policiers privilégie

des fonctions de régulation et de réduction de la violence, ce qui suppose que les policiers s'ajustent à la situation locale, créent des relations de confiance avec les habitants de leurs secteurs pour pouvoir régler à l'amiable beaucoup de difficultés sans procéder à des arrestations. Une telle conception du rôle de la police fait des positions et des relations personnelles, la base de l'activité policière et conduit à une certaine coopération entre policiers et rackets organisés, ce qui est interprété en termes de corruption par l'opinion publique extérieure au quartier.

Ces deux conceptions contradictoires co-existent et définissent d'une double manière le rôle du policier : en période calme, c'est la conception locale qui domine ; en période de crise ou de renforcement de la loi, des arrestations deviennent nécessaires pour satisfaire l'opinion extérieure et sont opérées souvent en coopération avec les rackets organisés. Ainsi se gère une "délinquance" dont les définitions communautaires et locales ne coïncident pas avec les définitions externes.

Au delà de ces indications concernant la dimension "délinquante" d'une communauté particulière d'immigrants, c'est peut-être à une réflexion sur l'expérience ethnique des villes américaines que nous invitent de telles approches. Elles imaginent en effet ces dicordances comme un phénomène ordinaire de la vie des grandes villes, conçues comme une mosaïque de mondes clos et juxtaposés aux normes sociales distinctes, et elle insistent sur la banalité de cette expérience des citoyens qui consiste à passer d'un monde à l'autre en gérant des identités situationnelles différentes, et en faisant de la ségrégation des situations et des rôles en principe d'organisation des modes de urbain, de l'urbanité comme mode de vie. Quelqu'en soient les limites, ces approches ont au moins le mérite, dans notre perspective de réinscrire la lecture de phénomènes de déviance, marginalité, délinquance dans l'étude des régimes ordinaires de la vie urbaine, et de les traiter comme des ingrédients réguliers de toute vie urbaine. Quelle ville en effet n'a pas, sous des formes diverses, ses micro-milieus "déviants", ses quartiers louches et ses zones d'ombre, ses territoires moraux divergents qui font de leur excentricité le principe de leur attractivité et de leurs qualifications.

Il s'agit là peut-être de ressources théoriques permettant d'enrichir les perspectives de nombreuses approches de la délinquance dans ses rapports avec la ville et l'urbanisation. Ainsi

les études portant sur le domaine africain insistent sur le rôle central du passage d'un genre de vie traditionnel au mode de vie urbain dans la genèse de la délinquance, et notamment de la délinquance juvénile. Cette étiologie sociologique de la délinquance met en avant le caractère ciminogène de la ville, rappelle l'importance des situations anomiques dans toute société en transition soumise à des processus de mutation rapides, souligne le rôle accélérateur des modes de vie urbain dans la dégradation des processus de socialisation. Procédant à l'aide de nombreuses enquêtes de terrain, cette étiologie sociologique des la délinquance semble pourtant avoir du mal à se défaire d'une sorte de nostalgie traditionnaliste et ruralisante et à accepter le fait urbain, non seulement comme un fait inéluctable mais comme un phénomène ouvrant de nouveaux espaces sociaux, économiques, culturels qui sont ceux des sociétés urbaines.

III - Avant d'achever ce parcours trop allusif et partiel, une anecdote. En 1981 dans une Maison de Jeunes de la banlieue Lyonnaise, un débat était organisé sur son histoire. Cette Maison de Jeunes avait vu le jour dans les années 70, à l'initiative de militants et de jeunes du quartier, et ses animateurs gardaient encore vivace le souvenir de cette époque pionnière. Pourtant, les choses avaient bien changé et la cohabitation était difficile et rugueuse avec les nouveaux jeunes du quartier, essentiellement maghrébins. L'organisation d'un débat devait permettre de mettre à plat cette situation avec les intéressés, plutôt rétifs à ce genre de palabres. C'était au "foyer" de cette Maison des Jeunes qu'avait été organisé ce débat, le "foyer" étant une sorte de grande pièce polyvalente fonctionnant comme espace d'accueil, sans activité organisée et disposant de tables de ping-pong et de baby-foot. Là se retrouvaient fréquemment ces jeunes "maghrébins", dont la présence était autant incontournable que problématique. Le débat, plutôt nostalgique, se termina de manière houleuse et donna lieu à des échanges de répliques significatifs.

- "On est ici chez nous" déclara un jeune en parlant du "foyer" et sentant que leur présence et leur mode de participation à la vie de la maison des jeunes avaient été mis en cause.

- "Non, dit l'animateur, et la preuve, c'est que vous n'avez pas les clefs et que vous êtes obligés de la demander au responsable"

- "Mais la clef, ce n'est pas un problème, on l'a quand on veut, "répondit un autre jeune." On est ici chez nous."

Au cours de cet échange, des différences de perspectives étaient énoncées, qui engageaient des notions divergentes de territoire et d'appropriation. D'un côté le territoire est considéré non seulement comme un espace physique mais comme espace institutionnel et il est demandé aux utilisateurs de ne pas se limiter au statut de consommateurs et de prendre des responsabilités dans la vie de l'équipement. De l'autre côté, c'est la situation créée par une présence quotidienne, insistante qui garantit l'accès au "foyer" et priorité est donnée aux procédés qui privilègient l'imposition "sauvage" d'une présence. D'un côté une conception responsabilisante de l'appropriation d'un lieu, de l'autre . Une pratique du squatt qui vient prolonger le territoire de la rue par l'"incrustation" dans des espaces dont on vient forcer la porte et dont on fait le siège. Entre les deux, la question de la légitimité d'un droit de cité qui ici s'acquiert par la participation à une responsabilité collective, et qui là, s'affirme par le fait, et par une présence inévitable. Inévitable, sauf à prendre la décision d'imiter ou d'interdire l'accès à "une catégorie de population", et à prendre le risque de représailles. En toile de fond, l'ombre plane de la délinquance ou du vandalisme, dont nombre de locaux ont subi et subissent l'épreuve presque de manière chronique, et qui apparaît comme une sorte de revanche de ceux qui se sont fait "jeter" de lieux qu'ils avaient investis et qu'ils s'étaient rendus de fait, accessibles. Et cet enchaînement possible, prévisible, crée une sorte de crainte, qui vaut comme un stéréotype (jeune immigré : voyou), et aussi comme une ressource captive dont usent ces jeunes pour imposer leur présence, - en faisant preuve de quelques compétences en matière de communication, notamment celles qui consistent à jouer de l'image de soi dans le regard et la peur de autres.

OUVRAGES CITES

(1) Danièle POITOU : "La rue squattée en Afrique", in les Annales de la Recherche urbaine n° 27, juillet 1985.

(2) Michèle PERROT "Dans la France de la Belle Epoque, les "Apaches" in les Marginaux et les exclus dans l'histoire , UGE 1979.

(3) William F. WHYTE Street corner society , social structure of an italian slum, CHICAGO, 1943.

EN FORME DE CONCLUSION...**(Extrait des débats du sous-groupe "Criminalité/Justice/Répression")**

Avec la trilogie criminalité/justice/répression, plus encore qu'avec le couple corruption/clientélisme, nous abordons un champ thématique peu familier à la plupart des anthropologues, sociologues et autres représentants des sciences humaines. Paradoxalement, la difficulté du débat était encore accrue par le fait qu'il existe pourtant, contrairement à ce que l'ignorance ambiante pourrait suggérer, une discipline consacrée à ce champ : la criminologie. Nous avons parmi nous un criminologue, Guy Houchon qui, par la maîtrise de son exposé très dense et par son exigence terminologique et conceptuelle, fit figure de professionnel face à un auditoire certes réceptif, mais parfois légèrement désorienté.

Le dialogue fut tout de même très nourri, d'abord en raison d'une commune référence africaniste, grâce ensuite à la médiation de quelques anthropologues travaillant au contact de la criminologie par le biais des problématiques sociales de la délinquance : René Collignon, Danielle Poitou, Alain Battégay, Odile Jourmet. Mais une curieuse impression s'infiltra peu à peu et s'amplifia : plus nous tentions de "construire l'objet", plus celui-ci semblait se diluer dans une sorte de sublimation. Le crime disparut. Il ne resta plus que des pratiques sociales et des représentations mentales. Et c'est le criminologue qui avait voulu cela ! Qu'en aurait-il été si nous avions pu - comme nous l'avons tenté en vain - attirer à nos travaux des praticiens de la répression policière ou du judiciaire ? Ces deux paliers se seraient-ils aussi dérobés ? On remarquera qu'en fait, magistrats ou pas, le palier judiciaire (au moins) sombra dans le dérisoire.

Par la suite et afin de mettre en forme nos réflexions, nous avons pratiqué une sorte de compromis. Nous sommes partis de la grille d'un non-spécialiste (celle que, lectures faites, j'avais proposée en introduction de notre séance de lundi) et nous l'avons soumise à la sagacité du Guy Houchon (et de nous tous) . Le questionnement s'enrichit.

Les concepts s'entrecroisèrent. Voici, simplifié, ce à quoi nous sommes arrivés en conservant les trois niveaux initialement proposés : en amont du pénal, autour du pénal, au-delà du pénal.

1 - Situations urbaines, criminalisation des comportements, repérage et constitution des populations cibles.

Concepts nouveaux de la criminologie

Rapport à la norme et aux situations sociales

Abandon de la criminogénèse ontologique

Déterminants sociaux, économiques, politiques de la délinquance et de la criminalité

Déterminants culturels : anomie

Historicité. Rappel des analyses concernant l'Europe post-révolutionnaire et industrielle, et de l'Amérique du Nord.

Conduites et activités comme facteurs potentiels de criminalisation

Spécialement : relation entre "survie" urbaine et criminalisation

Place de la délinquance statutaire

Activités informelles et économie souterraine

Porosité entre activités légales et activités illégales

Construction de l'objet

Représentations mentales, systèmes de référence

Sortie des situations problématiques du groupe primaire vers des formes institutionnalisées

Renvoi à l'Etat

Position de l'Etat

Discours. Codes. Groupes cibles. Appareils

La visibilité, facteur discriminant

Différenciation des actes déviants

Importance de la criminalité primaire. Vagabondage

Prédominance du délit de vol (cf. survie urbaine)

Les homicides : survivance des scénarios à justification tribale et formes nouvelles

Spécificité de la délinquance juvénile

Rôle de la scolarisation/déscolarisation

Incidence de la destructuration des liens familiaux, parentaux, tribaux

Evolution des pratiques criminelles

Apparition des bandes organisées

Amélioration des techniques. Les écoles du crime

D'une attitude occasionnelle au professionnalisme

Superposition de la délinquance juvénile et de la criminalité adulte

Liens structurels (récupération de l'une par l'autre)

Liens de succession : la délinquance juvénile fondatrice de la criminalité adulte ?

2 - Pratiques préventives et répressives, dispositifs d'intervention

Situations concrètes. Etudes de cas

Décalage entre les discours, les codes et les pratiques

Le fonctionnement des appareils

Ambiguïté des pratiques policières, faiblesse de l'énergie de poursuite
Inconsistance du chaînon judiciaire. Analyse des jugements. Hiérarchie des délits et des peines. Décryptage du système de valeurs sous-jacent.
Réinterprétation du Code pénal
Prédominance d'une "dynamique" pénitentière
Autres voies, non pénales, de la réaction sociale organisée (villages psychiatriques, retours à la terre...)

Sélectivité de la répression pénale

Les amendes transactionnelles
La corruption : une expectative quotidienne
L'intervention des "réseaux" sociaux. Faible rétention de l'appareil répressif (sauf luttes politiques)
L'"enfant pour l'Etat"

Régulation sociale et pression à la conformité

Attitudes éducatives
Socialisation de l'individu
Complémentarité entre famille, groupements d'originaires, confréries, associations, etc.

Croisement de la réaction sociale diffuse et de la réaction sociale organisée

Interraction, négociation, dialectique entre les systèmes de référence

Les différents registres de la politique criminelle

Education. Compensation. Conciliation. Traitement. Pénalité

Effets néfastes de la machine pénale

Quoique peu efficace, elle s'emballe rapidement
Dangerosité de sa charge symbolique
Aggravation des situations de marginalité, de clandestinité. Forte adaptabilité des "déviantes"
Frein au développement et au changement social. Vers une nouvelle

économie de la réaction sociale organisée

Adopter un profil pénal bas. Réduire l'emprise du pénal sur la vie sociale.

Recherche d'un consensus

3 - Au-delà du pénal. Le pénal comme avatar

L'argument pénal comme prétexte à répression/élimination

Le pénal comme instrument dans la compétition sociale

Enjeux :

Main-mise sur l'espace urbain. Les déguerpissements spoliation

Compétition économique. Elimination de groupes ou d'agents économiques détenteurs de secteurs clés

Luttes ethniques. Spécialement : protectionnisme, nationalisme.
Elimination/expulsion de minorités étrangères

Luttes politiques et idéologiques

Service d'une certaine image d la ville, ou du confort d'une classe privilégiée, ou d'un enjeu touristique : la notion d'"encombrement humain"

Mise en scène : le jeu

L'Etat comme entrepreneur moral. Les campagnes orchestrées

L'entremise du parti (unique ou dominant) et des médias (contrôlés par le parti)

Les rumeurs et émotions collectives

Comme produit direct de la manipulation

Comme réponse au discours du pouvoir. Soit adoption/amplification des slogans, accompagnement des mesure répressives. Soit résistance aux

mots d'ordre ou à l'acte de répression. Atténuation ou neutralisation des impacts

Comme interpellation du pouvoir, par exemple de la police des prix. Stigmatisation d'abus réels ou imaginaires. Le peuple (quel peuple ?) demandeur de mesures répressives

La dialectique du pouvoir et de l'émotion populaire

Les psychoses collectives comme outil de gouvernement

Subtilité ou brutalité de la mise en rapport

Des médias médiateurs ? Le jeu du parti unique et des autres groupes de pression

Résistance des modèles culturels et des dynamiques de survie urbaine.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Aminata SOW FALL, La grève des Battù, roman, Les nouvelles éditions africaines, 1979

Piers NGANDU NKASHAMA, La malédiction, AGECCOOP, Silex, 1983

A. J. NZAU, Traite au Zaïre, l'Harmattan, série Polars noirs

SALIA, BREAL et KARUL, Les corruptibles. Quand les flamboyants fleurissent les blancs dépérissent, l'Harmattan

Jean-Jacques MANDEL, "Série B sur le Wouri" , in Capitales de la couleur, Autrement, Hors-série n° 9, octobre 1984, pp. 158-171

Odile JOURNET, "Les petits vagabonds de Dakar" , in Boy Poulq, n° Spécial, Possible, 1983

Danièle POITOU, "Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria", Cahiers d'études africaines, 1981, XXI-1-3, pp. 111-127

Danièle POITOU, "La rue squattée en Afrique "in Les Annales de la recherche urbaine, n° 27, juillet 1985.

Yves BRILLON, "La délinquance juvénile en Afrique noire. Une augmentation réelle en voie de régression apparente" , Revue internationale de criminologie et de la police technique, 1980, XXX-2, pp. 149-162

Guy HOUCHON , "La délinquance africaine comme amplification sociale de la déviance", Revue internationale de criminologie et de police technique, 1982, XXXII-2, pp. 147-164

André MIDOL, "Affaires courantes ou criminalité ? L'activité d'un commissariat de sécurité publique", Psychopathologie africaine, 1975, XIII-2, pp. 197-232

René COLLIGNON, "La lutte des pouvoirs publics contre les "encombres humains" à Dakar", Revue canadienne des Etudes africaines, 1984, 18-3, pp 573-582

Yves CABANES et Alain MORICE, "Les petits métiers urbains : régulation ou laisser-faire ?" Le courrier ACP-CE, n° 82, 1983, pp. 87-91

M. B. CLINARD et D. J. ABBOTT, "Community organization and property crime, a comparative study of social control in the slums of an African city", in J. Short (ed.), Delinquency, Crime and Society, Chicago, University of Chicago Press, 1976, pp. 186-206

Guy HOUCHON, "La théorie de la marginalité urbaine dans le tiers-monde", Psychopathologie africaine, 1982, XVIII-2, pp. 161-229

Yves BRILLON, Ethnocriminologie de l'Afrique noire, Vrin (Paris) et PUM (Montréal), 1980

Philippe ROBERT et Claude FAUGERON, Les forces cachées de la justice. La crise de la justice pénale, 1980, Le Centurion, Paris

Nicolas HERPIN, L'application de la loi. Deux poids, deux mesures ?, 1977, Le Seuil, Paris.

ANNEXE

DOSSIER REALISE POUR "LE MONDE DIPLOMATIQUE"

Mai 1986

**L'INSECURITE URBAINE :
UNE ETUDE COMPAREE
(LE CAIRE, DJAKARTA, RECIFE, ABIDJAN)**

Ph. HAERINGER

Voici quatre reportages-éclairés qui font le tour du monde aux latitudes chaudes, à ces latitudes où l'idée même de ville évoque, vue de l'Occident, désordre, inégalités, misère, entassement et donc -sans qu'on le sache vraiment- insécurité, vols, meurtres, drogue et proxénétisme. Une lecture en diagonale de ce mini-dossier pourrait conforter cette idée. Oui, il y a tout cela et, qui plus est, cela ne s'arrange pas. Mais une lecture plus attentive révélera que l'association ville/violence n'est pas plus évidente aux latitudes sub ou inter-tropicales que sur nos rives tempérées. Bien au contraire : il semblerait, au vu des quatre exemples traités, que les formes les plus caractérisées de la violence urbaine y soient une découverte récente (nous écartons de ce propos les violences d'origine politique, raciale ou confessionnelle) et que ce soit leur nouveauté même, plus que leur fréquence, qui engendre aujourd'hui un réel sentiment d'insécurité.

Il faut donc s'interroger à la fois sur la relative et surprenante quiétude que semblent avoir longtemps connue les grandes villes du Sud, et sur l'inquiétante simultanée de leur récente initiation à la violence.

Sur le premier terme plane évidemment un énorme doute, celui de la fiabilité des statistiques policières et judiciaires. Non pas qu'il faille nécessairement les considérer comme fausses (par défaut) ; elles seraient plutôt non représentatives de la criminalité réelle. Il est indéniable que le recours à l'appareil d'Etat reste limité, autant du fait des insuffisances de celui-ci (malgré certains succès contre la criminalité organisée) que de la coexistence de diverses formes de régulation sociale. Celles-ci, selon les cas ou tout à la fois, modèrent et combattent les pulsions agressives (le cas des kampungs indonésiens est à ce titre remarquable) , ou digèrent une part "culturelle" de la criminalité (vendettas, sorcellerie). Bien qu'il soit délicat de généraliser, il semble que ces régulations socio-culturelles opèrent puissamment sur les "vieux" continents, plus difficilement en Afrique latine où les villes ont rarement hérité de solidarités communautaires pré-citadines.

De nombreux autres facteurs de différenciation interviennent, bien entendu. Mais alors, d'où vient que par-delà les cultures, les économies, les histoires urbaines si diverses, se tisse aujourd'hui une commune destinée qui a pour nom : violence, violence redoublée, violence exacerbée ? Les quatre villes évoquées pleurent leur (relative) tranquillité perdue, et leurs chroniqueurs s'accordent à dire : "depuis cinq ans, dix ans... ". S'agirait-il d'une simple illusion d'optique ? Oui, je le crois pour une part. Il y a dix ans, trente ans, un siècle, il est très probable que nous eussions été aussi alarmistes. A la fin des années 30, dans les villes de Côte-d'Ivoire, on parlait déjà d'une vague de criminalité, de bandes organisées, et l'on regrettait les simples chapardages d'avant 1925.

Il reste, tout de même, que les villes du tiers-monde ont brutalement changé d'échelle. Une fois de plus, dira-t-on encore. Mais les chiffres absolus comptent : chaque changement d'échelle est un saut vers l'inconnu, qui destruiture les sociétés et l'idée qu'elles se font d'elles-mêmes. Comment, dans ses conditions, le sentiment d'insécurité pourrait-il ne pas croître ? Il ne paraît pas possible de réduire à une illusion d'une part la multiplication des agressions aveugles, impitoyablement meurtrières (mais il semble que l'on soit encore loin des situations occidentales), et d'autre part la montée pathétique de l'errance juvénile et de la

délinquance supposée ou réelle qui en découle. On remarquera néanmoins que chacun des billets ci-dessous, sans que leurs auteurs s'en soient donné le mot, se termine par une note de prudent optimisme.

Ph. H.

LE CAIRE : Vieille régulation sociale et nouveau discours alarmiste.

L'agglomération du Grand Caire (12 à 14 millions d'habitants) semble réunir toutes les conditions d'une grande insécurité urbaine : dimensions gigantesques, densités atteignant parfois 2 200 hab./hectare, caractère "informel" des 2/3 de la ville. Pourtant on n'y recensait en 1982 que 250 meurtres, 1 500 cambriolages, quelques centaines de voitures volées (1).

On ne peut expliquer cette faible criminalité par le contrôle policier. Celui-ci ne tient guère que les axes, tandis que la profondeur des quartiers lui échappe. Pas d'îlotage, mais des opérations "coup de poing", notamment contre les trafiquants de la drogue. Une efficacité réelle, tout de même, contre la criminalité organisée, qui recule.

Paradoxalement, les médias et les discours officiels entretiennent un véritable syndrome de l'insécurité. L'année 1985 fut sacrée "année de tous les crimes" (2). Stigmatisés, surtout, l'insécurité des rues et le risque de viol, alors que moins de dix viols déclarés sont enregistrés chaque année (3).

Ces apparentes contradictions obligent à regarder au-delà des chiffres et surtout à distinguer deux regards sur la criminalité : celui de l'Etat, celui de la société. Nous le ferons à partir de trois constatations.

La première est la permanence d'une criminalité regardée comme traditionnelle, ne relevant pas d'un dysfonctionnement social et ne suscitant donc pas un sentiment d'insécurité. Deux meurtres sur trois relèvent de ces "histoires de famille" dont le règlement est pris en charge par les intéressés eux-mêmes. Ces vendettas inquiètent les autorités non tant en

elles-mêmes qu'en raison du surarmement populaire qu'elles supposent. Près de 30 000 armes non autorisées ont été saisies en 1982.

La seconde constatation est l'efficacité de la régulation sociale pour la prévention des délits liés à la propriété. Les banques et les bijouteries ne sont à peu près jamais attaquées, les logements peu visités, les voitures rarement volées. Outre la religion et la famille, il semble que la vigilance collective, dans un tissu urbain dense, assure la meilleure protection de biens chèrement acquis. Mais ces solidarités jouent aussi contre l'Etat lorsqu'il entreprend de lutter contre un fléau qui n'est pas ressenti comme tel par la population : il en est ainsi du trafic et de la consommation de hashish et d'opium, qui constituent une composante importante des sociabilités populaires.

Le troisième élément tient dans l'apparition de formes "extrêmes" de criminalité (parricides, meurtres d'enfants, viols collectifs) qui marquent les limites du contrôle social. Leur émergence ne signifie pas qu'elles sont nouvelles en Egypte, mais que l'appareil d'Etat leur réserve un traitement autrement plus sévère que par le passé. Voleurs et infanticides sont assurés de la peine de mort. La misère sociale et culturelle n'est plus une circonstance atténuante, mais paraît au contraire condamner davantage des crimes qui renvoient si crûment à la société ses lacunes, ses faillites.

En somme, à une alchimie sociale qui savait contenir ou contrôler une criminalité dans laquelle la société civile se reconnaissait, semble se surimposer un discours alarmiste sur l'insécurité, discours qui trahit probablement une perte de confiance dans l'ordre social et économique dans lequel l'Egypte se maintient. Les événements de février 1985, qui ont vu des centaines de pillards emboîter le pas aux mutins des Forces de Sécurité, illustrent assez bien le cheminement de cette inquiétude.

D'après une communication originale de
Alain ROUSSILLON, CEDEJ, Le Caire

NOTES

(1) AL-AKHBAR, 1/1/1983, extraits du rapport du ministère de l'Intérieur pour 1982 .

(2) AL-MUSAWWAR, 2/1/1986.

(3) Cf. Revue de la Presse Egyptienne (publiée par le CEDEJ), dossier "Délinquance et société" dans le numéro 19 (2/1985), avec une analyse des discours tenu en Egypte sur la question du viol.

JAKARTA : Paix organisée dans les "kampungs"

Avec 43 "crimes" enregistrés par 10 000 habitants contre 15 seulement en moyenne nationale (1981), Jakarta est à l'évidence et malgré l'incertitude des statistiques l'endroit le moins sûr de l'Archipel, même si comparé à d'autres métropoles du monde le taux de criminalité de la capitale de l'Indonésie reste très modeste. Unité administrative la plus quadrillée mais aussi la plus riche du pays, Jakarta est surtout marquée par une progression démographique plus rapide : avec 7 millions d'habitants (1986), la population a doublé en trente ans. En l'an 2000 elle aura doublé à nouveau et atteindra 15 millions, voire 25 avec sa banlieue. L'entassement continu dans un espace peu extensible et la promiscuité des différents types d'habitat et de consommation sont à coup sûr pour quelque chose dans le niveau relativement élevé de la criminalité jakartanaise.

Malgré une évolution rapide, Jakarta reste une ville paradoxale, avec son urbanisme essentiellement horizontal : elle demeure en grande partie un vaste conglomérat de kampungs, sortes de villages urbains délimités par les grandes artères. Les innombrables petites maisons individuelles tassées les unes contre les autres circonviennent des centres commerciaux modernes et des tours parsemées çà et là qui abritent hôtels et bureaux. Cette structure ruralo-urbaine rend compte du niveau et des conditions de sécurité à Jakarta. Dans le kampung type, le sentiment communautaire reste très vif et les valeurs traditionnelles du village javanais demeurent inscrites dans les pratiques : l'harmonie sociale exprimée par les notions idéales de "sécurité et de tranquillité" (*aman dan tenteram*) est l'affaire de tous, et chacun des habitants contribue spontanément à leur réalisation. L'ilôtage officiel organisé par les chefs d'Association de Voisinage (unité regroupant une centaine de familles) rencontre l'assentiment et la participation des habitants en quête de la paix traditionnelle. Le garde rétribué par l'Association de Voisinage pour effectuer des rondes de nuit le long de quelques rues signale son passage régulier en martelant les grilles des maisons : il montre ainsi aux

habitants qu'il fait son travail et dissuade les éventuels auteurs de trouble. Le consensus local est tel que tout désordre est signalé aux autorités ou spontanément prévenu par les intéressés. Le chef de l'Association de Voisinage est immédiatement informé de la présence de tout étranger au quartier y passant la nuit.

Mais cette situation apparemment idyllique et encore dominante dans les très nombreux kampungs traditionnels est depuis quelques années menacée par l'accélération de l'urbanisation et la différenciation sociale. Avec la montée de la nouvelle classe moyenne, l'habitat se modifie, les villas entourées de murs clos surmontés de barbelés ou de verre brisé se multiplient à la périphérie des kampungs ou dans des quartiers nouveaux. En contrepoint la progression du chômage nourrit la petite et moyenne délinquance.

L'essor de la criminalité certes mal attesté par les chiffres est perçu comme augmentant rapidement, et le sentiment général est celui d'une insécurité croissante. Il est de fait que les cambriolages (visant en priorité les matériels électroniques) se multiplient et que le vol à la tire dans les gares et autres lieux publics est plus que jamais un souci permanent. Les gangs de lycéens en rupture de ban se livrent à des batailles rangées spectaculaires, tandis que les commerçants sont soumis dans certains quartiers à la "protection" de racketteurs patentés. Mais les agressions et violences physiques restent probablement limitées (elles se produisent souvent à l'occasion d'effractions commises dans des maisons qui s'avèrent occupées). Néanmoins elles ont suffisamment perturbé l'opinion publique pour que celle-ci soit quasi unanime à approuver les "crimes mystérieux" commis à l'encontre des soi-disant "récidivistes" par des meurtriers anonymes et impunis. L'individualisme naissant, les progrès (modestes à l'échelle occidentale) de la toxicomanie, le stress urbain, les accidents de la circulation dûs à l'intensification du trafic, sont quelques uns des nouveaux objets et facteurs d'inquiétude.

Mais Jakarta reste probablement plus sûre que Paris..

François RAILLON

Chargé de recherche au CNRS Groupe Archipel (études insulindiennes)

RECIFE : La misère qui tue

A la pointe du polygone de sécheresse du Nordeste, Recife (2,5 millions d'habitants) n'est que la quatrième région métropolitaine du Brésil, mais elle est celle qui concentre le plus de misère. L'industrialisation n'a pas accompagné, ici, l'exode rural massif de ces trente dernières années (taux d'urbanisation du Brésil : plus de 70 %) et le mal-développement, l'écart entre riches et pauvres, le sous-emploi et le mal-habiter y sont plus accusés que dans les métropoles du sud. Près de la moitié des habitants de Recife vivent dans des favelas et 45 % des actifs (en 1983) n'ont pas d'emploi régulier. De cette situation découle une délinquance exacerbée qui, après que les riches se soient fortement protégés, s'attaque aux classes moyennes et désormais aussi à ceux qui n'ont presque rien. Les réseaux d'auto-contrôle de la société civile ne fonctionnent plus.

Les statistiques pénales (1) sont peu détaillées, souvent éloignées de la réalité vécue, mais permettent de comparer Recife aux mégalo-poles du sud. Les arrestations pour homicides ou violences y sont beaucoup plus nombreuses qu'à Rio ou Sao-Paolo, au contraire de celles qui sont motivées par le trafic et l'usage de la drogue, qui semblent causer peu de troubles publics à Recife. Le viol et le proxénétisme, pourtant souvent dénoncés par les médias et les mouvements de femmes locaux, apparaissent statistiquement insignifiants ou nuls. Notons que les femmes ne représentent qu'un centième de la population pénale, contre 10 % à Rio. S'il est probable que le chiffre des homicides (419 pour la région en 1981) corresponde à peu près à la réalité, il n'en est pas de même des données concernant vols et cambriolages (286), tout à fait dérisoires en regard de ce que vivent les habitants de la ville. L'explication de ce fossé entre les statistiques et l'expérience vécue peut être cherchée dans les comportements sociaux tant des délinquants que de leurs cibles éventuelles, qui ne portent que rarement plainte après un vol.

Pour les gens de Récife il y a, en gros, deux types d'irréguliers : o marginal et o criminoso. Le premier, toujours issu des classes défavorisées, s'attaque aux biens ; il vole ou cambriole, parfois pour faire vivre sa famille. Le second s'attaque aux personnes ; il est porteur de mort et fait peur. Jusque dans la dernière décennie, ces deux catégories étaient relativement distinctes dans la mesure où le premier usait de la surprise ou de la ruse pour s'approprier ce qu'il convoitait et prenait la fuite si sa tactique était mise en échec. Le marginal, produit des conditions sociales, était en quelque sorte toléré par ses victimes potentielles dans une sorte de duel "à malin, malin et demi" où n'était en jeu que de l'avoir. Le meurtre, lui, semble avoir été considéré par la majorité comme relevant de motivations plus individuelles (jalousie, vengeance, etc.). Il ressortirait donc à un autre niveau du vécu qui, dans l'imaginaire, plaçait le criminoso dans un monde à part. Mais, depuis quelques années, les deux catégories ont commencé à s'imbriquer l'une dans l'autre car les délinquants deviennent de plus en plus violents et tuent parfois, par dépit. Quelques cas de ce genre ont engendré en retour la peur, qui donne naissance à l'insécurité et à l'auto-défense individuelle, c'est-à-dire à l'engrenage sans fin de la violence de l'un répondant à la violence de l'autre, seul à seul.

Aux dernières nouvelles et dans le grand élan populaire qui soulève le Brésil depuis l'annonce des dernières mesures économiques, le Ministère de la Justice a mis en oeuvre un projet "Groupe de quartier contre la violence" qui se veut une réappropriation des médiations culturelles susceptibles de donner à un peuple des réflexes de solidarité et d'assistance mutuelle, seule véritable défense du plus grand nombre contre la violence de quelques-uns.

D'après une communication originale de
Marion AUBREE
Centre de recherches sur
le Brésil contemporain (EHESS)

(1) Anuario Estatístico do Brasil, 1983

ABIDJAN : L'apprentissage de la violence

La quinzaine infernale. Les bandits continuent. Les bandits ne désarment pas. Banditisme, c'est assez... ! Au début de l'année 1981, les gros titres de la presse ivoirienne firent une large place à la criminalité urbaine. Au milieu d'autres grandes affaires qui secouaient au même moment l'opinion ivoirienne, cette litanie voulait-elle détourner l'attention des graves déboires de l'économie du pays ; ou bien en était-elle le contre-coup ? Pour la première fois de sa récente histoire, la Côte- d'Ivoire plongeait dans la récession économique. A la fin de la même année, pour la première fois aussi, semble-t-il, le président Houphouët ouvrit une session du Conseil National en traitant d'abord du problème de l'insécurité.

Des "premières fois", il y en eut d'autres et il y en aura encore dans cette ville jeune : premier hold-up à l'aube des années 70, première opération "coup de poing" au début des années 80, première prise d'otage en mars 1986... Il est incontestable qu'il y a évolution, mais quelle signification prend-elle ? Le premier hold-up, celui des "50 millions", fut presque une fête. On en tira des feuilletons. Ce haut fait divers semblait hisser Abidjan au rang des grandes villes internationales, comme Rio, comme Caracas... Après 1980, on déchanterait plutôt. On paniquerait même. Les mauvais coups se multiplient (quintuplent en cinq ans), ils sont de plus en plus violents, meurtriers, professionnels, et ils ne paraissent épargner aucun des beaux quartiers, jusque là si paisibles.

La manière et les cibles auraient donc changé. Au point que la population blanche ait pu se sentir spécifiquement menacée. Au point aussi que l'on ait pu croire à une action lybienne de déstabilisation. Quoi qu'il en soit, cependant, cette criminalité de haut vol ne doit pas nous masquer les échelons plus quotidiens, plus structurels, plus culturels de l'insécurité urbaine.

Et d'abord l'expectative de tous les instants que représente, depuis toujours, le vol. Pour les petits, bien plus que pour les grands. Pourquoi les logements populaires ont-ils de si petites

fenêtres ? Les chiffres parlent : tandis qu'en 1983 on n'a pu compter "que" 685 accusés d'homicides ou de violences, on évaluait déjà en 1974 à quelque 100 000 cas annuels le nombre des petits larcins, dont seulement 20 000, il est vrai, furent traités par les commissariats de police. Entre ces deux dates, la ville était passée de 1 à 2 millions d'habitants.

Ensuite, la persistance des voies feutrées des homicides occultes, mêlant magie et poison selon des codes dont seuls les ethnies et les cultes négro-africains peuvent rendre compte, et qui n'entrent évidemment dans aucune statistique policière ou judiciaire, comme si la société civile réglait ainsi par elle-même ses différends "domestiques".

Enfin, la montée d'un mal beaucoup plus urbain et bien plus douloureusement ressenti par la "conscience nationale" que tout ce qui précède, parce qu'il contredit les valeurs séculaires de l'Afrique : l'enfance abandonnée ou rejetée, ou vagabonde et l'un de ses corollaires, une délinquance juvénile de survie. Même s'il existe des délinquants nantis et des gosses de rue industriels, l'assimilation réductrice est faite et contribue fortement au sentiment d'insécurité et de désordre social. Pourtant, si l'alerte est sérieuse, il semble que l'on soit encore loin de l'intolérable.

Bien entendu, dans une ville qui contient plus de 40 % d'étrangers, la tentation est grande de rejeter sur eux l'essentiel de la criminalité et de la délinquance urbaines. L'entrée dans la crise économique avait accru cette tentation -dans les médias et dans la rue- jusqu'à la déplorable affaire d'Agban (1981) : cinquante étrangers morts à la suite d'une rafle (alors que la Côte d'Ivoire s'est toujours refusée à la peine capitale). Depuis ce drame, le discours médiatique s'efforce de mettre une sourdine à ce registre et insiste davantage sur les responsabilités des Ivoiriens. D'ailleurs, la crise ne vient-elle pas de prendre fin ?

Ph. HAERINGER

Sources événementielles et chiffrées de cet article : le quotidien Eraternité-Matin et l'hebdomadaire Ivoire-Dimanche (Abidjan).

CHAPITRE 3

POUVOIRS PARALLELES ET INTERMEDIAIRES

ARBITRAGES ET REGULATIONS

INTRODUCTION

A. BELBAHRI

Il s'agit de la troisième séance du groupe de travail ; elle correspond au troisième dossier intitulé : "Anthropologie et psychosociologie de la norme et de la déviance" qui comporte 2 thèmes :

- Pouvoirs Parallèles et intermédiaires , arbitrage et régulation.
- Economie souterraine et pratiques clandestines.

Dans une troisième séance nous ferons la synthèse. Mais avant d'introduire ce dossier, je ferai un rappel rapide des points abordés l'an dernier afin de mettre en perspective l'intérêt du débat et de mieux situer la progression de notre réflexion sur ce que l'on pourrait appeler "une anthropologie des comportements urbains".

L'an dernier, nous étions tous à peu près d'accord pour dire que l'on avait stigmatisé ces comportements urbains ; c'est-à-dire que l'on avait choisi un terme ou un concept normatif plutôt que d'essayer de voir les enjeux au niveau social. Le titre de l'an dernier était :

"Corruption et clientélisme, criminalité, justice et répression".

Nous étions tous d'accord qu'il fallait sortir la corruption du délit pénal, ghetto dans lequel on l'a enfermée, pour essayer de la remettre dans une toile de fond beaucoup plus large . Selon les sociétés , selon les citadinités , n'y a-t-il pas un moment, un seuil où, brusquement, un comportement qui est socialement reconnu et accepté dans une société donnée, est désigné comme corruption, comme délit, activité souterraine, informelle etc...

Nous avons abordé ces thèmes selon trois grands chapitres :

- La grande corruption ou la corruption d'Etat liée à la dynamique du pouvoir,
- Systèmes de corruption et groupes sociaux,
- La corruption dans la vie quotidienne.

Dans l'aspect "vie quotidienne", il y avait des choses qui concernaient les rapports des gens à l'Etat. Je pense que le glissement, là où il s'est fait, c'est dans l'appréhension des phénomènes de déviance quotidienne en se référant uniquement à l'Etat. Nous ne sortions pas d'une notion de corruption liée à une notion de service public, de l'administration de l'Etat. On ne sortait pas d'une problématique de disfonctionnement d'une administration.

Mais l'analyse des activités parallèles nous a permis de faire la transition dans la réflexion. Nous avons un exposé sur les activités parallèles en milieu urbain, une description de la vie urbaine, dans un deuxième temps, une description des personnages qui cristallisaient une position d'intermédiaires entre groupes sociaux, une position d'arbitrage de conflits locaux.

Dans ce type d'interventions, l'Etat n'était qu'une des composantes des comportements urbains dits illégaux, informel, etc...

Cependant nous pourrions essayer de mettre en perspective et amener les participant et les intervenants à recentrer, le plus possible, sur le thème des citadinités. Nous pouvons avancer une hypothèse : l'imprécision dans l'analyse de ces comportements qui se traduit par des faux concepts, ne réside-t-elle pas dans la difficulté à situer les point d'ancrage, les divers branchements de ce qui est défini par ailleurs comme officiel/officieux, formel/informel, moderne/traditionnel etc... ? Est-ce que cela ne tient pas justement dans la difficulté qu'on a eu, et qu'on a encore, à essayer de dire "Qu'est-ce que c'est que cette citadinité ?"

J'espère que les interventions d'aujourd'hui vont nous aider à avancer un peu plus dans la compréhension de cette notion qui, pour l'instant est intuitive.

Interviendront successivement :

- Oscar Nuñez : "Transformation du rôle des intermédiaires dans les quartiers de Mexico et leur relation avec l'Etat".
- Guy Houchon et Massamba : "Mode de résolution des situations conflictuelles en milieu urbain (Bas-Zaïre)".
- Intermédiaires et régulation dans la ville arabe (A. Belbahri).

**LE RESEAU SOCIAL (SOCIAL NETWORK)
DANS LE CHEMINEMENT DES LITIGES RURBAINS**

- G. HOUCHON

- NSIMBA YI MASAMBA

(Unité de criminologie
Univ. Cathol. Louvain)

Notre recherche a pour objet la mise en évidence des processus qui, dans les modes de résolution des situations conflictuelles nées en milieu "rurbain", bloquent ou déclenchent le renvoi.

Pour la collecte des données empiriques devant nous renseigner sur ces processus, nous avons opté pour l'observation participante. Ainsi nous avons pu assister et même participer à des séquences d'événements constituant le règlement de certaines situations problématiques.

Toutefois, ce qui nous concerne ici, dans la droite ligne du concept criminologique de renvoi, c'est l'acheminement de l'affaire et non la dialectique juridique de raisonnement fondant une solution d'ailleurs très souvent provisoire.

Certaines affaires dont nous avons tenu compte, ont eu lieu avant notre arrivée à Nangembo, et d'autres ont été seulement rapportées par les concernés et des intervenants tels que les "nzonzi" et les "duki" (1).

Nous avons travaillé trois mois et demi, dans la partie centrale d'une collectivité de la zone de

Luozi, dans le Bas-Zaïre ; la collectivité de Kivunda.

Nous sommes à une cinquantaine de kilomètres du fleuve, sur la rive droite, c'est-à-dire sur sa rive "congolaise", par référence à la majeure partie du cours du fleuve, et à une quinzaine de kilomètres de la République du Congo, ainsi qu'à plus ou moins quatre-vingt-dix kilomètres de la route Kinshasa-Matadi.

Autour et entre ces deux missions, s'agglutinent des villages dont la distribution spatiale reste plutôt classique, bien que certains d'eux ressemblent à un quartier urbain de Kinshasa. Les matériaux de construction sont résolument modernes : briques, tôles, boiserie.

Pour justifier la qualification de "rurbain", on se servira pour faire bref, d'indicateurs qui intéressent le palier de surface, au sens où l'entendrait Gurvitch (2) : la présence de certains services publics : l'administration, la santé publique (deux hôpitaux), l'enseignement (sept écoles), le commerce, un hôtel, le marché hebdomadaire et le petit marché quotidien de MLangembo. Certains métiers tels que le boulanger (quatre boulangers), le cordonnier, le tailleur, le photographe, le réparateur de montres, de vélos, de télévisions et radios.

La télévision est présente chez huit particuliers, et dans trois écoles secondaires. Elle est alimentée par deux faisceaux hertziens, celui de Kinshasa et celui de Brazzaville.

Il est clair qu'à ce palier de surface, correspondent des niveaux de profondeur de la vie sociale, qu'il serait intéressant de discuter, mais ce serait préjuger du statut rural-urbain des matériaux dont certains sont précisément examinés dans la suite. Notons toutefois l'importance du salariat dans notre population. Il s'agit évidemment d'un statut et non pas forcément d'un revenu assuré.

Une rapide immersion conceptuelle est nécessaire.

Nous venons de parler des situations problématiques. On emprunte ce concept à la criminologie critique, afin d'éviter toute fixation dès le départ dans la construction de l'objet, comme l'induisent les termes d'infraction, de délit, de crime etc... Par ailleurs la division entre

le civil et le pénal, n'est pas le trait majeur des définitions de situations des acteurs du terrain, sinon pour indiquer soit une intrusion du pouvoir politique, soit un constat d'impuissance, tous deux fortement connotés de résignation.

On recourra au couple négociation et jugement (adjudication) chez Gulliver, qui a travaillé chez les Arusha et les Ndendeuli de l'Afrique de l'Est. On préférera la notion d'adjudication qui présente moins d'amphibologie sémantique que le mot jugement. A nouveau il ne s'agit pas de s'intéresser ici au mécanisme de la prise de décision, mais de considérer les forces qui sortent un conflit, du champ de la réaction sociale diffuse, vers celui de la réaction sociale ou de la prise en charge plus ou moins organisée.

Gulliver fait remarquer que la frontière entre les deux processus : négociation-adjudication, est très mouvante (3). Cela provient probablement, du fait que lors du cheminement d'une affaire, ils peuvent alterner.

Ce que notre terrain nous a appris, c'est que ces processus prennent appui, sur des chaînes d'acteurs sociaux qui se mobilisent afin d'apporter à un conflit aux contours mouvants, une solution qui n'a souvent qu'un caractère provisoire, à court, à moyen ou long terme. D'où l'origine parfois très obscure d'une affaire surgissant ici et maintenant, comme coupe un peu arbitraire dans une séquence conflictuelle.

Le concept de réseau social (social network) semble présenter une certaine congruence avec le matériau empirique. ces réseaux empruntent pour la circonstance, leur personnel, à d'autres ensembles d'amis, de bon voisinage, de travail, des connaissances directes, des connaissances indirectes, de production des biens et services, de distribution des biens et services, de capitalisation (une tontine appelée "Kitemo"), d'organisations collectives provisoires de mouen de production ("mukomoto, dibundu").

Ce qui nous frappe dans l'analyse provisoire des données, c'est le rôle important d'acteurs sociaux modernes : directeurs d'écoles, médecins, enseignants, prêtres, agronomes ; qui ne vont toutefois pas s'efforcer de diriger les affaires vers une instance officielle. A la limite, le

recours à la justice pénale sert d'argument de chantage et les instances coutumières officielles sont ignorées comme telles, alors même que certains de leurs acteurs peuvent être éventuellement introduits dans les réseaux de ce "troisième circuit parallèle".

En début d'analyse, nous utilisons le syntagme "organisation sociale" pour désigner ces réseaux. Mais le concept de "social network", qui par ailleurs a toute une histoire, est apparu à posteriori et par induction du matériel empirique, comme beaucoup plus souple et plus indicatif d'une structure ponctuelle.

Nous étudions des processus et non pas des organisations et des structures d'institutions, de même notre attention devrait porter d'avantage vers les réseaux et non les groupes. Ce qui correspond à une orientation beaucoup plus générale de l'anthropologie, comme le font remarquer Nader et Yngvesson dans leur "Ethnology of Law" (4) (5) .

Enfin, cette préoccupation personnelle présente l'avantage de permettre, dans une étape ultérieure, une tentative d'intégration des données et des conclusions dans une conception conflictuelle générale, situant l'ensemble de la matière dans une anthropologie économique (Godelier, Meillassoux, Abeles, Terray).

Le réseau social renvoie à des ensembles de liens entre individus qui forment une base des ressources mobilisables pour la réalisation d'objectifs spécifiques à des conditions particulières.

En l'occurrence dans notre matériel, l'objectif spécifique est l'acheminement et la résolution ponctuelle d'une partie d'un conflit, celle qui émerge sous la forme d'une contestation, entre des parties individuelles. ces contestations naissent à l'occasion d'un dommage qui peut avoir été causé par un comportement ou une série de comportements que le droit moderne appellerait une infraction pénale (rixes, coups et blessures, escroquerie, vol, destruction d'animaux, violation domiciliaire, injures).

- Lors d'une violente dispute entre jeunes filles, une élève de l'école primaire est battue par deux villageoises. Ses vêtements sont tout à fait déchirés. La bagarre s'est achevée dans

l'enceinte même de l'école.

- Dans une discussion, au départ paisible, sur la pédagogie générale, trois enseignants en viennent aux mains, et l'un d'eux qui se voulait conciliateur se fait casser les dents.

- Un jeune homme d'une vingtaine d'années vole par effraction des biens meubles d'une famille endormie.

- Injures adressées à un personnage officiel pendant le règlement d'un litige à un niveau "coutumier".

- Dommage à pature causé par divagation d'un mouton.

- Vandalisme d'un jeune conduisant des abeilles à tuer un mouton.

- Plusieurs caractéristiques peuvent être provisoirement proposées dans l'état de l'analyse du matériel. Elles viennent qualifier les "conditions particulières" de la proposition de base.

1° Les réseaux peuvent prendre leur origine, soit autour d'un ego protagoniste du litige, (ex : "une victime"), soit autour d'une personne partie au conflit sous-jacent plus large (ex : l'oncle maternel dans un système matrilineaire), soit autour d'une personne appelée à faire évoluer l'affaire dans le sens d'une décision (ex : un "nzonzi" ou encore dans la dispute entre jeunes filles, le directeur de l'école).

2° Le personnel des réseaux comprend des acteurs à modernité variable. Mais on constate une forte tendance à intéresser à l'évolution de l'affaire, des acteurs à modernité prononcée, et surtout sur notre terrain à des diplômés plutôt qu'à des commerçants. A côté de ces diplômés, on rencontre des notables dont certains assument une fonction officielle, mais ils agissent moins en tant que tels que comme personnage d'appoint, plutôt en retrait par rapport aux diplômés.

3° Le champ de légitimité couvert par ces réseaux ne couvre en fait aucune de deux branches

du système juridique officiellement dualiste : coutumier (reconnu par la loi) et judiciaire. mais dans le langage courant des informateurs, on entend cependant souvent dire que les choses se règlent selon la "coutume". Il faut entendre par là , de manière infra-judiciaire et probablement consciemment ou non, d'une manière parallèle à quelque chose de plus formel.

4° Il existe des indices qui semblent indiquer que l'instance officielle la plus proche des gens de notre terrain, la collectivité (personne de droit public du type administratif et qui a aussi pouvoir de police judiciaire à compétence générale) ne tient pas particulièrement à attirer vers elle (évoquer) ce contentieux. Ainsi par exemple, elle renvoie les "plaideurs" à des efforts à consentir à des niveaux plus informels.

En tant que police judiciaire, elle ne semble pas particulièrement encline à verbaliser et donc à renvoyer devant une instance pénale officielle plus éloignée (tribunal de la collectivité, tribunal de la première instance).

Un enseignant africain, et étranger de système patrilineaire, refuse d'épouser une femme de la collectivité où règne le système matrilineaire, avec laquelle il a eu des rapports sexuels et dont elle est enceinte si la famille de la femme ne renonce pas à ses prérogatives.

Les premières tentatives mobilisant un réseau tournant autour de l'école qui l'emploie, ont échoué. La famille de la femme vient de poser plainte à la collectivité et faire acheminer l'affaire au niveau du tribunal sous-régional. Le responsable de la collectivité conseille à la famille de reprendre le débat à un niveau plus informel et accepte de s'inscrire dans le réseau qui serait ainsi monté.

5° Les caractères ponctuel et provisoire du réseau, conditionnent probablement le succès de cette forme sociale, d'une part en raison de sa proximité à l'égard des protagonistes ; d'autre part, parce-que toute généralisation qui prendrait la forme d'un réseau polyvalent servant à plusieurs affaires, friserait l'institutionnalisation et risquerait d'éveiller la susceptibilité des acteurs spécialisés du système de l'administration pénale. Deux cas de figure se présentent : celui du nzonzi qui, tout naturellement, se retrouve dans plusieurs réseaux observés. Mais cette

observation ne peut que renforcer la validité du concept de réseau car le nzonzi à lui seul ne pourrait faire évoluer l'affaire. Deuxième cas de figure : la probabilité de se retrouver dans divers réseaux spécifiques, dépend des circonstances qui, à la limite, pourraient être statistiquement évaluées : ainsi la participation à un espace social à risque (établissement scolaire).

A partir de ces quelques caractéristiques sur l'origine, le personnel, le champ et les limites de ces réseaux, on peut proposer à titre d'hypothèse , l'existence d'une dynamique sociale, qui produit, au coup par coup, des cheminements des litiges et organise des lieux de négociation ou d'adjudication, qui court-circuitent les instances officielles coutumières ou modernes.

Sans nous attacher dans cette communication au contenu des décisions, ni surtout aux raisonnements qui y conduisent ; on remarquera certaines caractéristiques dans leurs formes.

1° Les décisions visent essentiellement à fixer en monnaie moderne, le montant d'une compensation , tout en évoquant parfois , une justification tarifaire traditionnelle (ex : 200 Z- pour la boisson, 100 Z pour le coq).

2° Les sommes dues sont qualifiées dans une terminologie vague, mais moderne : amendes, taxe, frais, etc...

3° Des sommes sont toujours retenues pour assurer le rituel d'assemblée, impliquant nourriture et boisson aux participants, et une cérémonie de réconciliation.

4° Un indice permettant probablement de distinguer l'issue comme relevant de la négociation ou de l'adjudication, est la participation d'une seule ou de deux parties à ces derniers frais.

NOTES

(1) Un "nzonzi" : un spécialiste de la prise en charge d'une "affaire" (nsamu)

Le duki, ou duc est le chef de village. Mot d'origine portugaise.

(2) G. Gurvitch ; *Traité de sociologie*, T. I., p. 158 et sv.

(3) P. H. Gulliver ; *Disputes and negotiations, a cross-cultural perspective*, Academic press, 1979, pp. 22-23.

(4) L. Nader et B. Yngvesson ; *On studying the ethnology of law and the consequences*; in *Handbook of social and Cultural anthropology* ; Ed. by J. J. Honigmann ; Rand Mc Nally and compagny, Chicago (U. S. A.), 1973, p. 884.

(5) Francis G. Snyder ; *Anthropology , dispute processes and Law : a critical introduction* ; in *British Journal of Law and society*, vol 8, number 2, 1981, p. 145.

DEBAT

Du groupe au réseau

A.

Je n'arrive pas très bien à saisir pourquoi on parlait de réseau ? Il est question d'un professeur d'école et un agronome , et pourquoi donc un réseau ?

N. Massamba

Ce n'est peut-être pas assez ressorti. En fait, derrière ces gens, il y a un réseau. Ils appartiennent à ce qu'on pourrait appeler un groupe, mais comment le qualifier ?

Il y a quelque chose qui , à l'occasion d'un conflit par exemple, s'organise justement pour régler cette question là.

G. Houchon

C'est le rapport entre ces gens qui permet le processus de règlement. ce n'est pas on va chercher X, Y et Z.

A

On ne va pas chercher un juge, on ne parle pas de juge !!

G. H.

Non. Ce qui nous a frappés, c'est que ce sont des acteurs modernes : on va chercher le médecin, le directeur de l'école et éventuellement un missionnaire, le plus souvent protestant, parce qu'il est plus souvent national, que catholique. Les protestants sont plus actifs parce qu'ils comptent plus de nationaux.

On va chercher ces acteurs là, en vue de trouver une solution.

C'est un lien dynamique entre eux. Quand j'utilise la notion de réseau plutôt que la notion de groupe, c'est parce qu'elle présente des caractères à la fois positifs et négatifs qui la justifient.

C'est un groupe non fini. Il n'est pas pré-contraint par les caractéristiques d'un groupe, il est plus innovateur, et il indique que l'acteur social dépend d'autres acteurs en relation, et non pas, comme traditionnellement, de la société. Il y a des individualités présentes beaucoup plus que dans la tradition (qui consiste à référer au groupe comme espèce de magma). Par ailleurs, c'est le rapport qui se reproduit à chaque affaire, entre diverses personnes, qui en constitue la dynamique.

N.M.

Ceci revient à dire que l'ensemble des liens tel qu'il se présente dans ces moments

précis n'est pas quelque chose de déjà là, mais quelque chose qui se construit ponctuellement, pour le règlement de la situation problématique.

En fait, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas appeler groupe. Tout d'abord nous avons des difficultés à qualifier ce groupe parce que nous serions tentés de dire : groupe d'amis, mais les gens qui viennent là ne sont pas tous amis. On pourrait parler par exemple d'une parenté, mais les gens ne sont pas tous parents.

Donc, ça pose un problème.

Excusez-moi de me répéter, mais pour nous, finalement, il y a quelque chose qui est mis en place à ce moment pour prendre en charge le règlement de cette situation problématique.

J. Métral

Je voudrais savoir si dans la situation que vous qualifiez de coutumière, les réseaux existaient ou pas, avec des acteurs qui ne seraient pas des acteurs marqués par la modernité (l'ingénieur, le professeur, etc...). D'autre part, je voudrais savoir si l'analyse qui consiste à prendre le réseau comme un groupe constituant une base de ressource, n'est pas aussi liée à, je dirais, toute une structure segmentaire, pas nécessairement dans le sens anthropologique, mais par la multiplication des rôles. C'est peut-être une question à laquelle on répondra plus tard. Si je fais référence à ce qu'on connaît nous dans le cas de la vengeance dans le monde arabe, on voit bien qu'on passe du désert à la ville quand on est capable de produire des réseaux permettant de transformer la vengeance en ce que vous avez appelé négociation ou compromission, parce qu'on est voisin, et qu'il faut vivre ensemble, qu'on ne peut pas se tuer éternellement.

On voit quand même que ces groupes de conciliation, qu'on peut appeler aussi réseaux, on peut les référer aussi à l'organisation que nous appelons segmentaire. C'est à dire que cela dépend de qui est en situation conflictuelle avec qui : c'est ce qui fera qu'on mobilisera tel type d'acteur pour avoir un réseau base de ressource visant à régler la situation conflictuelle, à arrêter la vengeance et le crime, et mettre en place le compromis.

J'ai été un peu frappé car je ne sais pas si c'est aussi ponctuel que ça : la fonction es peut être ponctuelle, mais les rôles convoqués pour remplir telle fonction le sont-ils ? Ou au contraire sont-ils liés à ce que j'appelle la segmentation, analyse anthropologique classique de ces sociétés, ou la segmentarité, c'est à dire une multiplication : il y a maintenant un professeur, un ingénieur agronome, un médecin un missionnaire catholique, un missionnaire protestant, etc... , ceux que vous avez qualifiés d'acteurs de la modernité.

G. H.

Personnellement, je n'aurais tendance qu'à prendre la dernière partie de votre question, parce que pour la première j'avoue que je dois être discret du fait que je n'ai pas de connaissances historiques précises qui me permettraient d'y répondre. La procédure coutumière précoloniale connaissait-elle ce type de structures ? Allez-y voir ? Pour ma part je n'ai aucune information. Quant à la segmentarisation, je suis

tout à fait intéressé par ce que vous dites là.

Pour moi, quand on se prononce en terme de réseau, c'est le concept classique lintonien de rôle qui est totalement modifié, et qui correspond très fort à ce que vous êtes en train de dire.

Le rôle qu'on nous enseignait en sociologie classique et lintonienne, comme relevant du théâtre classique, prend une toute autre figure : c'est le rôle tel qu'on le vivrait dans le living - théâtre. C'est la notion Gofmanienne. Je crois que nous nous rejoignons et j'espère y voir une trace de légitimité de l'intervention, au sens où ça serait indicatif de modernité, et d'une modernité qui prendrait place dans ce terrain urbain qui m'avait fasciné il y a déjà une quinzaine d'années, du fait que l'évolution du terrain rendait absolument inadéquante une sociologie rurale, ou une ethnologie rurale pour le décrire, car on tombait dans des cul-de-sac permanents, notamment pour le problème qui me concernait, c'est à dire la solution des litiges.

Mobilisation spontanée, ponctuelle

Mais P. Massamba a apporté des nouvelles fraîches quant à cette mobilisation des acteurs modernes, ce qui nous a vraiment décidés à aller chercher ce concept, parce que nous ne pensons pas que c'est dans une collection de personnes mais dans la dynamique de leurs rapports interpersonnels, qui est chaque fois dynamique ponctuelle, dans ce sens-ci : sans vouloir dire qu'elle n'a peut-être pas une présence historique, car je n'en sais rien, je veux dire ponctuelle en ce sens que jamais il n'en a montré la limite, jamais ces gens ne risquent de se reproduire constamment dans la même bande qui résoud les affaires dans le milieu où ils le trouvent. Sinon ils mettraient en danger les personnages officiels qui diraient : "mais qu'est-ce qu'ils sont en train de faire là ! Ils sont en train de manger notre steak".

J. M.

Est-ce qu'ils sont étrangers ?

G. H.

Certains oui. Là on a un petit problème : un des plus actifs est un étranger.

J. M.

Je n'entends pas nécessairement blanc.

G. H.

Non, non, noir, africain.

N.M.

Là c'est très intéressant. Celui qui vient de l'Occident par exemple c'est un étranger mais par rapport à l'ensemble du Zaïre, celui qui vient d'ailleurs est un étranger parce que c'est un pays enclavé qui se sent plus proche du Congo que du Zaïre.

Ils se marient facilement avec un congolais, ils préfèrent utiliser la monnaie congolaise. Ils sont plutôt congolais. C'est une division administrative qui les met

dans le Zaïre. En fait ces gens se considèrent comme étant plus proche du Congo que du Zaïre. Un jour j'ai surpris une conversation : il y a quelqu'un qui parlait d'un autre citoyen et l'autre demande : "Ce type-là, il est d'où ? " Il lui répond "Nsieto", il est de chez nous. Nsi, c'est déjà le Zaïre, mais Nsieto, c'est "chez nous"!!!
Moi je vois là une trace de cette perception qu'ils ont par rapport à l'ensemble du pays.

B. Ganne

Vous avez dit tout à l'heure qu'à chaque fois semble se constituer un nouveau réseau. Est-ce qu'il n'y a pas une sorte de stabilité des rôles, est-ce qu'on ne risque pas toujours de retomber sur les mêmes types de personnes, ou de rôles ?
Et également, avez-vous une idée des règles de constitution, est-ce qu'il n'y a pas des règles de constitution des réseaux ? Est-ce un interactionnisme pu r? Ce que je ne pense pas. Ou peut-on déboucher sur des règles ?

N.M.

Par exemple : un problème survient, je viendrai vous voir et vous direz : "dans ce cas, il faut un tel..." et c'est parti ainsi. Ce n'est pas quelque chose qui est déjà là, et le moment venu on va demander leur service. Non, compte tenu peut-être des liens qui existent entre ceux qu'on appelle "Renzuzi" par rapport à la victime ou par rapport au parti opposé... cela se crée d'une façon que je trouve spontanée, ponctuelle.

G. H.

Il reste que nous n'avons pas un échantillonnage suffisant pour répondre à votre cas surtout par rapport au rôle. Cette question est d'ailleurs très directement liée à la question historique qui était posée. Pour le moment c'est la surprise à partir des données à peine nettoyées, et on est venu la communiquer parce qu'on en avait l'occasion, mais il est incontestable qu'il faudrait pouvoir élucider cette affaire-là. Cela demande beaucoup plus d'informations, et pas seulement de terrain.

D. Poitou

Est-ce qu'il y a des hiérarchies qui s'établissent dans ce jeu de rôles ?

N.M.

Quand, par exemple, une affaire éclate dans un établissement scolaire, évidemment il y a une certaine hiérarchie. On va voir le directeur scolaire, c'est lui qui va trancher l'affaire. Mais ailleurs je ne pense pas. Parce que quelqu'un qui vient comme ça assister au règlement d'une affaire peut même orienter l'affaire.
Il faut savoir aussi bien parler.

G. H.

Je n'ose pas parler de transposition parce que moi, personnellement, je vois plutôt innovation en réalité. Je vois une mise en cause incontestable, pour toutes les raisons qui ont été mises sur cette table antérieurement autour du thème corruption, du

pouvoir. On ne désire pas, et ce en fonction d'une sagesse qui, elle, est traditionnelle voir l'amplification sociale de la déviance.

Mais par ailleurs, la coutume qui a été légitimée par la colonie, on n'en veut pas et il est très clair que des agents coutumiers acceptent de se mettre dans un réseau nouveau, et de jouer un rôle, d'ailleurs même mineur, à côté d'un médecin, d'un instituteur, d'un directeur d'école, et à s'y tenir malgré tout. On est là, on sauve la face dans une certaine mesure, on fait la transition.

Mais il y a la recherche d'acteurs-remèdes, et c'est pour ça que je faisais l'analogie avec, pour moi en tous les cas, les messianismes, et avec cette hyper-activité religieuse que l'on rencontre maintenant si fort, depuis avant les indépendances, comme moteur des indépendances.

Je parlerais plutôt d'innovation que de relais du traditionnel. C'est là que m'oppose à ce que Brion écrit dans ce domaine.

B

Ce que je voulais dire, c'est que c'est une redistribution des rôles, mais on retourne quand même à la recherche d'une compensation.

G. H.

Oui, mais le nombre de figures possibles à disposition de solutions n'est pas tellement grand. Il y a : la peine, la compensation, la thérapie et puis l'évacuation du problème à savoir, dire qu'il n'existe pas, ce que font parfois des tribunaux européens. Et puis c'est tout. Le nombre de types possibles de solutions n'est pas énorme. Alors, j'hésiterais un peu à trouver dans la prise de la compensation une reprise. C'est un des types disponibles maintenant pour nous aussi. On y pense de plus en plus : les travaux d'intérêt général, vous avez ça maintenant comme figure pénale française. Je crois qu'il existe des types disponibles et qu'on a mobilisé celui-là, c'est tout. Ce n'est pas une résistance farouche à ne pas vouloir dire qu'on reprend la tradition, ce n'est pas la défense absolue de ce que le rurbain a sa place acceptable. Je le crois vraiment en vivant avec ces gens, bien que ça fasse 10-15 ans que je ne les vois plus, mais Massamba, a vécu avec eux, c'est beaucoup plus ça que ça me donne comme image : une tendance vers la modernité.

Il ne faut pas oublier que les deux faisceaux hertziens traversent tous les soirs. On a le choix entre Télé-Brazzaville et Télé Kinshasa. Ce n'est pas rien. Il y a des matches de coupe européenne qui vont là-bas, parce qu'il y a des joueurs africains aussi.

Ph. H.

Il faudrait visualiser davantage ces photos, qui rappellent une réunion de notables. cette terminologie n'est pas sortie.

Comment ça se passe du point de vue formel, du point de vue du jeu ? Ça se passe effectivement au cours d'une réunion comme ça, ou bien les règlements se font de façon informelle, selon la dynamique d'une chaîne, vous aviez employé ce mot : un te qui est sollicité, se réfère à un autre qui lui-même se réfère à un autre, et ensemble, en continuum, ils trouvent la solution ? Ou est-ce que, effectivement, cette photo figure la façon formelle dont cela se passe ?

Est-ce que la référence au conseil des notables, simplement éclaté par le fait que la définition de ces notables en cette fin de XXe siècle à changé, est-ce que cette référence à la notabilité reste banale ?

D'autre part, je voudrais que vous précisiez davantage la notion d'agent-remède. Jusqu'à présent, on n'a pas vu tellement apparaître cette notion à travers les exemples développés. Il s'agit plutôt de notables contactés, par exemple le directeur d'une école, qui fatalement est concerné par l'affaire, mais qui n'est pas, par essence, un agent-remède.

Est-ce que aussi, dans ces chaînes, dans ces réseaux qui se constituent, intervient un acteur qui prédomine ?

Il y a quelque chose que je n'ai pas très bien saisi non plus au départ : vous définissiez deux termes en langage vernaculaire : ontoki et le tsunzi. Je ne saisis pas très bien ce qu'est ce dernier. C'est ça l'agent intermédiaire prédominant ?

G. H.

Je crois qu'on peut tout rassembler. Il y a une chose à laquelle je voulais répondre parce que j'avais utilisé le concept, la notion plutôt, d'agent-remède. Pour moi, l'agent-remède c'est le réseau. C'est l'agent collectif, ce n'est pas une personne.

Je ne m'y connais pas assez en anthropologie religieuse pour essayer de faire l'assimilation. Simplement, j'étais parti d'une image dans laquelle il y avait une prolifération d'activité, une hyper-activité : du messianisme d'une part, du contentieux par ailleurs, et je le situais dans le cadre du changement social.

D'autre part, il ne nous paraît pas qu'il y a un personnage prédominant.

Ph. H.

Tout à l'heure on en reparlera avec l'exposé d'A. Belbahri qui met en scène un personnage remède.

G.H.

Ca existe aussi, mais pas dans ce contexte ci. Ca existe pour vous présenter soit des ministres, soit des filles. C'est le noukala qui a glissé d'un secteur à l'autre, et qui dans le temps était l'agent-entremetteur vers le maître, le chef, et qui maintenant, sans être un souteneur, est le personnage qui introduit vers les filles de grand niveau.

A.B.

Je propose qu'on en reparle dans le débat.

Cas de défaillance du réseau

Est-ce qu'il y a des cas où ce type de recours et de mobilisation du réseau ne marche pas et où il y a renvoi à des systèmes judiciaires ?

B.G.

Dans la même ligne, est-ce qu'il y a des cas de non-légitimité d'appartenance à un

réseau ? Ca permettrait de cerner un peu la dynamique.

Il y a des conditions de constitution de ces réseaux, donc par la négative. Est-ce qu'il y a des cas où ça ne marche pas ?

N.M.

Je prends un cas. Le cas d'un étranger par exemple. Il n'a pas ce que j'ai appelé un ensemble d'amis, de connaissances. Un étranger n'a pas de références. Il est arrivé un cas comme ça à l'hôpital de Mangenbo : un citoyen qui se promenait dans les installations de l'hôpital. Les gens se disent : "mais qu'est-ce qu'il fait ?" On va le voir et on lui dit : "Qu'est-ce que vous faites ?". Il répond : "Je suis venu voir ma femme qui est hospitalisée ici". "Ah bon, mais comment s'appelle-t-elle ? Est-ce qu'on peut aller la voir ?". Il refuse.

En fait, au départ, il n'est pas suspecté de voler. Cette personne parlait une des langues du pays, ce qui a fait que la communication était difficile. Alors, les gens décident d'aller trouver le médecin parce que, d'après ce que certains ont dit, ce garçon parlait une langue qu'ils croyaient être celle du médecin. Jusque là, il n'y avait pas de solution possible, alors le groupe prend la décision d'amener ce garçon à la collectivité. En fait, l'affaire maintenant est acheminée à la collectivité parce qu'ils n'ont pas pu trouver solution à ce problème-là à ce moment là.

On le garde à l'autorité administrative toute une nuit et puis, un jour après, ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de faits plausibles pour le mettre en prison. Il a été libéré.

A propos de la photo, ce que nous voyons là, ce n'est qu'un moment d'un processus. Il est impossible sur le terrain de suivre une affaire depuis l'éclosion.

Ce n'est qu'un moment.

LE "SEMCAR" : EBAUCHE D'UN PORTRAIT D'INTERMEDIAIRE

A. BELBAHRI

Le "sémçar" est un courtier dans la vente ou la location de logements, c'est l'intermédiaire privilégié pour trouver une maison ou un appartement.

C'est un personnage **essentiellement urbain**. Le métier de sémçar ne fait son apparition que dans les agglomérations qui ont dépassé 4 à 5 000 habitants. Etudiant dix-huit localités du Tensift, une région du Sud-Ouest Marocain, J. Pégurier a trouvé ce métier pratiqué :

- dans sept centres ou les "sémçara" ont une boutique distincte avec un bureau. Ils avaient alors "pignon sur rue"
- dans cinq autres, il y avait des préposés à ce service, qui sont consultés à l'occasion.
- dans les dernières localités, aux dimensions démographiques trop restreintes, cette profession est inconnue ou inutile (1).

Dans les centres urbains de très petite dimension, la population est constituée principalement par quelques familles souches élargies. La fonction de sémçar n'a pas lieu d'être. Les gens n'ont pas besoin d'un intermédiaire pour trouver un logement.

Ce métier est très difficile à pratiquer au Maroc parce que le bouche à oreille fonctionne bien et l'information sur les intentions de vente ou de location, véritable matière première du sémçar, ne transite pas obligatoirement par lui. De plus, c'est une activité déclarée, soumise à la taxation des autorités. Avec la raréfaction du logement populaire, les commissions prélevées sur services rendus sont de plus en plus importantes, allant jusqu'à 100 % du montant du loyer.

Dans certains quartiers des villes marocaines, le sémçar est clandestin, dans le sens où il n'est

pas déclaré pour l'activité qu'il exerce réellement. Il y a deux cas de figure :

1/ Le sémçar est un retraité

Généralement, les retraités qui s'adonnent aux fonctions de sémçar bénéficient d'une pension relativement confortable. Ils ont travaillé dans une entreprise publique ou dans la filiale d'une multinationale. Certains cumulent une petite retraite avec une pension militaire pour services rendus dans l'armée française ("les anciens combattants").

L'apprenti sémçar, très informé sur ce qui se passe dans son quartier, en particulier dans le domaine immobilier, n'a pas d'abord l'intention de pratiquer une activité lucrative. Il commence tout simplement par rendre service. L'étranger qui arrive dans le quartier demande d'abord aux commerçants s'il n'y a pas de maison à louer ou à acheter. Le plus souvent, le nouveau venu, après avoir rencontré successivement plusieurs personnes, aboutit chez le retraité-sémçar parce qu'il est ancien et parce que la recherche de l'information dans ce domaine fait désormais partie de ses loisirs. C'est aussi la meilleure manière pour un retraité de **garder un rôle social**.

L'évolution démographique des villes, la raréfaction des logements, la spéculation immobilière et la diversification des populations urbaines, ont progressivement fait du sémçar bénévole un spéculateur en matière d'informations et un intermédiaire obligé de tout nouveau citoyen. Les propriétaires ont compris progressivement qu'il était pratique, et souvent lucratif, de confier au sémçar, moyennant un petit pourcentage, les palabres nécessaires à la conclusion d'un bail. Celui-ci a appris à monter les enchères en exploitant sa position sociale suivant les lois du marché.

2/ Le sémçar est un commerçant

Il arrive assez souvent qu'un petit commerçant qui végète pratique l'activité de sémçar. Dans ce cas, il profite d'une position privilégiée puisqu'il est très courant dans les quartiers populaires de s'adresser à un commerçant lorsque l'on est à la recherche de quelqu'un ou lorsqu'on cherche un appartement à louer.

S... est arrivé à la fin des années cinquante à Oujda, ville moyenne du Nord-Est du Maroc, frontalière avec l'Algérie. Il s'est installé avec sa femme dans une petite maison laissée en héritage par sa mère. Oujda est une ville où l'activité économique est très limitée. Ses

principales ressources dépendent des activités agricoles de l'arrière pays, et de sa position frontalière entre le Rif, au nord du Maroc, et l'Oranais.

Dans les années soixante, les affaires allaient assez bien. S., quarante ans, sans travail, était obligé de trouver une solution à sa situation. Mais c'était très difficile. Les membres de la famille S étaient très dispersés entre l'Ouest marocain et l'Algérie. Son revenu lui permettait à peine de subsister. Il provenait essentiellement de l'envoi régulier d'argent de deux membres de sa famille : le frère de sa femme, agent technique à Casablanca et son neveu, employé dans les assurances à Oran. Mais ceci n'était que provisoire. Il ne pouvait pas compter uniquement sur la solidarité familiale.

Le séjour de S et de son épouse à Oujda durait déjà depuis quelques années. Ils connaissaient bien la ville. Sa femme aimait fréquenter un quartier très commerçant, le souk des tisserands. Elle a pu faire la connaissance de commerçants juifs qui vendaient du tissu. Ceux-ci, pour étendre leur marché lui confiaient de la marchandise qu'elle passait en Algérie où elle l'écoulait avec un bénéfice appréciable. Elle prit l'habitude de s'adonner à cette activité. Plus le temps passait et plus les commerçants lui faisaient confiance. Elle a pu ainsi diversifier les produits qu'elle acheminait patiemment de l'autre côté de la frontière. Elle a su miser sur une demande importante chez les Oranais pour un certain nombre de biens : tissus, jeans, bijoux, robes marocaines, foulards...

Pendant ce temps, S s'est improvisé laitier. Il achetait du lait qu'il transformait en bierre ou en lebban (petit lait) qu'il vendait dans le quartier. Comme il était algérien, il faisait l'objet d'une surveillance particulière de la part du Contrôle sanitaire. Son activité, clandestine, fut découverte et il était obligé de payer une forte amende.

Cependant, grâce aux activités frontalières de sa femme, S a pu ouvrir une petite épicerie. Les affaires n'étaient pas florissantes. C'est alors qu'il se mit à doubler son commerce d'une activité de sémçar. Il commençait à être connu dans le quartier ; il a noué beaucoup de relations et a su se tenir assez tôt informé des logements qui allaient se libérer.

Pour exercer son deuxième métier de sémçar, S. devait passer son temps à négocier. Devant sa boutique, les conversations semblaient sans fins. Les sujets abordés étaient souvent sans rapport avec le logement.

Ce qui fait l'originalité du *sémçar*, c'est sa position entre l'espace public et l'espace privé. Les informations qu'il détient débordent la location ou la vente au sens strict. Elles vont au-delà du **seuil** de la maison. C'est le seul homme du quartier qui sait autant de choses sur le monde des femmes. Cette position frontière entre les hommes et les femmes finit par faire du *sémçar* un personnage dont on se méfie. Le mot *sémçar* est entré dans la langue pour signifier autre chose que la vente ou la location de logements. Il est synonyme **d'entremetteur** ou **d'arnaqueur**.

S. était considéré comme celui qui détenait la clé du seuil d'un nouveau logement. Aussi était-ce à lui que revenait souvent la charge de sacrifier le mouton sur le seuil avant que le nouveau locataire ne prenne possession de son domicile.

A.B.

NOTES

(1) Il en est ainsi à Aït Ourir, Sidi Zouin, Moulay Brahim, Skhour Rhamna, Side Ahmed et Sebt Gzoula. Cf. J. PEGUNIER, Espaces urbains en formation dans le Tensift, Rabat, SMER, 1981, p. 152

DEBAT

D.

Si je comprends bien, quand tu nous as donné toute l'administration, c'était pour nous montrer qu'au fond ils sont fonctionnaires mais pas salariés.

Donc, tout fonctionne par le système des cadeaux, et c'est ça la base historique de ce que, nous appelons la corruption mais qui, en fait, est un système très ancien qui était inclu dans la logique même du système.

A. BELBAHRI

J'ajoute une précision : quand on est rentré dans la fonctionnarisation, car il n'y a que quelques années qu'ils ont commencé à être rétribués comme des fonctionnaires, évidemment, il y avait une tradition de comportements, de relation à la population, qui a continué. Ce n'est pas une question de non-respect d'une intégrité des fonctionnaires, mais c'est une tradition dans la relation.

G. HOUCHON

Si on essaie de s'attaquer à cette idée de corruption pour la voir un peu sous un autre angle, il est bien certain que la tradition bureaucratique, telle que Weber l'inscrit, ne se place que dans une rationalité qui n'est concevable qu'à un moment donné avec un certain type de formation d'Etat. Donc il serait plausible d'imaginer que le placage de ce fonctionnariat sur des sociétés qui n'ont pas à s'en servir directement, ne peut que produire ce que nous voyons comme phénomène.

Seulement, il reste un problème : ces sociétés tendent de plus en plus à avoir des rapports de périphérie à centre, mais ce sont des sociétés qui participent maintenant du modèle économique occidental. Est-ce qu'on peut sentir qu'une organisation bureaucratique de type wébérien ou quelque chose de similaire, est en train de se développer, et que notamment, elle doit bien, d'une manière ou d'une autre, se heurter, se confronter, peut-être lutter contre ce qu'on appelle couramment la corruption, pour qu'elle asseoit sa légitimité ?

Personnellement, je ne l'ai pas vu.

D.

Oui, mais quand il y a la corruption, il y a quand même l'idée qu'on paie pour obtenir quelque chose auquel on n'a pas droit? Tandis que là, le cadeau, ce n'est pas pour obtenir quelque chose auquel on n'a pas droit, c'est pour obtenir un droit tout simplement. C'est pour faciliter l'obtention du service, c'est un échange, c'est un contre-don.

G.H.

C'est ce que nous appelons maintenant une taxe. Quand on va chercher un papier à la mairie, on donne cette taxe, mais elle ne va pas au maire, c'est tout.

D.

Donc, aujourd'hui, il y a les deux fonctionnements : il y a le système de corruption où l'on paie pour obtenir un passe-droit, et puis il y a le cadeau qui accompagne la demande de service.

A.B.

Je pense qu'on devrait éviter de creuser le terme corruption car on va toujours essayer de se situer par rapport à ... C'est un peu l'erreur qui a conditionné le débat l'an dernier.

En général, certains appellent cela une re-traditionnalisation, d'autres disent que c'est une sorte de branchement du traditionnel vers le moderne, parce que, tout simplement, il y a ce que vous appelez placage de l'administration. Or ce que je veux dire, c'est que la société marocaine a intégré l'administration. Elle l'a intégré vraiment dans son corps.

Elle la fait fonctionner à partir de ces réalités. Donc il n'y a plus de calquage, c'est-à-dire qu'il y a une intégration. Je donne un exemple : le chef, il a un rôle fondamental dans la participation aux élections. Il y a toujours un dilemme chez le citoyen, c'est de dire : "si je ne vais pas voter, le chef il ne va pas me voir venir voter. Donc quand je vais lui demander un certain nombre de droits, des papiers, etc. , 'l va me coincer. Il va dire demain, etc. Donc, je vais voter pour le chef".

C'est pourquoi on voit un taux de participation au Maroc qui est à 70 % rural, c'est comme s'il y avait une manipulation. L'administration, elle est à proximité des citoyens, et c'est toujours une pression implicite.

Ph. H.

Comment est-ce que tu situes le débat sur les pouvoirs parallèles par rapport à ce que tu viens d'exposer ?

Au fond, ce que tu viens d'exposer, c'est la panoplie des pouvoirs non- parallèles, de base, traditionnels.

Tu te réfères à un travail fixant la situation autour de 1900.

Maintenant, en 1985, qu'est-il advenu de cette panoplie de pouvoir ? A-t-il engendré des situations modernes de pouvoirs parallèles, puisqu' il s'agit d'une ville qui a complètement changé de nature ?

A.B.

Oui, il faudrait continuer l'analyse, mais ce qu'on sait déjà, c'est que les groupes sociaux qui sont branchés sur la société coloniale, et sur l'administration, sur le commerce, ce sont les Fassis. Ce sont eux qui ont constitué le noyau de l'urbanisation de Casablanca ; à tel point qu'à un certain moment, pour les marocains, Fassi est devenu synonyme de fonctionnaire, bourgeois, etc.

Le clientélisme, le système d'alliance, ont fonctionné dans ce sens là. C'est-à-dire qu'à un certain moment, il n'y avait pas d'état civil, des gens au niveau de la campagne n'avaient pas encore de nom (ils s'apelaient Mohammed Ben... par filiation tribale), on leur demandait de choisir un nom, et si on faisait une enquête, il y a une majorité qui choisissait un nom à consonnance Fassi pour se donner un peu d'urbanité. Il y a beaucoup de Alaoui au Maroc, affiliation royale, parmi les gens qui viennent du Sahara. Même dans la ville actuelle, comme Casablanca, ce type de fonctionnement perdure mais prend une autre forme, greffé sur un nouveau modèle.

D.

Plutôt que de parler de pouvoir parallèle ou pas, ce qui serait intéressant de fouiller ce sont les comportements, c'est-à-dire les processus. Tu nous as déconstruit la corruption en nous montrant, pour chaque fonction, comment il fallait procéder pour obtenir son droit.

Est-ce que ce n'est pas là dessus qu'il faudrait raisonner, observer, travailler sur les différents types de procédés d'obtenir tel ou tel droit, plutôt que de passer par les pouvoirs ? C'est à ce moment là qu'on trouvera les pouvoirs.

J. METRAL

Il faut une relation personnalisée. On a parlé du Maroc, on pourrait parler du Moyen Orient...

E

Je ne sais pas. Parce que s'il y a une bureaucratie exemplaire, c'est la bureaucratie ottomane, et je ne sais pas si elle fonctionnait ainsi.

**LES MOBILISATIONS POPULAIRES ET LA FORMATION
DES QUARTIERS PERIPHERIQUES
DE LA VILLE DE MEXICO (1)**

**Oscar NUNEZ
Professeur à l'Université
autonome "Metropolitano",
Département de Sociologie, Mexico**

Dan cette étude nous essayons de découvrir les différents mécanismes politiques, économiques et culturels propres au Mexique au moyen de l'étude de vingt quartiers. Seule la mobilisation populaire retiendra notre attention car ce type de communication ne permet pas d'aborder tous les autres aspects tels que l'organisation familiale, l'immense effort individuel et collectif d'auto-fourmiture, les divers types d'aides économiques : exemptions et subventions de l'Etat, etc.

Par "mobilisation" nous entendons toute organisation populaire née du besoin de défendre et de revendiquer des besoins fondamentaux en s'opposant à d'autres groupes ou à l'Etat par des luttes institutionnalisées ou non de diverses appartenances politiques. Le terme implique donc toujours un élément dialectique de lutte et pour les quartiers illégaux, il comporte toujours quatre éléments d'analyse :

- Les rapports de propriété et d'appropriation de la terre qui, au Mexique, existent sous la forme de terrains *ejidales*, terrains fédéraux, particuliers, communaux. Les deux derniers étant rares dans les quartiers populaires, nous n'en parlerons pas.
- Les structures sociales du quartier, c'est-à-dire, les différentes classes sociales qui les peuplent. Elles sont déterminantes pour le type d'organisation et les formes de luttes ainsi

que pour l'urbanisation.

- Les formes d'organisation des *colonos* et des propriétaires. Elles dépendent, dans une grande mesure, des agents organisateurs, des leaders et des partis politiques.

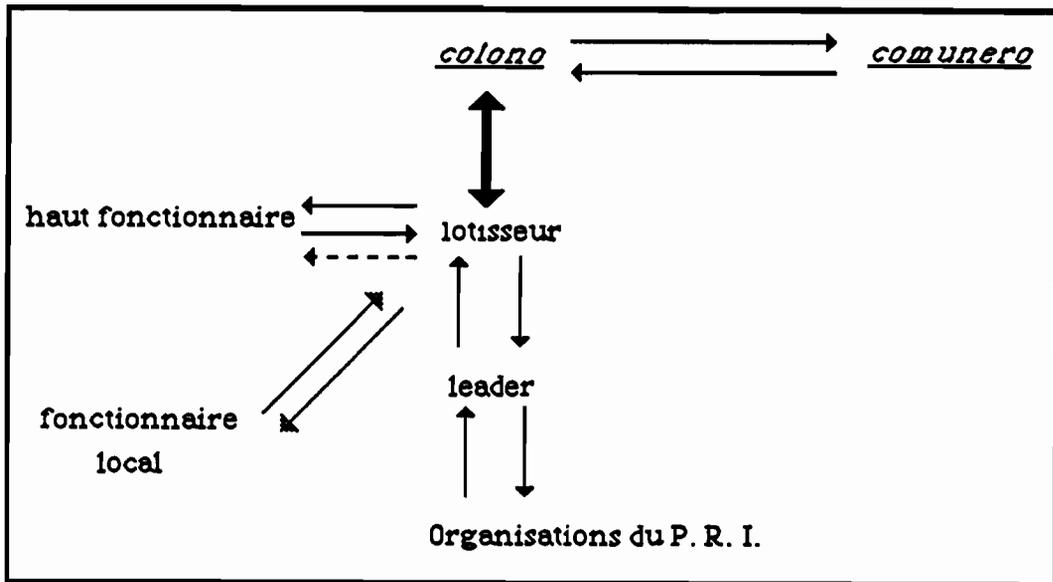
- Les formes d'intervention de l'Etat et ses différents niveaux. Elles constituent un vrai réseau qui, loin d'être cohérent, est traversé par des contradictions internes.

En rapport direct avec le sol et par son importance dans l'évolution des quartiers, nous avons choisi le premier élément comme point de départ à la construction du plan donc au choix du découpage territorial. Cependant, dans ce découpage géographique, les quatre points précités interviennent pour rendre compte de l'originalité de chaque quartier.

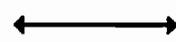
LES QUARTIERS SUR TERRAINS FEDERAUX

I - Les domaines du lotisseur roi :

Sur ce type de propriété se trouve la majorité des *colonias* - quartiers populaires - qui ont été bâtis sur l'ancien lac de Texcoco. Il s'agit de 15 400 hectares, à l'est de la ville de Mexico, où sont établis trois millions d'habitants, dans cinquante-six quartiers. La principale caractéristique de ces zones est l'importance dans les rapports sociaux du rôle du lotisseur privé illégal et son affrontement constant au groupe des *colonos* - habitants de ces quartiers - au point d'atteindre diverses explosions sociales comme celle du "Mouvement restaurateur des *colonos*" des années 1971-1972.



Légende

- 
Sens de la relation
- 
Contradiction
- 
Contradiction possible

Comment expliquer le rôle prépondérant du couple dialectique lotisseur-*colono* ?

D'abord, le pouvoir du lotisseur réside dans la concentration progressive entre ses mains de la terre. Cette concentration est facilitée par le caractère fédéral des terrains. En effet, ces terres que l'Etat s'est appropriées lors de l'assèchement du lac en 1900, lors de grands travaux pour l'installation du réseau des égouts de Tequiquiac sont vendues ou louées à très bas prix en 1922. La condition est qu'elles soient bonifiées et cultivées comme terres agricoles pour éviter les tempêtes de sable qui en portaient. Cette condition n'a jamais été remplie par les nouveaux propriétaires et l'Etat n'a réclamé l'accomplissement de ces clauses que lors du mandat de Lazaro Cardenas, le 28 mars 1936, sans vraiment trop de conviction. Plus tard, dans les années 1940, profitant de l'interdiction de bâtir dans le district fédéral - la ville de

Mexico - les lotisseurs commencent à vendre toutes ces terres inhospitalières, les convertissant ainsi en terrains à bâtir sans empêchement de la part des autorités de la ville.

Puis, au contraire, les autorités locales, les fonctionnaires des municipalités, non seulement n'empêchent pas d'occuper ces terres, mais elles encouragent même leur occupation pour percevoir les pots-de-vin offerts par les lotisseurs. Il est évident que cette complicité devient l'élément clef pour permettre désormais l'occupation progressive de tous ces espaces... Tous ces fonctionnaires, sans avenir politique, voient ces opérations comme la seule possibilité d'améliorer leur situation.

Ensuite, le caractère de lotissement régulier accordé en 1959 à tous ces quartiers est l'équivalent d'une reconnaissance de légitime propriété même si elle est conditionnée par l'obligation d'apporter l'infrastructure nécessaire. Cet aval permet de se présenter comme propriétaire légitime et de faire monter le prix des terrains.

A partir de ce moment, le pouvoir du lotisseur ne fait qu'augmenter, non seulement par la croissante concentration de la propriété mais aussi par l'occupation des postes clefs dans les nouvelles municipalités. Sur quatre périodes, trois lotisseurs se succèdent au poste de maire.

Dans les dix premières années de ces quartiers, 1950 - 1960, le système de rapports sociaux est déjà en place : d'habiles lotisseurs s'approprient, petit à petit, des terres fédérales, grâce à l'aide des autorités locales. Ils surprennent les *colonos* inexperts et déracinés, devant l'indifférence des hautes autorités qui pensent résoudre ainsi les problèmes du logement de ces masses. Les leaders locaux, soumis aux lotisseurs, commencent déjà à établir leur clientèle.

Les vrais bâtisseurs de tous ces quartiers, les *colonos*, après un plus ou moins long séjour et pérégrinations dans la ville de Mexico, viennent s'installer. Ils cherchent surtout un logement meilleur marché et ont l'espoir de constituer un patrimoine. C'est le commencement d'un long processus dont les pénalités matérielles énormes ne sont pas toujours les plus lourdes, comparées aux pénalités de domination.

Etant donné la vigilance des lotisseurs, les possibilités de squatter sont pratiquement

inexistantes. Il faut donc passer par le système achat-vente, apparemment en bonne et due forme. Il est mené par des agents intermédiaires qui font de la propagande et organisent l'occupation du sol.

Lors de ces tractations, les *colonos* croient d'abord réaliser une opération légale ; à aucun moment, ils ne doutent que les services vont être introduits bientôt, "parce qu'on fait déjà les démarches" : le dossier suit son cours ! L'expérience des années 1950 et 1960 les détrompe cependant. Au début de la décennie 1970, les hommes en place conseillent aux nouveaux *colonos* d'interrompre, le plus tôt possible, le versement des mensualités car il faut encore payer l'Etat pour l'introduction des services. De leur côté, les lotisseurs au courant de cette nouvelle tactique demandent un premier versement plus substantiel.

Néanmoins, les *colonos* de cette époque recourent aux lotisseurs, indispensables à la prise de possession des terrains. Elle est une condition essentielle pour devenir plus tard propriétaire légal. Avec beaucoup de lucidité, ils savent que le lotisseur est un escroc, indispensable pour avoir un lopin de terre, grâce à son organisation et à la connivence des autorités locales. Les *colonos* pensent qu'ils doivent d'abord passer par ce lotisseur pour l'obtention du terrain, mais que par la suite, il n'auront plus affaire à lui. Grosse erreur. Bientôt, ils le voient réapparaître dans son rôle d'exploiteur, contrôlant le monopole des éléments fondamentaux de la vie d'un quartier tels que la distribution de l'eau par camions citernes, la direction des écoles et l'organisation des transports en commun. Le lotisseur réinvestit le fruit de ses extorsions dans ces nouveaux domaines, perpétuant sa présence néfaste dans le quartier.

Dans les années 1970, un changement important apparaît dans le système des agents sociaux, avec l'intervention des autorités supérieures : le président de la République et le gouverneur de l'Etat de Mexico. Ils prennent conscience de l'enjeu économique et politique de cette énorme ville qu'est Netzahualcoyolt, entièrement composée d'habitations misérables, sans beaucoup de possibilités d'emploi. Ces autorités commencent à réaliser le très fort coût social et économique que représente l'exonération systématique, pour les lotisseurs, pour implanter les services urbains. Pour la première fois, on commence à les persécuter mais la majorité de la terre est déjà vendue sous l'égide du lotisseur-roi.

Le lotisseur continue à survivre mais doit passer dans la clandestinité, toujours soutenu par les autorités locales. En plus, à l'occasion, elles vont jusqu'à mettre à son service les terribles B. A. R. A. P. E. N. - *batallón de radio patrullas del Estado de Mexico* - pour faire payer par les grévistes le versement de leurs mensualités et mater les leaders honnêtes. Ce système que certains nomment avec grandiloquence : "l'alternative populaire de logement" est malheureusement peut-être la seule solution possible pour des masses à très faibles revenus. Pour elles, l'accès au marché immobilier est impensable et l'accès aux logements de l'Etat impossible - lorsqu'on n'est pas syndiqué - ou peu probable vu la faible quantité d'habitations construites.

II - L'hétérogénéité sociale, prédominance prolétaire :

(...) Les enquêtes faites dans des quartiers de la ville de Mexico montrent que cette prétendue homogénéité n'existe pas. Même dans les quartiers les plus misérables (par exemple là où sont les squatters) la plus grande variété d'occupations professionnelles est présente. Toutes sortes de salariés sont mélangés avec des travailleurs du secteur informel. Cette même hétérogénéité se rencontre au sein même des réseaux et des unités domestiques qui ne sont que très rarement purs, c'est-à-dire formés uniquement de "marginiaux". De plus, cette situation n'est jamais définitive. Ce qu'ils ont en commun et qui les oblige à créer ou à renforcer ces types de réseaux est une condition misérable, manifeste dans l'étroitesse des ressources et les difficultés pour subsister. Pour le reste, la gamme des relations de production dans lesquelles les "marginiaux" sont insérés est très variable et complexe.

De ce fait, l'articulation avec le secteur "formel", s'effectue en premier lieu, *à travers les membres mêmes des réseaux et de chaque famille*, insérés dans les institutions formelles, surtout parce qu'ils bénéficient d'un contrat de travail stable et des avantages qui en découlent. Il n'est donc pas possible de faire une coupure nette entre formel et informel au sein d'un quartier, comme s'il s'agissait de compartiments étanches. Il est encore moins possible de parler de quartiers entiers constitués d'une population "formelle". Ceci ne se rencontre même pas dans les quartiers de formation récente où, en principe, la présence

d'une population constituée essentiellement de "marginiaux", au sens antérieur du terme, aurait plus de probabilité de se rencontrer.

Au sein d'une famille et à mesure que passe le temps, une grande hétérogénéité apparaît. Certains membres entrent ou sortent du secteur formel. Lorsqu'ils en font partie, pendant plus ou moins longtemps, ils en partagent les avantages avec le reste de leur famille. Il est bien connu, par exemple, que toute la "famille étendue" utilise la carte de la sécurité sociale d'un de ses membres. On peut donc affirmer la tendance selon laquelle plus il y a de personnes salariées dans la famille meilleure est la situation familiale et celle de son réseau ; plus grand est son lien avec le secteur hégémonique, moins son caractère informel est important.

Ainsi donc, il faut affirmer que l'appartenance au secteur formel ne fait pas automatiquement d'une personne un intermédiaire patron par la rupture de la symétrie des relations avec le reste du réseau ou de la famille. D'autres facteurs et relations internes au noyau familial empêchent cela. Il s'agit par exemple de la hiérarchie familiale qui se charge de maintenir chacun à sa place. Cette remarque ne va en aucune façon à l'encontre des changements idéologiques qui s'opèrent très facilement en chaque personne, provoquant des contradictions et des "dysfonctionnements" dans les liens familiaux.

Malgré les importantes remarques antérieures, il s'agit de quartiers établis sur des terrains fédéraux, composés par les couches de la population très pauvres bien que mélangées. Elles s'y sont concentrées pour une raison évidente : ce sont les terrains urbains les meilleur marché, payables à tempérament et peu grévés d'impôts fonciers, au moins jusqu'à une date récente. Par contre, ces quartiers sont très éloignés des lieux de travail, mal reliés à Mexico par les transports en commun... Comme dans tout pays capitaliste, le degré de qualité écologique est déterminant pour la répartition ségrégative des différentes classes sociales.

III - Le réseau Institutionnel et la mobilisation populaire à Netzahualcoyotl :

L'Etat mexicain organise très tôt ses institutions dans ces quartiers, bien avant l'apparition des mobilisations populaires. En même temps, il conclut une alliance, de plus en plus étroite, avec le lotisseur sauf en cas de conflit sérieux avec le ministère des Ressources hydrauliques au

point que ce sont les lotisseurs eux-mêmes qui gouvernent la municipalité dans les années 1960 et 1970.

Dans ce processus de création du réseau institutionnel, trois grandes étapes ressortent :

- La création des instances urbaines centrales et des organisations du contrôle populaire : 1946 - 1963.

- La création de l'instance locale municipale : 1963 - 1971.

- L'introduction du fidéicomis comme un moyen d'institutionnaliser les conflits du Mouvement restaurateur de *colonos*.

Reprenons ces trois étapes :

1 - Le comité de lotissement urbain del Vaso de Texcoco

La mise en place d'une institution de planification et de contrôle est surprenante, en 1952, au moment où les *colonos* sont peu nombreux et complètement accaparés par la résolution de leurs problèmes immédiats : eau, écoles, surveillance du quartier, etc. De ce fait, ils n'incarnent aucun danger de mouvement conflictuel. En réalité, cette mesure du gouverneur Salvador Sanchez Colin est tout à fait normale si l'on se rappelle l'expérience des mobilisations populaires de cette époque dans les quartiers aux loyers bloqués de plusieurs villes du Mexique et la mobilisation du quartier Escuadrón 201.

Pour devancer les problèmes, cet organisme exécutif fortement centralisé est créé. Il est chargé de planifier, d'autoriser et de contrôler les infrastructures urbaines et d'organiser le corps policier de surveillance. La composition même du comité central exclut toute sorte de participation démocratique : trois membres du comité sont nommés directement par le gouverneur, un par le représentant des lotisseurs et un par celui des *colonos*.

Soumise à cet organisme urbain, une fédération de quartiers populaires naît. Elle doit regrouper le représentant de chaque quartier. Formellement, elle est conçue comme un organisme de participation citoyenne à la gestion de la ville. Elle est affiliée au parti P. R. I. En principe, la fédération doit être le porte-parole des opinions de la population.

De fait, elle est l'organisme de captation des votes politiques, en échange de quelques petites faveurs.

Ce schéma reproduit les structures de l'organisation du district fédéral ; il existe toujours après quelques modifications conseillées par l'expérience. C'est un instrument économique urbain fortement centralisé d'où partent les faveurs vers les masses clientélistes ; un organe d'intégration politique qui garde les apparences de participation citoyenne et qui de fait organise les campagnes du P. R. I. dans ces zones, toujours en accord avec les politiques de l'institution précédente. Ces deux institutions proclament leur entière soumission au gouverneur auquel on peut s'adresser lorsque les requêtes populaires ne sont pas entendues.

Malgré son caractère de strict contrôle, très vite la Fédération des *colonias populares*, à travers ses leaders, Eugenio Alonso Francisco Gallegos et Felipe Lopez Baltran, manifeste un désir d'autonomie réelle qui se concrétise dans des faits .

Ils transforment la fédération en une société civile afin de pouvoir organiser indépendamment, selon de Code civil, leur budget et l'élection des dirigeants (2). Les leaders publient un journal, *El vigia del lago*, qui dès le début se montre critique envers les fonctionnaires et les lotisseurs.

Ce signe d'indépendance semble, à première vue, la manifestation d'un essai de la base pour constituer des organisations de classe au-delà des organisations formelles de l'Etat. En réalité, en examinant de près le fonctionnement, cette apparente démocratisation ne correspond pas à une participation réelle de la population. Il s'agit plutôt de signes d'indépendance des leaders naturels, sans doute plus honnêtes que d'autres, moins corrompus mais, malgré tout, paternalistes et dont les relations avec la base restent verticales.

Les rapports constituent de vrais cercles concentriques à trois niveaux allant du leader aux familles et aux masses. Les leaders s'affrontent donc au président même du comité, en mars

1953, pour essayer d'empêcher que les *colonos* du quartier du Soleil ne soient chassés de leurs terrains que le ministère des Ressources hydrauliques réclame. Ils soutiennent les *colonos* du quartier Estado de Mexico pour obtenir son électrification malgré l'interdiction des autorités. Ils secondent les *colonos* de Tamaulipas pour le respect des surfaces destinées aux services, etc. Inquiet, le gouverneur Salvador Sanchez Colon intervient en utilisant les mesures habituelles aux organisations corporatives ouvrières pour reprendre les pouvoirs de la fédération :

- remplacer le président du comité par quelqu'un de plus énergique : Ruben Ortega Lopez ;

- substituer la surveillance établie spontanément par les *colonos* par une vigilance professionnelle au service des organismes urbains dont la direction est accordée à un sinistre personnage : le lieutenant Guadalupe Chavira. Avec l'arrivée de celui-ci, une longue série d'actes répressifs, systématiques et brutaux commence. Ponctuellement et avec efficacité, ils visent les leaders et les *colonos* indépendants et inquiets ;

- devant la possibilité de dissoudre une fédération constituée en société civile, le gouverneur crée un organisme parallèle : le Comité de Mejoras Morales Civicas y Materiales (le comité des Améliorations morales, civiques et matérielles) dont les leaders sont soigneusement nommés et contrôlés par les lotisseurs eux-mêmes. Ils sont recrutés parmi le "lumpen" du quartier : Aureliano Ramos et Raemundo Rodriguez.

Devant la répression des leaders et les menaces du nouveau comité, toute la masse des *colonos* , liées aux leaders de façon prudente et distante, les abandonne.

Elle attend de voir clair pour savoir quelle est l'organisation qui peut sauvegarder ses intérêts au mieux moyennant le marché du vote. Les leaders de la Fédération du vote sont donc massivement abandonnés et seules réussissent à survivre de faibles organisation grâce à l'appui partiel de certains secteurs du P. R. I. tel "El Frente Mexicano Pro Derechos Humanos". Vu le genre de structures sur lequel le leader s'appuie, seul le remplacement des parrains peut lui permettre de survivre.

2 - La création de l'institution municipale

A cause de la crise de différents secteurs de l'agriculture, la vague de migrants augmente rapidement à Netzahualcoyotl. En sept ans (1963-1969), la population passe de soixante-cinq mille habitants à six cent dix-sept mille. Concomitants à cette croissance, les problèmes urbains et sociaux augmentent, géométriquement : la vieille et éloignée municipalité de Texcoco est débordée. Netzahualcoyotl devient donc une nouvelle municipalité. Son rôle est soumis au comité de la Fédération du quartier Vaso de Texcoco dont il est le prolongement pour les services d'entretien urbain, de surveillance et le contact direct avec le leader. Avec la création de la municipalité arrivent au pouvoir politique les lotisseurs jusqu'à leur éviction par le Mouvement restaurateur de *colonos*.

Le mécontentement des *colonos* grandit dans les années 1960 à cause de toutes les vexations et le non-accomplissement des clauses du contrat, même s'ils restent apparemment pacifiques. La grande explosion couve et il est fort étonnant qu'elle se manifeste si tard. Les hypothèses explicatives de cette patience de plus de vingt ans seront reprises plus tard.

3 - Le Mouvement restaurateur de colonos (M. R. C.) et le fidécommis

Sous le régime du président Echeverria, deux cent mille *colonos* organisés par de nouveaux leaders fondent le M. R. C. qui s'affronte directement à l'organisation des lotisseurs : le Front unique des propriétaires de biens meubles et immeubles, en refusant, comme première mesure, de payer les mensualités du terrain, non seulement pour le non-accomplissement des clauses du contrat, mais aussi, d'une façon plus radicale, pour mettre en question les titres de propriété du lotisseur.

En mai 1972, le M. R. C. couvre avec ses cinquante comités les cinquante-huit quartiers de Netzahualcoyotl et la municipalité de Reyes La Paz. Sa structure, calquée sur les anciennes fédérations, a pour centre exécutif un conseil formé par les présidents des comités locaux.

La deuxième mesure importante est la revendication de l'expropriation des terrains des lotisseurs. Cette mesure semble la plus adaptée pour résoudre la situation compliquée de terrains réclamés à la fois par l'Etat, les *comuneros* de Chimalhuacan et par les lotisseurs.

Or, cette mobilisation aussi intensive qu'étendue ne prend à aucun moment un caractère contestataire et encore moins révolutionnaire. Elle respecte les règles du jeu institutionnel en suivant la filière de diverses institutions. (...) La répression et l'incarcération d'autres leaders, après des manifestations et des meetings au Zocalo -grande place centrale de Mexico - sont des éléments de démobilisation. De leur côté, les lotisseurs ne restent pas inactifs. Ils profitent de ces divers moyens coercitifs : distribution de l'eau, police, contrôle des écoles, etc., pour intimider les *colonos*.

C'est dans cette situation d'affaiblissement qu'en 1971 l'exécutif fédéral présente la solution promise, un fidéicomis grâce auquel :

- près de quarante lotisseurs octroient à la banque Nafinza plus d'un million de mètres carrés en tant que bien fidéicomis ;
- 60 % de ce patrimoine est destiné à des oeuvres sociales et 40 % au paiement de l'indemnisation des lotisseurs ;
- des 60 % destinés aux oeuvres sociales, trente millions de pesos constituent l'indemnité de deux cents *comuneros* de Santa Maria Chimalhuacan ;
- ce que versent les *colonos* est considéré comme acompte sur le prix total.

L'aspect léonin de cette solution est évident. Les lotisseurs avaient déjà reçu deux ou trois fois le prix du terrain sans avoir jamais introduit un seul service. Craignant de ne même pas obtenir ces 40 %, les représentants du M. R. C. et les *comuneros* cessent d'insister pour l'expropriation : ils acceptent le fidéicomis. Le fidéicomis annonce la mort du M. R. C. avec le processus d'incorporation des ses leaders dans la bureaucratie dirigeante. Des dix-sept membres, cinq seulement échappent à ce phénomène de captation. Les leaders Rogelio Vargas et Odéon Madariaga, après s'être présentés sans succès comme députés de ce XXVIII^e district sont finalement nommés régisseurs de la municipalité. La fragmentation du mouvement fait qu'au début de 1974 Netzahualcoyotl compte onze organisations qui ont la

prétention d'être les héritières authentiques du M. R. C. .

Une des principales conséquences est le déchaînement d'un processus de squattage et donc de densification du quartier. Profitant de cette période troublée de changement de propriétaires, des milliers de squatters s'approprient des terrains vagues pour assurer leur possession qu'ils savent être la condition fondamentale de la propriété. Devant ces squatters, les leaders saisissent l'opportunité pour se faire payer les terrains et la plupart d'entre eux deviennent des "placeurs" de familles en acquérant ainsi un pouvoir local qu'ils n'avaient jamais eu. Dix mille lots sont attribués de cette manière.

Ce squattage est sans doute le fait urbain le plus important du fidéicomis, complètement opposé à ses objectifs.

Il complique indéfiniment la régularisation et rend encore plus insuffisants les rares équipements. Les autres effets recherchés sont minimes :

- une partielle indemnisation aux *comuneros* ;
- la construction d'un jardin public ;
- la régularisation de treize mille cinq cents lotissements parmi les trente-deux mille confiés au fidéicomis (accord d'écritures).

Le reste de l'urbanisation promise reste encore à implanter où la municipalité l'a faite. Presque tous les *colonos* mobilisés sont découragés par les luttes intestines. Ils sont désorientés par une lutte qui les oppose maintenant directement à l'Etat et signent des contrats individuels en se désolidarisant du groupe.

Comment est-il possible que toutes ces masses de *colonos* extrêmement trompées et exploitées, réprimées sans cesse, obligées de vivre six mois par an dans la boue à la saison des pluies et les six autres mois dans la possière de salpêtre et privées des services les plus élémentaires supportent-elle une telle situation pendant plus de vingt ans ? Quand elles décident de se révolter, elles le font de manière institutionnelle, très soumises aux canaux

politiques enseignés par l'Etat sans jamais outre-passer les structures du système politique officiel.

Le récit analytique , ci-dessus développé, répond partiellement à la question.

- L'Etat crée tout de suite, sur les lieux, un réseau institutionnel de contrôle dans lequel les organisations de masse - les fédérations - sont faussement embrigadées et soumises aux organisations urbaines - les comités - distributrices parcimonieuses des bienfaits urbains, directement contrôlées par le gouverneur.

Les organisations municipales, le caractère local, naissent avec un faible pouvoir et au fond ne servent que pour mieux encadrer chaque groupe à travers le contrôle des leaders de chaque quartier.

- La répression à travers la non-distribution des services vitaux est une des armes les plus puissantes dont les lotisseurs disposent, de plus en plus appuyés par les autorités locales.

Seulement de temps en temps, la répression physique directe éclate mais alors elle est brutale, sans égard et parfois meurtrière. Il n'y a pas de doute que c'est un des éléments les plus démobilisants.

- Le caractère traditionnel des leaders, même honnêtes et désintéressés -pas pour longtemps- ne fait que reproduire les structures clientélistes longtemps pratiquées à la campagne. Le grand nombre de leaders d'opposition entre eux favorisent les divisions internes, si utiles au pouvoir institué.

- La situation de déracinement du *colono* permet son exploitation car toute organisation devient difficile pour lui sauf l'organisation politique réellement démocratique.

Etant donné que les trois premiers points ont été suffisamment développés, arrêtons-nous un peu plus sur les deux derniers éléments d'une importance certaine.

**IV - La situation de déracinement :
obstacle de l'organisation**

Certains points de l'analyse de l'Ecole de Chicago, souvent méprisés en bloc du fait de leur origine écologique, peuvent rendre compte de quelques facteurs de la situation de déracinement du *colono*. C'est un migrant rural, plus ou moins récent. Les membres de sa famille sont liés par une forte solidarité culturelle. Même si elle est verticale et hiérarchique - phénomène de cacique - le migrant est dépossédé de tous ses points de référence culturelle fournis par sa communauté à travers des institutions polyvalentes fortement liées entre elles.

Les analyses de Germani sur la destruction des cadres traditionnels de ces *colonos* avec le déracinement culturel correspondant nous semblent être encore en vigueur . Par contre, ses conclusions sur l'effet d'une forte mobilisation liée au déracinement nous paraissent fausses (3). Nous croyons que les mobilisations les plus fermes et organisées s'appuient presque toujours sur une collectivité enracinée dans une structure communautaire de type traditionnel ou "moderne" , c'est-à-dire un réseau complexe d'associations volontaires qui répond à des besoins variés.

A Netzhuacoyotl la première structure n'existe plus et la seconde est encore à constituer.

Dans la grande gamme de culture du Mexique, on peut affirmer, d'une façon générale, que la collectivité d'origine est constituée par les liens très forts, hiérarchiques et autoritaires. Ils présentaient aux *colonos* des solutions culturelles bien précises pour chaque situation de la vie, de la naissance à la mort. Les loisirs, par exemple , se réalisaient en général hors institutions commerciales et sous l'oeil vigilant des autorités régulatrices de la tradition, présentes dans toute institution. De tous ces milieux anciens, le *colono* rencontre dans le quartier les structures ecclésiastiques isolées, mal organisées - il n'y a pas d'église, les visites du prêtre sont hebdomadaires - et largement insuffisantes pour le nombre d'habitants. Pour toutes ces raisons, il est sans l'appui de solution de rechange car elles ne sont pas encore apparues, même en s'inspirant des milieux de référence - les quartiers les plus proches de la ville de Mexico sont à quinze kilomètres.

Seules les organisations récentes du voisinage sont un refuge, un "amortisseur" comme dirait Oscar Lewis face à la désorientation. Le *colono* y retrouve un peu ses structures traditionnelles. Elles sont sans doute la base d'un commencement d'adaptation mais en même temps, une barrière au surgissement de nouvelles structures plus démocratiques car elles reproduisent les structures hiérarchiques et le réseau de l'organisation clientéliste.

Ce type d'organisation se trouve même lorsqu'il y a conformité à la légalité telles les sociétés civiles et les coopératives. Au fond, à de rares exceptions près elles continuent à reproduire l'organisation traditionnelle. Leur destin dépend entièrement de l'habileté du leader qui, même honnête, n'abandonne jamais les structures hiérarchiques traditionnelles parce qu'il n'a jamais les éléments idéologiques - théorie politique - sources du sens critique, ni l'appui et le contrôle d'un parti qui l'aide à faire disparaître son rôle de leader en même temps qu'ils sont sources d'un processus de démocratisation. Le vieux schéma maître-serviteur ou cacique-client hérité du système archaïque, est réédité. Loin donc d'être des structures d'adaptation créatrice, ce sont des structures qui freinent une nouvelle organisation sociale.

Une tendance à se réfugier, de façon tenace, dans une structure familiale n'est pas rare. Bien qu'effritée par l'absence de contrôle social - l'union libre est plus fréquente qu'à la campagne - elle est cependant la seule institution qui accompagne le *colono*. Dans tous ces réseaux familiaux, se nouent des amitiés et un système informel d'épargne et de crédit mutuel s'organise. Ainsi, la famille, beaucoup plus que le voisinage, surgit comme la plus grande source de sécurité, d'après Matos Mar. C'est elle qui est le point d'arrivée au moment de la migration et le milieu où une faible sociabilité se développe.

Individu déraciné, solitaire dans la multitude pendant longtemps, il ne trouve pas un substitut à sa communauté abandonnée qui aurait été une aide précieuse, comme un substrat de base pour construire les collectivités nouvelles.

Ce passage par contre se trouve réussi par la construction d'une sous-culture propre aux villages conurbés de la ville de Mexico.

L'atomisation des sujets isolés est aggravée, au moins pour un certain temps, par la grande

hétérogénéité d'origines culturelles étant donné que tous proviennent de régions fort diverses. Ce déracinement, si profond, loin de trouver un nouvel équilibre dans les organisations clientélistes se double seulement d'un certain scepticisme qui bientôt prend l'allure de cynisme devant l'expérience plusieurs fois répétée de la manipulation. Ces facteurs, joints aux maladroites des partis politiques, expliquent la peur et la réserve qu'éprouve le *colono* face à toute organisation politique. Il se déclare apolitique pour se défendre des incursions manipulatrices des différents partis.

(...)

LES QUARTIERS SUR DES TERRAINS *EJIDALES*

I - Une illégalité acceptée et promue :

Une des caractéristiques les plus saillantes de la création des quartiers périphériques de la ville de Mexico et d'autres villes est leur établissement sur les terrains *ejidales*, forme de propriété agricole, née sous la Réforme agraire en 1930. Ils ont imposé aux quartiers des rapports sociaux particulier et donc une forme d'urbanisation et d'organisation propre.

En effet, ces terres forment une propriété collective dans laquelle l'agriculteur a l'usufruit et la possession mais pas la propriété qui appartient de façon inaliénable à la Nation. En fait, les groupes d'*ejidatarios* se comportent toujours, de manières diverses, comme de vrais propriétaires. Ils utilisent les terrains aussi bien pour un usage agricole que pour un usage urbain, même si toutes les opérations s'effectuent dans l'illégalité.

1 - La pression d'une demande variée

Plusieurs facteurs influencent le changement d'usage de la terre dans ces zones : d'abord la forte pression de la demande dans les années 1960, en particulier en 1965, année des migrations les plus intenses vers la capitale. Cette demande représente trois marchés, ceux :

- de l'Etat ;
- du secteur immobilier résidentiel ;
- des couches populaires.

Le marché de l'Etat

En tant que représentant de la Nation, l'Etat se comporte en certaines occasions comme propriétaire réel des terres *ejidales*. Il exproprie de façon draconienne des zones prétendues d'intérêt social. Les cas les plus importants sont les terrains expropriés pour bâtir la ville universitaire, le stade Azteca, la ville olympique et les réserves territoriales pour le fonds public du logement.

Le secteur immobilier capitaliste

Il s'approprie de vastes zones *ejidales* pour organiser de grandes opérations immobilières au fur et à mesure que la demande de haut standing se fait sentir. Sans doute, les cas les plus spectaculaires sont-ils "Ciudad Satélite" et les zones résidentielles des "Pedregales de San Angel".

Comme déjà signalé, toute opération urbaine occupant un *ejido* suppose une opération illégale. L'illégalité est accompagnée d'actes de spoliation. Face aux subterfuges et aux menaces, des groupes entiers d'*ejidatarios* doivent renoncer à leurs droits et accepter des permutations. Ils sont même déplacés vers des lieux très lointains. Tout l'opération est couronnée par l'octroi de faux titres de propriété privée ou par un décret présidentiel de permutation.

Le secteur populaire

Il commence à faire pression sur les *ejidos* en différents endroits de la ville. Il en prend possession sous forme familiale, ventes successives, ou de manière massive, squattages.

Les *ejidatarios*, plus ou moins prolétarisés, vendent petit à petit ces terrains de leur propre gré. Ils préfèrent ces ventes à la spoliation du secteur immobilier et à l'expropriation de l'Etat car elles sont en général mal payées, sauf par l'*ejido de Oro*.

Pour certaines terres de l'ouest de la ville, ravins inhospitaliers et du nord, terres salpêtrées, près des usines, c'est la seule demande possible à cause de leur mauvaise situation urbaine.

L'Etat connaît bien la situation d'illégalité de tous ces secteurs, y compris de ses propres institutions et l'accepte, por différentes raisons :

- les diverses pressions dont il est l'objet par des personnages haut placés et à cause de la corruption, en ce qui concerne les opérations immobilières ;

- parce qu'il n'a aucune autre solution à proposer, dans les quartiers populaires, à des *colonos* sans logement. Il se légitime près des *ejidatarios*, un de ses appuis politiques les plus solides. Ainsi, tous ces millions d'hectares *ejidales* deviennent de vraies réserves territoriales pour l'Etat.

Pourquoi ne pas franchement les exproprier et en faire des réserves territoriales de droit ?

Le faire aurait occasionné de graves problèmes, non seulement avec les *ejidatarios* urbains mais avec tous les *ejidatarios* en général. Ils se seraient sentis menacés dans leur existence même, or ils représentent la moitié des terres de tout le pays. De plus, le fait que les *colonos ejidatarios* vivent dans l'illégalité les affaiblit et les rend vulnérables dans leurs organisations, ce qui les lie davantage à l'Etat.

2 - Des facteurs de prolétarisation propres

La basse productivité

Que les *ejidatarios*, en général, finissent par vendre leurs terres est dû aussi à des raisons en interaction internes à l'*ejido*, la prolétarisation croissante de l'*ejidatario* et la faible productivité de la terre.

En dehors des zones *chinanperas* de Xochimilco (polders maraîchers) et de certaines terres d'irrigation du nord, la plupart de tous ces terrains ont un faible rendement agricole, soit à cause d'une mauvaise qualité des sols, soit à cause de l'exiguïté des parcelles par rapport à la taille de la famille. Cette productivité diminue encore quand les sources d'eau sont captées par les quartiers naissants et quand ils rendent difficiles ou menacent les cultures. Les passages fréquents des populations abîment les produits ou ceux-ci sont volés.

Une fois le processus de vente déclenché, même les *ejidatarios* attachés à leurs terres se sentent obligés de vendre, même s'ils ont de bonnes terres.

La prolétarisation

En lien étroit avec le point précédent et avec la constante croissance industrielle de la ville de Mexico, une prolétarisation progressive des *ejidatarios* apparaît.

Selon le cas, l'*ejidatario* est alternativement paysan ou ouvrier, surtout du bâtiment, ou seulement ouvrier s'il a déjà vendu toutes ses terres.

Au début des années 1940, seulement le surplus de population se prolétarise tandis que les *ejidatarios* sont encore paysans. Par contre, à partir de 1960, la vente progressive

des terres fait de tous ces milieux de vraies pépinières de main-d'oeuvre pour l'industrie. Il est toujours bizarre de voir adopter par de vrais ouvriers, des chauffeurs de taxis, des commerçants ambulants, un langage de paysans quand ils sont appelés, pour des démarches légales, par les autorités agricoles.

Mieux informés, par leur réseau familial, que d'autres migrants, ce type de paysan sait mieux obtenir des postes plus avantageux dans la ville. De plus, il dispose d'une maison sur un terrain relativement grand où il peut avoir des animaux domestiques pour sa consommation personnelle.

C'est un cas particulier d'adaptation progressive à la ville, sans la rupture ni le déracinement ci-dessus évoqués.

3 - Le rapprochement de la ville vers les ejidos :

Il s'agit d'un élément important pour leur occupation-vente.

La plupart des villages qui entourent la ville sont absorbés lorsque les terrains des fonds légaux sont vendus. Des quartiers de divers niveaux économiques se forment, résidentiels comme Mixcoac, Loyoacan, Tizapan, San Jeronimo, populaires, San Bartolo, Naucalpan, Azcapotzalco, Tacuba, Tacubaya, etc... .

La ville entre franchement dans les *ejidos* par la création de nouvelles zones résidentielles : *los pedregales* de San Angel qui mettent en vogue ces terrains jugés avant comme inhospitaliers ; de plus, la fantastique réalisation de "Ciudad Satelite" voit le jour.

De 1961 à 1963, le périphérique de la ville est prolongé au sud et à l'est, c'es-à-dire sur de terrains *ejidales* . La construction de routes finit par relier tous les villages d'origine *ejidale* ou communale, facilitant ainsi la vente rapide des *ejidos* , commencée en 1965 : San Bartolo, Naucalpan, Padierna, San Nicolas, Totolapan, El Cerro del Judio, etc...

Les constructions de l'Etat prouvent que son seulement l'*ejido* n'est pas inaliénable mais

aussi que l'infrastructure d'accompagnement sert de tête de pont pour la pénétration de l'*ejido* et prépare d'autres occupations.

Certains auteurs affirment que dans ce processus le seul perdant est l'*ejidatario* et que ce processus se réalise contre son gré, parlant de la contradiction *ejido-ville*. Que dans certains cas, il ait été perdant (spoliation par des sociétés immobilières) personne n'en doute mais nous estimons que la plupart des *ejidatarios* profitent de cette "invasion" de la ville pour vendre des terrains moins rentables à des prix convenables, étant donné la situation, surtout si on tient compte de l'indemnisation par l'Etat au moment de la régularisation.

Par ailleurs, il n'est pas prouvé que la nouvelle situation de prolétaire soit pire que celle d'*ejidatario*. Nous sommes enclins à croire qu'elle est meilleure.

4 - Des relations entre *ejidatarios* et *colonos* non antagoniques :

Dans ces zones, des mobilisations populaires ont lieu : Santo Domingo Los Reyes, Santa Ursula, Huayamilpas, Cerro del Judio, etc... , mais *colonos* et *ejidatarios* ne s'affrontent jamais. Au contraire, ces deux groupes sociaux sont souvent unis contre les organismes régularisateurs et contre les squatters. Un élément d'explication est sans doute le réseau de relations où sont insérés les *ejidatarios* et les intérêts contradictoires qu'ils vivent de par leur situation de paysans en cours de plus grande prolétarisation. Il est en effet une espèce de lotisseur improvisé qui n'a ni les connaissances du marché ni l'appui des autorités locales des municipalités ou des *delegaciones*. Nous avons pu observer en effet à quel point cet élément est fondamental pour expliquer le surgissement et la conservation du lotisseur dans les zones fédérales. L'*ejidatario* est un paysan qui vend sa terre parcimonieusement, parfois avec regret, en commençant par s'adresser à ses familiers et amis avec lesquels il n'a pas l'intention de réaliser des bénéfices.

En plus, d'autres circonstances empêchent le cumul suffisant pour se convertir en marchand de biens fonciers. L'*ejidatario* possède des parcelles réduites qu'il vend, au début, à bas prix suivant le rythme de ses besoins et les crises économiques de la famille.

Très souvent, il vend parce qu'il est fortement endetté et lorsqu'il réinvestit, il réussit difficilement à montrer un petit atelier ou un commerce qui le sauve à peine du chômage.

D'un autre côté, s'il peut effectuer ces ventes sans être gêné et en donnant à l'acquéreur un titre provisoire de propriété (certificat) , c'est grâce à l'appui des autorités *ejidales*, commissaires et autorités agraires auxquelles il a dû donner une espèce de tribut, soit en argent , soit en terrain. Parfois, ces opérations sont à l'origine de l'enrichissement du commissaire *ejidal* (*ejidatario* nommé par l'assemblée *ejidale* comme représentant auprès des autorités agraires) qui, à la rigueur, pourrait se reconvertir dans l'immobilier. En réalité , il en est empêché par les reste de la communauté des *ejidatarios* qui ne lui pardonnent pas son enrichissement à leurs dépens (cf. Heros de Padierna) l'obligeant à abandonner les lieux.

Héritiers d'un passé communautaire d'origine indienne, les *ejidatarios* sont habitués au contrôle social pour une certaine distribution de la richesse entre leurs proches. Rares sont ceux qui sont devenus riches (*ejido de Oro*) . Dans ce cas, ils investissent dans d'autres secteurs que dans l'immobilier. D'autres éléments idéologiques d'origine religieuse sont à la base d'une honnêteté paysanne qui refuse d'entrer dans un négoce de truands et de rapaces.

Les formes de contrats d'achat-vente expliquent aussi le non-antagonisme *ejidatario-colono* . Le premier versement est en général de faible durée, les mensualités basses et le *colono* sait qu'il ne peut pas compter sur l'introduction de services. Tout au plus, l'*ejidatario* promet des démarches auprès des autorités agraires pour leur introduction et il ne peut pas tromper sur ses capacités d'obtention de protections. Il y a aussi, sans doute, une attitude de solidarité qui se détache de la nouvelle condition prolétaire de l'*ejidatario* .

Le fait d'être lui-même également un *colono* explique bien des comportements. Son intérêt pour obtenir des équipements est double. En tant que *colono*, il les souhaite pour lui-même et pour valoriser ses terrains . Il se garde aussi de ventes successives parce que au moment de réclamations il peut être facilement localisé par des acheteurs trompés. Les fréquents conflits entre *ejidatarios* sur les limites des terrains sont réglés au moment des crises parce qu'il faut rester unis contre les squatters.

Les *ejidatarios* sont en conflit avec les *colonos* uniquement lors de la régularisation des terres. En effet, leur intérêt est d'obtenir la plus grande indemnité possible de la part de l'Etat. Elle dépend entièrement de ce qu'on peut imposer au *colono* comme prix de régularisation. Chacun la veut pour des raisons opposées : les *ejidatarios* pour être indemnisés au maximum, les *colonos* pour avoir des titres de propriété minimum.

II - La structure sociale et l'urbanisation

Les secteurs immobiliers se sont donc approprié, en général, les meilleures terres *ejidales*. Certaines, comme au sud de la ville leur ont cependant échappé.

Au sud, des groupes très hétérogènes se sont établis. Le nombre de familles pauvres domine, mais les familles aisées occupent la plupart du territoire. Lors de cette occupation hétérogène, tout le processus d'urbanisation - San Nicola, *ejidos* de Padierna - est marqué par la présence hégémonique des classes moyennes hautes et bourgeoises. Même si personnellement elles ne risquent que l'argent investi dans le terrain et plus tard la construction (quand il y a probabilité de régularisation), toutes ces classes respectent le règlement d'urbanisation : alignement, espaces pour les rues, les trottoirs et les zones communes. Elles savent faciliter ainsi la future régularisation et protéger l'agrément des lieux. Pleinement insérées dans la ville et dans le secteur capitaliste développé, elles jouissent d'une plus grande scolarisation et ont souvent la charge de postes importants. Leurs organisations de quartier n'acceptent pas d'être clientélistes et possèdent un plus grand pouvoir de négociation parce que leurs membres sont plus facilement en rapport avec la bourgeoisie gouvernante - gouvernement - et dirigeante - responsable des syndicats officiels.

Ils ne sont pas les inconditionnels de leurs leaders et les surveillent de près. Habités à respecter les organisations établies de l'Etat et les formes légales dans les diverses transactions professionnelles, ils orientent en même temps qu'ils les hégémonisent les luttes d'autres groupes sociaux vers une lutte revendicative encore plus soucieuse de conserver les formes légales et d'éviter toute pression et violence physique. En même temps,

beaucoup de ces membres se mobilisent pour rechercher les appuis nécessaires. Le résultat est une urbanisation plus rapide de ces zones *ejidales* , que d'autres , bien avant, souvent, la régularisation des titres de propriété. Eau, électricité, viabilité, équipements collectifs sont introduits.

Ainsi, sous l'égide de ces groupes des luttes populaires tranquilles, légales apparaissent. Ce sont à peine des mobilisations.

La composition de la structure sociale a donc un impact énorme ; elle est profondément marquée par l'élément écologique : source, au début, d'une hétérogénéité sociale, qui à long terme, devient une vraie ségrégation par le truchement des rentes foncières et des impôts.

En dehors de ces cas, les *ejidos* attirent surtout les couches populaires car ils sont bon marché et proches des usines. Elles sont installées au nord et au nord-ouest de la ville à cause de facilités fiscales, du réseau routier, de la proximité des marchés les plus riches - *el vajio* - et des grandes villes du nord.

Toutes ces zones populaires sont objet d'un traitement de préférence de la part de l'Etat de Mexico, peut-être pour leur caractère prolétaire plus marqué et donc précieux pour la bonne marche des usines, sans à-coups. La régularisation est rapidement effectuée, l'urbanisation avance petit à petit. Le contenu social de ces lieux, moins privilégiés écologiquement, change à peine. Au point de vue politique, cette circonstance permet une accumulation d'expériences organisatrices plus grande dans le domaine urbain. La communication est plus facile avec les organisations ouvrières indépendantes et tout cela dans un processus moins tapageur que dans d'autres endroits et sans doute plus solide.

III - Le leader patron : figure clef

L'absence de lotisseurs est aussi la cause d'une importance plus grande des leaders locaux déjà très puissants dans les zones fédérales. Surgis de la base et non imposés par les lotisseurs, ils sont en général des leaders à forte personnalité qui s'imposent rapidement en

jouant leur rôle , si important pour le contrôle et l'urbanisation des quartiers.

Examinons un peu plus leur situation. Les observations critiques sur le secteur formel et informel n'invalident aucunement l'importance de l'intermédiaire patron, dans son rôle de personnage clef. Il crée différents types d'organisations informelles de type économique et politique. Il est indispensable pour relier ces organisations aux divers types d'organisations et d'institutions étatique. Sans cela, ces articulations de quartiers seraient impensables.

Le leader, intermédiaire comme d'autres, devient également indispensable, grâce à des qualités de commandement inégalables, à son habileté et à son prestige personnel qui lui permettent de recruter d'autres membres pour son réseau. Celui-ci repose d'abord sur la parenté puis devient un organe spécifique de gestion des problèmes urbains. Il crée ainsi tout un système de loyautés personnelles, fondées sur les liens familiaux et le compérage. Noyau de fidèles et environnement clientéliste font cette organisation.

La fonction essentiellement politique et de contrôle de cet intermédiaire a des caractéristiques différentes de celles d'autres intermédiaires.

- D'abord, son rayon d'action est étroitement limité par ce qu'il contrôle. Il est spécifiquement urbain et plus précisément en rapport avec le logement, les terrains et les équipements. Les organisations qu'il contrôle, politiques ou civiles, contiennent les revendications en rapport avec l'urbain.

- Donc ces diverses entités étatiques sont le "patron" du leader parce que propriétaires des ressources urbaines qui lui sont octroyées dans la mesure où il réussit à canaliser les votes et la appuis électoraux de la population. En mobilisant les ressources des deux parties : Etat et masses, il obtient beaucoup d'avantages personnels donc le contrôle de la terre est celui qui est le plus convoité. Pour permettre d'occuper les terrains restant libres, le leader demande un versement même si le *colono* doit effectuer des paiements à d'autres propriétaires *ejidales* ou particuliers. Plus tard, lorsque le quartier est déjà avancé dans son processus d'urbanisation, une partie des versements demandés pour l'introduction des services publics est détournée par le leader. A ce moment, grâce à un cumul d'informations, il devient un vrai courtier en bien fonciers et par son intermédiaire les transferts illégaux de

propriétés s'effectuent ainsi que, un peu plus tard, les démarches pour la régularisation des titres.

- Même si l'objectif initial du leader est lucratif, rapidement il se rend compte de son pouvoir politique consécutif à sa position d'intermédiaire. Les autorités, surtout s'il appartient à "l'union des voisins", s'adressent invariablement à lui pour toutes les questions précitées et le P. R. I. finit par l'intégrer dans la Confédération des partis politiques des quartiers populaires en lui laissant entrevoir une carrière politique. Les partis politiques, reconnus ou non, essayent de l'embrigader. Ainsi aux avantages économiques s'ajoutent les avantages politiques.

De ce fait, le leader défend son poste contre "vents et marées". Pour ce faire, il est même disposé à utiliser la violence physique, particulièrement contre d'autres leaders qui tâchent de l'évincer. Ses privilèges expliquent sa fidélité au "patron" et pourquoi il veut étouffer n'importe quelle organisation qui veut être démocratique. Le seul genre d'organisation dans laquelle il puisse survivre est la relation clientéliste : relation verticale asymétrique, proche du despotisme. A cause de cela, il en est son meilleur défenseur.

L'organisation créée par le leader comprend deux niveaux :

- le premier comprend le groupe des fidèles recrutés à l'échelon familial et parafamilial : les compères dont la loyauté est assurée par partage de privilèges. Compères, leaders et organisation sont liés au même sort. Leurs rapports ont les caractéristiques du clientélisme bien décrits par les ethnologues : rapports personnels, rapports de réciprocité, rapports de dépendance (4) ;

- le deuxième comprend le groupe de *colonos* . A la naissance d'un quartier, il n'est souvent qu'un seul leader, mais cela n'est jamais le cas quand le processus est avancé. Les *colonos* qui le suivent constituent toujours le client de deuxième degré. Ceux-ci suivent plus par calcul que par sentiment au point que si un autre leader est plus offrant, ils n'hésitent pas à changer de "chef". Ce sont des clients dans le sens large du terme car, contrairement aux "fidèles", ils n'ont avec le leader qu'une forte dépendance et une réciprocité calculée. Le caractère du rapport personnel perd de sa force, ce qui est sa grande faiblesse car la base

même de la fidélité et de l'échange multiple diminue. Les rapports prennent une tournure autoritaire de la part du leader prêt à devenir coercitif et menaçant. Il est fréquent qu'il menace d'abandonner la population à son sort ; cette menace d'abandonner la population à son sort ; cette menace peut être perçue comme terrible, surtout au début , par une population déracinée et ignorant les démarches qu'il faut faire. Comme le leader garde soigneusement le monopole de l'information et des documents échangés avec les autorités, il devient difficile de pouvoir se passer de lui.

IV - Des organisations populaires plus indépendantes

L'absence de lotisseurs et l'alliance presque permanente pour l'urbanisation, entre *ejidatarios* et *colonos* unissent les habitants, sauf que des coteries de leaders persistent. Il est vrai qu'au début de la vie du quartier, ce sont les autorités agricoles *ejidales* qui dominent les *colonos* en leur imposant leurs intérêts et organisations : contribution aux fêtes, aux travaux pour la viabilité, la construction de l'église, etc... , mais bientôt des leaders, parmi les *colonos* , surgissent. Ils organisent les habitants indépendamment des *ejidatarios* . Chaque organisation reste autonome et en principe unie aux autres pour améliorer le quartier.

Les patrons des organisations de *colonos* sont les bureaucraties gouvernantes locales et non les responsables de P. R. I. . Ceci augmente les pouvoirs du leader qui n'est limité que par la présence d'autres leaders. D'importantes alliances entre divers groupes apparaissent. Ainsi naissent de larges fronts de *colonos* et d'*ejidatarios* pour les expropriations. Ils revendiquent aussi de justes prix pour la régularisation des titres de propriété. En effet, tout comme dans les zones fédérales, lorsqu'on annonce l'expropriation de terrains *ejidales* , de nombreux squatters envahissent des sections plus ou moins importantes des quartiers et rendent très difficile la régularisation de la terre. La présence de ces nouveaux envahisseurs change beaucoup le sens et les rapports de forces dans les luttes postérieures. Jusqu'à leur arrivée, invariablement dans le processus urbain, quatre personnages entrent en scène : l'Etat (avec ses multiples contradictions internes), les propriétaires, le *colons* et les leaders et un cinquième , l'*ejidatario*, dans les régions *ejidales*. Ensuite, il faut compter avec la présence d'autres groupes importants, présentant une forte cohésion et qui se sentent persécutés par tous : les squatters . L'opposition aux *colonos* est flagrante. Ces derniers les considèrent

comme des "voleurs de terre" (*sic*) , qui arrivent à la fin du processus sans avoir participé à toutes sortes de besoins nécessaires à la création de la *colonia*. indépendamment de l'absence de titre légal, le *colono* se sent un propriétaire qui a dû payer le prix de son logement fort cher. L'autre est un opportuniste. Une nouvelle source de divisions voit le jour dans ces masses sous-prolétaires.

En principe, une expropriation dans un quartier populaire déjà consolidé est bien perçue par la population car elle est considérée comme le début du passage de la propriété *ejidale* à la propriété privée. Cependant, les *colonos* ont parfois découvert à temps - Cerro del Judio et Magdalena Contreras - des projets de l'Etat joints à des expropriations opposées à leurs intérêts telle l'intention de créer des centres touristiques sur des terrains vagues et dans des forêts. Dans ces cas-là, la mobilisation est massive et énergique. Elle utilise tous les moyens pour faire connaître les problèmes et faire pression sur les autorités. Pour la première fois, des mobilisations indépendantes où se mêlent groupes de gauche et groupes clientélistes ne se sentent pas obligées de suivre les chemins légaux. Leur avant-garde a commencé un processus de prise de conscience. Ceci explique une intervention de l'Etat , plus intelligente et énergique. Elle combine mesures répressives d'une part et dialogues tactiques d'autre part.

C'est la première fois que l'Etat renonce à un projet en association avec la bourgeoisie immobilière et qu'il est obligé de changer l'organisme régularisateur pour faire oublier son erreur.

En même temps, à propos de la régularisation, des mobilisations populaires, d'un caractère "indépendant" mais d'appartenances politiques variées surgissent. Certaines sont indépendantes mais disposées à s'intégrer aux organisations de l'Etat, si les négociations leur paraissent avantageuses. Elles sont revendicatrices mais non contestataires et encore moins révolutionnaires. Leurs leaders se disent apolitiques. dans quatre quartiers *ejidales*, cette indépendance semble nettement opposée à l'Etat et révolutionnaire. La force sociale, en effet, qui conduit le mouvement, a des intentions stratégiques révolutionnaires. Elle se sert de l'urbain, des problèmes de régularisation et des services pour mobiliser et politiser mais ses intentions échouent à cause d'erreurs ou par manque de temps. Force sociale et leaders ne

parviennent pas à éviter l'écueil de la verticalité et ils se détachent des bases qui amorcent à peine un processus de "conscientisation".

Les procédures de fidéicomis, comme Fideurbe et Corett, sont particulièrement aptes pour cette démobilisation. Les fonctionnaires sont choisis et formés de manière non autoritaire. Souples dans les négociations sur les prix, ils savent attendre, non sans crainte, le moment propice d'intervention. Ce moment arrive lorsque les *colonos*, après avoir tenté plusieurs voies de régularisation, sont obligés de faire un contrat avec le fidéicomis, d'une façon individuelle. Au fur et mesure que les titres de propriété sont donnés aux *colonos*, ils retournent à la "vie privée", des mouvements se dissolvent ou sont intégrés dans les organisations de voisins de chaque *delegación*.

Dans les quartiers *ejidales* où des groupes politiques de gauche sont présents, ils ont réussi à rester en état de mobilisation permanente pendant quatre ans et ont au moins obtenu une diminution importante des frais de régularisation des titres de propriété, mais du point de vue politique, les résultats semblent moins importants. Les organisations créées pactisent avec celles chargées de la régularisation et ne restent organisées, au moins en apparence, que celles qui s'intègrent aux nouveaux partis reconnus comme le P. S. T. ("*Partido Socialista de Los Trabajadores*"). Nous disons : en apparence, parce qu'en fait d'autres restent implantées dans le quartier par la permanence des cadres politiques formés par les luttes et menant d'autres luttes à propos de toutes sortes de revendications : transports, détérioration du pouvoir d'achat, amélioration du milieu ambiant, organisation scolaire, etc... .

CLIENTELISME ET INSTITUTIONS URBAINES

En effet, la structure clientéliste déjà décrite au niveau des quartiers a des formes d'organisation et un contenu différents de ceux du P.R.I. Il s'agit d'organisations surgies spontanément de leaders qui lui sont attachés par des liens interpersonnels, non encore encadrés par les organisations formelles et bureaucratiques de l'Etat. De bases territoriales, les organisations naissent du besoin de logements et de services. Leur durée de vie, en général, est liée à l'obtention de ces valeurs d'usage, contrairement aux organisations du

travail qui mènent une lutte permanente contre le capital. Le patron est l'Etat à travers différentes institutions urbaines.

Surgies de la base, ces organisations sont captées par la suite, par les leaders et mises en contact, sous les formes clientélistes décrites, avec les appareils urbains.

C'est là que réside leur principale originalité. Les réseaux de clientèle et de patrons qui se forment ne s'insèrent pas dans l'appareil de l'Etat, surtout à travers les organisations du P.R.I. mais se lient directement à l'appareil urbain : branche importante de la bureaucratie dirigeante de l'exécutif.

Les leaders s'inscrivent dans les rangs du P.R.I. de diverses manières (fédérations des quartiers populaires, districts électoraux, C.N.O.P.) mais non à travers les organisations populaires du P.R.I., sinon, à travers l'organisation centrale du P.R.I. Les organisations clientélistes d'un quartier ne ressemblent en rien à une organisation ouvrière puisqu'elles manquent d'une structure propre qui les unirait en un seul organisme et leur donnerait un minimum d'autonomie vis-à-vis de l'appareil bureaucratique-politique de l'exécutif. En réalité, les organisations sont liées à cet appareil de différentes manières. Il exerce, selon les cas, des politiques de "bons patrons", des politiques de dissolution des mouvements populaires et de décapitation des leaders de gauche.

L'observation du fonctionnement institutionnel urbain montre qu'il existe une différence nette entre ce système de contrôle et d'intégration et le réseau corporatif :

- le contrôle est mené à terme directement par l'appareil bureaucratique-politique lié au président de la République (régent, délégués, bureaux spécialisés) qui a des caractéristiques économiques évidentes (elles sont liées à la reproduction de la ville) et politiques pour contrôler les masses et leurs demandes.

- Il s'agit d'une organisation qui tâche fondamentalement d'isoler les *colonos*. Elle accepte tout au plus des organisations locales séparées.

- Son fonctionnement dépend essentiellement du flux des faveurs urbaines dont l'occupation illégale du sol, non pénalisée, est peut-être la plus importante.

- Cette structure de rapports archaïques et verticaux est le premier obstacle à un commencement de démocratisation.

- En général, les mobilisations, menées par l'Etat, ont un sens purement instrumental, pour les deux parties, et personne n'est dupe du marchandage.

Lorsqu'on a pris conscience de ce mécanisme, le rôle du P.R.I. dans ces secteurs urbains apparaît plus clairement comme une fonction formatrice de leaders et collectrice de votes. Le premier point est réalisé par la Fédération des quartiers populaires qui donne aux leaders des consignes périodiques à mettre en place dans les différents types d'élections et d'"actes civiques". Les comités de districts servent d'instrument local aux campagnes périodiques orchestrées en combinaison avec les leaders pour l'élection des députés, sénateurs, gouverneurs et du président de la République.

Cette division du travail entre les institutions urbaines et le P.R.I. ne résulte pas de mentalités machiavéliques mais d'esprits pragmatiques qui, peu à peu, ont trouvé, à travers des tâtonnements et explorations, les formes de contrôle de ces masses représentant par leur nombre et genre de problèmes un phénomène nouveau pour l'Etat. La formule pourrait sembler géniale, pour le régime, si on tient compte seulement de son efficacité pour maintenir l'ordre mais pas du tout si on examine les immenses contradictions urbaines surgies de l'installation chaotique de toutes ces masses, de plus en plus éloignées de leur travail, nécessitant de plus en plus de services et de transports dans une ville qui ne sait pas où elle va.

(1) Communication reprise de la contribution de l'auteur à l'ouvrage "La banlieue aujourd'hui". Editions l'Harmattan, 1982, pp. 25-68. Coordinateurs de l'ouvrage M.IMBERT et P.H. CHOMBART DE LAUWE.

DEBAT

E

Je n'ai pas très bien compris : vous avez présenté trois modes d'organisation, de mobilisation de la population. Dans quelle mesure ça coexiste et comment ? D'autre part, vous avez fait votre exposé du point de vue des organisations, des leaders, etc. mais on se demande quelle est la part de la population qui est mobilisée, et quelle est la part de celle qui est passive.

O. NUNEZ

Oui, c'est le défaut.

Dans tout quartier qui commence à être organisé, c'est pour des revendications urbaines, pas simplement des demandes : les demandes c'est toujours plutôt des démarches institutionnelles, et les revendications ont de ce fait un caractère d'affrontement avec l'Etat plus ou moins fort. L'affrontement ne veut pas dire simplement un affrontement violent, mais s'opposer et faire pression. C'est-à-dire, par exemple, pour que l'Etat laisse quelqu'un sur une terre dont la propriété est suspecte, alors que normalement il devrait déguerpir, ou bien lutter pour qu'on laisse la cotisation de la régularisation de la terre ou pour l'introduction de l'eau au moment et à la façon dont cette population peut le concevoir. Pratiquement, pour tous les services, il faut qu'ils fassent une pression. Mais ça peut se passer aussi de façon inter-institutionnelle, simplement comme des demandes, surtout quand on entre dans les organisations de clientèle.

Je vais répondre à votre question plus clairement.

Dans une organisation qui est noyauté par un parti, vous trouvez :

- d'abord des militants du parti qui sont très souvent les promoteurs, la base de l'organisation du quartier ;

- les sympathisants du parti, des gens qui arrivent à se politiser, à se conscientiser, qui travaillent de façon très militante et qui, très souvent, sont invités à appartenir ou partir. Ce sont des gens qui travaillent beaucoup, même quand le reste de la population est dans une phase de refus ;

- une population qui se dit appartenir à l'organisation du quartier, qui assiste aux assemblées, aux manifestations, aux travaux d'autoconstruction, d'amélioration du quartier, dont la participation est assez fluctuante d'après leurs intérêts, et d'après aussi les autres circonstances que j'avais signalées : l'accaparement de la recherche de ressources économiques.

- toute une population qui est en dehors de l'organisation, plus ou moins sympathisante : quand l'organisation a des réussites importantes, elle est sympathisante.

A côté de cette organisation qui est déjà plus moderne, parce qu'il commence à se créer de vrais processus de démocratisation et de prise de décision de la communauté, vous avez encore des organisations autour des leaders traditionnels, qui consistent généralement en une population qui s'organise autour d'un leader qui a des proches de la famille ou para-familiaux (par exemple les "compères" dont j'ai parlé) qui forment une vraie clique qui garde le monopole même sous la forme d'une organisation moderne, par exemple une société civile. Ces leaders vont avoir des relations de clientèle avec le reste de la population et vont servir normalement d'intermédiaires avec l'administration et avec les partis de l'Etat.

Ce que j'expliquais, c'est que ce rapport change beaucoup selon les circonstances que j'ai

signalées.

Ce sont des organisations assez éphémères, il n'y a pas vraiment participation des gens, sauf parfois pour certaines manifestations, ou bien parce qu'on leur demande d'être mobilisés, ou qu'on les manipule comme appui pour les élections : ils donnent leur suffrage comme une paie pour les services qu'ils vont obtenir. Mais il n'y a pas vraiment de processus de conscientisation ni de démocratisation.

G.H.

Est-ce qu'on pourrait dire alors qu'un principe d'intégration des trois : leaders, partis, et communautés religieuses, c'est le temps. Puisque pour les religieux il y a une sorte de permanence dans l'effort du travail, chez le leader c'est plus ponctuel, et dans le parti, vous avez annoncé qu'il y avait des chutes dans l'attention, des périodes d'inactivité. Alors, d'une certaine façon, le temps (le temps social je veux dire) intègre, semble-t-il, ces trois types là.

O.N.

Je crois qu'il y a une animation plus grande, du moins dans les quartiers que j'ai examinés, dans ces groupes chrétiens, à cause de toute cette mobilisation.

G.H.

Il y aurait des relais de l'un à l'autre alors ?

O.N.

Il y a des relais. Les autres sont toujours en train de penser : "Quels sont les motifs de lutte que nous pouvons trouver ? Ou plutôt les besoins sentis par la population ?"

Il faut parfois qu'ils se creusent les méninges pour trouver quelque chose.

Par exemple, maintenant ils commencent à mobiliser les gens pour la libération de la femme ! Ce qui pose beaucoup de problèmes. Il faudrait tout un chapitre pour en parler. Ou bien pour les jeunes délinquants. Ils se lancent même pour l'écologie, ce qui est nouveau au Mexique, pour que ces quartiers commencent à être des quartiers écologiques.

C'est comme s'ils étaient à bout de souffle, parce que pour les autres revendications, ils ne réussissaient pas à motiver les gens. Par exemple, la régularisation de la terre : ils savent que si la terre est régularisée, ça veut dire qu'ils doivent payer la régularisation, ils doivent payer l'introduction de services, ils doivent payer des impôts, et aussi qu'à cause de ça, il est possible qu'ils soient obligés de quitter le quartier. Alors les gens sont écartelés. Ils se demandent : "est-ce qu'on régularise ou non" ?

Et d'un autre côté, ils savent que l'Etat ne va pas les faire bouger de là, que la planification a prévu quelque chose dans ces quartiers, et qu'ils vont rester là. Tôt ou tard, ils auront la régularisation. Alors ils laissent couler.

Mais un des motifs les plus importants qu'avaient les leaders pour les mobiliser, qui était la régularisation de la terre, pour le moment n'est pas un motif.

G

Dans un autre sens, ce que je vois parfois, c'est le problème de la réussite des revendications, par exemple des mouvements sociaux par rapport aux divers types. C'est-à-dire que parfois, par exemple, il y a les conditions pour réussir. Quand on demande par exemple l'eau, les transports, des choses comme ça, qui passent généralement par la voie des organismes des pouvoirs publics, c'est à dire la municipalité. Cela montre des choses très claires en ce sens là, c'est-à-dire la capacité des autorités publiques, au niveau de la mairie, du pouvoir central, de pouvoir satisfaire et répondre aux besoins de ces secteurs. Il y a, je crois, une limite au leadership des

partis ou des communautés religieuses en général, qui est posée précisément par ces voies. Par exemple, au Chili, à Santiago, il y a eu, il y a deux ans, une location de terrain très importante qui était dirigée en principe par l'opposition, mais qui, finalement avec la répression, la capacité d'aménagement de l'Etat, a fini par être dirigée par des partis ou des organisations proches du gouvernement.

Ce que je me demande, c'est qu'elle est la relation, le rapport qui existe entre la capacité de répondre aux besoins, aux revendications dans ce secteur, et la stabilité des divers types ?

O.N.

Je crois que c'est très important ce que tu dis parce que, très souvent, quand on donne une réponse à la population, effectivement le mouvement baisse et parfois disparaît. Dans les quartiers qui sont déjà construits, la mobilisation disparaît.

Je ne veux pas dire par là que disparaissent les effets culturels. Attention, parce qu'il y a beaucoup de gens de gauche qui disent : tout changement socio-urbain, ça ne sert à rien parce que l'Etat donne réponse et tout va se tasser. oui, mais ils ne voient pas aussi tout ce qu'il y a comme effets culturels : voisinage, changement de rapport entre les gens, etc. Je crois que ça n'a pas été examiné. Mais ce qui est vrai maintenant, c'est qu'à cause de la crise, les Etats ont de plus en plus de mal à donner réponse aux requêtes de la population.

Donc, les processus d'urbanisation sont plus graves. Le Mexique était un pays pétrolier, et pendant le boom pétrolier, il donnait des réponses parfois généreuses à certains quartiers, et malgré tout ça marchait.

Maintenant, il y a un arrêt vraiment net et dramatique, et la politique de l'Etat change. C'est plutôt du côté de l'idéologie qu'ils essaient de trouver des réponses.

Parce qu'il existe aussi une directive politique dans ces cas-là : il y a plusieurs cas de problèmes semblables, il faut répondre dans les cas les plus dangereux, les plus difficiles, c'est-à-dire où il faut montrer un exemple politique.

Et comme ça, ils arrivent à intégrer une population, parce que, malgré que la population arrive à se conscientiser et voit que l'Etat est pour beaucoup dans la situation de domination, d'exploitation, il garde toujours une situation ambiguë. Les gens savent qu'ils dépendent de lui pour les questions urbaines, et du point de vue juridique, parce que la situation est irrégulière et qu'on peut les chasser.

Il y a toujours une ambiguïté vis à vis de l'Etat, idéologique aussi parce que c'est l'Etat-père qui donne les réponses. Et même des populations soit-disant très politisées, à un moment donné vont pratiquement s'agenouiller devant le président pour lui demander comme dernière ressource une solution à leur problème.

Ph. H.

Je voudrais te demander deux choses :

D'abord, tu parles des partis, mais lorsque tu fais un croquis, il n'y a plus qu'un parti, une seule onde de choc, alors est-ce qu'il peut y avoir sur un même terrain plusieurs partis qui se concurrencent, qui s'entrecroisent ?

O.N.

Oui, bien sûr.

Généralement, dans un quartier de parti, disons de gauche, il y a une certaine division territoriale : on se respecte, il n'y a pas vraiment de concurrence, c'est rare. Sauf quand ce sont des soit-disant partis de gauche où il y a cette optique de lutte par la voie pacifique. Ils s'appellent des partis social-démocrates. Là effectivement ils s'affrontent aux autres partis de gauche qui ne croient pas à ça.

Mais pour ceux qui ont une optique autre, qui n'acceptent pas cette sorte de lutte, il y a un certain respect.

Pour ceux de droite, qui n'appartiennent pas à l'Etat (le parti de l'Etat est un parti unique), il peut y avoir la présence dans un quartier de plusieurs partis de droite. Et parfois la concurrence est très forte. Dans l'un des quartiers, je crois que bientôt il y aura un maire de droite, pour la première fois dans l'histoire. Ce n'est pas sûr, mais c'est fort probable.

Ca fait que, même dans les quartiers qui sont travaillés par la gauche, ils sont pressés.

Ce qui est important c'est que, quand l'organisation de gauche est forte, elle exclue les leaders traditionnels. D'abord parce que la population les refuse, et même parce que, quand ils veulent appliquer leurs méthodes, ils trouvent une population qui est prête à s'affronter, mais violemment.

Ph. H.

C'était ma première question, en fait. Et avec les organisations religieuses, alors ?

O.N.

Les organisations religieuses sont aussi dans des zones où généralement les autres partis ne rentrent pas.

Ph. H.

Donc en général, il n'y a pas coexistence, c'est soit les uns, soit les autres ?

O.N.

Il y a coexistence quand ils sont dans ce qu'on appelle là [...] l'organisation de mouvements sociaux qui sont des mouvements qui travaillent dans une ligne de masse, plus ou moins sous l'influence du maoïsme qui refusent comme stratégie la voie pacifique au socialisme.

Ph.H.

Donc il y a une coordination.

O.N.

Il y a maintenant une coordination centralisée, avec pas mal de problèmes, où s'affrontent différents courants, et ils arrivent quand même à se respecter.

F

Ils y incluent des groupes religieux ?

O.N.

Il y a des groupes religieux inclus, mais qui ne se présentent jamais comme tels. Et parfois il y en a qui sont vraiment très très forts. Je pense aux locataires du centre de la Guenero, phénomène que connaît bien René : maintenant c'est ce groupe qui est peut-être petit, mais qui a une hégémonie politique très forte, notamment au centre de la coordination de la vallée de Mexico. Ce sont des communautés chrétiennes. Mais à ce moment-là, ils ne se présentent pas comme chrétiens, mais simplement comme un groupe de plus.

Effectivement, chaque forme de leader correspond forcément à une forme d'organisation de groupe de quartier.

Ph.H.

Quels sont les modes de désignation des chefs de quartier ?

O.N.

Ce sont les leaders traditionnels généralement qui s'imposent, mais maintenant ils doivent être de plus en plus considérés par les partis.

Ph.H.

Donc finalement il n'y a pas trois chapitres : le premier chapitre concernant les leaders de quartier est commun.

O.N.

Depuis mon écrit, la réalité et moi-même on a fait du chemin. Je montre maintenant les différences qui existent depuis mon analyse. A ce moment là, toutes ces organisations n'étaient pas assez mûres aussi.

Ce texte, je vous l'ai passé pour que vous voyiez aussi les changements qu'il y a eu entre ce que je décris là et ce que je présente maintenant.

Ph.H.

Tout ça c'est très récent alors ?

O.N.

C'est relativement récent : c'est surtout depuis la crise. C'est mon hypothèse que je crois partagée aussi par d'autres gens : cette crise économique a commencé depuis déjà 15 ans, elle a été cadrée, et parfois dopée par le boom pétrolier, mais elle était déjà inscrite. Elle éclate maintenant, et il y a des répercussions sur l'urbain de façon plus spectaculaire.

Ph.H.

Donc, si on se reporte à 15 ou 20 ans en arrière, certains partis n'existaient pas ?

O.N.

Les partis nouveaux ont commencé depuis 1968.

Ph.H.

Les communautés de base aussi ?

O.N.

Les communautés de base c'est plus récent. Cela doit avoir 4 ou 5 ans dans la vallée de Mexico. Elles ont été préparées déjà par tout un travail qui a commencé depuis 1972.

Ph.H.

Donc, à cette époque, en fonction de quoi les chefs de quartier étaient-ils désignés ? En fonction de leur appartenance au parti unique ?

O.N.

Je l'ai dit, ils s'imposaient.

Ph.H.

Même dans les villes ?

O.N.

Même dans les villes, oui.

Même les leaders de gauche d'une certaine façon s'imposaient, surtout par leur valeur. Maintenant, ils commencent à avoir une sorte de direction qui est plus communautaire, nommée par le groupe qui nomme son représentant par un procédé électoral.

G.H.

C'est intéressant de voir que le parti a pu s'annexer le leader, d'une certaine manière. On se prend à rêver que le syndicat du crime soit récupéré par un parti politique.

Parce qu'enfin, les maffiosi, ils s'imposaient, également pour établir un rapport avec l'administration.

H

Oui, mais c'est peut-être eux qui contrôlent le parti, c'est autre chose.

G.H.

Oui, mais ce sont de vieux partis. Ce ne sont pas ces partis dont nous parlons tout le temps, qui ne sont en fait pas des partis au sens de la science politique du terme.

O.N.

C'est-à-dire que ce sont des partis qui se sont créés en réaction contre le parti social- démocrate et contre le parti communiste.

G.H.

Oui, mais ils ne participent pas aux élections. Ce sont des mouvements politiques.

O.N.

Ah non, ce sont des partis de cadres, ce sont des militants à temps complet, qui mènent parfois une politique de clandestinité. Il y en a qui sont ouverts et ça donne aussi lieu à toutes sortes de problèmes parce que, quand ils se réunissent, il y en a qui disent : "je suis semi-clandestin" ou "je suis clandestin" et d'autres "je suis ouvert, et je n'ai rien à cacher, je m'oppose à la lutte par la voie pacifique, je continue à soutenir la position du double pouvoir et de la prise de pouvoir dans le sens léniniste, mais je crois que, pour l'instant, il faut mener une politique qui soit ouverte, en tâchant de s'adapter à la démocratie parlementaire".

Et alors, quand ils se réunissent pour se concerter, c'est difficile parce qu'ils ne peuvent pas tellement parler dehors car il y en a qui sont d'accord, d'autres pas, à l'intérieur de l'ensemble des partis.

B. G.

J'aurais une question pour tâcher de raccrocher : on est passé d'un monde très individuel à un monde très collectif. Est-ce qu'il existe, dans ce genre de villes, des intermédiaires du type de ceux qu'on a pu nous présenter sur Fès ou des choses comme cela ? Des gens qui traitent des problèmes individuellement, vis à vis d'une administration, ou est-ce que tout est vraiment collectif, médiatisé par le collectif, par l'organisation quoiqu'il arrive ?

Est-ce qu'il y a des circuits parallèles individuels, des circuits de notabilité indépendante ?

G.H.

Les leaders en étaient.

R. COULOMB

Il faudrait expliquer quand même à quoi s'applique cette analyse. Elle n'est pas universelle sur la citoyenneté, c'est quelque chose de très, très précis, c'est au niveau de l'habitat, au niveau de l'"habiter" dans la ville.

Mais c'est évident qu'il existe des milliers de personnages quand il s'agit de trouver du travail, de placer quelqu'un. Il y a les compères, etc. Ça joue parfaitement à d'autres niveaux. Là c'est quand même une analyse très spécifique, qui ne porte pas sur cette panoplie dont on parlait tout à l'heure, ou alors il y a des milliers de fonctions, des tas de personnages.

B.G.

Oui, mais c'est pour éviter de trop durcir parce que nous, ici, on risque d'avoir une image un peu fautive, c'est-à-dire de penser qu'on est passé sur des réseaux qui semblaient modernes, qu'on constituait à chaque fois. Ensuite, on a dit que ce n'était pas moderne, mais plutôt raccroché à l'ancien, mais individuel.

Et puis, là on passe à un autre monde qui paraît essentiellement centré autour des organisations collectives.

Alors, est-ce que c'est si vrai que ça, ou est-ce que ça tient à notre point de vue, ou au champ qu'on s'est délimité ? C'est important de le souligner.

O.N.

C'est le champ. J'ai bien souligné que, quand je parlais du local, je le prenais comme la rencontre de l'Etat et de la société civile, à propos de la résidence, et de la consommation.

C'est donc dans cette optique que je parlais des intermédiaires, et si je parlais simplement de l'administration (ce que je n'ai pas fait, à ce moment-là) à l'intérieur même, tu trouves beaucoup ce phénomène. Je suis en train de me demander si ce n'est pas par les composantes qui nous viennent des Arabes que cette façon d'être solidaires, à travers cette complicité, pour obtenir son droit de façon payante, nous vient peut-être aussi de l'Espagne. C'est une hypothèse comme une autre. Mais, ce qui est vrai, c'est que, pour parler de corruption, depuis le concierge de l'administration jusqu'au président, tout le monde est dedans, et dans des limites qui nous laissent rêveurs. En six mois, c'est une machine à faire des milliardaires dans les fonctionnaires. Parmi les hommes les plus riches du monde, vous avez un chef de police qui l'est devenu en six ans.

H

Ca, ça pose tout le problème du passage du système traditionnel relativement admis au racket. Je pense par exemple à la>Syrie qui hérite d'un système relativement semblable à celui qu'a décrit A. Belbahri, et où il y a par dessus un Etat qui, à un moment donné, a essayé d'introduire un fonctionnement rationnel, je dirais à l'occidentale, avec l'administration, etc. Puis, on a une dégradation du système public et un retour à des fonctionnements par des réseaux traditionnels de clientèle, et plus fortement avec des milices armées et alors quasiment du racket. Maintenant, on emploie le terme de racketter. Donc, il y a bien, même à l'intérieur de l'utilisation de procédés traditionnels, des perceptions de ce qui est normal, ou au moins allant de soi (on paie un service qui va être rendu), et puis ce qui est de l'ordre du racket, c'est-à-dire du pouvoir qui s'impose et par lequel on est obligé de passer. Il y a, je crois, toute une série de nuances et il y a des moments où le système se renverse : on a des rackets qui s'opèrent parce qu'il y a des groupes sociaux dominants, parce qu'ils sont bien placés au niveau du pouvoir, ou parce qu'ils ont la force armée qui, à ce moment là, fait basculer le système du côté du racket. Est-ce que ça fonctionne très différemment ou pas ? Ce serait à analyser.

Ca se loge dans le traditionnel, mais ça peut évoluer

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU GROUPE DE TRAVAIL RESTREINT**

(mardi 17 décembre 1985)

Présents : A. BELBAHRI - R. COULOMB - PH. HAERINGER - G. HOUCHON - P. MASEMBA -
F. METRAL - J. METRAL - O. NUNEZ - D. POITOU

Comme à l'accoutumée, cette réunion de travail faisait suite à notre séance de lundi.
Celle-ci était consacrée au sous-thème intitulé : "Pouvoirs parallèles et intermédiaires:
arbitrages et régulations."

Ce sous-thème est une des entrées du 3ème dossier "Anthropologie et psychosociologie de
la norme et de la déviance".

La séance du lundi comportait trois interventions :

- O. NUNEZ : "Transformation du rôle des intermédiaires dans les quartiers populaires de
Mexico et relations avec l'Etat".

- G. HOUCHON et P. MASAMBA : "Modes de résolution de situations conflictuelles nées en
milieu urbain" (Bas-Zaïre).

- A. BELBAHRI : "Intermédiaires et régulations dans la ville arabe : l'exemple de Fez".

Dans les trois exposés il était question de situations intermédiaires, d'arbitrages et de
régulations.

Mais parlait-on de la même chose ?

Pour les habitués des groupes du mardi, cette question est désormais familière. Dès lors qu'on aborde des thèmes préalablement définis, ou suggérés par le groupe organisateur du séminaire, cela ne manque pas de susciter des interrogations de la part des intervenants. Interrogations légitimes qui donnent de l'intérêt à nos séances de travail.

La séquence des quatre concepts n'était pas évidente pour tout le monde :

- Arbitrages et régulation : cela peut avoir un rapport avec intermédiaire ; mais l'éclatement de notre séance d'hier pourrait montrer que cette séquence n'est pas nécessairement unie (G. HOUCHON).

Dans les trois exposés il s'agissait de situations intermédiaires ou de situations d'intermédiaires. S'agissait-il d'individus ou de groupes sociaux ?

Après avoir écarté le concept de régulation (le plus suspect des quatre) la discussion a porté sur le contenu à donner à la notion d'intermédiaire, au regard des trois interventions.

- Régulation : Dans l'exposé d'O. NUNEZ on ne peut pas tellement parler de pouvoirs parallèles. Mais peut-on parler de régulation des quartiers populaires ?

Pour O. NUNEZ, cette notion relève plutôt de la sociologie des systèmes Parsoniens. Il y a la régulation des différents éléments d'un système. Or, tous les groupes qu'il a décrits ne sont pas tout à fait du système politique.

Pour PH. HAERINGER : si c'était une forme de régulation générée par le système dominant, l'exposé de Nunez n'entrerait pas dans le cadre du débat. Au départ, dans l'esprit du groupe de travail, il s'agissait d'identifier des pouvoirs "parallèles" autres que le pouvoir dominant. Il se trouve que les pouvoirs décrits à Mexico ont un rôle régulateur de l'extérieur du système.

• Intermédiaires et négociation

Ce qui est commun aux trois interventions c'est l'analyse du processus de négociation et des agents de la négociation (F. METRAL, G.HOUCHON).

Cette négociation se fait toujours, combinée avec un affrontement. Dans le cas de Mexico

l'affrontement est essentiel (O. NUNEZ).

Mais la position d'intermédiaire n'a-t-elle pas pour raison d'être une certaine latence des conflits ? Il y a des positions d'intermédiaires individuels ou collectifs.

Dans le cas du personnage Mus qui a été pris comme exemple hier (A. BELBAHRI) il est individuel, et il cristallise en lui, en tant que type social, un certain nombre de personnages, de rôles dans la société.

• Les processus de négociation ont été analysés à des niveaux différents.

Dans des milieux différents, on retrouve cette fonction d'intermédiaire : le leader de type religieux converti dans l'action politique - le leader de type charismatique.

Dans le cas de Mexico, la position d'intermédiaire tend vers un phénomène de leadership.

Mais "Mus" n'est pas un leader, c'est plutôt un médiateur. C'est celui qui est au milieu, à égale distance par rapport aux parties du conflit. Celui qui est extérieur et à égale distance. Ni plus proche de l'un, ni plus proche de l'autre. Il a aussi des qualités personnelles qui lui donnent du prestige au niveau symbolique ; en plus de ses capacités réelles qui font qu'il peut être médiateur (F. METRAL).

Ce médiateur est différent du leader traditionnel. Celui-ci intervient dans des problèmes de gestion des conflits, dans des situations de domination. Quand on parle des intérêts qui s'affrontent, il y a les intérêts économiques. Qui va se partager les biens ? Il y a des intérêts presque inconciliables.

Donc il y a toujours prise de position devant les parties qui sont affrontées. Le leader traditionnel va se servir du pouvoir qui lui est donné pour contrôler la population et la manipuler.

Ce n'est pas un intermédiaire neutre (O. NUNEZ).

S'il n'est pas politiquement neutre, l'intermédiaire est structurellement neutre. Pour qu'il soit intermédiaire, il faut qu'il puisse "entrer" dans les deux parties. Il faut qu'il puisse faire le passage et la lecture d'un côté et d'un autre.. Il a pouvoir d'action dans les deux côtés. C'est ça qui fait sa personnalité, sa fonction (F. METRAL).

Il est apparu aux participants à ce groupe de travail que finalement, il était très possible de

croiser les analyses puisque celles-ci s'intéressaient à des processus, à des niveaux différents. Dans l'exposé sur Mexico, on ne voit pas l'individuel, sauf quand il apparaît sous la forme du leader.

Si on cherche comment l'individu procède quotidiennement lorsqu'il a un problème à résoudre, on peut se demander : comment fait-il ? Qui va-t-il voir lorsque les voies organisationnelles ou légales ne répondent pas à son attente ? Va-t-il exposer son problème en assemblée générale ou bien s'adressera-t-il à un "Mus mexicain" ?

Dans le cas de Mus, on peut dire finalement qu'il n'y a pas un conflit à la base : c'est la distanciation entre l'administré et l'administration. La distance est grande. Il y a une espèce d'opacité ; et donc il y a naissance d'un personnage qui "sait faire les couloirs" et qui sert d'intermédiaire (PH. HAERINGER).

Au Mexique, en dehors des comités de quartier, on retrouve également des personnages intermédiaires, c'est d'abord le système du compère, rôle joué par le parrain (baptême). Le choix du parrain qui peut être médecin, avocat, etc... correspond à une certaine stratégie : on sait que plus tard on aura besoin de lui dans des situations particulières.

Sur les questions de logement, l'autre personnage, c'est un membre de la famille qui peut être avocat, architecte... qui va introduire à des filières (R. COULOMB).

Il y a également le "coyotte" qui fait l'intermédiaire à la douane ou bien aide les émigrants à franchir le Rio Grande pour passer aux Etats-Unis ; c'est l'équivalent du "passeur" entre l'Espagne et la France.

Pour terminer, il a été demandé à chacun des intervenants de se situer par rapport aux exposés des autres : s'interroger pour savoir si dans son contexte les formes décrites par les autres intervenants seraient opérantes (PH. HAERINGER) . Cela amènerait O. NUNEZ, G; HOUCHON, et P. MASAMBA à s'interroger sur l'existence ou non de personnages du type de Mus, à Mexico et au Zaïre.

A l'inverse, A. BELBAHRI pourrait voir si dans les quartiers urbains au Maroc il existe des modes de régulation politiques dont les acteurs sont des leaders traditionnels et/ou religieux.

CHAPITRE 4

ECONOMIE SOUTERRAINE ET PRATIQUES CLANDESTINES

INTRODUCTION

A.BELBAHRI

Je voudrais, pour commencer, situer le sujet d'aujourd'hui dans le cadre de notre troisième thème : "Anthropologie et psycho-sociologie de la norme et de la déviance".

Notre cadre thématique général, la "citadinité", avait été choisi pour suggérer un regard plus anthropologique sur la ville et sur les sociétés urbaines, produites dans des aires culturelles et géopolitiques trop souvent regroupées de manière sommaire sous le terme de sociétés du tiers-monde. Ce concept a été privilégié pour se démarquer des termes classiques que l'on retrouve souvent dans l'approche des villes du tiers-monde tels que "croissance urbaine", "urbanisation", qui ont trop souvent, à notre sens, dominé les analyses géographiques et démographiques. Nous avons voulu en même temps proposer des interrogations plus terre à terre, plus prosaïques, qui se résumeraient en une question : "comment les habitants des villes vivent-ils leur conditions de citadins ou de néo-citadins".

Parmi les aires culturelles que nous avons privilégiées, en fonction des capacités d'intervention des spécialistes contactés, on trouve l'Afrique Noire, région à urbanisation récente, à villes jeunes, l'Amérique Latine, le Moyen-Orient et le Maghreb, qui offrent des situations urbaines plus complexes, une urbanisation plus ancienne ; c'est surtout le monde arabe qui offre des modèles de citadinités parmi les plus anciennes du monde. Cet effort de comparaison a été très stimulant. Il a suscité des interrogations nouvelles. Ainsi, pour les villes africaines, il a permis de relativiser les explications de type dualiste, liées aux situations post-coloniales des sociétés africaines tandis que l'on a dû dépasser les orientations et approches par trop "orientalistes" des villes arabes. A ce titre, le texte que nous avons diffusé de Michel Seurat, nous invite à la prudence méthodologique. Il montre en effet que l'alternative méthodologique de la sociologie urbaine, qui oppose deux conceptions de la ville, objet propre, ou simple élément d'une organisation sociale globale, doit être dépassée pour l'analyse de la ville arabe. Il se propose de considérer ces deux positions extrêmes comme repères, pour une meilleure compréhension de

la villes arabe, et met en relief une certaine autonomie du champ urbain **en même temps** que la nécessité de prendre en compte les mouvements sociaux traversant l'ensemble de la société.

La séance d'aujourd'hui, qui se place donc dans l'axe "anthropologie et psycho-sociologie de la norme et de la déviance" traitera de l'"Economie souterraine et les Pratiques clandestines". Le thème s'articule à celui de notre précédente réunion, qui portait sur "Pouvoirs parallèles et intermédiaires : arbitrages et régulations".

Notre projet : faire une anthropologie des comportements urbains, qui incluerait les comportements traditionnellement stigmatisés comme déviants.

En effet, nous sommes tombés d'accord pour sortir les termes de corruption et de délit pénal du ghetto dans lequel ils ont été enfermés, afin de les resituer plus largement dans leur contexte, selon les sociétés, ou les citadinités, concernées ; ne peut-on définir le seuil au delà duquel brusquement un comportement socialement reconnu et accepté est stigmatisé ? Les activités économiques définies comme souterraines, ou clandestines, sont-elles structurelles ou marginales, illégales ? par rapport à quoi se définit l'illégal ?

Lors de notre dernière séance s'étaient exprimées des interrogations sur les termes employés, leur ambiguïté. Un des objectifs de ce séminaire devrait être justement d'essayer d'en préciser le contenu, de les problématiser.

Aujourd'hui, à propos des rapports quotidiens des citoyens avec l'économie, avec les ressources de la ville, qui passent par la ville, on s'interrogera sur le pourquoi et le comment du recours à des pratiques clandestines, mais aussi de la reconnaissance ou même l'institutionnalisation de ces pratiques. Jusqu'à quel point peut-on parler de pratiques clandestines, ou occultes : on mettrait alors en avant l'aspect souterrain, plus qu'illégal. Enfin comment se situent ces différentes pratiques dans le fonctionnement général de la ville, de la société. Précisons ici qu'il s'agit d'autre chose que du secteur informel. Il serait d'ailleurs intéressant de revenir dans la discussion sur cette distinction, en réfléchissant aussi aux notions de trafic, d'usure, de rackett, de détournement, de fraude, etc.

Enfin, notre question centrale sera de comprendre comment ces systèmes de "débrouille", et les réseaux qui les soutiennent, s'intègrent à la ville, comment ils contribuent à la structuration de la ville, des citadinités.

A. BELBAHRI

-0-0-0-0-0-

Parler de déviance, c'est se situer par rapport à une norme. Il faut donc préciser le système de normes par rapport auquel on se situe. Normes législatives sans doute, mais celles-ci excluent le secteur informel ; on pense donc aussi à un système de normes renvoyant aux valeurs traditionnelles, à un consensus social. Le type de compromis entre la loi et les nécessités du vécu, du réel, seront intéressants à analyser, précisément car ils sont révélateurs de civilisations différenciées, de même que la frontière entre le compromis acceptable et accepté, et la déviance proprement dite. On se posera la question de savoir si les pratiques étudiées sont nécessaires à la perpétuation des sociétés, si elles sont incontournables, et de ce fait acceptées y compris par les tenants de la loi et a fortiori par l'opinion, ou si au contraire, elles sont destructrices, parasites.

Ainsi, le commerce parallèle des médicaments supplée-t-il aux insuffisances du système officiel de santé, ou impose-t-il une consommation non bénéfique aux populations ?

Dans le cas limite de la Réunion, département français, la contradiction entre l'appartenance à un pays industrialisé et le contexte de sous développement régional devrait éclairer d'un jour nouveau les analyses de l'informel et du clandestin. De même, le cas du Liban, limite dans un autre sens, puisqu'il s'agit d'une économie de guerre...

Ph. HAERINGER

DROGUE, SOCIETE ET POUVOIR :

Quelques réflexions sur le cas colombien

C. GROS

Les années soixante-dix ont été, en Colombie, excellentes, surtout si l'on regarde du côté du commerce extérieur. De 1974 à 1980, trois booms se sont succédés : celui du café, provoqué par les gelées brésiliennes, celui de la Marijuana qui trouve son origine dans les problèmes de production et de vente rencontrés par les producteurs mexicains, enfin celui de la cocaïne. Ces trois "booms" ont rapporté beaucoup de devises au pays, que celles-ci soient rentrées officiellement (cas du café) ou par des voies détournées (marijuana ou cocaïne). A certaines époques, l'afflux de devises a été tel que contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des pays d'Amérique latine, le cours du dollar noir était inférieur à celui du dollar officiel. S'agissant pour les deux derniers produits d'une activité clandestine, appartenant à l'économie dite souterraine, il n'est pas facile de donner des chiffres précis concernant la surface des cultures de marijuana ou de coca., le nombre de personnes impliquées dans la production et la commercialisation, le volume des transactions. On peut toutefois en avancer quelques uns. Il s'agit bien sûr de simples estimations provenant de sources nord-américaines (D.E.A.) ou colombiennes, et faisant parfois l'objet de contestations. Disons que l'important est d'avoir une idée, même approximative, de ce que représente cette économie de la drogue pour le pays.

Considérons d'abord le cas de la marijuana. Aux meilleures années, c'est-à-dire entre 1978 et 1980, la production colombienne fournit 60 % du marché nord-américain. Ce produit est alors réputé pour sa qualité. la "Santa-Martha golden" par exemple, se vend à un prix particulièrement intéressant. On estime alors que les cultures couvrent de 40 000 à 100 000 hectares, la valeur de la production est d'environ 1 400 millions de dollars. Cela représente 39 % de la valeur totale

des exportations officielles du pays, 81 % des exportations de café (premier produit d'exportation), 7,4 % du PIB. Ce résultat serait dû à l'activité de 30 000 personnes, alors que le café mobilise à lui seul près de 2 millions d'individus.

Cette simple comparaison indique à quel point la culture de la marijuana est alors rentable. Aucun autre produit ne peut, à cette époque, la concurrencer en terme de rendement financier à l'hectare et de profit. Mais cette production perdra ensuite de son importance relative. Les Etats-Unis, pays agricole, se lancent dans une politique (privée) de substitution des importations (la Californie ne produit pas que des oranges ou du vin...), alors même qu'ils font de fortes pressions sur les pays producteurs comme la Colombie, réclamant la destruction des cultures, l'arrestation et l'extradition des maffieux. Le marché nord-américain se forme donc en partie. Par ailleurs, la cocaïne monte en puissance, et prend peu à peu le relais. Et dans ce domaine, les Etats-Unis n'ont pas encore trouvé la parade. Ils ne peuvent produire la feuille de coca, et n'ont pas encore trouvé la recette miracle permettant la fabrication d'un produit de synthèse... Ceci dit, si la production de marijuana n'est plus ce qu'elle était, elle représente aujourd'hui encore des intérêts considérables. On en jugera à la seule lecture des chiffres concernant les saisies, sachant que ces dernières ne constituent jamais qu'une part minime de la production (entre 10 et 20 % estime-t-on généralement). Ainsi en 1983, seulement dans le Nord du pays (zone de forte production il est vrai, et lieu d'embarquement vers les USA), 5 000 tonnes ont été saisies et 186 pistes d'atterrissage clandestines ont été découvertes !

Considérons maintenant le cas de la cocaïne. La place éminente qu'occupe le pays dans ce trafic, a longtemps été due au savoir faire de ses chimistes et au contrôle exercé par ses commerçants sur le marché des USA. La Colombie occupe une position stratégique entre les grands pays producteurs de feuilles de coca (Bolivie et Pérou), et le marché américain. Elle se spécialisera longtemps dans un rôle de transformateur : les laboratoires colombiens raffineront la "base" produite au Pérou ou en Bolivie et l'exporteront ensuite eux-mêmes vers les Etats-Unis. Les cas de figure représentés par la marijuana et la cocaïne sont de ce point de vue fortement différents : l'"Herbe" ne fait pas l'objet d'une transformation (ce n'est pas une agro-industrie), et son marché est constitué par les Nord-Américains (en fait la mafia cubaine) qui viennent sur place, en Colombie, pour s'approvisionner... Alors que pour la cocaïne, 80 % du marché nord-américain serait, dit-on, contrôlé par les colombiens. Remarquons cependant

que le développement de la demande (il s'agit d'un marché très "porteur"), associé à des conditions de production localement favorables (certaines régions du pays cultivent traditionnellement la coca pour usage domestique), fera que peu à peu la Colombie va se lancer aussi dans la production de feuilles, s'assurant dans une certaine mesure le contrôle vertical de toute la production (et des profits). Ainsi en 1984, les surfaces destinées à la production de coca occupaient selon des estimations de 15 000 à 40 000 hectares, la production de laboratoires étant d'environ 360 tonnes/an, le tout pour une valeur d'environ 2 000 millions de dollars ! Chiffres considérables où l'unité de mesure est la tonne (et non le gramme) et le million de US \$! Mais prenons ceux, plus précis, donnés par les services de répression. La même année une véritable usine est découverte dans la région forestière du Yari. 15 tonnes de "pasta" ou "base" y sont entreposées (capables de produire 10 tonnes de cocaïne), ainsi que 2,5 tonnes de cocaïne pure. Le laboratoire serait, dit-on, capable de traiter annuellement la production de 30 000 hectares de coca...

Toujours la même année, et en l'espace de 7 mois seulement, 3,5 tonnes de cocaïne pure sont saisies dans le pays, 150 avions liés au trafic sont capturés et 500 000 plants de coca détruits. On estimait qu'il existait, en 1983, pas moins de 2 000 pistes d'atterrissage clandestines sur le territoire colombien.

L'économie de la drogue occupe donc une place considérable dans le pays, rendant fort aléatoire toute analyse économique et financière qui refuserait d'en tenir compte. Ainsi, les revenus rapportés par la production de marijuana et de cocaïne en 1980, représentaient 3 500 millions de dollars, dépassant largement ceux obtenus par le café et les autres exportations officielles. A la même époque, 15 % des 25 000 millions de dollars en dépôt à la Banque fédérale de réserve de Miami étaient des avoirs colombiens dont l'origine ne faisait guère de doute. La seule fortune de Pablo Escobar, le "capo" le plus connu du pays, est estimée à 2 000 millions de dollars.

Une telle production, une telle compétitivité et efficacité, supposent la mise en place d'une infrastructure considérable, des moyens sophistiqués. La mafia de la cocaïne en particulier, fonctionne comme une véritable multi-nationale, mobilisant une logistique impressionnante. Elle est capable d'intervenir dans de nombreux pays. Elle dispose de services de spécialistes

financiers de niveau international, d'avocats et d'hommes d'affaires chargés de défendre ses intérêts, de recycler les bénéfices, d'investir dans de nombreux domaines (industrie, tourisme, agriculture et élevage, etc.). Elle emploie une foule d'ingénieurs, de chimistes, d'agronomes, de spécialistes radio, de mécaniciens, de pilotes d'avions, d'hélicoptères et de bateaux. Elle a organisé une véritable petite armée, fort bien équipée, disposant de radars sophistiqués, etc. Enfin et surtout, autour de ce noyau dur, elle peut compter sur la complicité organisée d'une large nébuleuse formée d'hommes les plus divers : fonctionnaires, douaniers, juges, policiers, militaires, hommes politiques, sans lesquels une activité menée à cette échelle serait tout bonnement impossible. A cela s'ajoute encore, un nombre sans cesse croissant de petits et moyens producteurs de feuilles, dont l'activité illicite n'a de sens que parce qu'elle débouche sur un marché organisé par le macro trafic. Le développement du marché a peu à peu amené les colombiens à investir aussi dans la culture de la coca, réalisant ainsi une intégration verticale de la production. Ces cultivateurs sont souvent des colons disséminés dans les régions périphériques du pays où ils forment une population nombreuse et organisée. Leurs intérêts sont aujourd'hui étroitement dépendants de cette nouvelle culture.

Pourquoi ce pays est-il devenu, en l'espace de quelques années, leader dans la production et le marché de marijuana et ensuite de cocaïne ? Nous avons dit l'importance qu'il convenait d'attribuer aux facteurs géographiques et écologiques : la Colombie, seul pays d'Amérique du Sud à disposer d'une double façade maritime (Atlantique et Pacifique), a de plus, des terres abondantes, aptes à la colonisation, et d'accès difficile (donc protégées des services de répression de l'Etat). Mais à cela s'ajoute le poids de l'histoire, de l'idiosyncrasie locale, sans parler d'autres facteurs, plus spécifiquement politiques et administratifs. Pour ce qui est de l'histoire, avançons quelques hypothèses. On remarquera que, depuis l'époque coloniale et le monopole exercé par l'Espagne sur le commerce extérieur de ses colonies, il y a une forte tradition dans le Nord du pays, notamment du côté caraïbe, de pratiques de contrebande. Les "guarijos" (habitant la péninsule de la Guarija) sont fort connus pour cela. L'essor du trafic de marijuana n'a pas nécessité de leur part une reconversion difficile... Et il y a aussi un aspect que l'on pourrait qualifier de culturel. Certes, c'est là un domaine qu'il n'est pas aisé de préciser, mais il est certain que le Colombien a, depuis longtemps, au sein des autres pays d'Amérique Latine, une réputation bien particulière d'aventurier, de défricheur, parfois même de bandit. Certes, ici les préjugés ont la part belle. Mais ce côté "emprededor", pour le meilleur et pour le pire, fait

aussi merveille dans une activité aussi difficile et risquée qui est celle de la drogue... Remarquons enfin dans le domaine politique la faiblesse relative de l'Etat, et le sur-développement du système politique.

Faiblesse de l'Etat, ceci veut dire, entre autre chose, un système judiciaire en quasi-faillite, l'absence de contrôle et de sanctions pour les délits de toutes sortes, et aussi une situation d'abandon pour de vastes régions du pays, celles précisément où vont se développer les cultures interdites. Cela veut dire encore un Etat largement occupé de l'intérieur par un système politique, bi-partisan, de type clientéliste, offrant un terrain relativement perméable aux intérêts maffieux...

Quelles sont maintenant les répercussions de la production et du trafic de stupéfiants sur l'économie du pays ?

Au niveau des régions productrices, tout d'abord, la drogue a signifié une arrivée extraordinaire d'argent et de richesse : le petit producteur de marijuana ou de coca sort enfin de la misère dans laquelle le maintenaient l'insuffisance de terres et l'éloignement des marchés. Les salaires sont multipliés par dix, le commerce prospère, les fonctionnaires s'enrichissent... Une prospérité d'autant plus remarquable que ce phénomène se produit généralement dans des régions jusque là fort déshéritées, éloignées de l'Etat et de ses services. Mais cette prospérité, en partie semblable à celle que peuvent connaître les régions du café quand les cours sont au plus haut, n'est pas dénuée d'effets contraires : fin de la production de produits vivriers concurrencés par les cultures de la drogue, flambée du prix des produits de consommation, violence et insécurité dans la vie quotidienne, et une économie largement spéculative et donc incertaine. Le reflux de la marijuana sera durement ressenti par les populations de la côte. Il est certain, toutefois, que dans de nombreuses régions du pays, les intérêts des populations locales sont directement dépendants de l'économie de la drogue. Réprimer la production et le trafic revient alors à réprimer la population locale dans son ensemble, tous secteurs confondus.

Pour le pays, on remarquera d'abord que le développement de l'économie illicite n'est pas lié à une situation de crise économique. Au contraire, les années soixante-dix sont des années de forte croissance économique. Faisons même l'hypothèse que la richesse produite par la

marijuana et ensuite la cocaïne va retarder l'apparition de la crise économique au début des années quatre-vingts et la rendra moins forte ensuite. De 1970 à 1980, le taux de croissance du PIB dans le pays est parmi les plus élevés de toute l'Amérique latine. le pays est aussi moins endetté que ses voisins et ses réserves en devises atteindront 5650 millions de dollars en 1981. Mieux encore, les pouvoirs publics contrôleront relativement bien la poussée inflationniste provoquée par cet afflux d'argent (l'inflation est inférieure à 30 % l'an, avant 1980, de 24 % en 1982 et de 15 % en 1984, quand elle est à 3 ou 4 chiffres en Bolivie, Pérou, Brésil, Argentine...). Il est donc certain que, durant toute une période, les narco-dollars font vivre beaucoup de monde, dynamisant la consommation et donc le commerce et la production.

Mais ici encore, la médaille a son revers : l'argent facilement gagné dans l'économie de la drogue décourage les investissements productifs et provoque aussi une flambée de spéculation ; des capitaux considérables vont pénétrer le secteur financier, qui va croître à un rythme démesuré et se lancera dans des entreprises hasardeuses, souvent frauduleuses, jusqu'au crack de 1982-1983. Par ailleurs, le gouvernement désireux de lutter contre les poussées inflationnistes largement attribuables à l'afflux de narco-dollars, prendra des mesures monétaristes (hausse du taux de l'intérêt) et ouvrira le marché intérieur aux importations, ce qui provoque, au début des années quatre-vingts, une grave crise industrielle dans le pays. Enfin, le développement de l'économie de la drogue encourage et facilite toute une série de pratiques illicites, participant de l'économie "souterraine". Les importations et exportations illégales atteindront des sommets.

Le bilan économique est donc pour le moins partagé. Et une chose est certaine : l'Etat en tant qu'agent de développement, organisme fiscalisateur et régulateur de la vie économique, est directement mis en question. Comment définir une politique économique, défendre sa monnaie, faire rentrer l'impôt, alors qu'une part très singificative de la production et des échanges échappe à tout contrôle ? situation d'autant plus grave qu'à ceci s'ajoute la prolifération d'un secteur informel dans les villes , qui échappe aussi à son emprise.

Socialement, les effets de l'économie souterraine ne sont pas moins dévastateurs. Effets de corruption tout d'abord, dans un pays qui n'en avait pas besoin. Le réseau de complicité qui s'est peu à peu créé est tel que rares sont les secteurs de l'activité économique, sociale et politique qui ne sont pas touchés, de près ou de loin, par les narco-dollars. A commencer par les

institutions répressives elles-mêmes (armée, justice, police, etc.) qui, on l'imagine, sont les plus soumises à la pression et au chantage des intérêts maffieux. Une anecdote donnera une idée du problème posé au pays. A la grande époque de la marijuana, le gouvernement Turbay Ayala décide de militariser la Guarija, lieu clé du trafic. Très vite, le problème est alors de savoir s'il vaut mieux laisser en permanence le même contingent dans la région, avec risque de voir les hommes le composant devenir totalement corrompus ou s'il est préférable d'assurer une rotation des troupes, avec le danger de voir l'ensemble du corps militaire se gangrener...

Mais au-delà de cette anecdote, c'est plus encore dans la société civile qu'il convient de juger des effets multiples provoqués par l'économie de la drogue. Ils sont complexes. Par exemple, il existe bien un processus de démoralisation qui touche, on l'a dit, de nombreuses couches et catégories sociales. Mais la drogue alimente aussi un nouveau discours de légitimation pour la vieille classe dominante-dirigeante. L'"oligarchie", s'opposant aux "nouveaux riches" et parvenus de la drogue, peut affirmer haut et fort les qualités morales et intellectuelles de ses membres comme l'origine honorable de ses propres richesses... Elle trouve le repoussoir dont elle avait besoin pour se refaire à bon compte une virginité... Mais ce discours, très présent dans la presse, et les déclarations publiques, trouve vite ses limites. Efficace dans un premier temps (époque de la marijuana) quand il s'agissait de se défendre contre une nouvelle classe "émergente" aux origines souvent "lumpen", localisée loin de Bogota dans le Nord du pays, elle le sera beaucoup moins au fur et à mesure que des scandales successifs montreront jusqu'à quel point des hommes politiques et des familles illustres sont en fait partie prenante du trafic. D'autant qu'avec la cocaïne le centre du système se déplace de la côte vers Medellin, la capitale industrielle du pays.

Le fait est que l'oligarchie traditionnelle se trouve en partie concurrencée par le pouvoir économique des nouveaux riches de la drogue. Mais elle est aussi de plus en plus compromise directement ou indirectement dans les affaires de ces derniers. Déplacée, ou en passe de l'être, par ce nouvel acteur social (le maffieux), en quête de légitimité, elle est aussi conquise par lui. Le maffieux tente de transformer son pouvoir économique (considérable) en pouvoir social et politique. Et il y réussit largement.

Car ces nouveaux héros d'un capitalisme sauvage ne sont pas que très riches et en mesure

d'acheter à peu près tout dans le pays, et à n'importe quel prix. Ils disposent en plus d'une popularité indéniable dans leur région d'origine, auprès des déshérités et plus généralement de vastes secteurs de couches populaires. Ce succès tient d'abord à l'origine populaire de ces nouveaux "supermen" à la colombienne. L'identification pour le peuple de la rue est plus facile. L'extraordinaire richesse des mafieux, et le spectacle qu'ils aiment en donner, exerce une véritable fascination sur ceux qui sont les plus dépourvus (et même parmi les classes moyennes). Les dépenses somptuaires dont sont coutumiers ces parvenus font peut-être l'objet de railleries de la part des élites cultivées de Bogota. Elles n'en suscitent pas moins l'admiration sans réserve des classes populaires qui trouvent ainsi le moyen de réaliser par mafieu interposé leurs rêves les plus fous.

Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur l'esthétique mafieuse, comme expression d'une culture populaire qui trouverait enfin les moyens économiques de son expression (avec tout le poids aussi des modèles dominants tels que repris et réinterprétés par ceux qui font d'une consommation ostentatoire le signe de leur réussite, et l'expression d'une revanche sociale).

Mais cette sympathie pour les grands mafiosi se nourrit aussi des sentiments anti-oligarchiques et anti-yankees si répandus dans la population. Résumons la situation au risque de la caricaturer en disant que pour l'homme de la rue (et de la campagne), jusqu'ici les "magouilleurs" étaient les "riches", ceux qui dominent le pays, contrôlent la terre et la politique, exercent une domination sociale directe sur les "pauvres". Avec la drogue et grâce à elle, c'est pour une fois des gens du peuple (ou supposés tels), en tout cas des hommes pourchassés par le pouvoir en place, qui sans hypocrisie et utilisant les moyens qui sont à leur portée, deviennent plus riches que les riches, tout en s'opposant à eux.

Dans le même ordre d'idée, on notera par ailleurs, que l'argent gagné est pris aux "gringos" et non au "peuple", ce qui ne peut que satisfaire les sentiments anti-yankee de la population. On retrouve en fait dans la sympathie active dont disposent les grands mafiosis, les ingrédients classiques dessinant la figure et faisant le succès populaire des "bandits d'honneur" ou bandits sociaux. Ces héros insaisissables, dont les crimes exercés à l'encontre des riches et de l'autorité, expriment sous un mode individuel et anarchique un sens inné de la révolte sociale. La Colombie elle-même en a connu de beaux exemples durant la guerre civile (connue sous le nom de "violence").

Enfin, autant par générosité spontanée que par calcul, certains mafiosi parmi les plus grands se conduisent en philanthropes, en benefacteur de leur ville ou communauté, redistribuant autour d'eux des miettes du festin. En ce domaine, les exemples sont innombrables. Citons les dons aux hôpitaux, aux églises, le financement d'éclairages publics, de zoos et terrains de sport, l'entretien de l'équipe de foot, l'achat d'ambulances, l'organisation de fêtes populaires avec alcool et orchestres, etc. Et l'affaire n'est pas mince. Ainsi, à Medellin, le grand "capo" de la région créera une corporation "Medellin sans taudis" pour financer de sa poche la construction d'un quartier de 400 maisons destinées à des familles pauvres qui vivaient jusque là sur une décharge publique... Tout cela est bien sûr connu, répercuté et amplifié par la rumeur publique. Bref, tant qu'ils échappent aux agents de la répression, les grands mafiosi ont statut de héros populaires, pour devenir d'injustes victimes de l'oligarchie et des Américains quand ils se font prendre (ce qui est rare) et extradater vers les Etats Unis (si des charges existent sur eux dans ce pays).

Ce capital de sympathie, particulièrement sensible au sein des régions dont les grands mafieux sont originaires, conduira certains d'entre eux à s'orienter vers la politique, et directement ou indirectement à y prendre une part active. Pourquoi cet intérêt pour la politique ? Le désir de se ménager des appuis et des protections au sein de la classe politique et de l'appareil d'Etat est le premier mobile. Les Colombiens sont convaincus que des sommes d'argent très importantes en provenance de la mafia ont alimenté la caisse de certains partis (notamment le Parti libéral), ou plus directement les campagnes de certains hommes politiques. Cette offensive en direction de la classe politique se fera surtout sentir au début des années quatre-vingts, quand le gouvernement devra décider s'il accepte ou non le principe de l'extradition des mafieux colombiens réclamés par la justice des Etats-Unis. Ici l'enjeu est de taille : la justice américaine et ses prisons sont, à très bon titre, redoutées par les extradables. A cette époque (1981 - 1983), un des mafieux les plus connus dans le pays créera même son propre parti : le Mouvement civique latino-national, qui, organisé autour de sa personnalité et proposant des thèmes démago-populistes très fortement anti-Américains, comptera jusqu'à 10 000 affiliés dans sa région d'origine. Notons enfin que l'entrée directe en politique des mafieux (comme conseillers, suppléants de congressistes, etc.) constitue un moyen excellent de bénéficier de l'immunité parlementaire.

L'assassinat, par la mafia, du ministre de la Justice : Lara Bonilla (avril 1984), promoteur du traité d'extradition, mettra un terme provisoire aux formes les plus voyantes d'infiltration de l'appareil politique. La répression qui va s'en suivre conduira vers la clandestinité les grands "capos". Une véritable rupture s'établit alors entre les mafieux et la société colombienne. La mafia ne jouit plus comme auparavant d'une sorte d'"impunité sociale". Ramenée à son caractère de criminel de droit commun, elle ne pourra jamais, en dépit de sa fortune et de ses multiples efforts, récupérer le terrain perdu. De Panama, elle proposera même au gouvernement colombien de rapatrier la totalité de ses capitaux (2 000 millions de dollars) et de démanteler son réseau (laboratoires y compris), contre le droit de jouir en "bon citoyen" de sa fortune acquise ! Trop tard. Et les voix qui, au sein de l'establishment financier avaient à une époque réclamé très officiellement la légalisation de la production de drogue (il s'agissait de la marijuana), comme moyen d'en terminer avec le caractère clandestin de cette activité très lucrative, se sont tues. La mafia en gardera une haine tenace pour les artisans de cette mise hors jeu. La politique n'ayant pas satisfait ses desseins, elle s'engagera dans une élimination brutale de tous ceux qu'elle juge responsables de ses échecs (hommes politiques, juges, policiers).

La guerre étant déclarée, rien depuis lors ne semble en mesure de l'arrêter. Du côté du gouvernement colombien, l'enjeu n'est pas que la répression d'une activité illicite, qui par le nombre des hommes mobilisés et des bénéfices produits, constitue un véritable défi à l'Etat de droit (sans parler des effets économiques et sociaux que nous avons déjà mentionnés). L'enjeu est aussi, dans un tout autre domaine, ce que l'ambassadeur des Etats Unis en Colombie, L. Tambs, a appelé du terme très controversé de "Narco-guerilla". Qu'est-ce à dire ? Il se trouve que ,pour des raisons tenant à peu près aux mêmes facteurs : nature du terrain, éloignement des villes, caractère de la population, les zones contrôlées plus ou moins étroitement par la guérilla colombienne (près de 25 % de la superficie du pays), coïncident avec celles de production de drogue. La guérilla (et notamment les F.A.R.C. du Parti communiste) ne cache pas que dans ses zones d'influence elle n'interdit pas aux petits colons la plantation de coca ou de marijuana. C'est là leur principale richesse, et s'opposer à ces cultures reviendrait à se couper, dit-elle, de sa base sociale. Son action se limite à faire la police et à rendre obligatoire la culture, à côté de la coca, de produits vivriers nécessaires à l'alimentation de la population (et à l'approvisionnement de son armée). Il est toutefois difficile d'imaginer que contrôlant

étroitement la production de cette richesse, rien ne soit prélevé par elle pour assurer son propre financement. De multiples témoignages indiquent que dans les zones de guérilla, l'équipement des troupes rebelles n'a jamais été aussi bon. L'argent de la drogue et les armes ont toujours fait bon ménage. Cette situation ne peut qu'inquiéter considérablement le gouvernement colombien et son armée. Nous sommes loin aujourd'hui de l'époque où des aventuriers nord-américains venaient dans le Nord du pays, acheter la "mona", la meilleure "herbe" produite dans toute la région. La "narco-guérilla" ne signifie pas qu'il y a identité de mobile, et une idéologie partagée, entre les dirigeants du trafic de drogue, et les dirigeants des différents groupes de guérilla. Le mafieux est d'abord un homme d'affaires qui ne demanderait pas mieux que d'être intégré à la hauteur de ses capitaux dans le système social en vigueur, et le petit producteur, comme les intermédiaires divers qui travaillent pour lui, ne sont pas mus par des raisons idéologiques et des motifs politiques. Mais il y a une évidente convergence d'intérêt dans la situation présente entre les clandestins de la drogue et ceux de la lutte armée. Disons encore, pour reprendre un autre vocabulaire, qu'ils sont des alliés "objectifs"... Aussi voit-on une fois de plus comment la question du trafic de drogues et de l'économie clandestine, au-delà du social et de l'économique, se convertit en un problème politique majeur pour le pays.

BIBLIOGRAPHIE

ANTONIL, Mama Coca, Hanle Free Press, 1978.

CAMACHO GUIZADE Alvaro, Droga corrupcion y poder marihuana y cocaína en la sociedad colonisiana, CIDSE, Universidad del Valle, 1981.

CAMACHO GUIZADE Alvaro, "La drogue, encore : de la marijuana à la cocaïne", in Amérique Latine, 1985, n° 23

CAMACHO GUIZADO Alvaro, "La narco-guérilla : montage d'une théorie", Amérique Latine, 1985, n° 24

JARAMILLO J., MOZA L., CUBIDES F., Colonizacion, coca y guerilla, ed. universidad Nacional de Colombia, 1986.

HEUMAN Antony, LEWIS Roger, MALYON Tim, Big Deal. The politics of the illicit drugs business, Pluto Press, London, 1985

SAULOY Mylène, "Bogota jungle", Autrement, 1985.

QUESTIONS

Q : Y a-t-il un rapport quelconque entre l'économie de la drogue et la ville ?

- Il y a deux choses : le lieu de production qui n'est pas la ville, c'est plutôt les campagnes, les zones périphériques marginales et le centre nerveux du trafic, les réseaux de distribution, les laboratoires qui se trouvent en zone urbaine. C'est clair. Mais je n'ai parlé que de l'aspect production et exportation du produit. Il y a aussi un aspect consommation interne. La cocaïne est consommée, mais ce qui fait problème dans le pays c'est le "basouco" ce qu'on appelle encore la "base", c'est à dire un produit intermédiaire qui est beaucoup plus nocif et fait l'objet d'une distribution croissante à l'intérieur du pays au travers de secteurs informels.

Q : C'est plutôt en ville ?

- L'économie urbaine du nord du pays, et les zones de production, se trouvent bouleversées par la présence de l'argent qui rentre par l'économie de la drogue...

Q : Comment se fait-il que les oligarchies traditionnelles continuent à se perpétuer étant donné l'importance écrasante de l'économie venant de la drogue et étant donné aussi leurs interventions sur le pays, on a l'impression que c'est un phénomène qui est récent et n'a pas encore atteint toute son importance.

- 10 ans.

Q : Ah c'est 10 ans !

- Cela commence à devenir important en 75.

Q : Avec cet effet de bulldozer dans 10 ans il n'y a pas plus d'oligarchie traditionnelle ?

- Il est clair, que ce que j'ai présenté ici, est très distorsionné, parce que je prends d'un côté la mafia, de l'autre côté l'oligarchie traditionnelle, comme si il y avait une coupure radicale entre elles, et rien d'autres parmi les classes dominantes.

Il y a une circulation assez importante d'argent de l'une à l'autre. Le secteur financier est justement l'appareil qui recycle cet argent qui vient de la mafia, vers l'industrie, vers la construction immobilière etc... donc il y a copénétration. On peut toujours jouer les vertueux. Mais en fait il n'y a pas coupure. Par exemple la mafia a établi un système d'actionnariat. Un des moyens de payer si vous voulez, les complicités c'est de permettre que des personnes de toute sorte, extérieures à la mafia

proprement dite, soient associées à chaque gros coups. Ils apportent de l'argent pour le trafic, même de modestes sommes, et ils reçoivent des intérêts très très élevés. Cela touche un grand nombre de gens dans le pays. Il n'y a donc pas de cloisons étanches.

Q :- Vu l'intensité de ce trafic et la place qu'il laisse à la répression, on peut se demander s'il n'y a pas là un système d'angulation pour perpétuer des groupes sociaux.

- Oui ; mais je vais répondre par une question : qu'est-ce qui se passerait finalement dans le pays si on acceptait que soit légalisé la production, ou si, sans la légaliser on laissait faire comme cela s'est passé pendant pas mal de temps parce qu'on estimait que les prises de drogue concernaient de 10 % à 15 % de la production ? En fait, ce qui importait, c'était plutôt le spectacle de la répression que la répression elle-même. Les relations de pouvoir avec les Etats-Unis étant ce qu'elles sont, il est impossible à un gouvernement colombien de légaliser le trafic de drogue. Il peut seulement être plus ou moins tolérant. La grande lutte a commencé au moment de l'assassinat du ministre de la justice et pour des raisons politiques, parce qu'on estimait que la mafia est allée trop loin, même si on n'a jamais eu la preuve que c'est elle qui l'a assassiné. Elle est allée trop loin car elle menaçait les institutions. Là il y a eut une très violente réponse qui n'a pas démantelé pour autant le système.

Q :- Quel est le rapport entre la mafia et les groupes des guerilleros ?

- Il faudrait avoir du temps pour développer ce point, car c'est très compliqué. Je peux dire que les régions de production de cocaïne sont aussi les régions dans lesquelles il y a la guérilla, et ce, pour les mêmes raisons : ce sont des régions éloignées avec des forêts, des régions peu accessibles, des régions de conflits sociaux etc... Il y a donc très souvent recouvrement géographique. Il est très difficile d'imaginer qu'il puisse y avoir coexistence sans accord. Quelle est la nature de l'accord ? Est-ce la non ingérence dans des affaires réciproques ? C'est possible. Mais cela peut être quelque chose qui va beaucoup plus loin : la drogue a toujours été associée aux armes, et il est certain que la mafia achète des armes. Qu'elle les revende à la guérilla c'est fort possible. La "narco-guérilla" c'est autre chose. Ce serait une complicité idéologique entre les deux éléments. Je n'y crois pas. Il est certain que la guérilla contrôle militairement des régions du pays, et dans ces régions là, il y a aussi un trafic de drogue qui se perpétue. Cela ne peut pas se faire sans l'aval de la guérilla qui prélève peut-être au passage une partie, un pourcentage, comme elle prélève sur les propriétaires fonciers un impôt révolutionnaire. Je voudrais seulement ajouter que dans les années 78-79, en Colombie, la guérilla du M.19 a commencé à procéder à des enlèvements de mafieux. Il y a eu alors une réponse très violente de la mafia. Elle a créé un mouvement para-militaire qui s'appelle le MAS (Mouvement Anti Secuestro) qui, en l'espace d'un an, a éliminé, assassiné 500 personnes, liées à la gauche et à l'extrême gauche, des syndicalistes etc... Sur la base de cette réponse très violente, très dure, un accord a été passé entre le M.19 et la mafia, pour qu'il n'y ait plus de séquestrations de mafiosi. Depuis, il n'y a plus eu de séquestration de mafiosi. Il existe donc des accords. Mais de là à dire qu'il y a une "narco guérilla" comme le déclare le Département d'Etat américain...!

Q :- Comment on évalue le marché local de consommation ?

- Il y a un marché à deux temps. D'abord la cocaïne qui pénètre le milieu urbain, l'élite urbaine essentiellement, parce que c'est un produit cher, même en Colombie, et après il y a la "base", le basouco qui est un produit de consommation populaire extrêmement dangereux, très nocif dont l'usage se développe très vite dans les milieux populaires et lumpen. Le basouco, et la dépendance qu'il suscite, sont les moteurs d'une criminalité urbaine d'un type nouveau. On s'en inquiète beaucoup. Comme vous le savez, la Colombie est un pays dans lequel la criminalité urbaine atteint déjà des sommets.

Q :- On a l'impression qu'il s'agit d'un système qui est complètement parallèle ; or ne s'agit-il

pas de quelque chose de beaucoup plus intégré ? Je pense à ce que vous avez dit : " jamais on n'attrape les gros " ; ne serait-ce pas tout simplement parce que on ne les cherche pas ? Vous dites qu'ils gênent les classes dirigeantes parce qu'ils investissent le politique, Ne sont-ils pas plutôt une sorte de pouvoir qui conteste les classes dirigeantes actuelles ? Est-ce que les classes dirigeantes disons traditionnelles, ne les utilisent pas, ne les intègrent pas d'une certaine façon ? Quand vous dites que la répression est très élevée pour un rendement moyen, je suppose quand même que les fonctions qui sont faites vont bien quelque part. Peut-être ne vont-elles pas dans les caisses de l'Etat, mais elles vont quelque part ! Alors, soit elles vont pour les douaniers, soit pour la police, qui sont quand même des institutions de l'Etat, soit elles vont à des individus et dans des réseaux, et à ce moment-là il faudrait préciser. N'avons-nous pas là des exemples d'un système d'intégration plutôt qu'un système parallèle qui menace celui de l'Etat ?

- Ce que tu dis est assez juste, bien que les quantités de drogues saisies doivent en principe faire l'objet d'une destruction. Le but des mafieux qui on fait fortune, c'est d'être reconnus socialement, et de jouir de leurs fortunes en concurrence avec les autres. Inversement, il y a des gens qui n'ont pas une origine mafieuse et qui ne résistent pas aux gains que peut permettre la drogue. Donc il y a en fait une pénétration très forte dans toutes la société de cet argent de la drogue, directement et indirectement.

Q :- Un des points important que j'ai retenu dans votre intervention c'est que la personne qui faisait une culture de cocaïne gagnait 10 fois plus que celle qui faisait la culture du café. Moi je pense que si on réfléchit à partir de là ,on peut faire beaucoup de déductions parce que cela pose un problème...

On se demande si ce qui est reconnu par le gouvernement et par les autorités internationales c'est vraiment ce qu'il faut.

- Le café est la culture riche du pays. Dans le café le salaire est extrêmement bas. La région la plus riche de la Colombie est une région misérables au niveau des travailleurs. Dans les régions de drogue, on trouve des salaires multiplié par 10. Ces salariés, quitte à se casser la gueule, ne voudraient pas retourner sur le marché officiel et refusent maintenant de travailler aux anciens prix. Ils ont goûté à autre chose et maintenant il leur est difficile de revenir en arrière. Il y a eu un afflux de population sur la côte colombienne. Maintenant que l'économie de la marijuana a baissé, cet afflux de gens qui étaient venus pour travailler dans les plantations d'herbe, et ne veulent plus travailler comme salariés agricoles, se retrouve dans les villes et alimente le secteur informel... Les petits propriétaires de terres, les colons disposant de trop petites surfaces, ont été très souvent, par le passé, en conflit pour essayer de récupérer les terres, des grands domaines. Les conflits ont cessé lorsque ces gens-là sont partis coloniser, et aussi parce que, maintenant, avec une faible surface, on arrive, en cultivant de la drogue, à vivre, alors qu'avant on n'y arrivait pas. Le seul moyen était alors d'envahir les terres, de se battre. Dans certaines régions la culture de la drogue a diminué les conflits pour la terre. Mais ailleurs elle les a accrus. Dans les régions où il y a des réserves indiennes par exemple, il y a une pression sur les terres indiennes de la part des trafiquants, des colons petits producteurs d'herbe, qui viennent envahir les terres indiennes. Il y a donc déplacement des conflits.

A.B.

Ce que je voudrais savoir, D. Fassin l'a soulevé tout à l'heure : est-ce qu'on peut parler de pouvoirs ou de pratiques parallèles. Dans le cas de la Colombie, on ne sait pas s'il s'agit de cas

de faiblesse ou d'implication de l'Etat.

C. GROS

Dans le cas de la Colombie, pour résumer, on peut raisonner sur la guérilla ou sur les réseaux du narco-trafic. Dans le cas de la guérilla, c'est encore plus évident, car les régions qu'elle domine, on les a longtemps considérées comme la République indépendante. C'est-à-dire que, dans ces régions, c'est la guérilla qui fait la loi, qui relève les impôts à l'Etat révolutionnaire. C'est elle qui contrôle les entrées et les sorties, etc. Il y a des bases où effectivement l'Etat colombien est mis en échec. Il s'avère que ce sont généralement des régions assez périphériques : les régions montagneuses.

Pour la drogue, c'est d'autant plus intéressant. On retrouve ce phénomène dans les mêmes régions que le précédent : les régions frontalières entre la Colombie et le Brésil, entre la Colombie et le Pérou, avec l'Equateur et un peu avec le Venezuela. Ces séries de frontières sont loin du pouvoir central. Quand une organisation de drogue a son armée, elle contrôle aussi son propre espace.

F.M.

Où se situe le religieux en Colombie par exemple ? Quel est le rôle du clergé ? Au Liban, où chacune des milices se définit plus ou moins confessionnellement, quelle est la place des institutions religieuses ?

C.G.

Dans le cas de la Colombie, le clergé est plutôt réactionnaire dans 80 % des cas. Pour ce qui concerne la drogue, un certain nombre de membres du clergé ont dit qu'ils ont reçu de l'argent des organisations, mais que finalement ils l'utilisaient pour des bonnes oeuvres... Je ne dis pas que l'Eglise participe au trafic de la drogue, mais elle reconnaît qu'elle a parfois reçu de l'argent des trafiquants.

...

En écoutant les autres, je pense à une chose pour le cas colombien. Manifestement, il y a un sur-développement de l'appareil bureaucratique qui a une raison historique -l'Espagne qui l'a dominé a toujours créé une administration importante- qui se trouve actuellement très liée à la pratique du système politique.

On crée beaucoup de fonctionnaires et finalement on ne vote que pour des fonctionnaires qui sont les principaux partisans politiques. Ces fonctionnaires sont très mal payés, on multiplie les contrôles, etc. Cependant, l'efficacité est très douteuse, comme c'est le cas pour la douane, en Colombie : il y a un nombre considérable de domaines et de pays dans lesquels la contre-bande a atteint les sommets les plus élevés. C'est curieux comme phénomène. On peut dire qu'il y a comme une sorte de convergence d'intérêts. On fait beaucoup de fonctionnaires qu'on ne peut pas payer et finalement, et ce sont les contrebandiers qui payent les fonctionnaires, qui alimentent le système politique.

A.B.

Pour provoquer un peu, est-ce qu'on ne peut pas dire, pour le cas de la Colombie comme pour les autres exemples évoqués ici, que ce sont des groupes sociaux, des communautés confessionnelles qui se sont donnés leurs propres normes et que, finalement, l'Etat a été bien obligé d'intégrer cette norme.

Ph. H.

On a vu, au moins dans deux exposés, qu'il y avait un consensus populaire autour d'un système économique ou d'une activité vus comme anormaux . Je voudrais savoir si dans le cas colombien il y aura, au sein de la population, des types de comportements liés à la drogue qui sont mal reçus, mal considérés...

C.G.

Je ne sais pas. Le problème en Colombie, est un problème de violence. C'est une société violente et tout le monde souffre de la violence. Là, c'est un problème central de la Colombie. Celle-ci essaye de le résoudre au niveau politique. Une des manifestations (de la violence) c'est quand même la lutte armée.

Or, ce qui préoccupe beaucoup le pouvoir, car l'enjeu, c'est le pouvoir, c'est que cet argent de la drogue est destiné à acheter les armes pour la guérilla. C'est un problème très sérieux, que l'on ne peut pas évacuer comme cela.

En même temps, la Colombie, est une démocratie dans laquelle les classes dominantes contrôlent tout le système politique et dans laquelle la dimension idéologique est très faible maintenant : plus personne n'y croit ; mais le système politique continue à fonctionner sur la base d'une démocratie restreinte. Il a donc une crise de légitimité très forte comme chez les élites, par exemple. Cela s'aggrave du fait que tout le monde sait maintenant que l'élite touche de l'argent de la drogue. Il y a une corruption qui affecte profondément le système.

Le malaise social vient en grande partie de cet état de violence. Je crois que beaucoup voudraient vivre en fonction de normes sociales qui permettraient aux individus de circuler sans être attaqués.

X

Tu parlais de violence que tu relies à la guérilla

C.G.

Cela va de la petite violence de la rue jusqu'à la lutte armée. C'est tout cela la violence. Le problème dans les campagnes, c'est autant la guérilla qui fait pression sur les propriétaires que l'armée qui se rabat sur les paysans parce qu'ils sont censés protéger la guérilla. Il y a en même temps le narco-traffic qui est au milieu. Finalement, on ne sait pas qui est qui. La guérilla pratique les séquestrations. Il y a des pratiques qui sont typiquement du banditisme. Il y a un mélange très fort qui fait que la violence, est un problème majeur à l'heure actuelle.

X

A partir des quatre exposés, on peut dégager une idée qui est commune : c'est le fait qu'on est obligé de différencier le légal et le clandestin. Toutes les pratiques qu'on a décrites sont d'une façon ou d'une autre illégales et ne peuvent pas correspondre à une reconnaissance sociale. Par ailleurs, elles ne sont jamais clandestines. Elles sont connues de tous et dans un bon nombre de cas reconnues socialement.

...

En outre, il me paraît très difficile de répondre à la question initiale qui était de distinguer des pratiques qui seraient nécessaires socialement, de celles qui seraient destructrices et parasites. Il me semble que c'est une perspective fonctionnaliste (...) Je ne sais pas si, du point de vue sociologique, on peut faire ces différences.

NORME SOCIALE OU NORME DU SOCIOLOGUE ?

Les vendeurs de médicaments sur les marchés de Dakar sont-ils déviants ? (1).

D. FASSIN

Nous ne pensons pas que le rôle d'une science empirique puisse jamais consister en une découverte de normes et d'idéaux à caractère impératif d'où l'on pourrait déduire des recettes pour la pratique.

M. WEBER, Essais sur la théorie de la science.

Le modèle biologique du normal et du pathologique tel que l'a édifié la science clinique au XIX^{ème} siècle, sert de référent au modèle sociologique de la norme et de la déviance que l'on voit apparaître à la même époque en France dans les théories de la science sociale naissante (2). Mais l'effet de cette analogie dépasse celui d'une simple métaphore : elle modèle le raisonnement sociologique (3), et plus encore elle semble fonder en nature ce qui résulte de choix sociaux et de décisions humaines visant à mettre en ordre le réel (4). Se proposer de faire "une anthropologie et psychosociologie de la norme et de la déviance", comme l'indique le titre du recueil -et du troisième thème du séminaire- suppose que soient préalablement formulées les questions que ne manque pas de soulever l'usage de certains concepts ou de certains mots (5).

Dans le cas des pratiques sociales, il y a deux façons de concevoir la norme : celle, juridique, que fixent les autorités, le plus souvent l'Etat ; et celle, pratique, que semble s'être donnée la société civile. Pour le sociologue étudiant ces pratiques, il s'agit, dans le premier cas, de

constater un fait (l'existence de pratiques situées , pour certaines dans le cadre, et pour d'autres en dehors, de la norme juridique), et dans le second, de procéder à un découpage (entre ce qui serait considéré comme normal et ce qui serait jugé déviant par une majorité d'individus).

A travers l'exemple de la vente des médicaments sur les marchés de Pikine, principale banlieue de Dakar - mais on peut faire l'hypothèse que la démonstration vaut également pour le trafic de cocaïne en Colombie ou le fonctionnement des milices à Beyrouth, qui constituaient les deux autres sujets abordés dans la séance "Economies souterraines et pratiques clandestines" - je voudrais montrer qu'aussi bien dans la première acception que dans la seconde, l'analyse des pratiques sociales en terme de norme et de déviance risque d'obscurcir l'objet d'étude, d'une part en rendant mal compte de sa réalité complexe, et d'autre part en faisant passer pour un modèle scientifiquement établi ce qui n'est en dernière analyse que l'interprétation choisie par le chercheur.

Le sociologue contre l'Etat

A priori, il semble légitime, pour le sociologue, d'utiliser l'opposition établie par le droit, c'est-à-dire par l'Etat, entre ce qui est licite et ce qui est illicite : il ne fait pas intervenir son système de valeurs, il n'impose pas l'arbitraire d'une typologie personnelle , il se contente de constater un état de fait : il montre, d'un côté ce qui est normal , c'est-à-dire légal, de l'autre, ce qui est déviant, c'est-à-dire illégal, en se référant à des textes de loi.

Ainsi, pour le Sénégal, il peut décrire comme licite la vente des médicaments dans les pharmacies, et au contraire comme illicite la même activité si elle est pratiquée sur les marchés ; il se fonde en cela sur l'article 517 du livre V du Code de la Santé Publique qui punit d'une amende de 240 000 à 1 200 000 F le commerce de produits pharmaceutiques en dehors des lieux agréés et par des personnes non diplômées. Probablement, il sera alors conduit à déclarer "clandestines" des pratiques qui semblent faire l'objet des mesures répressives (6), de même qu'il aura tendance à interpréter comme "parallèles" des réseaux commerciaux qui paraissent se développer à côté et en marge structures officielles (7).

En fait, pour peu qu'il observe d'un peu plus près la réalité complexe de la vente illicite des médicaments, il découvrira - ce que tout le monde, au Sénégal, déclare savoir - que la norme juridique qu'il utilise est bien peu opératoire, que la pratique est très éloignée de la description normative qu'il peut en donner, et que les qualificatifs "clandestin et parallèle" sont inadéquats pour appréhender les phénomènes étudiés. Sans cesse en effet, la loi est contournée, ou détournée : officiellement -comme en témoigne l'acquittement quotidien d'une taxe commerciale au percepteur municipal, et d'une redevance au gardien du marché- , ou officieusement -comme le montrent la rareté des rafles policières sur les marchés et l'absence d'intervention sur les noeuds du réseau-. De même, la clandestinité paraît tout à fait relative lorsqu'on sait que les vendeurs sont situés là où on les voit le mieux sur les marchés près des axes routiers ou ferroviaires, et que les produits sont stockés, à Dakar et à Pikine, dans des lieux que chacun connaît. Quant au mot parallèle, utilisé pour désigner ce type d'économie, il semble particulièrement inadéquat si l'on considère que l'une des filières importantes des circuits officieux est la très officielle Pharmacie Nationale d'Approvisionnement, que nombre de médicaments trouvés sur les marchés sont issus du coulage des officines privées, et que la majeure partie du trafic est contrôlée par la confrérie mouride qui entretient des relations politico-économiques étroites avec l'Etat sénégalais (8).

Enfin, que reste-t-il de l'opposition licite/illicite en dehors de l'énoncé des écarts à la norme légale, et quelle est la pertinence de la référence juridique pour décrire cette réalité économique et sociale ? Le recours au concept de norme faisant généralement appel, au moins implicitement, à une attitude du plus grand nombre, sinon à une attitude moyenne, et les usages de la déviance se situant du côté des minorités, voire de la marginalité, que peut-on en dire lorsque les produits vendus sur les marchés représentent un volume monétaire plusieurs fois supérieur à celui des médicaments distribués dans le système de soins public, et lorsque les personnes impliquées dans les circuits officieux sont plus nombreuses que celles opérant dans les circuits officiels ? Autrement dit - et la remarque vaudrait encore plus pour certains pays où les pratiques illicites ont totalement pris le pas sur les pratiques licites, dans le domaine socio-économique (9) - , quelle norme peut-il y avoir lorsque la déviance est devenue la règle ?

Dire que la norme juridique ne peut suffire à décrire des catégories de pratiques sociales (en les

divisant simplement en licites et illicites) ne revient cependant pas à dire qu'elle soit sans intérêt pour les comprendre. Bien au contraire, c'est seulement en prenant en compte les effets de la loi et des mesures qui en assurent l'application qu'on peut analyser en quoi vendre des médicaments n'est pas la même chose que vendre des arachides ou des cigarettes, alors même que les itinéraires biographiques des vendeurs ne permettent souvent pas de retrouver une spécificité à ces divers types de pratiques commerciales (c'est fréquemment parce que les autres produits se vendaient mal que les vendeurs se sont orientés vers les médicaments dont le commerce est beaucoup plus risqué). Historiquement et politiquement marquée (les textes concernant l'exercice illégal de la vente de produits pharmaceutiques datent de l'époque coloniale et font partie des moyens dont dispose l'Ordre des Pharmaciens pour asseoir son autorité), la norme juridique agit donc bien comme instrument de pouvoir dont l'Etat joue tour à tour sur le mode de la répression et de la tolérance. Le sociologue doit l'intégrer dans son analyse, mais il ne peut la reprendre à son compte.

Le sociologue au secours de la société

Conscient de cette inadéquation de la norme juridiques aux pratiques sociales, le sociologue peut être alors tenté de dégager de son observation une norme pratique qui serait celle que se donne implicitement ou inconsciemment la société : l'Etat étant incapable de fournir une juridiction pertinente, adoptons le point de vue de la société, mettons au jour une nouvelle norme, et proposons-la à l'Etat à la place de l'actuelle. C'est la position classiquement durkheimienne selon laquelle le sociologue déduit la loi de la société même pour guider les choix du politique (10), et c'est l'option adoptée par certains chercheurs en faveur d'une sociologie appliquée (11). Cette conception, quel que soit le regard qu'on puisse porter sur les motivations de ceux qui la professent, pose trois types de questions : de quel point de vue va-t-on se placer pour définir la nouvelle norme ? à quelle représentation de la société et du sociologue une telle vision normative préside-t-elle ? enfin, à quel titre le sociologue peut-il incarner la confusion du savant et du politique, pour parler en termes wébériens ?

En premier lieu, le point de vue adopté détermine pour une large part les conclusions qu'on pourra tirer. Si l'on considère, par exemple, les trois trafics les plus souvent mis en cause au

Sénégal - arachide, médicament, drogue -, la réponse à la question de la norme dépend du lieu d'où elle est formulée : pour le médecin ou le responsable de santé publique, c'est la drogue qui constitue le danger principal, l'arachide paraissant inoffensive et les médicaments étant, selon les cas, jugés plutôt bénéfiques ou plutôt nocifs ; pour l'économiste ou le responsable politique, le détournement de l'arachide représente une perte considérable pour le pays dont c'était jusqu'au début des années quatre-vingts, la première richesse, les circuits officieux de médicaments provoquent un important manque à gagner pour le trésor public, alors que les réseaux de la drogue n'ont que peu d'impact sur l'économie nationale.

D'ailleurs , le point de vue économique n'est pas lui-même unique : si l'on se place du côté de l'Etat , la vente de l'arachide aux marabouts mourides de préférence aux compagnies nationales est une source d'approvisionnement, mais si l'on se situe du côté de la société civile, et notamment des paysans à qui le kilogramme d'arachide est acheté 10 F CFA plus cher que le cours officiel, plus généralement si l'on analyse les conséquences en termes de redistribution de richesses, ces pratiques économiques n'apparaissent plus nécessairement comme exclusivement négatives (12). Plutôt donc que de tenter à tout prix d'établir ou de révéler une norme, unique, ne serait-il pas plus intéressant de montrer que ces trois réseaux concernent, au risque de simplifier, les mêmes acteurs - la confrérie mouride - , impliquent les mêmes structures sociales -la relation marabout-disciple-, ont le même cadre spatial -avec, pour lieu stratégique, la ville sainte Touba-, plus généralement s'inscrivent dans les mêmes logiques - maîtrise de pouvoirs économiques, politiques, sociaux-.

En second lieu, la vision normative semble procéder d'une double représentation, de la société et de la sociologie. D'une part, elle prétend qu'il existe une règle générale, moyenne, fréquente, centrale, autour de laquelle se dispersent des pratiques minoritaires marginales, périphériques. Ainsi, la société se construirait autour d'une norme -l'adoption de pratiques bonnes et le refus de pratiques nocives pour la collectivité-, et des comportements déviants apparaîtraient, mettant en danger la société, tels que les trafics de drogue. La logique des conflits se résoud donc à une opposition sur le mode normalité/pathologie et exclut toute analyse dialectique des rapports sociaux (13). D'autre part, cette vision suppose que la vérité, ou tout au moins la réalité, gît dans le social, et que le travail du sociologue est d'accoucher la société de cette réalité. Le chercheur aurait donc pour mission de révéler à la société ce qu'elle ne sait pas sur elle-même (14)

En dernier lieu, le rôle du sociologue ne peut sans risque se confondre avec celui du juriste, du politicien ou de l'idéologue : proposer à l'Etat une nouvelle norme en la présentant comme celle implicitement contenue dans la société n'est pas seulement fallacieux, c'est aussi dangereux. De quel droit le chercheur en sciences sociales pourrait-il s'ériger en censeur, décidant qu'une activité donnée, par exemple un trafic, constitue une déviance par rapport à la norme qu'il tenterait à la fois de définir et d'imposer ? Et surtout, quelle efficacité peut avoir une énonciation scientifique en forme de dénonciation : est-ce parce qu'il déclarerait que la corruption et le détournement sont anormaux ou déviants que le sociologue changerait les pratiques politiques et économiques ? Face à l'homme de volonté pour reprendre des concepts wébériens, l'homme de science doit se poser comme celui qui aide à comprendre les enjeux, les causes les conséquences des diverses solutions ou configurations envisageables, et non comme celui qui tranche -sauf à quitter explicitement son rôle de sociologue (15).

Mais qu'on ne s'y méprenne pas : si le sociologue n'a pas à favoriser une norme au décideur, il ne peut éviter que son travail soit utilisé par celui-ci à des fins de normalisation, une fois rédigés, les rapports scientifiques tombent dans le domaine public et servent parfois de justification aux autorités pour les actions qu'elles entreprennent. A ce titre, écrire sur des pratiques illicites peut n'être pas sans conséquences - positives ou négatives - sur ces pratiques, et le chercheur doit en tenir compte dans sa production. Le savant n'est pas le politique mais il n'est certainement pas hors du champ du politique (16).

Didier FASSIN

(INSERM U. 164 - ORSTOM UR. 401)

NOTES

(1) Deux textes qui présentent, pour l'un, les données empiriques de l'enquête : "Du clandestin à l'officieux , Les réseaux de vente illicite des médicaments au Sénégal", Cahiers d'Etudes Africaines , 1985, 25, 161-177, et pour l'autre, une analyse plus générale du fonctionnement de ces marchés dits parallèles : "Economies "parallèles", Etat et société. La vente illicite des médicaments au Sénégal". Politique Africaine , 1986 , 23, 123-130, ayant déjà fait l'objet de publications, il a semblé plus intéressant, comme contribution au séminaire, d'esquisser une réflexion sur les implications pratiques d'une étude sociologique des pratiques sociales en termes de norme et de déviance, puisque c'est l'intitulé générique choisi.

(2) C'est le "principe de Broussais" selon lequel toutes les maladies consistent "dans l'excès ou le défaut de l'excitation des divers tissus au-dessus et au-dessous du degré qui constitue l'état normal "qui fonde la théorie sociologique de Comte sur l'évolution -sa "physiologie sociale"- "car l'organisme collectif en vertu de sa complication supérieure, comporte des troubles encore plus graves, plus variés et plus fréquents que ceux de l'organisme individuel" et son étude ne peut être éclairée "sans l'initiation logique résultée à cet égard des cas plus simples que présente la biologie (G. CANGUILHEM , Le normal et le pathologique, P. U. F. , Paris, 5ème édition 1984, p 19-20). De même s'intéressant à l'anomie, Durkheim peut écrire que, "comme tous les faits sociaux, et plus généralement, comme tous les faits biologiques, la division du travail présente des formes pathologiques qu'il est nécessaire d'analyser" (E. DURKHEIM, De la division du travail social, P. U. F. , Paris, 10è édition, 1978, p 343).

(3) Les visages de la métaphore biologique ont des conséquences à la fois sur la constitution des disciplines, par exemple la sociologie pathologique dont fait partie la criminologie (J.C. CHAMBOREDON : "Emile Durkheim : le social, objet de science. Du moral au politique ?", Critique, 1984, 40, 460-531), et sur la théorie des phénomènes sociaux, en particulier le recours au déterminisme (E. Fassin : "De Spencer à Durkheim. organicisme et sociologie", Mémoire, ENS, Paris, 1984, p. 6).

(4) Il est à cet égard stimulant de confronter des expressions devenues banales, telles que

"école normale", "compte-gouttes normal" et "poids normal" pour mettre en évidence que "la normalisation technique de l'éducation, de la santé, ... est l'expression d'exigences collectives dont l'ensemble... définit dans une société historique donnée sa façon de référer sa structure, ou peut-être ses structures, à ce qu'elle estime être son bien singulier" (G. CANGUILHEM, "Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique, 1963-1966", in : Le normal et le pathologique, P. U. F. , Paris, 5ème édition , 1984, p 176).

(5) La question du normal et du pathologique se pose également à l'ethnologie. A travers l'interrogation : la chamane est-il un névrosé ?, c'est bien au problème de la relation entre norme physiologique et norme sociale que se sont succivement confrontés M. MAUSS, C.LEVI-STRAUSS et G. DEVEREUX, ainsi que les membres de l'école culturaliste américaine, à commencer par R. BENEDIKT.

(6) Cédant ainsi à la tentation de "découvrir un univers occulte, souterrain, non appréhendé" dont on a pu faire "la raison première de l'intérêt" porté à la recherche sur le secteur informel (P. HUGON, "Secteur souterrain ou réseaux apparents", in Vivre et survivre dans les villes africaines, I. DEBLE et P. HUGON éd., I. E. D. E. S., Tiers-Monde P. U. F. , 1982, 26-49).

(7) Comme le fait par exemple O. J. IGUE dans un texte intitulé : "L'officiel, le parallèle et le clandestin. Commerces et intégration en Afrique de l'Ouest" , Politique Africaine , 1983, 9, 29-51.

(8) Le détail du fonctionnement des réseaux peut être lu dans l'article précité des Cahiers d'Etudes Africaines.

(9) C'est ce que montre A. MORICE à propos de l'Angola : "Commerce parallèle et troc à Luanda", Politique Africaine 1985, 17, 105-120 , et plus encore à propos de la Guinée : "Le peuple Guinéen entre socialisme et F. M. I. (ou quand l'Etat et les informels s'emmêlent)" , sous presse.

(10) On le constate dans Le suicide lorsqu'il est question des moyens proposés pour conjurer

le mal (P. U. F., Paris, 7ème édition, 1981, p 424 et 463) et surtout dans De la division du travail social , en particulier avec cette déclaration : "Ce à quoi la réflexion peut et doit servir, c'est à marquer le but qu'il faut atteindre" (P. U. F., Paris, 10ème édition, 1978, p 406).

(11) C'est par exemple le sens de la conclusion d'un texte de J. P. LACHAUD : "Si l'on veut s'attaquer aux vrais problèmes du secteur informel en ayant un objectif économique et social, les structures productives irrationnelles de ce secteur impliquent des mesures ... " . Suit une liste de sept propositions concrètes ("Recherches méthodologiques sur le secteur informel à ABIDJAN et à YAOUNDE" in Vivre et survivre dans les villes Africaines , I. DEBLE et P. HUGON, I. E. D. E. S. Tiers-Monde, P. U. F. 1982, 240-256.

(12) L'exemple du trafic de cocaïne en Colombie , développé ici par C. GROS, pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une analyse du même type : si la drogue représente un tel danger pour la santé physique et mentale des populations, et une telle menace pour l'équilibre économique et social du pays , pourquoi sa production et son commerce ne sont-ils pas plus efficacement réprimés , pourquoi son trafic demeure-t-il si actif ? Pour répondre à cette question, on serait probablement amené à analyser d'une part les relations qu'entretiennent avec l'Etat les réseaux de la drogue, et d'autre part, les retombées socio-économiques tant au niveau des individus directement impliqués qu'au niveau de fractions plus étendues de la population. Il est rare qu'une activité puisse perdurer lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans la rationalité économique et sociale de groupes suffisamment importants, sauf à être imposée par un appareil d'oppression particulièrement efficace.

(13) La sociologie et l'anthropologie urbaines ont eu largement recours, depuis les travaux de l'école de Chicago, à des analyses en termes de "marginalité" pour décrire tous les phénomènes de "non-intégration à la société globale" (A. MARIE, "Marginalités et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique. Les approches du concept de marginalité et son évaluation critique", Cahiers d'Etudes Africaines, 1983, 21, 347-374). C'est ce type de "philosophie sociale d'inspiration durkheimnienne qui décrit le conflit social dans le langage de la marginalité, de la déviance ou de l'anomie" que critique P. BOURDIEU en montrant qu'il "tend à réduire les relations de compétition entre dominants et dominés aux relations entre un "centre " et une périphérie", retrouvant la métaphore émanatiste chère à Halbwachs de la distance au

"foyer" des valeurs centrales" (P. BOURDIEU, "Le champ scientifique", Actes de la recherche en sciences sociales, 1976, 23, 88-104).

(14) On peut évoquer ici la critique adressé par J. L. FABIANI à E. DURKHEIM lorsqu'il montre que les impératifs des Règles de la méthode sociologique, en particulier l'étude des faits sociaux "en eux-mêmes" et "du dehors", conduisent à supprimer "la question de la concurrence des interprétations du monde social" (J. L. FABIANI, "La survie du sociologue", Critique, 1984, 40, 449-459).

(15) Une formule résume brillamment cette vision de la sociologie : "Une science empirique ne saurait enseigner à qui que ce soit ce qu'il doit faire, mais seulement ce qu'il peut et - le cas échéant - ce qu'il veut faire" (M. WEBER, "L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales", in : Essais sur la théorie de la science, Plon, Paris, 1965, 119-213).

(16) Je remercie Eric FASSIN et Anne Claire DEFOSSEZ dont les remarques critiques m'ont permis de clarifier plusieurs points essentiels de ce texte.

DEBAT

D. FASSIN

L'enquête a été réalisée en 1984-85 dans le cadre d'un projet ORSTOM intitulé urbanisation-santé et couvrant plusieurs villes d'Afrique. Mon travail portait sur les rapports sociaux en ville tels qu'ils sont mis en jeu autour de la maladie.

Pourquoi avoir travaillé sur la vente illicite des médicaments ? Il me semblait que cela avait un intérêt pour la santé publique. On sait que c'est un secteur en plein développement, non seulement au Sénégal, mais un peu partout dans les pays du Tiers-Monde.

Ph. H

Il s'agit finalement d'une activité intégrée, nécessaire pour que la masse populaire puisse accéder aux médicaments. De fait, cette activité n'est pas cachée; mais il y a quand même conscience de la part d'un certain nombre d'agents d'un niveau clandestin véritablement nocif.

D.F.

Je pense à un exemple pour répondre à cela. La réponse du projet (Soixante primaires de Pequin) était : est-ce qu'on ne peut pas développer un secteur concurrentiel à ces réseaux illicites dans les dispensaires. C'est-à-dire, au lieu de réprimer ce trafic qui doit répondre à un besoin, il faut lui faire la concurrence. Cela veut dire vendre légalement, dans les dispensaires, des produits efficaces, contrôlés et à bas prix, c'est à dire pratiquement à prix coûtant.

Y.

Vous avez dit tout à l'heure qu'une femme qui allait dans un dispensaire pouvait sortir avec une ordonnance de 300 à 400 F CFA, prescrivant probablement des antibiotiques. Ce n'est pas la même chose qu'acheter un comprimé de vitamines ou d'aspirine. Moi, j'ai cru un moment qu'elle allait sur le marché avec son ordonnance pour acheter le même médicament. Or, d'après cet exemple, il semble que ce qu'elle achète ne soigne pas même s'il traite le symptôme. C'est pourquoi je me demande quelle est la conséquence de tout cela sur le plan de la santé.

D. F.

C'est un problème d'ordre plus général. Personnellement, les études que j'ai pu faire des ordonnances montre que la quasi totalité (ou 75 %) des produits qui y sont inscrits sont absolument inutiles et particulièrement coûteux.

Dans les stratégies d'accès aux soins de certains hommes ou femmes, on voit bien que quand ils passent, par exemple, de l'emploi au sous emploi -ou au chômage-, ils passent également de l'achat de ces médicaments en pharmacie à l'achat sur le marché. Ce qui veut bien dire que pour les mêmes problèmes de santé, quand ils ont les moyens, ils préfèrent le recours au médecin, à la pharmacie, c'est-à-dire à quelque chose d'officiel, de légitime.

X

La pharmacie ne vend pas au détail, c'est toujours à la boîte.

X

Je voudrais insister sur les fonctions à la lumière de cet exemple. Il faut distinguer l'efficacité du soignant du caractère symbolique de son intervention. Je pense que c'est en terme de symbolique et de pouvoir que celui qui soigne a un pouvoir de guérir.

LES ECHANGES CLANDESTINS ENTRE MADAGASCAR ET LA REUNION

B. MAISON

Ce que je voudrais montrer, c'est comment, dans un milieu donné, se développe une économie souterraine, à partir d'un exemple particulier, celui des échanges clandestins entre la Réunion et Madagascar.

L'île de la Réunion est un exemple intéressant, car ce département français, qui est à 12 000 kms de la métropole, est une représentation d'un pays industrialisé au sein d'un ensemble de pays en voie de développement, Madagascar, les Comores, les Seychelles... Mais, mis à part cet aspect de la vitrine de la France dans l'Océan Indien, l'île elle-même souffre de sous développement, avec une hypertrophie du secteur tertiaire, un développement industriel insignifiant, une forte dépendance alimentaire et un taux de chômage qui atteint 30 %, selon les données de l'INSEE.

Dans ce contexte, un île située dans un environnement économique tiers mondiste, un département d'un pays industrialisé, bien approvisionné en produits manufacturés et soumis à une législation qui est très proche de celle des départements métropolitains, mais marqué par le sous-développement, sont apparues des pratiques économiques souterraines plus ou moins marginales : là justement, on voit bien que le degré de marginalité dépend des points de références que l'on se fixe lorsqu'on étudie, je veux dire qu'une activité peut être considérée comme marginale par rapport aux normes sociales.

Les formes de manifestation d'une économie souterraine, telles qu'elles se sont développées sur le territoire réunionnais pourraient être regroupées sous trois titres : les activités liées à la tradition, les activités liées au sous développement de l'île, et enfin les activités liées à la situation géographique de l'île.

1. Les activités liées à la tradition

Ce sont les activités traditionnelles qui se sont maintenues, surtout dans les zones rurales, mais aussi en milieu urbain, notamment à St Denis, capitale de la Réunion. Elles sont pratiquées en dehors de la législation que la France a imposée après la départementalisation de 1968. Ce sont des vestiges de l'économie traditionnelle ; elles représentaient en quelque sorte le support de la société traditionnelle, et restent sous-jacentes à la société rurale.

2. Les activités liées au sous-développement de l'île

Ce sont des activités qui sont présentes sur l'ensemble de l'île tant en milieu rural qu'en milieu urbain, qui émanent du secteur moderne, comme la mécanique, le transport, etc. Sauf le cas du transporteur qui s'adresse à une clientèle inconnue, toutes ces activités sont exercées à l'intérieur d'un groupe d'interconnaissance. On peut voir que la limite entre ces deux types, 1 et 2, peut être discutable : en effet, si les activités traditionnelles, du premier type, se maintiennent en partie pour pallier à une économie déséquilibrée, les activités de ce deuxième type reposent aussi sur une organisation traditionnelle, basée sur des rapports personnels. Il n'y a pas encore d'étude sérieuse sur ces activités, mais il serait intéressant de voir s'il existe des pratiques clandestines propres à chaque ethnie en milieu urbain, par exemple.

3. Le troisième type d'activités, dont nous allons parler plus longuement ici, est lié à la situation géographique de l'île de la Réunion. Il existe un grand nombre d'échanges clandestins entre la Réunion et les îles voisines. La Réunion héberge de nombreux travailleurs immigrés souvent en situation illégale ; ce sont généralement des domestiques. Enfin, il y a le commerce clandestin. On va donc étudier ici les échanges entre la Réunion et Madagascar. Ces échanges sont relativement récents. Apparus dans les années 1980, ils se sont amplifiés depuis cette date. En fait, ils ont été mis en place pour faire face à la pénurie de produits de première nécessité que connaît Madagascar. C'est ainsi que chaque semaine, la compagnie aérienne malgache conduit à la Réunion des passagers qui viennent faire leurs emplettes (c'est leur expression). On a étudié ces échanges en abordant les points suivants : la préparation du

voyage, l'arrivée à l'aéroport de Gilo à Saint Denis, l'hébergement, le séjour, les échanges, les objets importés et exportés, et le retour à Madagascar. On terminera sur la question de savoir qui sont ces Malgaches qui se livrent à cette activité.

La préparation du voyage : en fait ce voyage doit être préparé dans les moindres détails de Madagascar : avant le départ doivent être prévus l'accueil à l'aéroport, l'hébergement et le passage des douanes au retour. Il y a d'abord l'achat du billet : il y a affluence et les places doivent être réservées trois mois avant le départ, uniquement auprès de la compagnie aérienne malgache ; on achète un billet touristique, valable de 6 à 30 jours, mais la durée du séjour dépasse rarement la semaine, car au delà, un certificat d'hébergement est nécessaire. Les agences de voyage se sont adaptées à la demande : elles proposent des voyages en groupe, offrant un billet gratuit à partir de 15 ; il semble que ce type de voyages groupés marche bien. C'est ensuite l'achat de devises : le montant autorisé par personne et par an est limité à 1 500 F français en 1985, ce qui, pratiquement, est peu. Divers stratagèmes sont alors mis en place, qui permettent de dépasser ce montant : d'abord le change au noir, soit avec les touristes, soit avec des familles qui se sont installées en France ; on peut encore inviter une personne à faire le voyage, en la prenant en charge, mais en récupérant les devises qui lui reviennent en échange. D'autre part, les voyageurs malgaches prennent avec eux toute la nourriture nécessaire durant le séjour, afin de minimiser les dépenses sur place. Enfin, dernier stratagème, ils emportent dans leurs bagages toute une gamme d'objets qui feront l'objet de vente ou de troc à la Réunion.

L'hébergement est soit assuré par des amis, soit, la plupart du temps, par des pensions malgaches. De Madagascar, les réservations dans ces pensions peuvent être faites soit par l'intermédiaire de l'agence de voyage, soit par l'intermédiaire de personnes qui sont en relations avec les propriétaires de la pension, parents ou amis.

La dernière étape de la préparation du voyage, c'est l'établissement de la liste de produits à emporter, puis la collecte de ces produits.

Enfin, il faut préparer le passage en douane au retour : on se met d'accord avec le douanier en poste : il faut fixer la date du retour, et le prix à payer pour le passage, qui peut être soit en

argent, soit en denrées alimentaires ; ou il faut être attendu par une personnalité ; au pire, on paiera les taxes en essayant de négocier.

Lorsque les préparatifs sont terminés, on peut partir. Le départ se fait généralement le dimanche. Les Malgaches arrivent à l'aéroport de la Réunion vers 15 heures. Là, dès leur arrivée, ils sont pris en charge par le gérant de la pension qui les y conduit. Les pensions malgaches fonctionnent comme des centres d'accueil mis en place spécialement pour ces voyageurs. Elles existent depuis six ans environ, et se sont développées parallèlement au trafic clandestin entre ces deux îles. Il y en a aujourd'hui environ une douzaine, sous surveillance de la DDASS, sans compter celles qui ne sont pas déclarées, qui sont au moins cinq. Elles ont été créées par des ressortissants malgaches qui sont installés à la Réunion depuis 1978, en général d'anciens commerçants qui continuent leurs activités à la Réunion. Ce ne sont pas eux, le plus souvent, qui s'occupent de la pension, mais leur épouse, ou un gérant. Les conditions d'hébergement sont modestes : en 1985, il fallait payer 9 francs la nuit, sans petit déjeuner, avec la possibilité de cuisiner, en versant un supplément de 5 F par semaine et par personne. L'installation est modeste, dortoir à lits superposés, où les gens dorment, mangent, entassent leurs produits, négocient les échanges. Quelques services sont proposés par les gérants des pensions : le transport aller et retour de l'aéroport à la pension, des réductions sur les achats effectués au magasin du propriétaire et la délivrance du certificat d'hébergement.

Le séjour dure une semaine. Les voyageurs arrivent le dimanche à 15 heures et repartent le dimanche suivant à 18 heures. Leur séjour se divise en trois phases. Dans une première phase, ils vendent les objets malgaches pour récupérer des devises. La deuxième phase est l'exploration en vue des achats. La troisième phase est celle des achats, environ trois jours avant le départ.

Les objets apportés de Madagascar sont des bijoux de toutes sortes, en or, en argent, des chaînes, des bracelets, des bagues, des pierres précieuses, des broderies, des objets d'art, des vanneries aussi, également du poisson, des crevettes, des langoustes. Ces produits sont écoulés soit à la pension, soit dans les magasins d'art malgache à Saint Denis qui achètent les objets à prix très bas et les revendent très cher, souvent quatre fois le prix d'achat. Mais les Malgaches ne s'en soucient pas car, de toutes façons, ils revendront eux aussi à prix fort les

produits rapportés de la Réunion chez eux, récupérant ainsi largement leur mise. Les ventes se font aussi à la sauvette en ville ; et bon nombre d'objets sont troqués, du vieux linge contre des téléviseurs d'occasion, etc.

Les objets recherchés à la Réunion pour les remporter à Madagascar seront des pièces de rechange pour voitures, des pneus, du matériel audiovisuel, des appareils ménagers, neufs ou d'occasions, des biens de première nécessité, produits de toilette, savon, dentifrice, des produits alimentaires, sardines, huile, des médicaments, des vêtements, des tissus. Les achats sont effectués dans tous les magasins, dans les supermarchés surtout ; les produits d'occasion sont récupérés chez les particuliers, les pneus sont achetés dans les stations service ou directement à la pension, parce que le gérant entasse quelques vieux pneus qu'il revend aussi à ses clients. Il y a également la fouille des décharges municipales.

Une fois que tous les produits sont récoltés, les gens retournent à Madagascar. A l'aéroport de la Réunion, aucun problème, sauf l'excédent de bagages ; alors soit ils sont dissimulés dans des bagages à main très lourds, soit les voyageurs se regroupent, ceux qui sont venus chercher uniquement des médicaments, avec d'autres qui ont des produits lourds, ou enfin un billet pour un supplément de bagages a pu être acheté avant le départ. A l'aéroport de Madagascar, on marche à la corruption.

Quant à la revente des articles à Madagascar, elle se fait de diverses façons : soit en un seul point de vente, soit de manière dispersée. Il ne semble pas qu'il y ait de réseau de commercialisation organisé, mais tout est écoulé très rapidement. Au contraire, certains disent rester discrets afin de ne pas trop donner de soupçons dans leur voisinage.

Qui sont les Malgaches qui font ce trafic ? Quand ils viennent des environs de la capitale, Tananarive, toutes les couches sociales sont concernées. Par contre, de province, seuls des gens plus aisés le font, car il semble que le voyage demande une organisation plus poussée. On ne trouve personne du Sud.

Quant aux plus riches, ils préfèrent commander directement à Paris : tout compte fait, il paraît que cela ne revient pas plus cher ! A part cela, ces voyageurs sont en général des hommes jeunes, entre 20 et 35 ans, parfois étudiants, envoyés par des personnes plus âgées ; cela

peut être des femmes au foyer envoyées par leur famille. La fréquence des voyages est d'au maximum deux voyages par an et par personne, puisque c'est le maximum autorisé par l'Etat .

QUESTIONS

Moi, je voudrais juste poser la question par rapport à cette dimension de la contrebande : est-ce que c'est réellement de la contrebande dans la mesure où, apparemment, l'Etat malgache facilite beaucoup de choses à des tas de points de vue ? C'est-à-dire est-ce que ce sont les douaniers qui se servent personnellement quand ils reviennent ou est-ce qu'il y a une organisation qui laisse passer les marchandises, parce que ces marchandises là manquent trop sur le territoire malgache ?

- Non, le trafic est toléré.

- Dans quelle mesure ? Est-ce que justement les fonctionnaires autres que les douaniers en profitent eux aussi ?

- Il y a plusieurs façons de passer la douane en se faisant attendre par un ami ou par un autre...

- Ce qui est frappant, c'est que la plupart des achats se font dans les supermarchés, alors ça ne correspond pas du tout à l'image qu'on se fait du trafic souterrain.

DERNOUNY

Est-ce qu'il n'y a pas à Madagascar une organisation structurée de ce trafic ou bien celui-ci reste-t-il au plan des pratiques individuelles ?

Y

Oui, mais ce n'est pas la grosse part des apports des pièces détachées qui affluent sur Madagascar de partout : de l'île de Mayotte où l'ancienne diaspora comorienne qui a été obligée de quitter Majanga... organise un gros trafic de pièces détachées à destination de Tananarive et de l'ensemble des villes. Cependant, la majorité des pneus arrive à Madagascar par la Côte Ouest.

Ph.H.

Ce qu'il faut souligner tout de même, c'est que c'est assez récent. Ce n'est pas avant 81.

B.M.

Non, c'est récent.

ORGANISATION EN MARGE DES ACTIVITES MODERNES A ST DENIS DE LA REUNION : LES COURSIERS MALGACHES

H. BERRON

L'effet de "vitrine de la France" que fait l'île de la Réunion dans l'Océan Indien vaut à Saint Denis une série d'activités non enregistrées par les statistiques de la Comptabilité départementale puisqu'elles sont dues à une population de Malgaches effectuant des allers et venues entre les deux îles en s'adonnant, par dessus le bras de mer, à un commerce de colportage prenant parfois l'allure de troc.

On peut se faire une idée, même si elle n'est que partielle, de la nature et de l'importance de ce trafic en assistant à l'arrivée ou au départ d'un vol vers Madagascar à l'aéroport de Gillot : au départ, c'est une file de passagers, longue de plusieurs centaines de mètres, en attente d'un enregistrement, poussant des chariots remplis de bagages de toute nature. On peut le plus souvent inventorier : toute sorte de produits alimentaires (beurre, tartinettes et autres fromages, sardines en boîtes, lait pour bébé, biscuits, huile de table, et même sucre ; les denrées périssables voyageant en glacière) ; des produits d'entretien (savons, savonnettes, pâtes dentifrice et brosses à dents...) ; des robots électroménagers et des batteries de cuisine, ; des téléviseurs, magnétoscopes, récepteurs TSF, lecteurs de cassettes ; des jouets d'enfants ; des instruments de musique ; des vêtements neufs ou usagés, des sous-vêtements féminins, des tissus, du fil de broderie, de la literie ; des produits pharmaceutiques neufs ou usagés en grande quantité.

En provenance de Madagascar, les marchandises sont moins voyantes parce que contenues, le plus souvent, dans des bagages fermés. On les retrouve cependant aux points de vente : ce sont des sacs et ceintures en peau de crocodile, des bijoux d'or ou d'argent, des pierres précieuses, des objets brodés (robes, nappes et serviettes de table, chemisiers...) ; des

échiquiers ; des bouliers ; et , semble-t-il assez fréquemment, des crevettes ou langoustes congelées.

Les mécanismes de ces activités semblent s'articuler autour de l'échange des produits importés à la Réunion contre de la devise française qui , elle même, ajoutée aux francs français obtenus officiellement dans le cadre du contrôle des changes, permettra d'acquérir les biens de première nécessité très recherchés dans la grande île où ils seront revendus à des tarifs élevés permettant au coursier non seulement de récupérer les fonds investis, mais encore d'effectuer de supposés intéressants bénéfices (1).

Ces activités s'effectuent en marge du commerce déclaré et sont tolérées par les Autorités des deux pays à condition que certaines limites implicites soient respectées. L'une de celles-ci impose aux coursiers un séjour à Saint Denis inférieur à 6 jours, l'hébergement devant être acquis dès avant le départ. C'est pourquoi un système de pension de famille s'est peu à peu mis en place à l'initiative d'anciens Malgaches désormais établis à la Réunion. Les tarifs y sont bas et le fonctionnement permet une efficacité maximum dans les échanges entre produits importés et produits exportés.

Les populations qui s'adonnent à ce trafic sont presque toutes originaires de la région de Tananarive ; ce sont souvent des jeunes gens scolarisés parlant un peu le français, ou des étudiants ; parfois une femme est déléguée par une ou plusieurs familles pour aller faire les courses communes à Saint Denis ; il y a semble-t-il fréquemment des commanditaires appartenant à la bourgeoisie malgache qui envoient, pour leur compte, des coursiers à la Réunion.

Le bilan financier de ces opérations laisse apparaître que l'on joue sur les taux de change officiel et "au noir" : le premier donnait, en 1985, un franc français pour 69,05 francs malgaches ; le second un franc français pour 150 à 250 franc malgaches, ou davantage. Le premier est soumis à un contrôle (1.500 francs français par an). Entre les deux existe la possibilité d'acquérir des francs français en vendant, parfois à perte, des objets d'art ou d'artisanat malgache et en revendant à Madagascar deux à trois fois leur prix les objets de premières nécessité achetés à la Réunion.

Indépendamment des marges bénéficiaires réalisées par les coursiers, les consommateurs malgaches participent donc au paiement de toute une organisation commerciale chère puisqu'elle utilise les transports aériens et un système de logement payable en francs français.

NOTE

(1) : Voir H. BERRON. -Echanges commerciaux informels entre Madagascar et la Réunion : les Coursiers à Saint Denis.- à paraître dans Annuaire des Pays de l'Océan Indien, vol. 10.

L'ECONOMIE SOUTERRAINE DES ANTILLES FRANCAISES

K. COIT

La situation économique des Antilles Françaises est assez extraordinaire. Petites îles sous développées il y a quarante ans, elles ont subi un développement d'en haut. La surimposition d'un développement superficiel à une population qui vivait jusque là dans une économie coloniale néoféodale précédé par l'esclavage a donné comme résultat une économie du elle assez particulière. D'une part une économie formelle se règle (ou essaye de se régler) avec les lois et les normes françaises ; d'autre part une économie enracinée dans les traditions concerne ceux qui n'arrivent pas à rentrer dans les circuits de l'économie formelle. On peut dire que ces deux économies sont parallèles mais de nombreux liens existent entre les deux ; chacune dépend de l'autre.

La "départementalisation" a amené des infrastructures modernes routes, hôpitaux, lycées, écoles, université etc... ainsi que les prestations sociales, allocations familiales et une protection des salariés, salaires minimum, indemnisation de maladie, chômage.

La population qui auparavant était composée en majorité de travailleurs agricoles dans les plantations, petits cultivateurs analphabètes sans terre ou dans un système de metayage néoféodal, a accédé au statut de français avec, en principe, tous les droits.

Cette départementalisation des Antilles a eu comme conséquence le développement bancaire, ou le maldéveloppement de la région. Le côté consommation se développe à grande vitesse tandis que le côté production periclite. L'économie ne se modernise que dans le domaine de la consommation. Le commerce se fait à sens unique, l'importation. En même temps des distinctions entre classes se renforcent. Les terres et les grandes fortunes restent dans les

mains des "békés" (ex-colons blancs) et les métis embourgeoisés. Les privilèges des fonctionnaires français expatriés, surtout le salaire supérieur de plus 40 % à celui des fonctionnaires locaux qui, de plus en plus, prennent la place des "métros", ces gens ont un pouvoir d'achat très important par rapport à leurs dépenses et font développer le commerce d'importation, enrichissant ainsi la bourgeoisie locale. Il existe donc une large classe de gens aisés, les grands propriétaires, la bourgeoisie, les fonctionnaires ainsi que les professionnels et quelques "métros" qui s'installent.

Le reste de la population se transforme peu à peu de travailleurs agricoles et petits cultivateurs en travailleurs urbains, artisans et surtout en chômeurs au fur et à mesure que les grandes plantations de canne à sucre arrêtent leur production et que l'agriculture devient de moins en moins rentable et moins attrayante pour la jeunesse. Leurs moyens de consommation sont très réduits en comparaison des fonctionnaires et de la bourgeoisie. Beaucoup ne subsistent que grâce aux allocations familiales ou au chômage.

La départementalisation oblige l'économie formelle à avoir des normes semblables à celles de l'économie française : le salaire minimum des français et les mêmes garanties sociales. Parallèlement il y a un chômage très important gonflé peut être par l'immigration des îles pauvres des Caraïbes (surtout Haïti et la Dominique). Les salaires de la région et le prix des produits concurrentiels sont plus bas, comme par exemple de banane. La production de la banane dans les îles françaises ne subsiste qu'avec des subsides à cause des prix élevés des coûts des travailleurs agricoles, (au contraire dans les îles anglophones c'est la banane qui fait vivre la majorité des paysans de ces pays).

Avec cet état de chose il est facile de comprendre l'existence d'une économie "parallèle" ou souterraine c'est à dire une économie qui passe outre les salaires minimum et les garanties sociales imposées. Selon une assistante sociale, environ la moitié des personnes qu'elle voit n'ont pas de couverture sociale. Cette économie fonctionne de plusieurs manières. Il y a le travail au noir ou les "jobs" et les coups de mains hors circuits monétaires.

Les "jobs"

L'importance exact du travail au noir dans les Antilles françaises est difficile à établir mais personne ne nie le rôle majeur qu'il joue. Une rapide enquête auprès de jeunes chômeurs dans un centre de réinsertion indique que 12 parmi les 36 interrogés ont signalés qu'ils ont fait des jobs. Ils ont travaillé quelques jours ou quelques mois payés en dessous du SMIG sans être déclarés et, donc, sans couverture sociale. Parmi les jobs mentionnés par ces jeunes gens, il y avait des jobs comme : électromécanicien, électricien, vendeur, comptable, chauffeur, servante, plombier, maçon, peintre, menuisier, dessinateur, manutentionnaire et même un job au PTT (?). La variété des emplois mentionnés dans un échantillon restreint suggère qu'il y a peu de métiers où on ne travaille pas au noir.

Dans la construction, les grands compagnies avec plus de 50 employés sont contraints à une stricte régulation. Pour être concurrentielles ces firmes donnent le travail à des sous traitants qui, eux, n'ont pas les mêmes contrôles et qui embauchent les ouvriers au coup par coup. Les petites entreprises peuvent ainsi faire le travail à un prix impossible pour les grandes .

Une autre forme de travail au noir est organisé par les ouvriers eux mêmes. Il arrive que les travailleurs payés régulièrement et avec la sécurité sociale sous-traitent leur travail à des immigrés sans papiers qui travaillent pour la moitié du salaire. Le titulaire du travail a la couverture sociale et la moitié du salaire et peut , en même temps, s'occuper à un autre travail ou à ses propres affaires. Sans plus ample recherche il est difficile de savoir si ce genre de soustraction est largement répandu ou marginale.

L'immigration illégale fournit un pool de travailleurs au noir. C'est surtout les Haitiens et les Dominicains qui entrent en Guadeloupe sans papiers. Jusqu'en février 1986 les Haitiens arrivaient d'une situation caractérisée par le misère et la terreur. On comprend aisément qu'ils acceptent de travailler pour de très bas salaires. Les employeurs de la Guadeloupe vont même chercher des travailleurs en Haiti car ils ne trouvent pas chez eux des volontaires pour un travail à 100 francs par jour. Les immigrés de la Dominique, île anglophone entre la Guadeloupe et la Martinique, arrivent aussi pour travailler à de bas salaires mais s'il y a beaucoup de chômage en

Dominique, les conditions ne sont pas semblables à celles de Haïti. Les Dominicains acceptent des salaires bien plus bas que le salaire minimum mais ils refusent de travailler dans de très mauvaises conditions et pour des salaires trop bas. C'est sans doute pour cela qu'ils ont une très mauvaise réputation. N'empêche qu'une servante Dominicaine en Guadeloupe travaillant 8 heures au moins par jour gagne 1 000 francs par mois nourrie et logée. Ce salaire est supérieur au salaire minimum en Dominique (qui est de \$ 65 EC ou 800 frs par mois).

Les immigrés sans papiers sont très faciles à exploiter. Les Dominicains ne plaignent que quand ils ont un visa de six mois leurs patrons s'arrangent à ne pas les payer les derniers mois avant l'expiration de leur visa. Après cette date ils sont renvoyés chez eux manu militari sans être payés.

Au niveau des techniciens et cadres il y a aussi moyen de détourner la réglementation. A l'EDF, par exemple s'il y a besoin de faire une embauche temporaire de cadre (ce qui est en principe impossible) ils passent par les entreprises qui travaillent pour eux en leur demandant, moyennant un pourcentage, de prendre avec un contrat déterminé certains agents sur leurs listes d'employés.

L'occupation sauvage du sol

Un autre côté de l'économie souterraine est l'occupation illégale du sol. Une importante proportion des petites maisons sont construites chaque année sans permis de construction sur des terrains "non constructibles". Ni les autorités locales ni les autorités départementales n'arrivent à contrôler ce phénomène car les héritiers de terres familiales refusent de se plier à une "zoning". Ils n'acceptent pas une loi qui leur refuse le droit de construire sur le terrain de leurs ancêtres.

Certains squattent les terrains de l'état n'ayant pas les moyens de trouver des terrains autrement. Par ailleurs les logements subventionnés, HLM, PLM etc... sont occupés par les classes moyennes et les fonctionnaires qui les sous louent plus cher illégalement. On construit

des LTS (logements très sociaux) beaucoup plus petits et moins équipés pour décourager ce genre de détournement car les classes moyennes n'acceptent pas d'y vivre. Les LTS sont en location vente, en principe, mais l'administration a les plus grandes difficultés pour récupérer l'argent : les habitants savent qu'ils ne risquent pas grand chose s'ils ne payent pas.

Les deux économies sont parallèles et les gens vivent ensemble les uns à côté des autres, les moins nantis voient et veulent pouvoir imiter les habitudes de consommation des nantis. Il y a beaucoup de passerelles entre les deux grâce à la promotion sociale de certains et les liens de famille, très forts dans ce pays.

Cette situation crée une population d'assistés car, pour beaucoup, la seule façon de commencer à obtenir ce que la population aisée a en grande quantité est de se faire assister d'une façon ou d'une autre, soit par l'état, soit par des parents émigrés en France ou ayant une bonne position sur place.

VIOLENCE, PARASITAGE DE L'ECONOMIE URBAINE ET REDISTRIBUTION

Le cas du Liban

par **N.B.**

S'agissant du Liban, je ne peux qu'évoquer Michel SEURAT, sa passion et son courage dans le travail d'archéologie sociale que nous faisons. Pour nous tous, anciens de l'école des lettres de Beyrouth, sa disparition a été une remise en question personnelle, tant sur le plan de l'engagement politique que de l'engagement professionnel. Pouvions-nous croire encore à cette générosité spontanée des peuples à laquelle nous engageait notre bouillonnement intellectuel ? N'avions-nous pas trop souvent oublié que les villes pouvaient mourir, n'avions-nous pas fermé les yeux sur Pnom Penh ?

Mais n'avions-nous pas tous, avec Michel, voulu de toutes nos forces, notre affection et notre intellect, rester dans cette ville en siège en cet été 1982 pour l'empêcher de mourir et pour nous empêcher de partir, et, dit le dicton, de mourir un peu ? Que la vie avec Michel, et avec tous les autres était jolie, Beyrouth était une ville épique qui ignorait superbement l'assiégeant. Beyrouth ne savait pas encore toutes les gammes et toutes les déclinaisons des paniques, des trahisons, des mensonges qu'entraîne une occupation. Paradoxalement ce que huit années de guerre civile n'avaient réussi, le traumatisme de l'invasion le fera : la montée d'une population aux abois vers les absolus religieux et idéologiques et la généralisation de la guerre civile tant tous les recoins de la société. Après 1982, tout ce qui est étranger fait peur, les massacres sont dans toutes les têtes et pour s'en protéger on tue. Et à ces gens qui ont peur, qui savent qu'un frère ou qu'un ami a disparu hier pour ne plus revenir, on ne parle pas, on ne rassure pas, on envoie des canonniers. Quelque chose dans la ville se cassait, ne tournait plus rond, elle n'est plus un lieu d'échanges et de communication, elle se voulait espace de résistance, mais elle est vaincue par l'apocalypse. C'en est toujours ainsi avec les solutions militaires et les solutions finales. Elles poussent aux extrêmes et ne résolvent rien. Les

extrêmes intégristes, et l'intégrisme est de toutes les religions, figent la ville et la détruisent. Ils refont faire surface à ce que nous avons de plus effrayant comme conviction intime : nous avons tous tué Beyrouth.

Ville à la taille du Moyen-orient. Ville de toutes les passions et de toutes les peurs, des courages et des lâchetés, des dangers et des solidarités, Beyrouth est une société urbaine qui agonise, que se désurbanise, et qui dans ses soubresauts a emporté des amis qui nous sont trop chers, Michel a avec nous eu les mêmes tristesses à la perte de Malcol Kerr ou d'Antoine Abdelnour. Nous, Beyrouthins sommes une espèce en voie de disparition. Et Michel a toujours été l'un de nous.

S'agissant de lui, nous avons le choix entre le silence et la parole, le silence sur sa tragédie personnelle, le silence sur cette ville meurtrie et meurtrière. Et nous pesons tous le prix que peut entraîner dorénavant le non-silence.

Mais si par amitié pour Michel, et pour le printemps qui devra un jour revenir, nous parlons des logiques cachées de ces sociétés , nous le ferons comme lui : avec le sourire et à fond.

Remarques préliminaires

L'activité des milices n'est en rien une activité souterraine, au contraire elle se nourrit de la publicité accordée à son existence. Ses activités financières sont, elles, plus discrètes, et presque souterraines quand elles sont réduites. Mais quand elles atteignent une importance suffisante elles ne se cachent plus, des traces écrites des plus petites aux plus grandes transactions pouvant être retrouvées. Elles restent illégales, mais ont gagné une certaine légitimité. Les activités économiques des milices se situent dans une pénombre de clair-obscur que peu de gens osent dénoncer, non par peur mais par conviction d'une certaine légitimité. Elles sont plus connues que celles de la mafia, mais moins visibles que les ponctions qu'opèrent les institutions de l'état. Ils s'agit d'un parasitage des rapports entre le monde économique et l'état, entre le territoire et l'Etat, entre la communauté et l'Etat, entre l'espace urbain et l'Etat..

Les trois milices communautaires qui se partagent l'espace urbain ne sont pas organisées de la même façon sur le plan du financement. Le modèle présenté ici est un type idéal auxquelles toutes peuvent prétendre sans nécessairement de réaliser dans les détails. Il n'en reste pas moins que les principes de l'organisation financière de chaque milice prise séparément relèvent bien de ce modèle idéal. L'image correspond assez bien à la milice maronite. Elle correspond peut-être moins à la milice chiite qui elle s'occupe surtout de doubler les réseaux de l'état, la milice druze de s'organiser en parallèle sinon avec la ville, mais il y a là un décalage dans le temps, les deux dernières milices n'ont que très récemment contrôlé des parties de l'espace urbain. La milice chiite par exemple est celle qui exerce la pression la plus morcelée sur la ville pour se financer, le salariat y est le moins développé, parce que son organisation financière ne lui a pas encore permis de contrôler des voies d'accès à l'espace urbain.

DEFINITION PROVISOIRE

Les milices sont des organisations, au départ volontaires, de défense armée des groupes dans l'espace urbain. Les milices de Beyrouth sont de deux types au moins, celles qui réussissent à représenter une communauté, et celles qui ne représentent qu'un quartier, une région ou une catégorie sociale. De ce qui précède peut dériver une physionomie de la communauté comme existant sur plusieurs régions et regroupant différentes catégories sociales. L'action de la milice est justement celle d'abolir cette hétérogénéité en regroupant la communauté sur un territoire unique qu'elle contrôle. Elle réorganise, refait et recrée presque la communauté.

Les milices que nous avons en vue sont donc celles qui marquent aujourd'hui l'organisation de l'espace urbain de leur empreinte, ce sont les trois milices communautaires qui contrôlent chacune un territoire fait d'un centre rural ou montagnard et d'un prolongement urbain. Ces milices ont au moins trois fonctions qui découlent de leur définition : une fonction de défense, une fonction de police, une fonction de douane. Contrôle des frontières du territoire, contrôle de l'espace à l'intérieur de ces limites, contrôle de la circulation d'objets et de personnes à travers ces territoires.

Il faut bien préciser que ces milices ne se donnent pas comme objectif politique majeur le contrôle de l'appareil d'état, mais sa marginalisation (malgré leur déclarations contraires). Jamais

en dix années de guerre la présidence de la république ou le ministère de la défense n'ont été les objectifs d'une occupation pour y installer un nouveau pouvoir, il a toujours existé tout au long de cette période un espace intouché de l'état malgré son exigüité et son peu d'efficacité. Au contraire l'objectif de la milice est de se glisser entre l'état et la communauté, entre le territoire et l'état, pour faire du territoire un fortin assiégé, mais qui a arraché à l'état ses droits d'autonomie . On le voit, l'identité territoire-communauté est au centre des objectifs de la milice. Nous pouvons ainsi comprendre qu'un autre objectif politique majeur ait toujours été absent, celui de l'occupation du territoire des autres.

Seules des interventions étrangères pouvaient y pousser et elles seules pouvaient percer les frontières des territoires des milices. Les milices elles se contentent de défendre, et par là de constituer leur territoire.

Bien sûr, le territoire est le centre d'un investissement idéologique considérable en tant que lieu de liberté et de dignité, du droit ou de la pureté religieuse ou idéologique. Deux conséquences principales peuvent en être déduites : la disparition des principaux lieux signifiants de la dynamique urbaine, le centre-ville de Beyrouth, très tôt détruit, ne sera jamais reconstruit, c'était par excellence l'espace urbain multiforme, hétérogène, donc celui où la rencontre avec l'Autre et où le compromis avaient cours. L'autre conséquence majeure de la logique des territoires est en contradiction avec la logique économique du marché, celle de la libre circulation des hommes et des marchandises. Des accommodements peuvent cependant être trouvés, la milice, malgré l'ascétisme de ses déclarations, promeut un modèle de consommation ostentatoire très important, et semblant l'identifier à la citoyenneté.

La question du financement des milices se pose pour nous dans ce cadre beaucoup plus général, celui d'un nouveau type de rapports inter-communautaires introduits dans la cité, rapports qui impliquent, à travers la ségrégation violente, une autre conception de l'organisation de l'espace, de l'économie et donc de la citoyenneté.

L'objectif de la milice n'étant pas de livrer de batailles décisives puis de démobiliser, mais bien d'entretenir un tracé de frontières à travers l'espace urbain et l'espace national, l'essentiel des dépenses de la milice sont les frais de fonctionnement de l'appareil. Dans ce sens la milice a

une structure d'entreprise de services moderne et ordinaire, le salariat est la forme essentielle de rémunération.

Comme on le voit, la prise en charge, totalisante, de ses membres par la milice va être couteuse. Cette prise en charge procède d'une organisation élaborée ; nous n'avons affaire ni à des paysans-soldats ni à des ouvriers, soldats mais bien à des professionnels, des miliciens de métier.

Le combustible essentiel de la milice est cependant dans toutes les communautés ce sous-prolétariat installé en périphérie de la ville, ou une petite bourgeoisie assez peu intégrée au système urbain ou même déclassée par son passage de la campagne à la ville. Les trois communautés dont nous parleront sont celles qui étaient connues jusque là pour être majoritairement constitués de ruraux jusqu'à 1930, 1970.

Ce sont aujourd'hui ces paysans dépayés, pour parler comme Bourdieu, ou ces nouveaux urbains, pour reprendre l'expansion de Naciri, qui se sont constitués en milices qui se battent entre elles, parfois au nom de la défense de la Ville, et qui ont fini par dominer et se partager l'espace urbain, tout en rencontrant l'opposition la plus déterminée de la part des membres de leurs communautés les plus urbanisés. La milice a un budget. Y figurent des entrées et des sorties le tout devant présenter un bénéfice bien net pour assurer sa continuité, des emprunts étant toujours possibles sur la place financière si elle présente des assurances de continuité et des signes de gestion financière saine. Ouvrons la page débit.

A - Quelles sont les dépenses d'une milice ?

Cinq grands postes grèvent le budget de la milice :

- 1) l'entretien de l'appareil proprement dit, c'est-à-dire essentiellement le salariat ;
- 2) les frais de représentation et de défense, c'est-à-dire les appareils de propagande ;
- 3) les charges sociales, frais de logement, d'éducation des enfants, cantine, assurances maladies et décès ;
- 4) les frais d'équipements, frais qui peuvent être réduits par l'insertion intelligente dans certains grands circuits internationaux ;

5) les frais de fonctionnement enfin, qui sont de deux genres : longue et courte durée, formation du nouveau personnel et opération de guerre proprement dites, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières.

Il va sans dire que la comparaison ne s'arrête pas là mais il faut préciser pour éviter les malentendus que ce n'est pas une rationalité économique qui fait fonctionner la milice mais un autre genre de logique, plus politique. Elle doit recourir à un salariat consistant et régulier pour l'essentiel des cadres de son appareil, qu'il lui faut conserver, en écartant pour eux l'éventualité d'une émigration ou d'une insertion dans les circuits économiques. Il faut aussi compter une forte proportion de forces mobilisées en permanence, des miliciens de métier, dont l'activité est nécessaire tout au long de l'année, leurs salaires sont régulièrement compris dans le budget mensuel et équivalent souvent au smic, le dépassent souvent. Une seconde forme de salariat plus réduite concerne les appelés dans les périodes de grande mobilisation, le salaire est plus réduit, et surtout il ne concerne que les périodes de mobilisation. Les démobilisés n'ont pas droit à des primes. Les réfugiés que la milice n'a pu protéger et qui ont donc été chassés par les milices adverses vers son territoire sont privilégiés quant au recrutement.

Dans les trois principales milices, les cadres se comptent par centaines, les permanents par milliers, et les mobilisables par une ou deux dizaines de milliers. Les salaires sont bien sur différents d'une milice à l'autre, et ceci est directement en rapport avec le degré d'institutionnalisation atteint par chaque milice et sa capacité à s'assurer des rentrées stables, donc des richesses de son territoire et de l'importance de l'activité économique de sa communauté (et bien sûr des donations de l'étranger que nous avons exclues de notre champ). Mais à l'intérieur de chaque milice existent, comme dans toute entreprise, une échelle de salaires que le cadre peut grimper, un écart, mais un salaire maximum ne va jamais jusqu'à être plus de dix fois le multiple du minimum, un système de primes, de mariage, de maternité et d'allocations familiales est souvent en vigueur, du moins pour les cadres et les permanents. La résorption du chômage est en théorie un des objectifs secondaires de la milice. Dans les faits la milice n'est pas seulement une organisation de combat mais aussi une entreprise économique, du point de vue de l'emploi c'est l'entreprise qui rassemble le plus grand nombre de jeunes de seize à vingt-six ans, surtout ceux qui sont sans qualification technique. Souvent ce qui détourne les jeunes vers d'autres activités économiques n'est pas lié seulement aux

risques de l'action violente mais inhérent au fonctionnement de toute organisation : discipline relative, lenteur des promotions, et surtout l'impression de ne pas contrôler l'avenir de l'organisation. En quelque sorte les milices se sont érigées en TUC de la société beyrouthine, sur le marché de l'emploi, elles constituent une voie de garage commode et souvent momentanée.

Les permanents ont un âge qui va de seize à vingt-huit ans en moyenne, ils sont célibataires, ne sont pas ou plus étudiants, n'ont pas un autre travail, ni une spécialisation technique, ce sont des hommes, ils vivent avec leurs parents, souvent dans une maison acquise grâce à la milice, leurs parents ont toujours des liens avec le monde rural, très souvent ils n'ont exercé aucun métier avant de passer miliciens, (sous-prolétaires).

Les cadres eux sont souvent d'anciens étudiants ayant abandonné leurs études (ils sont souvent nommés "docteur" par leurs troupes, ou ce sont effectivement des gens de la communauté ayant terminé leurs études mais qui n'ont pas trouvé de meilleur endroit où investir leur activité, l'ascension de classe étant bloquée. Les cadres ne sont pas des bourgeois, même quand ils sont médecins ils sont systématiquement originaires de la périphérie, (petite-bourgeoisie).

Seuls les leaders viennent de grandes familles rurales qui possèdent de superbes maisons à la montagne, (une des familles est cependant majeure dans sa communauté, l'autre beaucoup moins importante). Un seul vient d'une bourgeoisie moyenne branchée sur l'émigration très riche.

L'habitat en dehors des casernes est un autre lieu d'intervention financière de la milice : souvent les frais de location (parfois d'achat) d'appartements des cadres sont pris en charge par la milice. Pour les autres permanents l'aide au logement se fait de façon moins régulière, elle consiste à indiquer des adresses moins chères que d'autres ou alors dans les cas de réfugiés à organiser des opérations d'expropriation de fait, ou d'occupation d'espaces bâtis dont les familles profiteront.

La milice doit aussi assurer des services, dont elle recouvre parfois en partie le coût en les ouvrant au public, services médicaux et de transport essentiellement. Mais elle se doit aussi

souvent, pas toujours, d'entretenir les familles des morts au combat, surtout s'il s'agit de cadres. Elle se doit aussi d'assurer l'éducation des enfants de ses cadres et martyrs, parfois l'octroi de bourses à l'étranger ou la mise en rapport avec des filières d'enseignement. Moins les dépenses sont importantes dans ce domaine plus le rôle des hommes de religion l'est.

Les casernes sont une des principales dépenses des milices puisqu'une prise en charge totale doit y être assurée. Les prisons qui en sont généralement des dépendances aussi. La construction, ou quand il s'agit d'espaces occupés l'équipement, des casernes et bureaux et l'entretien de cet équipement est une source de dépense qui est parfois compressé par le recours à une forme d'esclavage, l'utilisation de prisonniers dans la construction tant d'immeubles que de fortifications est assez répandue. Celles des travailleurs immigrés à faibles salaires encore plus.

La milice se doit aussi de faire face à une autre dépense, comme elle se veut l'embryon d'une nation en armes, elle doit assurer des sessions d'entraînement au maniement des armes, sessions qui peuvent coûter assez cher, mais qui sont nécessaires à la perpétuation de l'homo milicianus, c'est dans ces camps d'entraînement que peut être transmise toute une idéologie de la guerre communautaire permanente et mis en place des mécanismes d'encadrement de la police.

L'idéologie de guerre doit être diffusée puissamment, vers toute la communauté, la milice se dote ainsi de moyens de propagande parfois très développés : presque toutes les milices, et non seulement les trois dominantes, possèdent une station de radio, certaines en possèdent trois ou quatre, dont l'une en modulation de fréquence. Toutes ont au moins un journal et une revue, certaines en plusieurs langues. D'autres enfin possèdent des stations de télévision. On le voit bien les armes ne mettent pas fin à tous les discours, elles en rendent certains très volubiles. Ces organes d'information-propagande sont toujours déficitaires et la milice doit prendre en charge leurs frais. Comme il existe au Liban quatre chaînes de télévision appartenant à des milices et plus d'une douzaine de radios-milices, et un nombre instable de périodiques imprimés, il est aisé d'imaginer les frais d'entretien d'un tel secteur. Mais il faut aussi prévoir les frais des grands rassemblements de masse qui servent souvent de mesure de l'influence d'une milice ou d'un courant dans un territoire et qui peuvent être très coûteux. Il

faut enfin noter aussi l'entretien de groupes musicaux, parfois vraies vedettes des meetings, qui mettent en chants et en musique les idéaux de la milice et ses hauts faits et que la milice se doit de soutenir.

Il reste quelques dépenses qui ne sont pas toujours évidentes. Les frais d'équipement en matériel, armes et vêtements, existent parfois mais sont en général assurés par une alliance extérieure. Des achats d'armes sont cependant régulièrement enregistrés, ceux d'autres équipements aussi, tels que voitures tous terrains, uniformes, etc... Une petite industrie d'uniformes existe dans toutes les régions. Quand les territoires n'étaient pas encore bien définis, acheteurs et vendeurs pouvaient appartenir à des bords différents, les équipements à caractère para-militaires pouvaient provenir d'opérations de pillage de dépôts commerciaux, ou même du pillage des casernes de l'armée officielle parfois avec la complicité de certains de ses officiers. Mais actuellement, si les munitions ou le nouveau matériel n'est pas assuré par un acteur extérieur, il doit être acheté, c'est là un moyen de contrôle important des pays entourant la zone d'action des milices.

La seconde "dépense" importante est celle du trésor de guerre qui doit toujours être assuré en prévision des flambées. Ce trésor très variable d'une milice à l'autre n'en est pas moins une nécessité si l'aide extérieure est arrêtée pour une raison ou une autre, cet arrêt s'étant souvent révélé un moyen de pression politique, tout comme le détournement de l'aide vers d'autres partenaires.

L'autre versant de l'organisation sur le modèle de l'entreprise capitaliste est bien sûr celui des rentrées.

B - D'où une milice tire-t-elle ses revenus ?

On peut définir la problématique financière de la milice comme suit : assurer la continuité de l'activité de l'appareil dans la défense des frontières, la police interne, et la régulation de la circulation à travers les frontières, tout en conservant une certaine autonomie de décision, autonomie qui ne peut être atteinte qu'en réussissant à s'assurer des rentrées propres

indépendantes d'un soutien externe aussi bien intentionné qu'il puisse être. C'est ainsi que nous nous concentrerons sur les circuits de financement que crée la milice à l'intérieur ou à travers son territoire, plutôt que sur son financement à partir de sources externes, qui peuvent être très importantes pour l'équilibre du budget et son expansion, mais ne peuvent être suffisantes. Il faudra cependant noter l'importance de cet aspect en tant que facteur centripète ou centrifuge de la milice, tout versement direct de sommes à un sous-chef de la milice provoquant en règle général la scission de la milice.

Deux lois générales semblent régir les activités de financement de la milice à l'intérieur de son territoire : le parasitage des circuits économiques n'est légitime que si un rapport quantité-temps est observé, une même source ne "fournit" la milice qu'en petite quantité pour une grande durée, ou en grande quantité pour une durée courte, - toute infraction à la première loi ne peut se faire qu'aux dépens d'un étranger à la communauté, dans ce cadre elle reste légitime.

Trois formes de perception des taxes régulièrement peuvent être répertoriées :

- la taxation au pourcentage du chiffre d'affaire ou de la valeur de la marchandise ;
- la taxation forfaitaire, pour une unité de transport (conteneur ou camion), ou bien pour une unité de temps (mensualités) ;
- la participation et la prise d'actions dans des sociétés financières, immobilières ou commerciales.

Deux échelles de perception de l'aide financière sont à prendre en considération :

- l'échelle des rapports d'individus à individus, ou d'individu à miliciens de quartiers ;
- l'échelle de l'institution elle-même, en général c'est la seconde qui domine, mais quand les rapports s'individualisent, c'est un signe grave de perte de vitesse politique de la milice et de son incapacité à assurer des salaires réguliers à l'échelon central.

Deux sources principales de revenus sont à relever, les revenus provenant de la taxation directe ou indirecte par parasitage des réseaux de l'état, celui de la taxation de la circulation des marchandises et des personnes par le contrôle des voies d'accès à l'espace urbain et la construction de nouvelles voies d'accès telles que ports et routes. Deux autres sources de revenus moins importantes résultent des investissements permis par la constitution de surplus

dans des travaux d'infrastructure dans le pays rural, doublant l'infrastructure urbaine au plan des équipements et de l'habitat, ou dans des activités commerciales, industrielles ou agricoles à l'étranger. Enfin des relations privilégiées avec certaines banques permettent d'estimer qu'une participation non-négligeable de l'argent de la guerre est réinvestie dans la communauté. Dernièrement un nouveau genre d'investissement dans la banque a eu cours.

B1 Les réseaux de taxation de l'état sont doublés parfois manière très sophistiquée, l'impôt foncier payé lors de la réalisation d'une transaction est de 2,5 %, il est majoré de 5 % des 2,5 % pour l'effort de guerre. D'autres institutions ne sont pas ménagées. Parfois payer l'impôt de la milice peut faire l'économie de l'impôt de l'état.

Le commerce grand et petit, et la finance sont assujettis au paiement de primes régulières, assimilables à une taxation municipale, souvent au nom d'un effort de police pour la protection des hold-ups, l'embauche de miliciens comme gardiens est répandue et conseillée.

Les activités ludiques, les spectacles et surtout les jeux de hasard sont très fortement taxés. Parfois la milice intervient directement pour accorder un monopole non seulement de fait mais de droit à une personne dans une zone donnée contre le versement d'une somme forfaitaire mensuelle, l'accord passé avec le principal bookmaker de l'Est en Mars 1986 portait sur 28 millions de livres libanaises, soit un rapport de plus de dix millions de francs par mois. Une facture de restaurant peut être majorée par deux pourcentages : 15 ou 20 pour cent de service et 10 % "d'effort de guerre".

Enfin l'espace urbain est généralement taxé par unité résidentielle, somme forfaitaire mensuelle, elle est perçue directement par la milice locale du quartier et non pas à l'échelon national. Elle ne s'applique pas à l'espace rural. Elle est souvent déguisée en (ou complétée par) des ponctions annexes dont le bénéfice est réservé aux mêmes miliciens de quartier (pour arrondir leur fin de mois ?) vente de journaux, contribution au comité populaire, ou tout bonnement achat d'une assurance-protection informelle auprès des miliciens du quartier. Protection-racket qui peut se révéler nécessaire sans menaces particulières puisque la nécessité de se faire racketter pointe quand la milice qui s'établit dans le quartier est d'une confession différente.

Déguisées en dons, les taxations ont quand même là une couverture réelle puisque les milices à leur début ont toujours eu recours à cette voie, et y ont souvent encore recours. Là il faut cependant faire la part entre le rituel des partis qui l'imposent à leurs membres, surtout les non-miliciens, et les dons importants de certains grands-bourgeois de la communauté qui sont souvent pour les milices les plus nombreuses mais les plus pauvres une source importante de profits. Il faut noter là le rôle important des émigrés retour de l'étranger, ils s'achètent ainsi une place dans le nouvel establishment. D'autres émigrés peuvent essayer de financer la milice de l'étranger mais la taille de leurs dons est assez limitée. Les donations sont cependant un indice majeur de l'étendue de la clientèle politique des leaders de milices.

Les taxations par saisie totale de biens meubles et immeubles ne sont en général exercées qu'à l'encontre d'étrangers à la communauté et parfois des agents de l'étranger, "traîtres" à leur communauté, mais des possibilités de rachat à bas prix sont toujours possibles (voir plus bas).

B2 La circulation des marchandises est taxée sur les "portes d'accès" au territoire (elle ne l'est pas au départ) voies routières et navales surtout, la circulation des personnes à un degré moindre. L'impôt au port de Beyrouth est calculé forfaitairement par containers. Tout comme les voitures traversant la montagne vers Damas peuvent prendre un abonnement mensuel quel que soit le nombre de passagers ou de voyages.

La milice investit aussi dans des activités tout à fait honorables, qui rappellent étrangement de lavage de l'argent sale de la mafia (lanni) : certaines activités de commerce ou d'infrastructure comme l'établissement de liaisons par autobus peuvent être profitables de deux façons : réduire les frais de l'appareil milicien, assurer des rentrées minimum ; la prise de parts dans des sociétés immobilières est elle aussi assez courante. Mais l'élément déterminant restera le contrôle et la création de nouveaux ports, principale source de revenus (?) pour la milice. Nous ne pouvons pour le moment en saisir l'ampleur car le rôle des hommes de paille n'est pas vraiment clair (voir plus bas) et il n'est pas sûr que ce poste du budget soit vraiment une plus grande source de bénéfices pour les milices que pour les hommes de paille. Actuellement l'accent est mis sur l'accord de monopoles contre versement de sommes forfaitaires (plusieurs dizaines de millions cette fois). Certaines milices mettent en place des sociétés à action pour

gérer ces ports, auxquelles elles essaient d'intéresser des commerçants de la ville.

B3 L'investissement à l'étranger est lui plus rentable et plus contrôlable, les investissements se font auprès de sociétés suisses spécialisées dans la gestion de capitaux et leur investissement dans des activités productives, mais aussi dans des pays du tiers-monde, dans des activités agricoles légales ou illégales. Il y a là aussi une certitude les milices consomment et trafiquent dans la drogue. S'agit-il d'une simple taxation pour les passages dans les ports ou d'une organisation plus raffinée, nous n'avons pas d'éléments suffisants pour nous prononcer. Il nous suffit de préciser que la milice la plus pro-américaine du pays conserve en otage un américain, un enquêteur du bureau des narcotiques, l'administration américaine ne semble pas vraiment s'intéresser à son sort.

B4 Des sociétés par actions sont aussi créées pour appeler à un investissement des citoyens dans le territoire rural de ces milices, mais là les profits directs de la milice ne sont pas repérables.

B5 Une nouvelle source de profits voit actuellement le jour, il s'agit des profits réalisés par les banques protégées par les milices en spéculant sur les variations des taux de la monnaie. Cette licence accordée aux banques les assujettit plus aux milices mais renforce la tendance à la dévaluation de la monnaie qui a perdu en une seule année deux cent pour cent de sa valeur. Mais nous entrons ici dans deux points assez controversés : quelle est la part des interfaces financiers dans les bénéfices ? Comment se répercute la crise financière sur l'organisation des milices ? C'est de ces questions que nous allons traiter plus bas.

Il n'y a pas vraiment besoin de détourner l'aide caritative : cette aide est seulement placée sous le contrôle de la milice dans ses secteurs d'activité médicale ou sociale (les ambulances par exemple). L'utilisation des activités artistiques de peintres, chanteurs, ou autres artistes n'est finalement pas très importante sur un plan financier, même si elle est sur le plan symbolique. Mais c'est surtout le détournement de l'aide en armement par des états étrangers à l'armée qui est importante. Les dons d'armes et de munitions ainsi que d'équipements para-militaires sont assez larges cependant pour ne pas faire dépendre la milice de ce sport national. Quand il y a achat d'armes il peut aussi être financé par la vente d'une partie de ces armes au prix fort à des

particuliers. Tous les commerces d'armes sont indirectement contrôlés par les milices et probablement taxés forfaitairement.

B 6 Enrichissez-vous comme vous le pouvez, n'est pas une recommandation si peu précise. Si elle signifie l'autorisation donnée de fait au milicien de base de profiter de sa seule ressource, les armes, pour s'imposer, elle n'est pas à prendre à la lettre. Une carte du banditisme, pratique souterraine de la milice, est facile à établir : elle ne touche pas la communauté de laquelle est issue la milice, elle touche dans la partie urbaine qui est rattachée à son territoire la population qui n'est pas de la communauté. Un autre aspect de cette pratique pour le milicien est la saisie directe de biens de personnes d'une autre communauté mais dans son territoire et leur expulsion. Bien sûr l'échelle est ici celle de la milice de quartier.

Mais elle peut toucher aussi les banques du secteur et les magasins n'appartenant pas à la communauté. Ici aussi les "bandits" se meuvent dans l'espace où se glisse la milice entre l'état et le société civile. La milice n'organise pas ces activités mais les tolère puisqu'ils ne la heurtent pas dans sa logique.

En résumé, on pourrait définir l'organisation économique de la milice comme 1° un parasitage de l'économie urbaine par la création de réseaux de taxation parallèles à ceux de l'état et par 2° le contrôle des voies d'accès au territoire (en en arrachant le contrôle, ou en en multipliant la création). Ce parasitage peut être renforcé par des activités souterraines dispersées d'appropriation violente de biens meubles et immeubles dans la partie de la ville rattachée au territoire. Les dépenses de la milice visent à assurer la reproduction de ses membres et favorisent un comportement accès sur la consommation. La milice, par le salariat qu'elle assure, arrive à intégrer économiquement dans une structure para-urbaine et para-étatique une population précédemment marginalisée, et que ni la ville ni l'état ne pouvait organiser. Elle prélève sur la ville une partie de ses frais de financement, elle crée ou contrôle les voies d'accès à l'espace urbain.

Cette organisation ne procède pas d'une rationalité économique avancée, la multiplication des ports au-delà de toute nécessité économique mais pour répondre des besoins politico-militaires des territoires est un exemple parmi d'autres des points où la logique de la

milice se heurte à celle de l'économie. Beaucoup plus généralement, la perturbation des canaux de communication et de la libre circulation des biens et personne relève d'un antagonisme semblable.

La milice apparaît ainsi comme le lieu de la réorganisation de l'espace urbain pour favoriser de nouvelles couches sociales montantes, pour intégrer à l'espace urbain les communautés qui y étaient les plus marginalisées.. Ce faisant elle crée des déséquilibres économiques qui peuvent bien éteindre la dynamique économique urbaine, elle affirme un type de rapports sociaux qui peut mettre un terme aux rapports urbains traditionnels, donc à une certaine conception de la citadinité comme coexistence du multiple organisée autour du centre, lieu du commun.

C - Quelle est la forme de l'organisation financière des milices ?

L'axe principal est la communauté. Mais certains découpage curieux sont mis en pratique. Cinq personnages-clés :

Le personnage du financier existe dans toute les milices, c'est autant un généreux donateur qu'un gestionnaire de l'argent de la milice. Dans les trois milices en question, le personnage peut être tout autant campé par plusieurs individus que par une institution bancaire. L'individu n'est pas toujours de la même communauté mais d'une communauté urbaine ou anciennement urbanisée plus ou moins alliée, en tout cas non-ennemie. Mais il ne présente jamais le profil d'un concurrent direct pour le chef de la milice, dans l'une c'est une famille n'ayant que très peu d'expériences politiques ou des alliés d'une communauté amie, dans la seconde c'est principalement la tâche des gens de la communauté alliée, dans la troisième c'est une famille-banque de la même confession mais d'une autre nationalité. La division du travail à l'ottomane entre communauté de pouvoir et communauté d'exécutants financiers et administratifs n'est pas résolue.

Mais le rôle de ces financiers n'est pas très clair, car ils semblent avec le temps avoir tiré autant de bénéfices de la gestion des affaires financières de la milice pour eux-même que pour cette dernière. Parfois même certains ont fini par prendre leur distance avec la milice en s'occupant

principalement d'un créneau commercial qu'ils ont fini par monopoliser comme forfait payé à la milice. C'est surtout le cas dans la gestion de certains ports où l'on a vu des ascensions de classe fulgurantes qui allaient de pair avec une certaine distance prise à l'égard de la milice.

Généralement, les activités financières sont de plus en plus confiées à des banques spécialisées. Chaque milice à sa banque qui se charge du paiement des salaires aux principaux trésoriers payeurs parfois aux miliciens eux-mêmes. Ces banques ont sans aucun doute contribué à aider la milice à ses débuts, mais elles ont fini aussi par enregistrer une expansion fulgurante. Elles sont toutes classées actuellement parmi les vingt banques à l'expansion de la plus importante de la place (il y en a 120). Cependant, il ne faut pas se méprendre, la guerre des milices n'est pas une guerre de banques, la part des banques à milices dans le champ des finances reste limitée même s'il est relativement important.

Les fonctionnaires des administrations sont un pivot important de l'organisation financière des milices puisqu'il perçoivent eux-mêmes la surtaxe qu'ils reversent aux milices. Ils sont en général de la même communauté que la milice, quoique cela ne soit pas absolument toujours le cas. Ceux qui se découvrent ainsi ne sont en général que des fonctionnaires subalternes cherchant à s'assurer grâce à l'influence des milices une carrière plus prometteuse. Là aussi il y a échange de bons procédés.

On le voit les investissements financiers des milices peuvent être problématiques. C'est pour cela que les hommes de paille à proprement parler, les prête-noms ne sont pratiquement pas requis. D'un côté les chefs de milices contrôlent nominativement les masses d'argent liquide, de l'autre ils prennent dans certains projets des associés plutôt que de confier la gestion des institutions commerciales à leurs proches. Tout le problème de ces associés est d'utiliser leur influence politique pour la traduire en privilèges commerciaux ou symboliques. Mais les vrais décideurs de la politique financière de la milice sont ses chefs, il n'y a pas procuration. Le producteur des stratégies et des tactiques est aussi celui qui tient ses troupes financièrement. Ce qui ne signifie pas que des investissements financiers puissent suffire pour créer une milice, cela a été tenté et a abouti à des débauches politiques et financières. Car le rôle financier du leader consiste aussi à assurer la transition entre l'univers financier et son organisation à partir de sa production idéologique et symbolique. La logique de la milice est avant toute politique et non économique.

L'organisation comptable existe à tous les échelons, mais son rôle est limité à être un agent de transmission. Elle est d'une stabilité remarquable et se recrute toujours dans les rangs d'une petite-bourgeoisie exercé ou exerçant toujours le même métier dans le "civil". Le contrôle du chef de la milice sur elle est absolu.

Il n'empêche que cette organisation économique existe et qu'elle dénote l'existence de réseaux commerciaux dans sa mouvance qui sont pour le moins en parallèle avec l'état mais aussi avec le monde économique lui-même. Ceci devient particulièrement visible quand l'autorité centrale perd de ses capacités financières et n'arrive qu'à assurer en partie seulement les besoins des membres de l'organisation.

D - Brève typologie des miliciens selon l'utilisation de leurs ressources

1 - Le milicien classique :

La consommation effrénée, le type le plus répandu : BMW, machisme affiché mais aussi "soutien de famille".

2 - Le petit malin :

L'investissement productif et la notabilisation, les plus âgés.

3 - Celui qui change de classe :

La qualification technique, plutôt les jeunes envoyés à temps à l'étranger se former, forme "dégénérée" du milicien.

4 - L'illuminé :

Le strict minimum, très rare, certains chefs de guerre, investissement par la constitution d'un capital symbolique, certains leaders.

5 - Le politicien :

La thésaurisation en prévision de jours plus mauvais, relent de tradition urbaine d'avarice, les autres leaders.

N. B. : Décembre 85

Janvier 86

Les trois milices signent un accord de paix remettant en question leur contrôle des ports et leur système de taxation en les remettant sous le contrôle du gouvernement légal. En revanche elle s'entendent pour racketter l'état : 40 millions pour les FL, 15 millions pour Amal, 10 millions pour le PSP (mensuellement).

L'accord capote le 15 janvier.

DEBAT

Question :

Tu parles d'espaces comme espaces de résidence essentiellement. Qu'en est-il des espaces de production ? Est-ce que chaque territoire a son propre lieu de production, et n'y a-t-il donc pas de mélanges ? ou est ce que les activités de production se situent à cheval avec la résidence ? Finalement, est-ce qu'il y a une activité vraiment productive en dehors du petit atelier ?

N.

L'activité économique essentielle est l'activité de service et de commerce. Celle-là l'était déjà (avant la guerre). L'activité industrielle a été pratiquement détruite à l'Ouest. Elle existe encore dans certaines zones, à l'Est ; mais elle n'est pas essentielle. Si, actuellement, on prend les principaux acteurs économiques, qui sont l'Etat, les communautés de services sociaux, les banques et les milices, on voit qu'aucun ne fonctionne à la production. Tous fonctionnent au parasitage... On disait que le Liban vivait au-dessus de ses moyens, mais actuellement, il n'y a aucune production. On assiste seulement à un mouvement de retour vers les espaces ruraux et donc à une nouvelle importance donnée à l'agriculture qui est très modernisée. Tout s'investit là. La ville demeure un espace essentiellement résidentiel.

Q.

Comment se définit l'espace rural par rapport à tout cela, par rapport à ces groupes ? Les milices viennent de communautés ethniques différentes. Comment apparaît la dimension rurale ? Est-ce qu'on ne reproduit pas la même chose dans la montagne et dans la Beka ? Les gens doivent bien manger et tout ce qui leur revient ne l'est pas de l'extérieur du pays. Dans les zones rurales il faut produire quelque chose. Comment se répartissent ces zones rurales ? Est-ce que les communautés ne se sont pas réparties les espaces ruraux ?

N.

Les Druzes ont la main mise sur la montagne. Leur principale production, c'est les arbres fruitiers.

X

Mais on ne mange pas que des fruits ?

N

Certes, mais ils ne mangent pas ce qu'ils produisent. Le Liban entier ne mange pas ce qu'il produit ; même si ces communautés là étaient rurales, elles ne le sont plus, du moins pour la majorité d'entre elles. La plus grande communauté urbaine à Beyrouth est celle des Chiïtes, la deuxième étant celle des Maronites... Ce sont des gens qui ont été déplacés vers la ville et que la ville et l'Etat n'ont pas su absorber. Aujourd'hui, elles installent certains mécanismes de survie.

Alors, de quoi vit la ville ? Est-ce qu'elle vit de l'extérieur ? Oui, en effet, elle vit de produits importés.

F.M.

Les anciennes communautés qui ne participent pas à cette organisation -telles que les

orthodoxes, les sunnites- bien qu'elles soient de vieilles communautés urbaines, peuvent être ponctionnées dans certains lieux, notamment à l'Ouest. Comment font les Phalanges, qui ont maintenant un territoire presque homogène ?

N

Ils ne ponctionnent pas une confession ou une communauté, ils ponctionnent un espace urbain, les urbanisés... y compris les membres de leurs communautés. C'est pour cela que les affrontements les plus graves dernièrement au Liban se passent justement entre les Maronites. Les Maronites essaient d'aller plus loin dans la logique de la milice pour arriver à un consensus minimum. C'est assez visible à travers l'étalement des centres de plus en plus ruralisés... En gros, il y avait un transport vers le centre qui était toujours vers la ville. Maintenant, tout cela est fini, la ville a été liquidée, y compris par la milice...

D.F.

Qu'est-ce qui distingue une communauté, telle que tu la définis et décris, d'un Etat. ? A partir du moment où, par rapport à l'extérieur, il y a un contrôle et une défense, où il y a un contrôle du territoire interne par la police, un contrôle des échanges par les douanes, des voies de communication propres qui se développent avec un port, un aéroport, par la télévision et la radio, etc. et où, en même temps, l'Etat national a disparu. Qu'est-ce qui pourrait distinguer une communauté de l'Etat ?

X

Je demandais quel était l'espace de l'Etat et je me posais la question du service public : qu'en est-il du courrier, de l'électricité, du téléphone, donc d'un service public qui doit fonctionner à un niveau qui dépasse le quartier ? Comment fonctionne tout cela ?

N

Je disais que l'objectif politique majeur des milices n'était pas de prendre l'administration de l'Etat, même si l'Etat n'existe pas en tant qu'administration, les milices ne créent pas les institutions pour le remplacer. C'est comme si elles voulaient exister en deça de l'Etat et au-delà de la ville.

C'est une des choses que je n'arrive pas à saisir, mais je sais pertinemment qu'un territoire n'est ni une nation, ni une classe. D'un côté il est interdit par l'étranger de constituer un Etat indépendant, de l'autre il y a une logique interne qui empêche de le faire. Cette logique, c'est que cette communauté n'a pas de territoire. Son transfert dans un territoire (défini) va être très coûteux.

Du point de vue de l'administration qui fonctionne, il y a justement une stratégie différente. Toutes les milices se rejoignent sur un point : l'opposition à la législation qu'elles sont en train de dominer sans pour autant démolir les institutions. Cela pourrait sembler étonnant, mais certaines institutions centrales jusqu'à maintenant, susceptibles d'être occupées physiquement comme la banque centrale, n'ont jamais été en guerre.

Il s'est toujours trouvé une quarantaine de soldats pour garder la banque centrale alors que les Israéliens envahissaient Beyrouth. Les Israéliens sont rentrés, les chars sont passés à côté, mais personne n'a jamais touché à la banque centrale. C'était un consensus conclu avec les Israéliens, les Américains, etc.

Ce genre d'institution continue d'exister. Il faut savoir que le fonctionnaire joue un rôle important dans l'organisation financière de la milice dans le sens où il accorde en priorité les

services à sa communauté.

X

Tu parlais de trois milices principales parmi vingt-cinq. Je voudrais savoir où se trouvent les autres, car la non-invasion du territoire des autres doit prendre des proportions importantes.

A.B.

Une question complémentaire : vous parlez de taxation de la milice parallèlement à l'Etat, est-ce qu'il y a des pratiques qui sont parallèles à la milice ? On parle de sous milices, dans ce cas, cela renverrait à des pratiques parallèles. Là, on adopterait l'hypothèse que les pratiques de la milice sont des pratiques officielles.

Ph.H.

Je peux rappeler un autre élément qui concourt aussi à distinguer les niveaux. Quand rien ne va, quand un système de taxation n'est plus suffisant, on a recours à des actions souterraines, au banditisme par exemple. Là aussi, il y a conscience de deux niveaux...

N

La milice est un des niveaux de la société. Deux choses à ajouter : les autres milices représentent parfois des quartiers, des régions, des regroupements supra-urbains ou nationaux, pan arabes ou pan islamiques... Il est vrai que ces milices ont une activité politique ou idéologique souterraine, mais elles ont pour objectif de se constituer un territoire dans la logique même de la situation. Les petites milices sont défavorisées parce qu'elles n'ont pas cette logique territoriale. Ces niveaux de pratiques souterraines, on peut les repérer au niveau des luttes de factions à l'intérieur d'une même milice. Effectivement là, les luttes de factions sont traduites souvent au niveau de l'économie, du financement de la milice. Très souvent, quand il y a une campagne de dons dans la milice, ce n'est pas seulement parce que la milice a besoin d'être (re)financée, mais aussi pour donner une mesure d'influence politique des différentes factions. Celle qui a récolté le plus d'argent, est celle qui a réussi un amalgame entre une influence politique interne et les alliances extérieures...

A.B.

(...) Pour essayer de faire le lien avec les autres interventions, je voudrais poser la question suivante : dans le cadre de la Colombie, j'ai compris qu'il y a des régions où l'Etat était plus ou moins absent. C'est là qu'émerge un pouvoir de la Mafia. Dans l'exemple de Beyrouth, l'Etat n'a pas d'espace, ou du moins il n'a qu'une portion d'espace dans la ville. Au-delà du caractère confessionnel qui spécifie l'exemple du Liban, il me paraît quand même que le territoire est défini par chaque milice, mais en même temps c'est un territoire, comme tu essayes de nous le faire comprendre, qui ne fonctionne pas comme on pourrait le supposer, c'est-à-dire comme un espace politique.

N

Les frontières dans la ville coupent les voies de communication, découpent des pâtés de maisons, des quartiers, par de petites rues de dix mètres.

F.M.

Moi, je voudrais revenir sur le problème idéologique au Liban. Est-ce qu'il n'intervient pas ?

N

Pour donner une idée, je commence par là où ça ne s'applique pas. En général, les communautés urbaines, les chrétiens, les orthodoxes et les musulmans sunnites sont connues, en général, comme des anti-cléricales. Pour les autres communautés, on voit que l'organisation sociale se double d'une organisation cléricale chez les maronites, d'une organisation religieuse très lourde chez les chiïtes et d'une organisation lourde et plus secrète chez les druzes. Seulement, ce à quoi on assiste dans les trois cas -contrairement à ce que Chevallier disait dans une de ces remarques,- (à savoir que les gens revenaient à des structures "historiques et traditionnelles"), c'est qu'il y a une émergence de nouvelles structures dans les communautés. Ces nouvelles structures sont parfois en relation avec l'organisation religieuse, mais il y a un parti qui s'appelle Parti Socialiste Progressiste, qui n'est pas une structure traditionnelle. Les forces libanaises sont en cheville avec une partie de l'organisation religieuse, mais une partie seulement. Chaque communauté a une problématique d'ouverture et de fermeture en même temps. Souvent ces problématiques se retrouvent au niveau des organisations religieuses qui sont dedans. Il y a toute une série de déterminismes qui peut pousser autant vers une ouverture religieuse que vers une fermeture...

F.M.

Dans le contrôle du territoire, dans tout l'aspect propagande sur lequel tu as insisté, l'aspect religieux n'intéresse finalement que très peu. Alors que quoi est-elle basée ?

N

Elle est basée sur la destruction systématique de l'autre : c'est le religieux à l'envers. C'est que l'autre religion est mauvaise. Bien sûr, vous allez me donner les exemples de communiqués qui commencent par un verset religieux. Seulement, quand le verset choisit dit, al Mouchriquine(s) ou bien al Yahoud (s), anti musulman, anti juif, etc... ce qu'on prend de la religion, c'est ce qui permet d'attaquer l'autre et de l'exclure. Les grands rassemblements de masses ne sont pas des rassemblements religieux, ou très rarement. Ce sont toujours des rassemblements politiques, laïcs. Dans ces rassemblements, il n'y a jamais de grandes messes. Rares sont les cas, où l'on ne peut pas s'exprimer réellement au niveau politique et laïque.

F.M.

Achoura est une manifestation de masse ?

N

Pas dans la ville. Achoura est très difficile à jouer dans la ville. parce que dans la ville, il y a des sunnites. Achoura c'est la commémoration de la mort de Hossein quand on la célèbre dans la ville, cela signifie politiquement que les chiïtes ont le pouvoir, chose que les sunnites n'accepteront jamais. Ce n'est donc plus tellement religieux.

X

Dans ce cas là, il s'agit d'une religion qui ne fait probablement pas la séparation entre la dimension religieuse et la dimension politique.

N

Il n'y a pas qu'une seule communauté maronite, par exemple, et une seule conception de la communauté chez les maronites. Il y en a plusieurs, comme il y en a plusieurs conceptions de la classe elle-même. Une des conceptions de l'identité et de la communauté est véhiculée par la milice.